

CENTENAIRE

GRAND LIBAN : ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE... ?

- À la recherche d'un équilibre politique perdu
- L'économie, de la résilience à l'effondrement
- Vie sociale et culturelle fébrile
- Une Histoire plurielle

IVAN
DEBS





ESA
BUSINESS
SCHOOL



*Les
100ans
du Grand
Liban*

La Business School Internationale au Liban

Grande École de Management dédiée à la formation des cadres et dirigeants du Liban et du Moyen-Orient, l'ESA est gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Paris Île-de-France (CCIR). L'ESA est la toute première Business School au Liban à obtenir le label AMBA, la plus haute distinction académique.

Sa mission est de former les élites du Liban et de la région à devenir les leaders de demain.

Située en plein centre de Beyrouth et au cœur du Moyen-Orient, l'ESA affirme ainsi sa dimension de Grande École Internationale, où se conjuguent les talents d'auditeurs de haut niveau et de professeurs qui se situent parmi les meilleurs spécialistes de rang mondial.



une école gérée par la



**LEADERS
DE DEMAIN**

289 rue Clemenceau, Beyrouth, Liban, B.P. 113-7318, T + 961 1 373 373, F + 961 1 373 374



www.esa.edu.lb

Édito

Un légitime débat

*« Quand le passé n'éclaire plus l'avenir,
l'esprit marche dans les ténèbres. »*
Alexis de Toqueville

Retour à la case « départ ». Ou presque... Le Grand Liban a soufflé ses cent bougies et entamé sa 101^e année dans une atmosphère de crise identitaire profonde semblable à celle qui avait prévalu au lendemain de la cérémonie solennelle tenue sous l'égide du général Gouraud sur le grand perron de la Résidence des Pins, en septembre 1920.

La proclamation du Grand Liban il y a un peu plus d'un siècle par le représentant de la France avait été alors vivement rejetée par une partie non négligeable de la population, principalement musulmane, qui contestait la nouvelle entité libanaise et qui réclamait, sous l'impulsion d'un fort sentiment nationaliste arabe, d'être rattachée à la Syrie. Ce climat de fronde s'atténuera au fil des ans sous le mandat français sans pour autant s'estomper totalement.

Le pacte national conclu en 1943 par les deux pères fondateurs maronite et sunnite de l'indépendance, Béchara el-Khoury et Riad Solh, avait pour vocation de jeter les bases d'une solution durable à la crise identitaire qui rongeaient l'édifice libanais. Il n'en a rien été. Cette même faction sociale qui s'était opposée en 1920 à la naissance du Grand Liban se montrera très sensible au chant des sirènes du courant nassérien en 1958, de l'Organisation de libération de la Palestine à la fin des années 60 et du régime syrien en différentes phases de la guerre libanaise.

Dans le contexte présent, c'est une faction chiite – le Hezbollah – qui a fait acte d'allégeance totale et inconditionnelle à la République islamique iranienne. Ces divers positionnements à caractère centrifuge étaient et sont en totale violation de l'engagement pris par les composantes nationales en 1943 de ne plus avoir les yeux rivés sur des puissances extérieures.

Est-ce à dire que le Grand Liban de 1920 n'est pas viable, qu'il a été un accident de l'histoire, qu'il a été le fruit d'une erreur de jugement ? Il faut reconnaître que le débat est ouvert, et il est difficile de l'occulter. Certaines contributions à ce Spécial abordent en filigrane la question et lancent des pistes de réflexion. Force est de relever à cet égard qu'en effectuant un survol rapide de l'histoire contemporaine du pays du Cèdre, il apparaît que certaines réalités sociétales, historiques, voire géographiques, ont contribué à forger une personnalité, une spécificité libanaise, et ont pavé la voie à l'émergence, à partir de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle, sous l'Empire ottoman, d'une entité relativement autonome qui correspondait géographiquement, à peu de choses près, au Liban actuel.

Si l'on se transpose au contexte présent, on ne peut que constater que l'expérience inédite de la révolution du Cèdre, en 2005, pourrait apporter une esquisse

de réponse, avec toutes les réserves d'usage, aux interrogations sur le bien-fondé de l'option du Grand Liban. Pour la première fois, en effet, nous avons assisté à la convergence d'élan populaires pluriels – chrétien, sunnite et druze, en plus d'une élite chiite – vers un projet politique transcommunautaire purement « libaniste » ayant pour slogan « Liban d'abord ». Il s'agit là d'un fait nouveau au plan populaire, l'entente de 1943 s'étant limitée à un accord entre leaders, sans impact réel au niveau de la base.

En dépit de ce précédent rassembleur et significatif du printemps 2005, qui a subi depuis (il faut le reconnaître) des revers non négligeables, de plus en plus de voix s'élèvent pour exprimer des doutes sur le choix qui a été fait en 1920, ou tout au moins pour réclamer un système politique largement décentralisé ou même de type fédéral.

Ce sentiment, qui fait tache d'huile, est stimulé à n'en point douter par l'exacerbation provoquée par la ligne de conduite du Hezbollah qui a fait acte d'allégeance absolue au guide suprême de la République islamique iranienne et qui, de ce fait, a pris tout le pays en otage pour soutenir de façon inconditionnelle la politique expansionniste des pasdaran dans le monde arabe.

Certes, ce n'est pas la première fois qu'un clivage profond apparaît sur la scène locale au sujet d'un positionnement régional. Ce fut le cas en 1958, en 1969 et dans les années 90. Mais il s'agissait là de divergences en rapport avec des politiques étrangères (nassérienne, palestinienne, syrienne...), alors que dans le cas du Hezbollah, la « prise d'otage » et la crise identitaire reposent sur des bases profondément idéologiques et religieuses inscrites dans la charte politique adoptée lors de la fondation du parti au milieu des années 80, et dont le fondement est précisément l'obéissance aveugle aux décisions stratégiques du guide suprême iranien. Cela fait du Hezbollah un acteur qui se meut non pas sur le terrain libanais (qui lui importe peu) mais sur le terrain délimité par l'interventionnisme iranien dans les pays arabes, avec comme conséquence le blocage de toute perspective de sortie de crise et d'édification d'un État digne de ce nom, ce qui explique les attitudes centrifuges auxquelles nous assistons.

L'élan populaire transcommunautaire de la révolution du Cèdre avait posé les jalons d'un véritable projet « libaniste ». Aujourd'hui, le Hezbollah assume la responsabilité historique de sauver la spécificité libanaise. Et, surtout, de ne pas commettre l'erreur non moins historique d'entraîner le pays sur une voie qui ne ressemble en rien au Liban-message.

Michel TOUMA

L'ORIENT-LE JOUR 3

SOMMAIRE

Page 3 Édito : Un légitime débat
par **Michel TOUMA**

Lecture politique

Page 6 La pénitence du centenaire –
Issa GORAIEB

Page 8 Rien ne pourra jamais éteindre la flamme
libanaise – **Jack LANG**

Page 10 L'apport des jésuites à la constitution
du Grand Liban – **Père Salim DACCACHE s.j.**

Page 12 Le Liban centenaire, une idée
inachevée – **Carole H. DAGHER**

Page 14 Les origines institutionnelles de la
proclamation du Grand Liban – **Hyam MALLAT**

Page 18 Effondrement d'un État impossible ou
crise de maturité ? – **Joseph MAÏLA**

Page 20 Beyrouth : ultime ville ouverte en
Méditerranée – **Antoine COURBAN**

Page 24 De Kafno à Kafno, le centenaire du
Grand Liban – **Amine Jules ISKANDAR**

Page 28 Un siècle d'autisme politique –
Naoum FARAH

Page 30 Comment sauvegarder
le « Grand Liban » ? – **Abbas HALABI**

Page 34 Un siècle de rendez-vous manqués –
Maya KHADRA

Page 38 Pourquoi le prononcer ce nom
du Liban ? **Youssef MOAWAD**

Page 42 L'agonie du Grand Liban –
Ziad MAJED

Page 44 Le Grand Liban et la petite Syrie –
Farouk MARDAM-BEY

Page 46 Les communautés et la nation : un
mariage impossible ? **Sandra KHAWAM**

Page 48 Le regard bleu d'Aram –
Dr Carlo AKATCHERIAN

Page 50 Une longue lutte pour s'entendre sur
l'identité du Liban – **Khaled KABBANI**

Page 52 Modifications de la Constitution
libanaise : panorama des motifs –
Hassân-Tabet RIFAAT

Lecture économique

Page 55 Le miracle économique libanais revisité
– **Samir NASR**

Page 58 Cent ans d'industrie : un potentiel
certain et des opportunités manquées –
Fady GEMAYEL

Page 60 L'évolution du secteur agricole depuis
le début du XXe siècle – **Riad SAADE**

Lecture sociétale

Page 62 Cent ans de création littéraire – **Alexandre
NAJJAR**

Page 64 Cent ans de musique au Liban
Zeina SALEH KAYALI

Page 66 La longue lutte pour les droits de la
femme libanaise – **Claudine AOUN**

Page 68 Fin de la complaisance, début de
l'intransigeance... pour le Liban de demain –
Samir MOUKHEIBER

Page 72 Une histoire écrite par des anonymes –
Georges BOUSTANY

Lecture historique

Page 76 Une impulsion décisive pour l'entité
libanaise – **Antoine HOKAYEM**

Pages 78 à 85 L'histoire d'un centenaire, de
1920 à 2020 – **Antoine HOKAYEM**

Pages 86 à 98 Les données géographiques
et les racines historiques, politiques et
sociocommunautaires ayant conduit à la
proclamation du Grand Liban – **Michel TOUMA**

Spécial conceptualisé et dirigé par **Michel TOUMA**

Édition : **Marilys HATEM**

Conception graphique : **Fady SAAIBY**

Couverture : **Ivan DEBS**

Photos : droits réservés

Impression : **Arab Printing Press**

Régie publicitaire : **Pressmedia - 01/577000**

Édité par la Société Générale de Presse et d'Édition SAL

Baabda-route de Damas - Imm. L'Orient-Le Jour

B.P. 45-254 - Hazmieh - Tél. : 05/956444

www.lorientlejour.com



Our clients can.

Our clients can achieve almost any business objective. We specialize in providing outstanding insurance advisory and broking services, as well as unique insurance schemes' development and follow up execution, to public and private institutions across the Mideast, the Gulf and Africa. Our senior-level professionals provide deep industry knowledge and a vast network of insurance and reinsurance relationships built and consolidated over more than 20 years of experience. Just name your objective because with Cape, **all is possible**.

cape-ins.com

Property and Casualty · Motor · Medical · Liability · Engineering
Political and Financial Risks · Transactional Risks · Marine · Aviation · Life



Lecture politique

La pénitence du centenaire

Issa GORAIEB

Éditorialiste,
ancien rédacteur en chef de L'OLJ

Ah ! qu'il sonnait fort, clair et brillant à l'oreille, ce Grand Liban que proclamait en 1920 le général français Henri Gouraud sur le perron de la Résidence des Pins ! Grand en effet, toutes proportions étant gardées, car au noyau du Mont-Liban venaient s'ajouter une bande de littoral, la plaine de la Békaa et un versant de l'Anti-Liban. Mais c'est surtout l'accession instantanée du nouveau-né au rang d'État (l'indépendance viendrait plus tard) qui faisait l'événement.

Las, un siècle plus tard, et par une de ces pirouettes dont est capable l'histoire, c'est précisément cette fondamentale qualité d'État qui est durement mise à l'épreuve, sinon remise en question, par la phénoménale cascade de crises dont souffre le pays. De cette déchéance, et sans évidemment ignorer le faisceau d'ingérences étrangères qui n'ont cessé de s'acharner sur notre pays, les Libanais eux-mêmes portent une énorme part de responsabilité. La grinçante ironie de l'histoire, encore elle, veut ainsi que pour son centenaire, l'État libanais se trouve géré, depuis des années, par le personnel politique le plus incompetent, le plus irresponsable, le plus corrompu jamais répertorié dans les annales.

Un territoire, un peuple et une autorité politique souveraine pour gérer le tout : tels sont, en droit constitutionnel et international, les éléments fondateurs de tout État. Non seulement nécessaires sont ces conditions, mais elles doivent se trouver indissolublement réunies dans le même acte de naissance. À son tour, un territoire est défini par les frontières qui le délimitent et qui, dans une situation idéale, sont sûres et reconnues, surtout des États voisins. Or, de quelque côté de la boussole que l'on tourne le regard, il faut bien constater qu'il reste encore là beaucoup à faire pour ce membre fondateur des Nations unies et de la Ligue arabe qu'est notre pays. Malgré un tardif échange d'ambassades, la Syrie n'a jamais vraiment digéré l'émergence d'un Liban indé-



La plaque commémorative posée à la Résidence des Pins.

pendant, qu'elle estime avoir été iniquement dépecé de son aire naturelle par le colonialisme français. Sourde aux injonctions de l'ONU, elle se refuse toujours à une claire délimitation de sa frontière avec le Liban, calamiteuse passoire par où n'ont cessé de transiter, dès les années cinquante du siècle dernier, trafiquants, combattants, armes et munitions. Même en ces temps de détresse socio-économique et financière que connaît le Liban, carburants, médicaments et denrées essentielles, subventionnés de surcroît par un Trésor libanais exsangue, continuent d'être impunément convoyés vers la Syrie.

Le litige des fermes de Chebaa

Le retrait israélien du Liban-Sud, opéré en l'an 2000, n'a pas réglé pour autant le contentieux territorial, pas plus d'ailleurs qu'il n'a mis un terme aux confrontations militaires avec le Hezbollah. Le litige porte principalement sur ces fantomatiques fermes de Chebaa dont le Liban revendique la propriété, mais qu'Israël dit avoir ra-

vies à la Syrie durant la guerre de juin 1967 ; or, s'il reconnaît verbalement la libanité de ce secteur, le régime Assad se refuse obstinément à consigner ce fait auprès des Nations unies, ce qui ôterait au Hezbollah tout prétexte pour poursuivre sa résistance armée contre l'État hébreu...

Manquait à cet étouffant tour d'horizon un regard sur l'ouest, sur le grand large, la Méditerranée et ses lignes de faille. Seule l'alléchante perspective d'une colossale manne gazière et pétrolière gisant sous les eaux pouvait initier une négociation sur la frontière maritime, engagée tout récemment sous les auspices de l'ONU et la houlette des États-Unis ; une fois menée à bon terme, elle pourrait enfin conduire à un accord sur l'épineuse question des fermes de Chebaa, dont le Hezbollah prend prétexte pour refuser de se séparer de son arsenal.

Un peuple, un ?

Il existe de par le monde maints exemples d'États où les différences,

culturelles, religieuses ou même ethniques, n'ont pas empêché la formation de peuples unis, en dépit de leur diversité, dans une même et exclusive appartenance nationale, dans le consentement d'un même destin. Cette gageure, nous ne l'avons que sporadiquement – et fort imparfaitement – tenue, et l'échiquier politique libanais se résout aujourd'hui à une chaotique foire d'empoigne à forte coloration confessionnelle.

D'une déconcertante simplicité paraît aujourd'hui ce pacte national de 1943, par lequel les chrétiens renonçaient à la protection de la France, et les musulmans au rattachement à la Syrie. On se prend à regretter le temps où, pour reprendre la percutante et célébrissime formule de Georges Naccache, c'était deux négations seulement – et non trois, quatre ou plus, comme c'est le cas aujourd'hui – qu'il fallait vaincre, pour faire une nation. De nouveaux pôles d'attraction écument en effet la région, attisant les tensions sectaires ; entre autres aberrations, on voit par exemple un Hezbollah maître de la communauté chiite s'ériger en parti libanais dans le même temps qu'il proclame son allégeance politique et idéologique, militaire et même financière, à Téhéran.

Angoisse existentielle

C'est dire que ce centenaire devrait être l'occasion de soumettre le modèle libanais, tant chanté dans le passé, à une énergique cure de jouvence et le confronter en toute honnêteté à son heure de vérité. Entre autres droits que garantit aux citoyens la Constitution des États-Unis figure la recherche du bonheur. Instruits par une féroce guerre de quinze ans, alimentée de mille sources étrangères, les législateurs de Taëf, eux, ont jugé utile et même indispensable de rappeler, dans le préambule de la Loi fondamentale, que le Liban est, pour les Libanais, une patrie... définitive ! Cette seule précision en dit long sur l'angoisse existentielle pesant (pour la plus grande satisfaction de voisins malveillants) sur la viabilité, la pérennité d'un assemblage de tribus sectaires vouées à se disputer continuellement des pans de pouvoir au sein d'un État en perpétuel dysfonctionnement : angoisse que la ruine éco-

nomique et financière de ce qui fut naguère la Suisse du Moyen-Orient ne peut naturellement qu'aviver.

Le puzzle de l'autorité

De leur extraordinaire diversité, les Libanais étaient en droit d'attendre qu'elle fût facteur de richesse, et non source latente de conflits, trop souvent violents. Il eût fallu plus d'une génération de dirigeants éclairés pour réussir à gérer, en bons pères de famille, un assemblage de communautés aussi délicat qu'exaltant, pour préserver et porter à la perfection l'idyllique image d'Épinal.

Le fragile édifice a énormément pâti, certes, des tempêtes régionales dont certaines ont gravement ébranlé ses assises. La création, à ses portes, de l'État d'Israël qui a entraîné un afflux de réfugiés palestiniens s'organisant plus tard en guérilla, la spirale de raids et représailles aboutissant à des invasions en règle et même à une guerre civile de quinze ans, les vagues de nationalisme arabe puis de radicalisme religieux : tous ces cataclysmes ne sauraient exonérer toutefois de leurs écrasantes responsabilités les dirigeants libanais eux-mêmes.

Par leur imprévoyance, leur veulerie, leurs sempiternelles querelles ou leur même propension à la corruption, ces derniers, en effet, auront cautionné, par trois fois en l'espace de quelques décennies, la cession de larges pans de la souveraineté nationale.

L'État dans l'État

Les accords du Caire conclus en 1969, et qui accordaient à la résistance palestinienne le droit d'opérer contre Israël à partir du Liban-Sud, n'ont pu empêcher, pour autant, une dévastatrice guerre civile de quinze ans. La tuerie ne prenait fin qu'au prix d'une longue occupation syrienne du Liban, la satellisation en règle de ce dernier se trouvant scellée par un *traité de fraternité et de coopération*.

Non moins choquant est le véritable État dans l'État que s'est constitué le Hezbollah, doté d'une redoutable armée parallèle qu'il envoie guerroyer sur les fronts de son choix, et qui excipe de son libanisme dans le même temps qu'il tire gloire de son absolue obédience politique, militaire et idéologique à la République islamique d'Iran. Tant d'aberrations ne pouvaient humainement survenir qu'à l'ombre

d'une vertigineuse déliquescence du système de démocratie parlementaire dont s'était doté le Liban et que prétendait affiner, en le *rééquilibrant*, la Constitution de Taëf. La place manque ici pour énumérer tous les détournements, dévoiements, distorsions et dénaturations infligés aux lois par la classe dirigeante. Rappelons seulement le blocage, par défaut de quorum, de plus d'une élection présidentielle à la Chambre des députés, pourtant réunie en son expresse qualité de collège électoral. Ou encore cet aberrant concept de démocratie *consensuelle* ; érigé en dogme, ce dernier déclare illégitime toute mesure gouvernementale à laquelle n'auraient pas souscrit les représentants, au Parlement, de l'une ou l'autre des communautés. Voilà qui condamne périodiquement le gouvernement à la paralysie, notamment avec la pratique abusive du tiers de blocage ; voilà aussi qui rend superflu le pouvoir de censure du législatif...

L'insatiable rapacité des puissants

Pour navrantes qu'elles soient, ces dérives des institutions ne sont encore rien, comparées à la vertigineuse déchéance du personnel politique libanais en place depuis trois décennies. Jamais en effet la corruption officielle n'a été plus criante. Jamais, non plus, n'a-t-elle été étalée avec plus d'impudence, car assurés de leur impunité, même les plus acharnés des rivaux se retrouvent objectivement complices dans le même pillage de l'État, aujourd'hui en ruine.

De toutes les malédictions qui se sont abattues sur le Liban, comme pour le châtier de cent ans de mal-gouvernance, c'est bien cette insatiable rapacité des puissants qui aura le plus clairement conduit à l'effondrement en cours ; davantage que tout autre motif de doléances, c'est elle qui avait provoqué la vaste contestation populaire du 17 octobre 2019, et c'est par elle que toute réforme doit irrévocablement commencer.

Il faudra beaucoup d'imagination aux Libanais (mais aussi une énergique contribution du dehors, car telle est la règle depuis des siècles) pour reconstituer une formule nationale qui, dans ses beaux jours, a pu faire illusion de modèle. Pour façonner une patrie viable et vivable. Pour redonner grandeur au Liban.

Rien ne pourra jamais éteindre la flamme libanaise

Jack LANG

Président de l'Institut du monde arabe

Entre la France et le Liban, il y a quelque chose de très profond, de très intime, qui est assez unique. Le Liban est dans le cœur de chaque Français. Il existe en France comme une sorte de « libanophilie », profonde, durable, qui traverse les générations. Quand on prononce le mot Liban, la plupart des Français ne restent pas indifférents. La tragique explosion qui s'est produite au port de Beyrouth le 4 août dernier a provoqué en France une émotion intense. Très peu de temps après le drame, les organisations humanitaires françaises se sont mobilisées et se sont rendues sur place.

J'ai été très fier que le président Emmanuel Macron ait effectué une visite à Beyrouth à peine quarante-huit heures après l'explosion. Il se dégage d'ailleurs une continuité à cet égard au niveau de la présidence française, de François Mitterrand à Emmanuel Macron, concernant l'engagement en faveur du pays du Cèdre. Certains ont estimé que l'initiative du président français était une ingérence. Il s'agit plutôt d'une présence, humaine, affective, affectueuse, et non d'une ingérence. Qu'aurait-on dit si à l'inverse la France était restée indifférente à l'égard de ce qui s'est produit à Beyrouth ?

Le lien affectif, historique, entre le Liban et la France est un lien d'exception. Aucun autre pays n'a noué avec le Liban de tels rapports intimes, profonds, qui se manifestent notamment à travers la diaspora libanaise. Il y a aujourd'hui en France des dizaines de milliers de Franco-Libanais qui apportent leur talent, leur énergie et leur force à la France. Nous sommes redevables aux citoyens libanais et au Liban de beaucoup de choses. Le Liban est l'un des pays qui préservent le mieux la langue française.

Le peuple libanais a surmonté à travers son histoire contemporaine nombre de tempêtes, internes ou externes. Ce que le Liban subit provient



Le général de Gaulle s'entretenant, en 1942, avec le président Alfred Naccache (à gauche) et Riad Solh (troisième à partir de la gauche). Entre la France et le Liban, un lien affectif, un lien d'exception.

le plus souvent de l'extérieur, de pays de la région. Il a été confronté dans son histoire au fil des années à beaucoup trop d'immixtions étrangères qui ont fait beaucoup de mal. Si on avait laissé aux Libanais l'opportunité d'être libanais, dans toute l'acception du terme, les choses n'auraient certainement pas évolué de la même façon. Ce peuple est ingénieux, inventif, créatif, énergique, combatif. Il est aimé, admiré, redouté aussi peut-être, parce qu'il est très actif partout dans le monde, de l'Amérique latine à l'Afrique, en passant par l'Europe, évidemment, et les autres pays arabes. En ma qualité de président de l'Institut du monde arabe, où que j'aille dans un pays arabe, je rencontre des Libanais qui participent à la vie publique du pays.

Le Liban, ce n'est pas seulement une géographie, c'est un esprit, une « force » qui va, comme aurait dit Victor Hugo. D'une certaine façon, le Grand Liban existe aujourd'hui sous un angle particulier. C'est le Grand Liban de cette diaspora incroyable. Le Grand Liban, c'est ainsi une âme, un esprit, une conception du monde, une

conception de la vie, un art de vivre, une manière d'être. Le Liban, c'est d'abord une spiritualité, une façon de penser le monde. On reconnaîtrait un Libanais entre mille. Qu'on soit au Brésil, à Dakar ou à Paris, on reconnaîtrait un Libanais. Cette puissance de l'esprit libanais est incroyable. Ce rayonnement de l'esprit libanais est remarquable.

L'idée du Liban n'est donc pas uniquement une question de frontières géographiques. Malgré toutes les misères que d'aucuns ont voulu infliger au Liban, ce pays vit, survit, combat. Rien ne pourra jamais éteindre cette flamme libanaise. Le Liban, c'est une force d'action, d'invention, de création. Jamais les Libanais ne se sentent vaincus. Même dans les pires circonstances, ils repartent à l'attaque, au combat. Cette spécificité s'est maintenue malgré toutes les vicissitudes de l'histoire. Comme le relèvent certains historiens, il existe bel et bien une incroyable personnalité, ou singularité, libanaise. Et dans cette optique, le Liban est, et restera, une idée magnifique, l'idée splendide d'un pays multiconfessionnel.



THE NEW E-CLASS.

The new E-Class Sedan is the embodiment of modern style and refined sportiness and carries this off with an astounding lightness of touch. Every line follows the principle of Sensual Purity.



L'apport des jésuites à la constitution du Grand Liban



Les bâtiments de la faculté de médecine de l'Université Saint-Joseph, à la rue de Damas, en 1912.

Salim DACCACHE s.j.

Recteur de l'Université Saint-Joseph

Nous connaissons quelque peu l'apport des jésuites des années 1919-1920 à la naissance et au développement du Grand Liban. Ils étaient au rendez-vous, les pères de l'université, pour appuyer le patriarche Howayek dans ses démarches. En 1919, le père René Mouterde, chancelier de la faculté de droit à l'époque, visite le patriarche avant et après son voyage à Versailles pour lui exprimer « l'inquiétude des Libanais sur leur patrie » – celle en particulier des étudiants de l'Université Saint-Joseph qui sont à l'avant-garde de la mobilisation en faveur du projet politique libanais. Le 15 juillet 1919, les PP. Lucien Cattin, recteur, Gérard de Martimprey, chancelier de la faculté de médecine, et René Mouterde rejoignent la baie de Jounieh pour soutenir le patriarche qui embarquait pour la France. À Rome, il est reçu par le P. Vladimir Ledochowski, supérieur général des jésuites. À Paris, deux jésuites, les PP. Louis Jalabert et

Martimprey, sont consultés en permanence. Son retour est célébré d'une manière triomphale à l'USJ même.

En 1920, Monseigneur Abdallah Khouiry racontera dans son diaire l'apport du P. Claudius Chanteur, supérieur provincial au Liban, et de ses compagnons, dans la mission qui lui a été confiée par le patriarche Howayek auprès des autorités françaises. Pour faire bref, ce Liban dans son concept même comme terre des libertés et du vivre ensemble, notre université a concrètement contribué à sa naissance et à son développement. Ce soutien à l'idée du Liban comme État autonome trouve ses racines chez deux historiens jésuites qui ont marqué la pensée libanaise de la fin du XIXe et du début du XXe siècle.

Les traces du Grand Liban dans les œuvres de Martin et Lammens

Il est vrai que cette idée du Grand Liban fut un grand rêve pour toute une génération de fondateurs, dont le plus grand est indiscutablement Mgr Élias Howayek. Sans chercher à faire du concordisme ni

une histoire des cent ans écoulés, il est bon de rappeler que plus d'un jésuite parmi les grands universitaires et missionnaires de la fin du XIXe siècle et des débuts du XXe a contribué, grâce à ses travaux, à l'émergence du Grand Liban dans ses frontières actuelles.

Ces jésuites, parfois controversés, ont indéniablement influencé le cours de l'histoire. En premier, voici Henri Lammens (1862-1937), belge, historien et islamologue, auteur d'une histoire de la Syrie. Ce jésuite fut l'un des premiers à creuser l'idée du Grand Liban dès 1902, dans un article publié à Paris par la revue *Études* et intitulé « Quarante années d'autonomie au Liban ». Lammens y ébauche les frontières du Grand Liban tel qu'il fut proclamé en 1920.

Un autre texte, « Tasrih al-absar fi ma ya7tawi Loubnan mina al-athar » (Des regards sur ce que le Liban contient de sites historiques) délimitait dès 1903 les contours du Liban dans pratiquement sa superficie actuelle. Au début de la deuxième partie, un exposé est consacré au Liban dans ses frontières

actuelles et par opposition au seul Mont-Liban, en vue d'étayer tant sa pertinence historique que sa géographie au travers des récits de voyageurs arabes et occidentaux. Le travail de Lammens, qui est l'auteur d'un ouvrage sur l'histoire de la Syrie, n'hésite pas à condamner les despotes ottomans et l'inanité des prétentions du roi Fayçal.

Ce travail fut précédé, dans les années 1870, par une autre histoire du Liban, œuvre en langue française non publiée du jésuite français Pierre Henri Martin (1825-1880). Cependant, en 1898, l'Imprimerie catholique des jésuites publiera une brève version en langue arabe de cette *Histoire du Liban (Tarikh Loubnan)*, dans laquelle Pierre Marie Martin retrace l'histoire du Liban depuis l'Antiquité dans les limites géographiques du Grand Liban.

Retenons que ces deux auteurs distinguent nettement, tant géographiquement qu'historiquement, la presqu'île Arabique de la Syrie, tout en mettant en valeur l'entité propre du Mont-Liban appelé à s'agrandir en Grand Liban pour qu'il demeure viable au sein d'un environnement que distingue la pluralité communautaire de sa population. En cela, ils se révèlent héritiers de la pensée du grand patriarche Estéfan el-Doueïhi.

Vu l'importance de ce courant historiographique, on peut affirmer que ces deux jésuites, ainsi que d'autres, ont influencé les théoriciens de l'établissement du Grand Liban comme Charles Corm, Boulos Noujaim dit Jouplain ou Yusuf el-Saouda, qui ont appuyé les thèses de Mgr Howayek.

L'appel de Lucien Cattin

Quelques mois avant la proclamation du Grand Liban, en juin 1920, le P. Lucien Cattin, de nationalité suisse et ancien recteur de l'USJ, adressa un vif et long appel aux anciens étudiants de l'université pour leur dire les défis de la proclamation de l'État du Grand Liban.

« Au moment présent, dit-il, moment suprême des décisions qui vont fixer définitivement le sort de votre nation, intensifiez vos efforts. Restez unis, inébranlables dans vos revendications ; elles sont la condition de votre liberté, de votre indépendance, de votre existence. Ne lâchez pas la main qui, malgré certaines apparences, est une main amie ; aidez-la à déjouer les intrigues d'une politique masquée, astucieuse et jalouse, et elle sera ce qu'elle veut être,

la main libératrice. À vous aussi, mes amis, au moment où vous devenez souverains, je dis : Soyez (...) des hommes de volonté qui cherchent le devoir et l'accomplissement avec loyauté, qui ne savent pas plier au souffle des caprices étrangers.

« Aimez donc votre Liban, votre Grand Liban, aimez-le beaucoup ; par lui toutes les générations du passé vous crient : En souffrant, en priant et en mourant, nous avons conquis l'indépendance du Liban ; vous, nos fils, en travaillant, en vous dévouant, en vous sacrifiant, avec l'aide de Dieu, sachez donner au Liban indépendant une physionomie et un caractère dignes de vos pères ; que le Liban de demain soit le Liban des anciens jours... transfiguré ! »

Une remarque de Louis Cheikho

Mais les jésuites peuvent alterner entre l'enthousiasme et le réalisme. Le jésuite Louis Cheikho, chaldéen originaire de Mardin, dans un article paru dans *al-Machriq* en 1921 à l'occasion de la proclamation du Grand Liban et de la dédicace du pays au Sacré-Cœur de Jésus, réfléchit sur le sens ultime de cette proclamation. À ses yeux, le Grand Liban bénéficiait désormais en tant qu'État d'une liberté souveraine qu'il s'agissait de traduire par l'établissement d'une patrie libanaise fondée sur des valeurs com-

me l'unité, la science et la prospérité pour tous ses enfants. Mais l'auteur exprime, dans le même texte, une certaine réserve pessimiste. Il craignait, en effet, que « les problèmes difficiles et ardues, les obstacles multiples dus aux dissensions religieuses internes, aux conflits communautaristes, aux désaccords des points de vue, la divergence des intérêts politiques, la contradiction entre les opinions », ne puissent mener à sa perte et à sa dislocation. En visionnaire, Cheikho anticipait avec appréhension la nature conflictuelle des rapports entre les gens ainsi que la mauvaise gestion de cette conflictualité par les hommes politiques.

Cette reprise de certains moments de la constitution du Grand Liban rappelle les constantes qui dictèrent l'agir des jésuites : la mise en place de structures de l'État du Grand Liban, l'amour du Liban et pas d'un autre, un comportement politicien au service du Liban et du vivre ensemble, l'unité dans la diversité, la liberté de conscience, la sauvegarde des institutions. Le Grand Liban comme sécurité pour les chrétiens. Des objectifs sans cesse actuels, à actualiser et à défendre.



Le campus de la rue Huvelin, en 1913, où s'installera la faculté de droit de l'Université Saint-Joseph après le transfert de la faculté de médecine à la rue de Damas. (Liban, le siècle en images, éditions Dar an-Nahar)

Liban ») à Khairallah Khairallah et Cheri Ghanem à Paris, des frères Takla en Égypte, fondateurs d'*al-Ahram*, à Youssef Saouda, apôtre du nationalisme libanais, et Daoud Ammoun, de Gibran Khalil Gibran, Mikhaïl Neaimé et Amine Rihani à New York, à Nassif el-Yazigi et Boutros al-Boustani à Beyrouth, l'activisme littéraire et politique de ces pionniers de la Nahda, qui brandissent la langue arabe comme arme de lutte contre l'Empire ottoman, contribue à l'éveil d'une conscience nationale. Ils se font également les chantres de la laïcité et de l'émancipation de la femme, et avec eux, des pionnières dirigent des Salons littéraires, fondent des revues et des journaux (*al-Fajr*, *Fatat al-Charq*, *al-Firdaous*, *al-A'ila*).

La première journaliste du monde arabe, Hind Naufal, ouvre la voie en Égypte à ses consœurs. Ainsi, la culture (théâtre, presse, romans) entraîne un réveil politique, et la naissance de l'État libanais sera le fruit d'un élan culturel de Beyrouth au Caire et de New York à Paris, où fleurissent les sociétés secrètes et les clubs littéraires. Dans ce contexte, la littérature francophone libanaise participe activement aussi à l'éclosion d'une identité nationale.

La viabilité économique de l'État naissant

La France, précisément, est l'un des postes avancés de ces « lobbies » actifs plaidant la cause libanaise et syro-libanaise. Les intellectuels y pèsent de tout leur poids pour défendre la création de l'État auquel ils aspirent, même s'ils se divisent sur son identité et sa nature. Clemenceau finira par les écouter et par accorder au Liban la proclamation de l'État du Grand Liban tant désiré dans ses frontières actuelles, après que trois délégations libanaises se fussent succédé à la conférence de paix de Versailles en 1919, et que le patriarche maronite Élias Howayek y fut personnellement intervenu, pesant de toute son autorité historique, religieuse et morale. L'Église maronite avait hypothéqué ses biens et ses terres auprès du gouvernement français pour nourrir son peuple frappé par la famine. Hypothèque levée au lendemain de la guerre par le président Poincaré, qui refusa le prix de la faim.

Se faisant le porte-parole de son peuple éprouvé, le patriarche Howayek avait remis à l'Assemblée générale un mémorandum réclamant l'indépendance du Liban avec l'aide de la France, dans ses frontières historiques incluant le « grenier » de la Békaa et les plaines du Akkar, riches en

céréales. Le retour de ces régions dans le giron national traduisait le souhait du patriarcat d'assurer la viabilité économique de l'État naissant, afin que plus jamais une telle tragédie – la famine – ne se reproduise.

Une vocation dévoyée ?

Sous le mandat français, puis surtout depuis l'indépendance, trois catégories d'hommes ont pris les rênes de l'État : les politiciens, certains issus des milieux féodaux, d'autres de milieux bourgeois, urbanisés ; les hommes d'affaires (les uns se confondant progressivement avec les autres) ; et les hauts fonctionnaires. Penseur, journaliste et banquier devenu député, Michel Chiha, l'un des rédacteurs de la Constitution de 1926, fut le théoricien d'un « pays de minorités confessionnelles associées » à l'exercice du pouvoir, lequel pouvoir serait un subtil équilibre entre les « droits » des communautés et l'autorité de l'État. Sous ses instances, l'État libanais adopte une économie libérale, reflet d'une « vocation » millénaire de marchands, privilégiant le secteur tertiaire, les banques, le commerce et le tourisme. Une telle orientation n'a pas manqué de susciter les critiques des analystes contemporains, à l'ombre de la crise du « modèle » économique qui sévit depuis 2019. À l'encontre des arguments avancés par le patriarche Howayek pour réclamer l'extension des frontières du Liban (le « grenier à blé » et la nécessité d'assurer une indépendance alimentaire), les dirigeants du Liban indépendant ont sacrifié l'économie productive et l'agriculture au profit d'un rôle hégémonique du secteur tertiaire, qui a concentré dans la capitale l'essentiel des activités du pays, au détriment des provinces. « En 1973, les importations représentent à elles seules plus de la moitié du PIB et proviennent à 70 % des pays occidentaux », précise Nadine Picaudou, qui pose abruptement la question de savoir si le Liban était une « patrie ou échelle de commerce ? ». Aujourd'hui, au vu des pénuries associées à la crise inédite de l'économie libanaise, ce cri de Gibran résonne douloureusement : « Pitié pour la nation qui porte un habit qu'elle n'a pas tissé, mange un froment qu'elle n'a pas récolté et boit un vin qui ne vient pas de son pressoir. »

Ce qui semblait improbable pour le Liban, voulu par ses élites comme un « modèle » de progrès dans la région arabe, est devenu une triste évidence :

le Liban a rejoint la liste des États faillis. Si la géographie politique du pays a malheureusement pesé sur la construction de l'État, sur la planification d'un développement juste et équilibré et la mise en place de projets à long terme, elle n'explique pas l'échec patent à tous les niveaux, notamment l'absence d'une politique de solidarité sociale et l'extension de la corruption au fil des décennies. Le fond du problème réside dans la nature de l'État. Comme ailleurs dans le monde arabe, mais dans un système libanais plus « démocratique », les dirigeants ont construit un État prédateur et clientéliste, en exploitant sans vergogne la formule communautaire de partage du pouvoir pour entretenir leurs réseaux, creuser le sectarisme et empêcher l'émergence d'une citoyenneté commune et d'une véritable appartenance nationale. Les générations se sont succédé, avec leurs rêves de réformes, de changement ; les désillusions ont été leur lot. Est-il trop tard ?

Le salut par la culture

À l'heure où toutes les communautés, y compris celles qui refusaient le Grand Liban cent ans plus tôt, se sont « libanisées » et revendiquent leur appartenance nationale, à l'heure où les jeunes et la société civile clament leur soif de changement et d'un État de droit, le Liban se trouve confronté aux incohérences de son système politique et à ses contradictions. Précurseur de la modernité au Moyen-Orient, sa formule de coexistence est devenue le marécage où se noient les tentatives de construction d'un État moderne. Or ses penseurs ne l'avaient pas conçue ainsi. La philosophie politique du pays s'est réduite à un slogan. Les élites traditionnelles du pays se contentent d'annoncer la fulgurante inspiration de Jean-Paul II concernant la vocation du Liban, celle du « pays-message ». C'est devenu un leitmotiv rabâché à tout venant, davantage pour justifier le partage du gâteau que pour appeler au dépassement des clivages confessionnels et à l'avènement d'une véritable citoyenneté, telle que voulue par les pères du Liban. Dans ce sens, l'échec politique est aussi le reflet d'une dégradation de la pensée et de l'absence d'une vision d'avenir. Plus que jamais, le salut du Liban réside dans la culture.

* *Dernier ouvrage paru* : « *L'invité des Médicis* », éditions Philippe Rey, Paris, 2020.

Les origines institutionnelles de la proclamation du Grand Liban

Hyam MALLAT

Avocat et sociologue*

Une analyse méthodologique approfondie des origines institutionnelles du Liban permet une meilleure compréhension de l'émergence politique du Liban d'aujourd'hui, consolidant ainsi son apport privilégié au Proche-Orient.

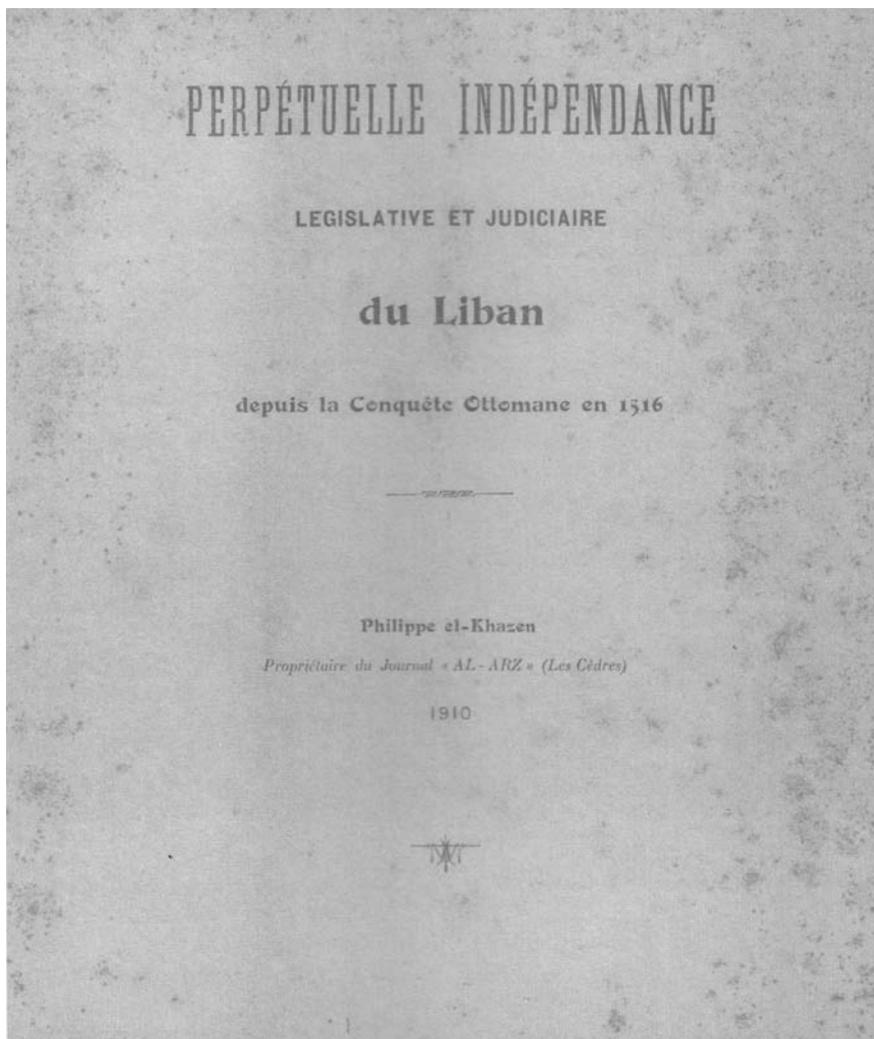
Le Liban a bénéficié dès 1861 d'une reconnaissance internationale avec une neutralité de jure établie par le concert des nations lors de la conférence internationale de Beyrouth de 1861, première du genre visant à organiser une région, à savoir le Mont-Liban, à l'intérieur même d'un État et en accord avec lui. Ainsi, le Mont-Liban a constitué dans ses composantes institutionnelles et humaines le fondement même du Grand Liban.

Un court rappel historique permet de clarifier encore mieux cette situation privilégiée.

De 1516 – date de la conquête ottomane – jusqu'à 1918, toute la région du Proche-Orient a été organisée en wilayets (gouvernorats) dirigés par un wali (gouverneur) nommé par l'autorité ottomane à Constantinople.

Toutefois, par une mesure exceptionnelle dans cette région du Proche-Orient et dont les circonstances historiques ne sont pas encore totalement élucidées jusqu'à présent, le sultan Sélim Ier devait accorder à l'une des principales familles princières du sud du Mont-Liban, les Maan, la permanence de privilèges faisant de cette famille les princes de cette montagne dont la superficie, l'extension et la dénomination varieront à travers les siècles.

Deux faits devaient découler de cette situation institutionnelle : le premier se rapporte à la durée ininterrompue de ce système politique qui va s'étaler de 1516 jusqu'à 1842 – date à laquelle l'Empire ottoman essaiera, sans grand succès, d'assimiler le Mont-Liban à une de ses provinces et de l'administrer



La couverture de l'ouvrage de Philippe el-Khazen qui l'a conduit, en raison de sa teneur, à l'échafaud avec son frère, en 1916. Ils devaient être exécutés par pendaison au centre de Beyrouth, qui deviendra la place des Martyrs.

directement ; par ailleurs (fait unique dans les annales du Proche-Orient), l'émir libanais voyait le pouvoir assuré à sa descendance mâle, en ligne directe ou collatérale, investie du droit de succession.

Pour mieux comprendre l'importance de cette singularité, le diplomate et historien Adel Ismail a écrit à ce sujet : « À l'époque qui nous intéresse, c'est-à-dire l'époque de la domination ottomane, les Ottomans ne reconnaissent pas l'hérédité fixe des fiefs. Quand un émir disparaissait, son fils ne lui succédait pas nécessairement (...). Le gouvernement de la Montagne

faisait souvent exception à ce principe. Les Maan et les Chéhab sont arrivés, grâce à leur bonne administration, à gouverner le pays par voie d'hérédité jusqu'au milieu du XIXe siècle. »

Ainsi, de 1516 jusqu'à 1842, l'émirat de la Montagne se transmettait au sein des deux familles Maan et Chéhab selon les coutumes qui se caractérisaient par une continuité de la fonction politique institutionnelle et par une véritable reconnaissance politique, avec l'établissement de la mou-tassarriyya entre 1861 et 1915, marquée par le développement progressif des institutions...

I – Continuité de la fonction politique institutionnelle

Quelques chiffres peuvent éclairer la continuité du système politique de l'émirat qui a permis l'émergence des composantes de la société libanaise. Ainsi, sur une période de 326 ans, allant de 1516 à 1842, 17 émirs ont gouverné le Liban dont 8 de la famille Maan et 9 de la famille Chéhab. Durant la même période, les régions suivantes soumises au gouvernement ottoman direct ont connu les nombres suivants de walis : wilayet de Saïda (de 1662 à 1842) 92 ; wilayet de Tripoli (de 1555 à 1842) 157 ; wilayet de Damas (1517 à 1842) 20.

On comprend dès lors la différence institutionnelle fondamentale entre l'ensemble de la région proche-orientale divisée en wilayets et directement régie par un wali ottoman, et le Mont-Liban, noyau du Liban actuel, dont la population aura été gouvernée presque sans interruption par un prince autochtone jouissant de prérogatives significatives.

II – La conférence internationale de Beyrouth de 1860

En 1860, cette continuité institutionnelle sera renforcée par l'établissement du Règlement organique du Mont-Liban, véritable acte international, et la création de la moutassarifiya par la Commission internationale de Beyrouth qui a consacré les fondements institutionnels originaux et caractéristiques de l'évolution politique ultérieure jusqu'à 1915.

Prétendre que ce montage s'est implanté facilement et qu'il a été approuvé par tous est battu en brèche par les témoignages consignés dans les documents diplomatiques et par les revendications locales. Un document de l'époque, intitulé « Critique du régime de la moutassarifiya », daté du 18 décembre 1863, s'élève contre la nomination d'un gouverneur chrétien non libanais de la moutassarifiya, relevant que les allégations sur les divisions internes des Libanais et leur incapacité à s'autogérer sont infirmées par les faits historiques et par la capacité de gestion des affaires publiques nationales.

1. Détermination des frontières

Pour la première fois au Proche-

Orient, le Règlement fondamental de la Montagne déterminait en son article 3 des frontières reconnues internationalement par les grandes puissances et le concert des nations. Cette « première » diplomatique accordée au Mont-Liban constituait un acquis majeur en matière de droit international public. Certes, les Libanais à l'époque discutèrent beaucoup de l'injustice dans le tracé même de cette frontière : on refusait au Liban ses frontières naturelles, le cours de l'Oronte et du Litani, Qalamoun, les districts de Tripoli et Akkar ainsi que le district de Saïda.

Mais ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, c'est le caractère d'accord international sur cette frontière qui sera régulièrement constaté, affirmé et accepté par la Sublime Porte et les grandes puissances. Ce fut plus précisément le cas en 1871, lors d'un litige de frontières entre la moutassarifiya du Mont-Liban et la wilayet de Syrie, cette dernière ayant perçu l'impôt du village de Moaysséra reconnu en territoire libanais.

D'autres litiges devaient se poser au sujet de la frontière entre la moutassarifiya et les autres wilayets dont celle de la Békaa-Ouest, Saïda et la zone des sables au sud de Beyrouth, Hrayché au nord, le Hermel. Mais le fait institutionnel et diplomatique tel que consacré par la reconnaissance publique des grandes puissances de l'époque, dont l'Empire ottoman lui-même, n'a pas été entamé pour autant. Et cet espace politique au sein d'une superficie évaluée à près de 4 015 km² constitue un acquis historique de portée considérable dans le cadre des constituants politiques du Liban.

2. Garantie des grandes puissances et neutralité de jure

À une époque où n'existaient encore ni la SDN ni l'ONU, la garantie des sept grandes puissances de l'époque quant à l'élaboration, la promulgation et le contrôle de l'application du Règlement international de la Montagne constitue également une « première » diplomatique et politique qu'il y a lieu de relever en

matière de droit international public. Voici donc la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche-Hongrie, la Prusse, la Russie, l'Empire ottoman – auxquels se joindra en 1868 l'Italie – directement impliqués et garants d'une situation internationale nouvelle qui durera officiellement jusqu'en 1915. À plusieurs reprises, lors de la nomination des moutassarrifs (gouverneurs) – et particulièrement en 1892 et 1902 –, les grandes puissances rappelleront à la Sublime Porte, toujours tentée de rogner ce qu'elle avait concédé, l'exigence de respect des termes du Règlement fondamental.

3. Approbation par le concert des nations du choix et de la nomination du moutassarif (gouverneur)

Le gouverneur chargé de l'administration du Liban était nommé par la Sublime Porte avec l'accord des autres puissances ; le protocole additionnel au Règlement fondamental du 9 juin 1861 disposait clairement que « trois mois avant l'expiration de son mandat, la Sublime Porte, avant d'aviser, provoquera une nouvelle entente avec les représentants des grandes puissances ».

L'article 1 du Règlement et Protocole relatifs à la réorganisation du Mont-Liban du 9 juin 1861 amendé le 6 septembre 1864 disposait que « le Liban sera administré par un gouverneur chrétien nommé par la Sublime Porte et relevant d'elle directement ». Ce fonctionnaire amovible sera investi de toutes les attributions du pouvoir exécutif, veillera au maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans toute l'étendue de la Montagne.

Jouplain résumera dans son ouvrage cette situation comme suit : « La Porte n'est pas libre de son choix ; il faut que les puissances européennes lui donnent leur approbation préalable. La désignation est faite généralement par la conférence des ambassadeurs réunie chez le ministre des Affaires étrangères turc, et l'accord préalable des puissances et de la Porte est constaté par un protocole signé par le grand vizir et par les ambassadeurs et annexé au décret de nomination... (le gouverneur) peut être destitué par le sultan, mais après entente avec les représentants des puissances (...). Il en ressort que la province du Liban est gouvernée sous la tutelle collective

de l'Europe et de la Porte et que son moutassarif, pratiquement, relève à la fois de l'Europe et de la Porte. »

4. Établissement du Conseil administratif élu

Dès 1861 et conformément à l'article 2 du Règlement fondamental, l'institution d'un Conseil administratif élu chargé d'aider le moutassarif dans ses fonctions constituait un progrès déterminant dans la vie constitutionnelle du Liban – et cela à une époque où tout le Proche-Orient restait directement gouverné par les walis ottomans. L'article 2 du Règlement organique amendé en 1864 disposait que ce Conseil était chargé « de répartir l'impôt, de contrôler la gestion des revenus et des dépenses et de donner son avis consultatif sur toutes les questions qui lui seraient posées par le gouverneur ». Tout en relevant que l'exercice de ces prérogatives a beaucoup dépendu des attitudes des moutassarifs successifs et de la capacité des membres du conseil à s'imposer et à développer la pratique institutionnelle, il y a lieu de signaler que les nombreux conflits entre le gouverneur et ce conseil ont conduit à la reconnaissance de l'inviolabilité de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions puisque le protocole de nomination du moutassarif Ohannès Pacha du 23 décembre 1912 stipulait qu'« une fois élu, le membre du Conseil administratif ne pourra être suspendu de ses fonctions par le gouverneur, pour faute, abus ou manquement aux obligations de sa fonction administrative, qu'après enquête, communication de ses résultats au Conseil administratif et son approbation par celui-ci ».

Plus encore, il convient de relever le fait historique suivant : le 23 décembre 1876, le sultan Abdul Hamid II promulgua une Constitution et le grand vizir ottoman Medhat Pacha voulant inaugurer la politique de réformes dans l'empire adressa un ordre à chaque wilayet de faire élire deux députés pour former un Parlement de l'empire à Constantinople. Le Conseil administratif de la moutassarifiya du Mont-Liban rejeta à l'unanimité cette demande, considérant qu'elle constituait une atteinte aux prérogatives accordées par le Règlement international de 1861. Ainsi ce conseil d'administration, qui préfigurait déjà le parlementarisme, sut souvent faire preuve de courage

au service du Liban en contrecarrant parfois les projets des moutassarifs.

5. Organisation judiciaire

Il n'existe pas de système politique viable et équilibré pour la sauvegarde des libertés et des droits des citoyens en l'absence d'un pouvoir judiciaire. C'est pourquoi le Règlement fondamental avait prévu dans ses articles 6 à 13 une organisation judiciaire complète pour le recrutement des magistrats et la compétence des tribunaux. Sans être évidemment parfait et bien que soumis à nombre de pressions, le système judiciaire de l'époque était déjà à l'avant-garde au plan régional.

6. Autonomie financière

Contrairement à tout ce qui se passait dans l'Empire ottoman à cette époque où la collecte des impôts revenait avant tout au Trésor central, l'article 15 du Règlement fondamental avait prévu que si « la Sublime Porte se réservait le droit de lever, par l'intermédiaire du gouverneur du Mont-Liban, les trois mille cinq cents bourses qui constituent aujourd'hui l'impôt de la Montagne (...), il est bien entendu que le produit de ces impôts sera affecté avant tout aux frais d'administration de la Montagne et à ses dépenses d'utilité publique ; le surplus seulement, s'il y a lieu, entrera dans les caisses de l'État... ».

Non seulement la Sublime Porte était tenue de consacrer le produit des impôts aux seuls intérêts de la Montagne, mais elle devait également combler tout déficit.

7. Création de la police et exemption des Libanais du service militaire dans l'armée ottomane

Le contrôle de la sécurité dans la Montagne était une des préoccupations majeures des puissances signataires du Règlement fondamental de 1861. À cet effet, l'article 15 du Règlement et l'article 14 du Règlement amendé en 1864 ont prévu que le « maintien de l'ordre et l'exécution des lois seront assurés par le gouverneur, au moyen d'un corps de police mixte ».

8. Abolition de la féodalité

L'article 5 du Règlement organique amendé en 1864 disposait qu'« est décidée l'égalité de tous devant la loi et l'abolition de tous les privilèges accordés aux notables du pays, et particulièrement aux moukataajis ». Ainsi était aboli le système des moukataajis (chefs de district) institué au Mont-Liban depuis les Maan puis avec les

Chéhab, surtout après la bataille de Ain Dara qui avait vu la victoire de la faction du parti qaisite (émirs Chéhab et leurs alliés) sur le parti yamanite et la redistribution de l'iqta (seigneurie ou féodalité) entre les principales familles féodales de l'époque.

Les originalités à retenir de ce système, outre son caractère proprement autochtone, se ramènent à trois faits : l'un de droit interne relatif à l'abolition de l'exécution par garnisaires et l'utilisation d'autres modes de contrainte tels que la saisie ou l'emprisonnement ; le deuxième de droit international public puisqu'il était interdit aux troupes turques de stationner dans la Montagne ; le troisième d'ordre public relatif à l'exemption du service militaire dans l'armée ottomane pour les Libanais de la moutassarifiya.

Avant de conclure, et en dépit des imperfections et des limites du Règlement fondamental tel qu'analysé, relevons l'appréciation faite en 1908 de ce système unique et singulier dans l'Empire ottoman par Jouplain qu'on ne peut suspecter d'y être favorable : « L'autonomie libanaise, malgré ses imperfections, a donné d'excellents résultats. Elle a permis le relèvement du pays, après les terribles secousses qu'il a traversées de 1834 à 1864... L'autonomie libanaise a fait ses preuves... Aussi la plupart des nations chrétiennes et musulmanes de l'Empire ottoman demandent-elles aujourd'hui une autonomie analogue à celle du Liban... Les Règlements du Liban de 1861 et de 1864 ont servi de modèle aux gouvernements européens... »

Telles sont les origines institutionnelles du Liban. Et aujourd'hui que ce Liban traverse l'une des plus graves crises existentielles de son histoire, incitant le président Emmanuel Macron à intervenir personnellement, le recours à l'analyse des documents positifs du droit international public et des faits historiques et sociaux, particulièrement en ce qui concerne ses familles spirituelles, rappelle son rôle avant-gardiste dans le domaine de la vie constitutionnelle proche-orientale ainsi que la sollicitude dont il sut jouir grâce à la garantie internationale du concert des nations qui lui a assuré une neutralité de jure.

** Ancien président du conseil d'administration de la Sécurité sociale puis des Archives nationales.*



100ans

L'histoire d'un pays,
d'un peuple et d'un hôpital,
Unis contre vents et marées



HDF

HOTEL-DIEU DE FRANCE

Centre Hospitalier de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth

www.hdf.usj.edu.lb |     Hôtel-Dieu de France

Effondrement d'un État impossible ou crise de maturité ?

Que retenir de cent ans d'un État qui s'écroule ? Les pessimistes tiendront le discours de l'obsolescence programmée d'un État impossible, créé de toutes pièces par le mandataire de l'époque, agissant seul tel un deus ex machina. Les plus optimistes opteront pour une crise de maturité qui verra le Liban renaître du milieu de ses gravats et se remettre d'une gouvernance menée par des politiques sans scrupules. Effondrement d'État ou crise de régime ?



En 1992, Israël expulse vers le Liban 450 Palestiniens fondamentalistes de Marj al-Zouhour. Le gouvernement de Rafic Hariri refusera de les laisser rentrer en territoire libanais. Ils seront bloqués à la frontière pendant de longs mois et ils regagneront Israël en 1993, le gouvernement libanais ayant refusé de céder. (Liban, Le siècle en images, éditions Dar an-Nahar)

Joseph MAÏLA

Ancien recteur d'université et professeur de relations internationales à l'Essec

Les deux points de vue contiennent leur part de vérité tant l'avenir paraît incertain. Faut-il le rappeler, toutefois, un pays n'est pas un enjeu froid dont on peut parler comme d'un objet inanimé que l'on possède et que l'on peut perdre. Un pays est fait d'espoir et d'avenir, et il ne tient qu'à ses nationaux de le faire vivre et de le faire renaître le cas échéant. N'est-ce pas là le sens du soulèvement du 17 octobre ?

Certes, le Moyen-Orient a connu trop de partages, de changements et de projets de réaménagement pour que

l'on puisse écarter le pire. En revanche, les tentatives récentes de remodeler sa géographie politique ont échoué pour ne pas continuer à croire même confusément dans la continuité de l'État libanais. Un pays qui subit les assauts cruels du destin et parvient vaillamment, sur les quarante-cinq dernières années, à surmonter des difficultés insurmontables probablement pour tout autre pays. Le Liban a survécu à sa « libanisation » annoncée. Il a résisté au morcellement qu'on lui prédisait.

Pour le Liban, un constat surprenant

De tous les pays du Proche-Orient, en proie encore pour certains à la violence et aux ingérences, le Liban est celui qui a su préserver intact son territoire des-

siné au début du siècle dernier. Pour un État fragile, artificiel disait-on, instable et divisé sur lui-même, ce constat est surprenant. Qu'on en juge ! La Syrie voisine a perdu le Golan. Son territoire connaît à présent une partition de fait et reste contrôlé en de multiples régions par des forces militaires multiples : russes, turques, américaines et sans doute iraniennes.

De son côté, l'unité du Yémen paraît compromise. Divisé à l'indépendance d'Aden, il fut unifié par la suite pour se décomposer sous nos yeux avec les territoires du Nord contrôlés par les houthis, un Sud en proie à l'irréductibilité et nostalgique de son État perdu, et un pouvoir au centre qui n'a de central que le nom.

Sous couvert de fédéralisme, l'Irak est en réalité morcelé, découpé en provinces qui sont autant de fiefs pour ses communautés sunnite, chiite et kurde. Sans oublier qu'au terme de la guerre dite du Golfe de 1990, l'Irak a vu rétrécir sa façade maritime sur le golfe Arabo-Persique cédée en partie au Koweït. Autre cas, celui de la Jordanie. Jamais État proche-oriental ne sera passé comme la Jordanie par des métamorphoses historiques étonnantes. Créé Transjordanie, devenu Jordanie après annexion de la Cisjordanie et de la partie orientale de Jérusalem en 1950 avant de les perdre en 1967, le royaume hachémite a conservé, amputé, l'appellation d'État de Jordanie. Quant à la Palestine, bousculée par l'histoire, rognée et rongée par une géographie d'occupation, elle est restée au stade d'État virtuel depuis la décision du partage en 1947.

L'État latent qu'est aujourd'hui l'*Autorité palestinienne* de Mahmoud Abbas est dépouillé tous les jours un peu plus de son assiette territoriale. Il demeure impuissant face aux transformations de sa capitale et perd progressivement les quelques rares oripeaux subsistants de pouvoir qui en font un semblant d'État. La Palestine est une fiction d'État...

La plus subtile des luttes de libération

Dans ce chaos d'effondrement, le Liban, ce pays improbable, a su d'abord recouvrer puis maintenir sa fragile unité territoriale au terme de trois occupations. Tour à tour, le Liban s'est défait de l'État palestinien établi sur son sol par l'OLP et ses chefs, il a mis un terme à l'occupation militaire israélienne et a repoussé une armée syrienne fuyant la colère d'un peuple outragé. Le Liban a véritablement gagné son indépendance dans ces batailles de la souveraineté. À présent, il fait face à la plus subtile des luttes de libération, celle qu'il lui faut mener contre une puissance occupante qui se cache derrière le visage familier d'un supplétif local jadis libérateur.

Étonnant destin, en vérité, que celui du Liban. Face au mouvement de balancier des stratégies régionales ou internationales, ses forces politiques ont été incapables de résister à épouser des querelles étrangères. Elles ont sacrifié leur pays aux illusions de la puissance importée et à l'alignement alternatif du pays sur des axes régionaux rivaux. Ce qui a conduit à son malheur.

La propension des partis politiques libanais à s'identifier à des maîtres éphémères au point d'avoir à leur égard le zèle servile des estafiers n'a d'égal toutefois que les sursauts de dignité de ses citoyens. Comment expliquer un tel comportement ? Sinon par la volonté irraisonnée qu'éprouvent les fils d'une même nation de rechercher un surcroît de protection et de pouvoir hors des murs de leur Cité pour se prémunir contre leurs propres frères.

Une légitimité politique à refaire

Un autre terrible paradoxe est que le Liban qui a survécu à des occupations étrangères paraît céder à présent de l'intérieur sous les coups de la corruption des plus corrompus des siens. Jamais un aussi petit nombre de personnes dont les noms sont décriés par toutes les bouches n'aura été aussi lourdement responsable des malheurs du plus grand nombre. Jamais le sort d'une patrie n'aura aussi étroitement épousé le destin d'une fratrie. Un régime, plus proche de la dynastie que de la démocratie, a conduit un cartel d'entrepreneurs cyniques, aguerris par des années de vols et de violences, au viol des ultimes scrupules que la

conscience et la morale opposent à la destruction des vies humaines, souvent les plus humbles, au pillage des biens privés comme publics et à la ruine de l'État.

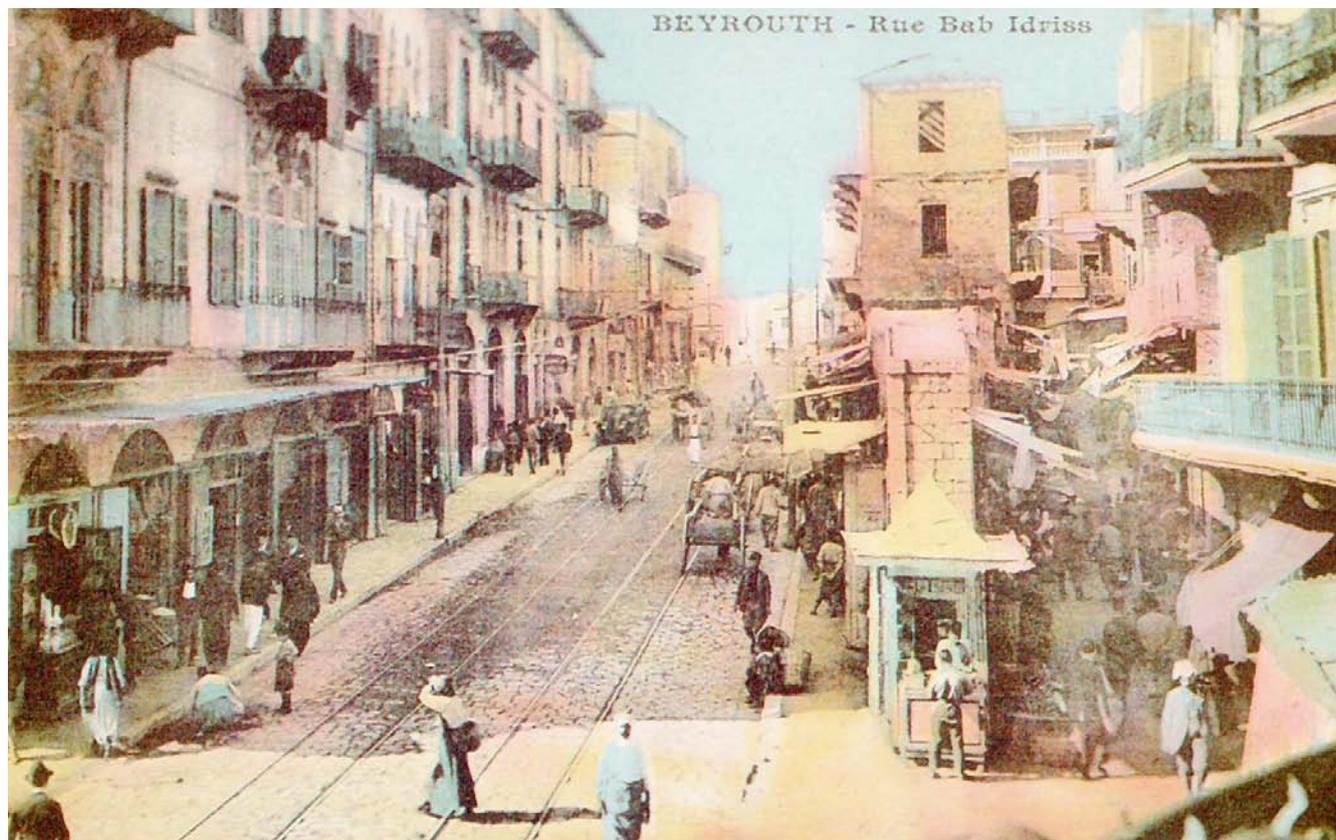
Le pouvoir de ces conjurés associés à la gestion d'un communautarisme de rapine n'a plus de légitimité. La classe dirigeante a perdu sa vocation à diriger, tombée qu'elle est déjà sur les champs du déshonneur, de l'imprévoyance, de l'impéritie, du mensonge et de la corruption.

À présent cependant, les choses paraissent avoir bougé. Une légitimité politique est à refaire. Un État est à reconstruire, des vies sont à protéger et il faut donner un nom à l'espérance. Alors que les oppositions au changement n'ont pas disparu et que les artificiers de la mort sont tapis dans l'ombre... La route est longue et le chemin ardu. Mais qu'est-ce qu'un an de bouleversement quand il faut refonder une vie politique qui a cent ans d'histoire ? Sinon le moment fraternel d'un fol et indicible désir de s'attacher encore plus à son pays, au moment où, tombé bien bas, ce dernier ne semble plus tenir qu'au courage de ceux qui, jeunes ou vieux, ont fait le pari héroïque de le relever.



En 1969, des miliciens palestiniens dans un camp d'entraînement.

Beyrouth : ultime ville ouverte en Méditerranée



شارع ويغان في اوائل الانتداب. إلى اليمين، سوق الفرنج

Beyrouth, creuset de toutes les cultures et de toutes les religions de la Méditerranée. Sur notre photo, le secteur de Bab Idriss au début du mandat français. (Photo tirée de l'ouvrage de Fouad Debbas, « Beirut, Zakiratouna », éditions Bissane).

Antoine COURBAN*
Chroniqueur à L'Orient-Le Jour

Le cataclysme qui frappa Beyrouth le 4 août 2020 a-t-il mis fin à 160 ans de prospérité continue, de vie sociale et culturelle brillante, d'activité économique et commerciale ininterrompue, sans parler d'un certain art de vivre qui a su s'exporter partout ? L'avenir nous dira si le Liban est en mesure de se refaire. La capitale libanaise est sortie d'un long sommeil historique au milieu du XIXe siècle, à partir du moment où Ibrahim Pacha (1789-1848) creusa en 1839 le nouveau port capable d'accueillir les bateaux à vapeur. C'est à partir du port que le Beyrouth ottoman se développa, supplantant les anciennes *échelles du Levant*. Un port, une gare, le Lazaret (Quarantaine), des commerces, des compa-

gnies maritimes, tout cela attira vers les environs du port des centaines d'immigrants venus de la montagne et d'ailleurs pour assurer leur subsistance. C'est ainsi que les quartiers hors les murs, démographiquement chrétiens, connurent une prospérité exceptionnelle. En bord de mer : Medawar, Gemmayzé, Mar Mikhaël, Jéïtaoui, Rmeil, Saïfi. Plus haut sur les collines de Moussaitbé et d'Achrafieh, les familles patriciennes installèrent leurs villas. Les missions religieuses chrétiennes dotèrent cette ville nouvelle d'écoles, d'universités et d'hôpitaux. Tel est le cadre du vivre-ensemble de Beyrouth sans lequel le Liban n'aurait aucun message à transmettre au monde. L'ancienne petite ville côtière s'est agrandie et s'est développée par agrégation centripète et non par expansion centrifuge comme Tripoli. C'est pourquoi Beyrouth véhicule

un des secrets les mieux gardés de l'imaginaire libanais, un présupposé que Mohammad Ezzedine formule comme titre de son ouvrage *Beyrouth, capitale contre le Mont-Liban ?*.

Beyrouth comme lieu d'origine

Pour beaucoup, le Liban, c'est la montagne et ses villages perchés au-dessus de profonds ravins. Aujourd'hui encore, être « de » Beyrouth ou être « à » Beyrouth semble parfois poser problème. Derrière ces interrogations transparait en filigrane le grand enjeu de l'Orient méditerranéen : la question du sujet de la modernité, donc du citoyen. L'individu ne semble exister, en Orient, que comme parcelle émanant d'un groupe qui entretient lui-même des liens grégaires, quasi intemporels, de continuité avec le sol d'un lieu. Tout se passe comme si être domicilié

à Beyrouth n'interdit pas de se sentir étranger en ville. C'est probablement ce paramètre qui est l'enjeu majeur du vivre-ensemble au Levant : s'approprier l'espace de la ville, assumer l'urbanité comme porte d'entrée à la citoyenneté. Le vivre-ensemble présuppose que tous ceux qui vivent ensemble, au sein d'un même espace commun, existent d'abord à titre individuel.

Après le 4 août 2020, Beyrouth se retrouve dans une grande désolation comme ce fut le cas le 9 juillet 551, suite au tremblement de terre qui provoqua un terrifiant tsunami ravageur. La violence du cataclysme fut telle que l'extrémité occidentale du cap appelé Ras-Chekka se brisa en mer. Toute la population de la côte libanaise fut décimée. Un voyageur qui visita le site en 565 témoigne : « Béryte, alors l'œil le plus beau de la Phénicie, fut dépouillée de toute sa splendeur. Ses superbes édifices si renommés, ornés avec tant d'art, s'écroulèrent. Aucun ne fut épargné ; il n'en subsista que des amas de décombres. » À 1 500 ans de distance, ces paroles préfigurent, de manière visionnaire, l'état actuel de la capitale libanaise.

Libanité entre dialogues et palabres

Rien ou presque ne prédisposait cette ville à être la métropole qu'elle est devenue et à abriter cet ultime foyer du cosmopolitisme en Méditerranée. Simple bourgade côtière, peuplée de moins de 10 000 habitants en 1800, Beyrouth en comptera 150 000 environ en 1900. Ce que la géographie a voulu comme simple cap rocheux au pied du Mont-Liban, l'histoire des hommes en a fait une avancée urbaine au milieu des flots, une ville-paquebot. Ruinée et détruite en 551, Beyrouth demeurera simple bourgade somnolente jusqu'au XIXe siècle avant d'entamer son aventure surprenante de métropole ottomane et de foyer de prédilection du vivre-ensemble. Phare avancé de l'arabité, creuset de toutes les cultures et de toutes les religions de la Méditerranée, ville meurtrie et maudite, Beyrouth séduit comme une femme qu'on désire, alors que cette agglomération ne brille pas particulièrement par son caractère monumental ni par un urbanisme particulier. Du milieu des flots, son espace ouvert et la brise marine qui la caresse en permanence confèrent à Beyrouth cet air de liberté insouciant qui intrigue ceux

qui lui préfèrent la rigidité inflexible des territoires identitaires.

À cause de tous les malheurs qui l'ont accablé, certains ne croient plus au Liban et se demandent s'il existe un trait commun entre les groupes ethno-confessionnels de ce pays. Quel est le contenu du référent « libanité » ? Les vieilles *assabiya* et leur esprit de corps sont loin d'avoir été dilués dans le creuset libanais. Ces stratifications historiques ne peuvent se volatiliser d'un coup. Nul ne peut nier qu'il existe un certain mode d'urbanité que Beyrouth a su forger, avec ses usages et ses codes particuliers, et qui sert de substitut acceptable à une certaine libanité identitaire, toujours remise en question. Tout un mode de vie, toute une manière d'être, ont fini par forger un certain profil à l'homme libanais.

Cette identité-urbanité transcende les frontières de la République libanaise. Le modèle de Beyrouth s'est exporté à l'image du modèle universel français forgé par Paris. On retrouve ce modèle à l'œuvre dans plus d'une ville du Proche et du Moyen-Orient. C'est vers Beyrouth que toutes les classes bourgeoises ou embourgeoisées de l'Orient ont tourné leur regard. C'est à Beyrouth qu'on vient chercher le modèle cosmopolite dans plus d'un domaine, notamment culturel. Même si en 2020 Beyrouth en lambeaux n'est plus ce haut lieu qu'elle fut jusqu'en 2006-2008, il n'en demeure pas moins que les traits de cette libanité se retrouvent ancrés dans plus d'un pays du Proche et Moyen-Orient.

Jusqu'à une date récente, toute avancée culturelle dans cette aire, tout progrès, toute modernité conférait à son auteur une part de libanité, de l'identité de Beyrouth et de son modèle universel. Les citoyens de plus d'un pays arabe non seulement se sentent chez eux au Liban, mais de plus perçoivent que le Liban leur appartient. Ils se laissent volontairement approprier, avec plaisir, par le modèle de cette libanité si particulière et si curieuse. En dépit de son caractère parfois brouillon, de son immaturité civique, le modèle opère inmanquablement par son charme. Son pouvoir d'attraction finit par s'approprier plus d'un imaginaire individuel de citoyens non libanais, voire à intégrer cet autre à ses propres codes. Les Libanais ne saisissent pas suffisamment cette force d'assimilation de l'urbanité beyrouthine, qui continue à opérer hors des frontières.

Le modèle de Beyrouth n'est plus obligé de demeurer otage des limites de l'agglomération elle-même, ou des frontières nationales du Liban. La longue guerre civile libanaise (1975-1990), dont les tumultes se poursuivent encore aujourd'hui, fut, comme tout conflit identitaire, un crime d'*urbicide*, celui du meurtre de Beyrouth comme lieu de l'unité du multiple. L'agglomération urbaine fut détruite avec jubilation par les factions en conflit. Mais la cité de Beyrouth, le modèle lui-même, n'a pas disparu. Beyrouth a essaimé et s'est exportée. La ville s'est, en quelque sorte, libérée des chaînes des *assabiya* des groupes libanais qui empoisonnent la vie publique et empêchent le modèle de donner toute la mesure de sa puissance comme cadre du vivre-ensemble. Beyrouth vogue par-delà les mers. Dans plus d'une ville du golfe Arabique, on retrouve l'un ou l'autre trait de la vie beyrouthine et de ses codes, même si on ne peut pas affirmer qu'on y retrouve l'ensemble du modèle.

Historique d'une urbanité composite

Étrange parcours que celui de la ville de Beyrouth. Son destin de métropole, et de capitale régionale, est contemporain de l'agonie du pouvoir ottoman. La petite cité maritime prend un essor surprenant à partir de 1830 et de l'occupation des troupes égyptiennes du khédivé Ibrahim Pacha (1789-1848), fils du vice-roi d'Égypte Mehmet Ali (1769-1849) qui jettera les bases de l'Égypte moderne et de la Nahda ou Renaissance culturelle arabe. En 1831, Ibrahim Pacha fait son entrée dans Beyrouth et annule toutes les divisions administratives ottomanes. Il garde sous son autorité directe la ville en la dotant d'un gouverneur, qui décide d'entreprendre de grands travaux, comme l'aménagement du port et l'ouverture d'un lazaret. Cela coïncide avec l'apparition de la marine à vapeur, ce qui donna à Beyrouth une avancée considérable pour le développement du commerce international.

Le gouverneur égyptien crée un Conseil de prud'hommes (*majliss shawra*) formé de douze notables de la ville dont six musulmans et six chrétiens. Il ne peut rien décider sans l'avis de ce collège. Il reconnaît de facto la nécessité d'un équilibre paritaire entre les composantes de la société urbaine de Beyrouth. Il serait

pertinent de dire que la parité, adoptée au sein de ce Conseil prudhommal de Beyrouth, anticipe l'accord de Taëf de 1989 qui ignore la démographie et respecte une parité symétrique et non proportionnelle au prorata démographique.

En 1888, une nouvelle réforme ottomane crée le *vilayet de Beyrouth*, formé aux dépens des districts côtiers de l'ancien vilayet de Syrie, depuis Lattaquié jusqu'à Haïfa, à l'exception de la région autonome du Mont-Liban. Beyrouth acquiert le statut de capitale de province, ce qui lui confère des fonctions politiques qui consolident son rôle de métropole régionale jusqu'en 1917. Elle est pourvue du chemin de fer, de l'éclairage au gaz puis de l'électricité et du tramway, d'un réseau moderne d'adduction d'eau, de jardins publics, etc. Au crépuscule du XIXe siècle, durant la longue agonie de l'empire des Osmanlis, la ville de Beyrouth se présente comme la vitrine d'une certaine modernité ottomane. L'Empire ottoman, sur son lit de mort, lègue à l'Orient méditerranéen la ville moderne de Beyrouth, point de ralliement du Levant, lieu de rencontre et d'échange entre l'Orient et l'Occident que l'empereur de Prusse Guillaume II surnomme « la perle de la couronne ottomane ».

Au sein de cet espace urbain se sont conjuguées trois dynamiques fondamentales de la ville ouverte : celle des réseaux d'échanges commerciaux mondialisés, celle de l'interculturalité et celle de la gestion de l'espace public. Plus de cent cinquante ans plus tard, on assistera à un phénomène similaire avec l'émergence et le développement de la ville de Dubaï, ce New-Beyrouth au milieu des sables d'Arabie, havre d'une certaine libanité du XXIe siècle. La modernité de Beyrouth ne fut rendue possible que par son détachement du destin du vieil empire et sa participation à l'essor de la dynamique économique et culturelle du monde occidental. Conçue et engendrée dans la matrice ottomane, Beyrouth se développe en se « désottomanisant ».

À la fin du XIXe siècle, Beyrouth est définitivement sortie de l'ombre en tant que grande métropole grâce à la position, qu'elle partage avec Le Caire, de capitale de la Renaissance arabe ou Nahda. C'est en cela qu'elle

se distingue nettement des autres villes ottomanes réputées cosmopolites. La Nahda fut un éveil au temps du monde qui, sans le cadre urbain de Beyrouth, aurait pu difficilement avoir lieu. On rappellera ici la figure emblématique de l'intellectuel rebelle Ahmad Farès el-Chidhaq (1804-1887), modèle achevé de l'homme nouveau. Maronite de naissance, il passe au protestantisme puis à l'islam. C'est en tant que dépouille mortelle qu'il devint citoyen de Beyrouth. Son corps fut honoré selon les rites chrétien et musulman à la fois avant d'être inhumé dans le petit cimetière de Hazmieh à l'identité religieuse mal définie. Samir Kassir conclut : « À défaut de réformer entièrement la société, l'homme qui naissait ainsi de la Nahda lui avait imposé son existence. » C'est la ville de Beyrouth, et nulle autre, qui reçut en legs le corps de cet homme qui réussit l'exploit de faire vivre ensemble, en lui-même, toutes les identités de son temps et de son milieu.

L'imaginaire collectif a tendance à réduire le Liban à la seule ville de Beyrouth. Et pourtant, la majeure partie des mythes fondateurs de l'entité libanaise concernent la Montagne et non la ville. À la fin du XIXe siècle, le rapport de force se renverse en Montagne, en faveur des chrétiens, à tel point que des voix s'élevaient pour demander rien de moins que l'annexion de Beyrouth.

À cause de clivages administratifs entre le vilayet et la région autonome de la Montagne, la nature des relations entre Beyrouth et son arrière-pays s'est modifiée en profondeur. De nombreux migrants s'installaient à Beyrouth, mais sans toutefois s'intégrer à son urbanité. Un nombre important d'entre eux ne se faisait pas immatriculer à Beyrouth.

Cela préfigure cet enjeu central de la modernité actuelle qu'on peut appeler la guerre du territoire contre la ville. C'est la ville et ses réseaux qui peuvent prétendre assurer la cohésion de la diversité et l'unité politique du multiple. La ville constitue la référence commune alors que le territoire demeure le référent privilégié d'un identitaire particulier. Cette bataille du territoire connaît son apogée dans les guerres civiles et les conflits identitaires par le meurtre de la ville

ou uricide. L'urbanité ignore l'esprit de corps (*assabiya*). L'espace urbain aménage une place pour des individus dont l'allégeance première va à leur patrie.

Le message du Liban

Aujourd'hui, après l'explosion du 4 août 2020, tout cela semble compromis. Cent soixante ans de prospérité et de libanité semblent appartenir à un passé révolu. Le message du Liban est un mélange subtil d'un vivre-ensemble à deux composantes. La composante urbaine est celle de l'urbanité de Beyrouth, patchwork aux multiples couleurs humaines. La composante campagne est celle de la cohabitation en montagne entre groupes socio-religieux qui ont su apprendre la relativité des frontières culturelles. Il est vrai que la crispation identitaire demeure une tentation sous-jacente qui remonte à la surface au moindre prétexte et remet chaque fois en cause l'unité politique. On en est là en 2021.

Et pourtant, la coexistence a façonné l'homme libanais et lui a conféré un profil unique, tant le musulman que le chrétien. L'un et l'autre sont loin d'avoir une identité pure et homogène en tout point. L'un et l'autre sont, à la fois, soi-même et l'autre. L'édifice semble mal assuré, on le constate aujourd'hui. Pourquoi ? La réponse résiderait dans le fait que les fondations libanaises ne tiennent pas tellement compte de l'individu et du contrat social, tant elles demeurent soucieuses de l'équilibre et de l'entente intercommunautaires. Mais si le vivre-ensemble, fût-il insuffisant, se maintient au Liban, cela est dû au fait que l'esprit qui a nourri la ville de Beyrouth, depuis les années 1830, n'a pas dit son dernier mot. Au fond, tout le Liban s'abreuve à cette source vive qu'est l'urbanité de Beyrouth, condition première de la citoyenneté. Sans Beyrouth, la ville-mère, le Liban aurait-il quelque message à délivrer au monde ?

*Ancien chef du département de médecine et humanités (USJ)

Rédacteur en chef

de « Travaux et Jours » (USJ)

Membre du Conseil

de l'enseignement supérieur du Liban.

Eau pure, de la plus haute des sources,
et dans des bouteilles en verre.

Talaya. Votre santé en premier.



De Kafno* à Kafno, le centenaire du Grand Liban

En ce 4 août 2020, devant leur blé jonchant le sol autour des silos dévastés, les Libanais ont revécu Kafno, la famine-génocide de 1914-18, sous le spectre de leur bourreau Djamal Pacha. Rien n'a changé depuis qu'en 1920 le Liban fut agrandi en vue d'un avenir prometteur. Mais fut-il vraiment agrandi, ou n'a-t-il pas été plutôt supprimé et remplacé ? Le Grand Liban est-il en continuation ou en rupture avec le Liban historique ?



Distribution du pain par Bkerké (en rouge, nous lisons Kafno).

Dr Amine Jules ISKANDAR

Président de l'Union syriaque maronite Tur Levnon

En voyant les silos du port de Beyrouth éventrés, le blé des Libanais déversé sur un misérable lit de ruines, sur fond d'une cité dévastée, on ne peut s'empêcher de revivre les douleurs et les souffrances de nos ancêtres en 1914-1918. Ils ont dû eux aussi assister à plusieurs reprises à l'acharnement de l'Ottoman Djamal Pacha sur leurs silos auxquels il mettait le feu. Impuissants, ils devaient regarder brûler leurs dernières réserves alimentaires face à un bourreau qui expliquait au monde entier qu'il s'agissait d'une famine naturelle due à un fâcheux concours de

circonstances. La pénurie aurait été provoquée, selon lui, par une invasion de sauterelles en temps de guerre et de blocus.

L'occupant agissait avec aisance car il se sentait chez lui. Il ne s'est jamais considéré étranger puisque cette terre qu'il ravageait était ottomane et que le peuple qu'il sacrifiait était moins important que la noble cause. La résistance de l'empire face à l'ennemi justifiait toutes les famines, les souffrances, la mort et l'émigration en masse.

Djamal Pacha pouvait se vanter d'avoir bien organisé la résistance. Il avait réquisitionné à cet effet toutes les bêtes de somme, la nourriture, les hommes capables de travailler, les jeunes pouvant se battre, le kérosène,

les médecins, les pharmacies et tout le matériel de construction. Tandis que les Libanais manquaient de toutes les matières premières, tandis qu'ils croulaient sous le poids des épidémies, ils voyaient leur kérosène, leur blé et leurs médicaments prendre les routes de Syrie. Il fut aussi interdit à la diaspora d'envoyer de l'argent à ses familles au Liban. Pour plus de cruauté encore, le pacha prononçait des discours et donnait aux Libanais des leçons de nationalisme dans lesquels il leur conseillait de bien résister face à l'ennemi qu'il définissait lui-même et qu'il leur imposait.

Cent ans plus tard, le blé gît au sol, et le peuple dépouillé, appauvri et affamé se fait sermonner sur les valeurs de la résistance. On lui enlève son

carburant et ses médicaments, on pousse ses médecins et ses jeunes à l'exil, on lui bloque les aides en devises étrangères et on lui impose un ennemi éternel et absolu, ancré dans le dogme et l'idéologie. Même la nature a tenu à participer au scénario avec des virus dans le rôle des sauterelles. Sans oublier les commerçants corrompus et le népotisme féodal faisant marchandage de tout, de la politique aux valeurs les plus essentielles.

Que s'est-il passé pour que ce peuple soit obligé de revivre toutes ces calamités au bout d'un siècle ? Et pour quelles raisons en est-il là alors que les autres populations de l'Empire ottoman se sont organisées en nations jouissant d'un bon système immunitaire ?

Raviver l'héritage linguistique et culturel

Pressentant l'effondrement de l'empire, les différentes composantes culturelles avaient commencé à se reconstruire et à raviver leur héritage sur tous les volets linguistiques, historiques, artistiques, littéraires et spirituels. Après quatre siècles d'occupation ottomane, leurs langues étaient presque mortes, ou du moins elles ne pouvaient plus répondre aux exigences de la modernité et de la révolution industrielle en cette fin du XIXe siècle. Elles durent alors commencer à les ranimer en créant ainsi le grec moderne, l'arménien moderne, l'hébreu moderne et le serbe moderne. Tous les ingrédients furent préparés afin de pouvoir un jour, lorsque les circonstances le permettraient, ériger leurs États-nations.

Ces peuples enseignèrent leurs langues après les avoir modernisées. Dans certains cas, ces idiomes étaient complètement morts (comme l'hébreu), archaïques (comme le grec) ou simplement ignorés par de grandes tranches de la population, comme pour les Arméniens de Cilicie. Ces derniers, arrivés au Liban suite au génocide, ne parlaient pas un seul mot de leur langue. Des orphelinats et des écoles furent alors fondés à travers le Liban, faisant appel à des enseignants arménophones de la diaspora. En une seule génération, la langue était ressuscitée, avec l'apprentissage du folklore, de l'art, de l'histoire et de la spiritualité.

Les Arméniens imprégnèrent le paysage libanais de leur architecture chré-

tienne et de monuments aux martyrs. L'identité fut sauvée, et à travers elle, la présence arménienne qui sans cela se serait entièrement dissoute jusqu'à la disparition. En ravivant leur langue, les Arméniens purent enrichir le Liban et son patrimoine d'une dimension supplémentaire bien au-delà des avantages d'ordre économique.

Le choix des Monté-Libanais

Comme les autres populations de l'Empire ottoman en décomposition, les Monté-Libanais étaient confrontés aux mêmes enjeux de l'après-libération. Il s'agissait donc de faire le même travail de valorisation culturelle et artistique, de redressement linguistique et d'écriture de l'histoire dans le but de former le roman national nécessaire à la gestation de tout État-nation. Il était aussi fondamental de rendre hommage aux martyrs de Kafno, le génocide-famine de la Première Guerre mondiale, afin de ne pas rendre vaines les atroces souffrances de leurs parents, enfants, frères, sœurs et ancêtres. Pour que cela ne se répète plus jamais.

Mais contrairement à toutes les autres composantes judéo-chrétiennes de l'empire malade, les Monté-Libanais préférèrent miser sur l'amnésie générale afin de bâtir une nouvelle entité politique : le Grand Liban. Durant les années infernales de Kafno, 1914-1918, l'enseignement scolaire fut interrompu à travers tout le gouvernorat (moutassarifiya) du Mont-Liban. Les montagnards qui arrivaient à atteindre la cité ottomane de Beyrouth n'arrivaient là que pour y mourir. Le pays n'était plus qu'un vaste cimetière. L'intelligentsia avait émigré vers les contrées les plus lointaines de la diaspora. Le manque de culture et l'illettrisme battaient leur plein.

La libération du Liban par les forces de la Triple-Entente aurait dû engendrer le même type de renaissance que chez les autres composantes, arménienne, grecque, chypriote ou autres. Mais il n'en fut rien pour ce qui concerne le concept de l'identité nationale au Liban. Aucun effort ne fut entrepris pour la langue syriaque moribonde, ni pour l'écriture de l'histoire et du roman national. Aucun monument, aucun honneur ne fut jamais rendu aux 220 000 victimes du génocide Kafno.

Ce qui était encore aléatoire et chaotique devint conscient et prémédité

en 1943 : le syriaque fut simplement sacrifié, n'ayant pas été retenu comme l'une des langues nationales. Par défaut, les écoles de montagne cessèrent son enseignement dans les années 60 avec le départ à la retraite des derniers professeurs. Dès lors, l'Église maronite optait pour la traduction de la messe en arabe puisque les paroissiens ne pouvaient plus suivre dans les livres traditionnels imprimés en syriaque ou en garshouné**. C'est comme si aujourd'hui un pays, comme l'Italie ou la Pologne, décidait de ne plus enseigner sa langue sous prétexte qu'aucun autre pays ne s'en sert.

Acculturation totale

S'étant désistée de l'identité linguistique, l'histoire officielle devait aussi correspondre à la nouvelle vision de l'identité nationale. On sacrifia alors les 220 000 martyrs morts dans d'atroces souffrances simplement parce qu'ils étaient très majoritairement chrétiens. On leur préféra les 40 cadres pendus à la place des Canons dont l'appartenance multiconfessionnelle répondait mieux à l'idéologie du jeune État.

Les manuels d'histoire devaient aussi adapter les faits réels à la version officielle. Comment expliquer toutes ces victimes ? On parla alors de la mort du tiers des Monté-Libanais, alors qu'il s'agissait réellement de la moitié, puisque 220 000 personnes ont succombé, sur une population de 450 000 habitants. Et la seconde moitié ne survécut que parce qu'elle avait réussi à fuir le pays, le plus souvent pour toujours.

L'histoire officielle s'ingénia aussi à verser dans l'hypocrisie. Des détails qui avaient aggravé les conditions des Monté-Libanais, tels que les sauterelles ou les commerçants véreux, furent rendus à eux seuls responsables de toute l'hécatombe. On ne parla jamais des réquisitions ou des déportations, ni des évêques traduits en cours martiale et exécutés. On n'évoqua jamais les silos de blé éventrés, mis à sac et brûlés.

Mais plus grave encore, on a voulu aller à la rencontre de l'Autre en devenant l'Autre, en adoptant sa langue, son histoire, sa littérature et son propre roman national. Une acculturation totale s'est imposée dans les écoles chrétiennes qui n'ont plus

rien transmis de la langue ancestrale ni de l'histoire nationale. Ces institutions optèrent pour l'assimilation totale en calquant l'Autre. Or on ne peut établir un dialogue avec la copie de soi-même. Ce qui devait être une rencontre a donc sombré dans le monologue du narcissisme réducteur et destructeur.

L'idéologie de la fusion des peuples

La nouvelle nation fut érigée sur un lit de mensonges et de négations de soi. Un peuple qui se désiste de tout ce qui le constitue dans toutes ses spécificités humaines et culturelles peut-il trouver sa place dans le concert des nations ? Pour bâtir le Grand Liban, il fut décidé de sacrifier le Liban historique en effaçant ses particularismes qui font sa richesse et son aptitude à pouvoir traverser les crises de l'histoire. Ces spécificités justement sont les ingrédients de son système immunitaire, et leur disparition le rend vulnérable à toutes les perturbations avoisinantes.

Nous ne pouvons pas nous construire et évoluer en tant que peuple ni bâtir

une nation sur le dénigrement de l'essentiel, de l'existentiel. Nous avons considéré les différences entre les habitants du Liban historique et ceux des régions périphériques comme des obstacles à la coexistence. Ces différences culturelles, historiques et linguistiques furent ainsi sacrifiées sur l'autel de l'unité nationale.

Cette idéologie de la fusion des peuples comme s'il s'agissait de vulgaires métaux nous a surtout empêchés d'y voir clair, d'écouter avec intérêt un Robert de Caix de Saint-Aymour et de rechercher un système politique adapté à la diversité culturelle, religieuse et historique des différentes composantes du Grand Liban. Ce n'est pas avec les avantages techniques qui nous ont été légués par les missionnaires catholiques, puis par la France, ni avec les infrastructures avancées laissées par les Ottomans puis par les Français que nous pouvions construire une nation. Le port, le tramway, les réseaux ferroviaires et routiers, l'électricité, l'eau, les postes et télégraphes, même les hôpitaux et les universités ne forment pas les ingrédients d'un État, et cer-

tainement pas d'une nation. Encore moins les « négations » amèrement dénoncées par Georges Naccache.

L'État-nation, dont l'aptitude à surmonter les crises le distingue de l'État tout court, est constitué de bien plus que cela. Il est un ensemble d'aspirations communes, de vision, de mythes et d'un roman national. Il est surtout la résultante d'un cheminement historique porté par la foi, la culture et la langue. Ces garantes de l'identité ne peuvent faire l'objet de concessions et de compromis. Il s'agit de l'essence même de ce que nous sommes. On ne peut bâtir une nation sur le mensonge, encore moins sur l'amnésie. Car, comme le disait si bien Remy de Gourmont : « Quand un peuple n'ose plus défendre sa langue, il est mûr pour l'esclavage. »

* *Kafno*, qui signifie famine en syriaque, est le nom de la Grande Famine – génocide du Mont-Liban entre 1914 et 1918.

** *Garshouné*, qui signifie étranger, revient à écrire une langue étrangère (en l'occurrence l'arabe) en employant l'alphabet syriaque.



Des habitants du Mont-Liban rassemblés devant une église durant la famine (Kafno).



مئوية وطن

ذاكرة لبنان الكبير

100 حلقة من تاريخ لبنان

مئوية وطن - ذاكرة لبنان الكبير يستعرض أبرز الشخصيات وأجمل المعالم التاريخية التي تعيد إلى الذاكرة مراحل لبنان الذهبية.

امسح رمز الاستجابة السريعة (QR code) أدناه لمشاهدة الحلقات على موقع الـ LBCI الإلكتروني.

لزيارة الموقع:



بالتعاون مع
Bank Audi



Un siècle d'autisme politique

Naoum FARAH
Avocat à la Cour

En psychiatrie, l'autisme est un *trouble* du *neuro-développement* humain caractérisé par des *difficultés* dans les *interactions sociales* de la communication et des comportements et intérêts à caractère *restreint, répétitif* et *stéréotypé*.

Sans avoir à transposer nécessairement tous les symptômes de cette pathologie au grand malade qu'est le Liban, on peut valablement opérer un rapprochement entre l'autisme comme maladie et l'« autisme politique libanais » qui s'est aggravé depuis 1920 pour attendre ses manifestations paroxystiques un siècle plus tard.

« L'autisme politique libanais » serait donc un *trouble du développement socio-communautaire* caractérisé par des *difficultés dans les interactions* entre les *composantes historiques* de la nation et des *comportements et intérêts* à caractère *sectaire, répétitif* et *stéréotypé* ne tirant *aucune leçon des échecs passés*.

Le système politique instauré par la France à la suite de la proclamation du Grand Liban en 1920 et approuvé par une partie de l'élite libanaise de l'époque a souffert dès sa conception d'un double défaut génétique.

En effet, la puissance mandataire, culturellement imprégnée d'une conception jacobine de l'État, a tenu à instaurer un système constitutionnel inadapté aux réalités libanaises, parce que centralisé, avec comme résultat un système hybride cumulant les défauts et du régime présidentiel et du régime parlementaire, sans bénéficier de leurs qualités.

Croyant bien faire, la puissance mandataire a juxtaposé, voire superposé, à la formule laïque (l'État n'a pas de religion officielle) un système parallèle légal articulé sur la diversité communautaire (art. 95 de la Constitution et autres textes). Au fil des crises, ce système s'est transformé en un corps malade, ingouvernable et surtout porteur de tous les dangers.

Résultat : depuis 1926, et surtout depuis 1943, ces deux systèmes, à



Manifestation pro-palestinienne à Beyrouth en 1972. « L'accord du Caire a quasiment officialisé l'effraction armée de l'OLP dans le tissu politique, communautaire et sécuritaire du pays. »

savoir la gestion de l'État à travers un gouvernement central dominé d'abord par un président de la République faussement prépondérant jusqu'en 1990, puis ensuite par un Conseil des ministres omnipotent mais paralytique, se sont trouvés en situation conflictuelle permanente avec les forces centrifuges et transfrontalières des communautés religieuses, notamment les communautés musulmanes. Cette situation de tensions antagonistes s'est amplifiée et aggravée après chaque crise.

Les « événements » de 1958 suivis en 1969 par le tristement célèbre accord du Caire, qui a facilité et qua-

siment officialisé l'effraction armée de l'OLP dans le tissu politique, communautaire et sécuritaire du pays, annonçaient des lendemains tragiques.

C'est ainsi qu'en mai 1973, la tentative avortée du président Sleiman Frangié de faire appel à l'armée pour endiguer les milices palestiniennes se heurtait à l'opposition frontale et des sunnites et de la gauche, et surtout à l'ultimatum musclé de la Syrie qui préparait déjà en sous-main son intervention militaire en 1975, tout d'abord par l'intermédiaire de factions palestiniennes totalement inféodées à Damas, puis directement et clairement par l'entrée des troupes

régulières syriennes en juin 1976, et enfin « légalisée » (!) par la Ligue des États arabes en octobre 1976. Quinze années de guerres jusqu'en octobre 1990, aboutissant aux accords de Taëf, ont de nouveau « légalisé » (!) la mainmise totale de la Syrie ; une mainmise synonyme de véritable occupation, pourtant jamais dénoncée par la communauté internationale et même encouragée parfois par certains États. Il était évident que cette mainmise n'était que le prélude à une future annexion du Liban à la Syrie, annexion qui a échoué suite à l'assassinat de Rafic Hariri en février 2005. Le retrait de l'armée syrienne en avril de la même année sera remplacé par une tutelle iranienne imposée avec un succès grandissant par le Hezbollah qui a su engranger les profits politiques et sécuritaires après l'agression militaire israélienne de juillet 2006, et surtout à l'occasion des multiples guerres qui déchirent la Syrie depuis 2011.

Question : pourquoi ces faits sont-ils systématiquement récurrents ?

Réponse : parce que les causes sont les mêmes, à savoir l'inadéquation des textes à la réalité historique du Liban où sont supposées cohabiter ses 18 communautés religieuses. Quelles sont les solutions susceptibles d'apaiser les tensions internes, condition indispensable à l'instauration d'un système pérenne doté d'une gouvernabilité adaptée aux spécificités libanaises ?

La première de ces conditions est que les communautés religieuses et les partis politiques mettent de côté la duplicité, le mensonge et l'hypocrisie réciproques qui ont caractérisé et continuent de caractériser leurs relations durant ces 100 dernières années.

La deuxième de ces conditions est d'acter que toutes les tentatives menées jusqu'à présent pour rendre gouvernable le système en vigueur ont échoué. Il est grand temps d'admettre que, pour sauver le Liban, il est indispensable de sacrifier son système actuel moribond.

La seule formule viable est de se diriger rapidement vers l'adoption de l'unique binôme salvateur : à savoir un système fédéral adossé à une neutralité positive. Ce faisant, l'on retrouverait l'esprit sous-jacent à la proclamation du Grand Liban, cet esprit-là qui constitue

l'essence même du pacte national de 1943.

D'ailleurs, si en 1920 les États-Unis d'Amérique avaient obtenu le mandat sur le Liban, en lieu et place de la France, il est fort probable que le président Wilson, s'inspirant du modèle en vigueur dans son pays, y aurait institué un système fédéral couplé à un statut de neutralité, imitant en cela l'exemple de la Suisse qui l'avait protégée des malheurs de la Première Guerre mondiale, ces mêmes malheurs qui avaient pourtant décimé la population du Mont-Liban.

Une telle refonte constitutionnelle ne devrait se concrétiser que dans la préservation intégrale des frontières actuelles de notre patrie, la consolidation de la coexistence islamo-chrétienne dans un environnement démocratique assurant la représentation électorale la plus grande ainsi que l'élargissement et le renforcement des libertés publiques, de même que la défense des droits de l'homme et des causes justes et légitimes. Sinon, nos petits-enfants ne seraient sans doute pas en mesure de célébrer en 2120 le bicentenaire de ce que fut leur pays !

Malheureusement le concept d'un Liban fédéral et neutre provoque ici et là des réactions négatives qui ne sont pas mues par la seule bonne foi. En effet, pour une certaine élite intellectuelle formatée par une idéologie circulaire, le mot de « fédération » signifie nécessairement « partition », « sécession » ou « séparation ». Ce faisant, cette élite, depuis des décennies, fait le jeu de forces politi-

co-communautaires dont l'objectif est la prise du pouvoir central grâce à un entrisme méthodique dans les diverses institutions et organismes de l'État.

Les détracteurs du fédéralisme-neutralité sont souvent ceux-là mêmes qui, depuis 1958, ont préparé le terrain aux interventions armées étrangères et/ou par des étrangers résidents dans notre pays. Ces détracteurs ont affaibli le pouvoir central dans le dessein, de moins en moins inavoué, de reléguer la communauté chrétienne à un rôle de figurant politique, économique et culturel.

Ces détracteurs ont maintenant l'obligation morale et nationale de se départir de leur duplicité et d'admettre que seule la formule fédérale protégée par un statut de neutralité positive peut sauver le Liban de la partition, voire de la désintégration...

Mais en 1917, soit quelques mois avant la fin de la Première Guerre mondiale, nos grands-parents auraient-ils pu envisager, même dans leurs rêves les plus fous, que 400 années d'occupation ottomane allaient bientôt prendre fin, et qu'ils assisteraient à l'émergence d'un Liban indépendant pour la première fois de son histoire ?

Est-ce un rêve ? Un vœu pieux ? Peut-être.

Tout est différent.

Mais tout est identique.

Sommes-nous donc aujourd'hui : à la veille d'un 1er septembre 1920 revisitée ?

ou bien à la veille d'un 24 août 1516, nouvelle version ?



En mai 1973, le président Sleiman Frangié fera appel à l'armée pour mettre au pas les organisations palestiniennes (sur notre photo une unité de l'armée face au camp de Sabra). Le président Frangié se heurtera toutefois à la farouche opposition des leaders sunnites et de la gauche et à celle du président Hafez el-Assad qui fermera les frontières avec le Liban pour faire pression sur le président Frangié afin de le contraindre à faire marche arrière. Photo archives/L'OLJ

Comment sauvegarder le « Grand Liban » ?



En 1983, la conférence de dialogue national réunie à Genève, sous l'égide de la Ligue arabe : le Liban restera un pays d'équilibre entre toutes ses composantes nationales. (« Liban, le siècle en images », éditions Dar an-Nahar).

Abbas HALABI
Magistrat

« ... Et il les a aidés à construire des églises et des couvents, pour achever le plan de ses ancêtres. »

(Tiré de la description du père Ignace al-Khoury du cheikh Bachir Joumblatt, 1775-1825).

Un « jubilé » en sciences humaines est la commémoration du passage d'un temps précis sur un événement personnel ou public, au cours duquel un individu ou un groupe se souvient de l'événement fondateur, afin de tirer les leçons du passé et d'anticiper l'avenir. Quant aux célébrations du premier centenaire de la déclaration de l'État du « Grand Liban », même si elles semblent tristes et moroses en raison des récentes tragédies qui ont frappé le pays, elles n'en constituent pas moins pour nous l'occasion de lire l'avenir à travers les yeux du passé et du présent. Le philosophe Emmanuel Levinas souligne dans son livre *De Dieu qui vient à l'idée* que se souvenir en philosophie est « la seule force qui garantit l'unité de l'être ». Par conséquent, si nous dési-

rons la continuité de la nation, nous, en tant que Libanais, devons-nous nous souvenir de ce que le pape saint Jean-Paul II a déclaré un jour, en y méditant : « Le Liban est plus qu'un pays : c'est un message de liberté et un exemple de pluralisme pour l'Orient comme pour l'Occident ! »

Oui ! C'est se tromper énormément que de penser que le Grand Liban, sous sa forme pluraliste, n'est que le résultat de changements politiques et de plans internationaux. Bien que des facteurs internes et externes aient contribué à la naissance du Grand Liban à la suite de l'effondrement de l'Empire ottoman, le Grand Liban est l'image complète du véritable Liban, qui est, « depuis sa création, le siège et le théâtre des cultures », comme le souligne le philosophe René Habachi, et « le lieu de prédilection de toutes les langues, religions et races », selon Édouard Saab. Les historiens et les penseurs, dont Philippe Hitti, Youssef al-Hourani et Pierre Rondot, attribuent cette caractéristique de diversité à la nature brutale des terres du Liban ainsi qu'à la multiplicité de ses adversaires, de sorte qu'à travers les âges, ce pays a formé

un refuge et une destination pour ceux qui recherchaient des moyens de subsistance, l'attachement au culte et à la liberté. Ce fut particulièrement le cas de ceux qui violaient les croyances religieuses de leur groupe. De plus, la petite superficie du pays a permis à tous ses habitants de se retrouver et de se côtoyer. Le Liban est ainsi devenu, selon Kamal Joumblatt, « l'Orient en miniature ».

Ce rapprochement entre les habitants du Liban s'est poursuivi au cours des siècles, car la vie de l'être humain et de la communauté est un processus continu d'expériences individuelles et communautaires basées sur des constantes spatiales et temporelles héritées des ancêtres. Les caractéristiques de ce rapprochement sont devenues plus claires après la rencontre entre les communautés maronite et druze, suite à leur implantation dans le nord et le sud du Liban, entre les VIIe et Xe siècles après J.-C.

La naissance du Liban moderne

Ainsi, de cette rencontre entre le processus historique maronite et le processus historique druze est

née l'entité libanaise, selon l'historien Kamal al-Salibi. En effet, le Liban moderne est né, comme le dit le père Michel Hayek, précisément à l'époque de la dynastie des Maan, lorsque « les maronites ont tendu la main aux princes druzes pour délimiter les frontières du Liban actuel ». Et de noter que « la première charte libanaise remonte à cette époque ». Par conséquent, le Grand Liban, né en 1920, a certes changé la démographie et la géographie du pays ainsi que l'équation politique de maronite-druze à maronite-sunnite, mais il n'en reste pas moins qu'il était une continuation et une extension du Liban-message puisqu'il émanait, selon Hayek, d'une charte non écrite entre des communautés qui ont décidé de vivre ensemble la liberté et l'indépendance en partageant les meilleures traditions de l'Orient et de l'Occident.

Aujourd'hui, cent ans après la naissance du Grand Liban, la question demeure : le Grand Liban, sous sa forme pluraliste, persistera-t-il ? Est-il en bon état ? A-t-il réussi à construire l'État, à assurer sa croissance et sa prospérité ? Quelle est la solution, sachant que les crises et les conflits s'enchaînent jour après jour ?

Dans son livre *Sur l'identité historique du Liban*, Mgr Antoine Hamid Mourani décrit l'identité du Liban comme une identité qui n'est pas statique, mais qui grandit et se développe à travers les crises. En d'autres termes, les crises ne sont pas un facteur de menace, mais plutôt un facteur de cristallisation qui polit cette identité dans un processus historique.

Il est vrai que les crises qui se sont produites au Liban tout au long de son histoire étaient des crises existentielles, dues au conflit des différentes communautés religieuses et ethniques ainsi qu'aux interférences extérieures. Cependant, la solution à ces crises a toujours été réalisée avec le pouvoir de la mémoire, c'est-à-dire en retournant au passé. L'histoire libanaise n'est rien d'autre qu'une histoire de dialogue et de coexistence, comme le souligne Georges Corm dans son livre *Le Liban contemporain* : « L'histoire du Liban se déroule toujours à plusieurs niveaux : les sectes, l'histoire des familles, l'histoire de l'entité et ses transformations. Sa complexité est donc très subtile ; la

simplification et la généralisation sont impossibles. »

Le concept de résistance

Par conséquent, le premier centenaire de la déclaration du Grand Liban constitue une occasion de se souvenir de l'événement fondateur afin d'activer et de restaurer l'identité nationale, car le passé est fortement rappelé, présent et actif. L'événement fondateur ne s'arrête pas à la déclaration du général Gouraud sur l'État du Grand Liban. Il s'agit plutôt d'un événement enraciné dans le passé, et la base de cet événement est la coexistence qui a caractérisé le Liban depuis l'Antiquité, à travers l'ère des deux émirats maanite et chéhabite, jusqu'à nos jours.

Cependant, il ne faut pas s'arrêter au concept de coexistence dans son sens simple et reconnu, qui est la vie basée sur les échanges sociaux, économiques et commerciaux, ce qui est un modèle incomplet et faible de coexistence qui a conduit à davantage de conflits et de secousses, tels que les massacres de 1860 et la récente guerre libanaise, qui n'était pas seulement la guerre des autres sur notre terre ; au contraire, il est nécessaire d'être à la hauteur du concept de coexistence dans son sens le plus profond... Comment cela est-il possible ?

Le philosophe et théologien Jean Vanier, après avoir vécu une longue période de vie communautaire, a écrit qu'il ne suffit pas pour une communauté d'avoir un désir de coexistence, mais plutôt d'avoir un projet commun qui réponde à ce désir dans un engagement historique. Ainsi, si nous voulons préserver le Grand Liban, nous devons nous élever au niveau du sens contenu dans l'expression « coexistence ». Autrement dit, nous devons transformer ce concept et le développer de l'abstrait au réaliste ou du théorique au scientifique. Cela ne se fera qu'en pratique. La pratique, selon Vanier, est de définir le travail que le groupe doit faire et ce que le groupe veut qu'il soit. C'est-à-dire que les gens définissent leurs objectifs et clarifient le but de leur réunion, de manière que les conflits et les tensions issus souvent de la non-expression des aspirations de chacun ne surgissent pas entre eux.

Retour à l'esprit de diversité

Le Grand Liban est aujourd'hui dans une situation désastreuse et à la croisée des chemins. Il est urgent de

passer du stade du désir de vivre ensemble au stade de la réalisation et de la mise en œuvre de cette coexistence, car le désir de coexistence ne suffit pas. Pour y parvenir, nous devons d'abord revenir aux racines et à l'authenticité de notre identité, c'est-à-dire à l'esprit de diversité, de pluralisme et de dialogue qui caractérise ce pays, qui réside spécifiquement dans son histoire et qui a été codifié dans le pacte national de 1943, dans le document d'entente nationale (l'accord de Taëf) de 1989 et dans la Constitution naissante de la République libanaise de l'accord de Taëf en 1990.

C'est après cette étape qu'il sera possible de s'asseoir à la table de dialogue et de faire de ces textes une lecture contemporaine qui simule la réalité actuelle du pays, après que les partenaires eurent défini leurs objectifs, besoins, désirs et aspirations nationales qui ne devraient pas être abolitionnistes. En d'autres termes, il faudrait éviter qu'une certaine communauté cherche à exclure une autre communauté, ou à l'exclure de la participation au gouvernement, ou à l'intimider par la force des armes ou la logique de la majorité.

La guerre libanaise entre les années 1975 et 1990 ainsi que les conflits et batailles armés entre chrétiens et druzes ont prouvé que les combats entre les frères dans la patrie n'aboutissent à aucun gagnant, mais conduisent plutôt à une perte pour tout le monde.

Donc, il n'y a pas d'objection à s'asseoir à la table du dialogue, mais après avoir isolé les armes de l'équation, car il n'est pas possible de mener un dialogue sur le système politique à la lumière d'un déséquilibre des pouvoirs. Par conséquent, cela nous oblige d'abord à mettre en œuvre la Constitution et le pacte, puis à rechercher des amendements alternatifs. Nous sommes contre le changement qui résulte d'un déséquilibre au niveau des pouvoirs, car le Liban est gouverné par la force de l'équilibre et non par l'équilibre des forces.

Unité dans la diversité

Oui ! Le Liban était et restera un pays d'équilibre entre toutes ses composantes nationales, y compris les communautés et les groupes, et toute lacune au niveau de l'équation de la coexistence ou de l'équation de

« l'unité dans la diversité » équivaut à la destruction du Liban-message ainsi que de sa formule pluraliste. Peut-être les druzes nous en donneront-ils un exemple, en prenant conscience de ce fait et en suivant cette équation, puisqu'ils se sont installés dans les montagnes et les vallées du Liban, de même qu'ils étaient émirs de cette montagne et ont admis le « Grand Liban ». Leur histoire ancienne témoigne que leurs guerres ne visaient qu'à survivre et à défendre un Liban diversifié et pluriel, comme le disait le Père Youakim Moubarak qui soulignait que la communauté druze a prouvé sa capacité à s'ouvrir et a toujours démontré son grand esprit de solidarité. Aujourd'hui, cent ans après la naissance du Grand Liban, et à la lumière de la crise actuelle, qui sera le pôle national fédérateur qui appellera à un dialogue libano-libanais sincère

et transparent ? Quels sont les pôles politiques représentant les communautés et les partis qui s'engageront à passer du désir de coexistence à un engagement à son égard, loin des dépendances extérieures et des ambitions expansionnistes d'une communauté au détriment d'une autre ? Et quand les Libanais réaliseront-ils que la vraie coexistence est le garant de la construction d'un État civil moderne basé sur des systèmes constitutionnels et des institutions administratives ?

« L'aventure valait la peine d'être essayée », dit Kamal Joumblatt, et « il n'y a pas d'émergence de l'État sauf avec le consensus de ses groupes, un consensus solide basé sur des structures cohérentes qui donnent équilibre et dynamisme à ses institutions », explique l'orateur romain, philosophe et écrivain Cicéron...

Alors, prenons un risque cette fois et

essayons, car le danger réside dans la disparition de l'État libanais, comme l'a récemment prévenu Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères de la France... Et tout le monde sait que « si le Liban disparaît, c'est la civilisation qui recule », selon Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies entre 1972 et 1981.

Le Grand Liban est en danger, et la seule occasion de le revitaliser et de le redresser ne sera pas efficace sans un retour aux origines, à l'unité dans la diversité, c'est-à-dire au langage du dialogue entre tous les segments et groupes de la nation, de manière à respecter les droits de chaque communauté et à appliquer le concept de coexistence et d'engagement... C'est alors, seulement, que la communauté garantira son unité et sa pérennité, redessinant la véritable identité du Liban, une identité qui grandit et se développe à travers les crises.



La guerre libanaise entre les années 1975 et 1990 a prouvé que les conflits et batailles armés n'aboutissent à aucun gagnant. (« Liban, le siècle en images », éditions Dar an-Nahar).

UNE CONNEXION. UNE NATION. UN GRAND LIBAN.

CÉLÉBRONS ENSEMBLE LE CENTENAIRE DU GRAND LIBAN




the internet people
www.idm.net.lb

Un siècle de rendez-vous manqués



Le Hezbollah a envahi Beyrouth en mai 2008 pour souligner que la majorité populaire du 14 Mars n'aura pas raison de ses armes. Notre photo, le gigantesque rassemblement du 14 mars 2005 dans le centre-ville de Beyrouth. Haitham Mussawi/AFP

Maya KHADRA*
Journaliste, enseignante

Ce n'est pas une tâche aisée de parler du centenaire du Grand Liban, à la croisée d'une crise protéiforme dont l'issue ne semble pas accessible dans le court terme. L'expression purement rationnelle et cartésienne est bien peu flatteuse et déloyale pour ce pays qui s'assimilerait à tant d'égarés à un rêve au Proche-Orient. Verser dans un sentimentalisme nostalgique risquerait de transformer notre histoire en épopée homérique et en un condensé de clichés sur lesquels ont surfé les communautés, chacune pour édifier un mythe identitaire qui lui est propre. Nous tenterons donc de jauger notre analyse en l'articulant en deux temps :

celui du passé pour comprendre le modèle libanais et celui de la contemporanéité afin d'identifier les causes d'échec, ou plus précisément de survie sous perfusion, d'un pays rendu exsangue sur les plans sécuritaire, politique, économique, culturel et social. Le Liban n'a pas à justifier son existence dans une région qui a vu émerger les États-nations dans la première moitié du XXe siècle. Son existence en tant qu'entité historique, anthropologique et géographique précède son existence dans le concert des nations modernes. Et souvent la dimension étatique du Liban actuel fait pâle figure face à son histoire épique plus ancrée dans l'évolution du monde et vieille de 2 000 ans. Il existe un décalage aigu entre le Liban rêvé appartenant à un inconscient collectif et un Liban

réel décevant par sa classe politique et ses prévarications aussi bien que par son morcellement territorial dû à une souveraineté épisodique et souvent violée par la détention d'armes illégales. Sans oublier les crises non moins graves, telles que la présence d'un million et demi de réfugiés syriens sur son territoire et l'impasse de la question des camps palestiniens, gardée en suspens depuis la fin de la guerre civile.

Le tableau est lugubre, peu réjouissant et sombre comme la couleur de sa capitale qui s'asphyxie jusqu'à aujourd'hui sous la poussière de l'explosion apocalyptique du 4 août. Ce qu'est devenu le Liban, cent ans après sa déclaration sur le perron de la Résidence des Pins, ferait se retourner ses pères fondateurs dans leurs

tombes ; notamment le patriarche Élias Howayek, défenseur acharné du Grand Liban à la conférence de paix de Paris en 1919.

Dans son manifeste « Qu'est-ce qu'une nation ? », Ernest Renan définit les conditions de l'édification d'un État-nation. C'est la construction d'une union entre deux choses : histoire commune et rassemblement d'une population, « l'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs, l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble ». Nous voulons nous attarder sur ces deux dimensions, pensées par le philosophe et historien français. Le passé, à la base de l'édification du Grand Liban, est-il reconnu et assimilé par tous les Libanais ? Le présent exigeant un vivre-ensemble paisible n'est-il pas menacé depuis près d'un demi-siècle par les importations et implantations des projets régionaux sur le territoire libanais ? Commentons par une lecture du passé. Nous pouvons longtemps disserter sur l'histoire d'un Liban résistant et d'un territoire pourfendant les soumissions grâce à un peuple maronite alliant spiritualité et esprit martial. Peuple désenclavé et ouvert à l'Occident aussi, notamment à partir du XVI^e siècle – plus précisément avec la volonté du pape Grégoire XIII de les rapprocher de Rome et la fondation du Collège maronite de Rome, véritable foyer de l'émergence d'un certain imaginaire maronite. Nous nous contenterons, cependant, de situer cette lecture diachronique dans un siècle chargé de changements : le XIX^e siècle et la concrétisation politique des aspirations souverainistes des Libanais du Mont-Liban et du patriarcat maronite.

Un Grand Liban souverain : fruit d'un projet maronite inclusif

Beaucoup se trompent en assimilant le Liban à une « création française » et certaines approches académiques et idéologiques défendent l'idée de « l'occidentalisation de l'ordre politique dans des États importés », en évoquant l'émergence des États-nations après la chute de l'Empire ottoman. Cependant, maintes sont les preuves et nombreux sont les événements politiques non banals qui ont scandé le XIX^e siècle au rythme d'une aspiration à la souveraineté.

Cette aspiration fut portée à chaque rendez-vous de l'histoire par les patriarches maronites.

Le patriarche Howayek par sa détermination à la conférence de Paris en 1919 a perpétué une tradition maronite bien ancrée au XIX^e siècle. Son projet, le Grand Liban, n'est autre que l'épanouissement naturel du Mont-Liban, une exception dans la répartition géographique prévue dans les territoires de l'Empire ottoman des accords Sykes-Picot. Il s'inscrit même dans une série d'événements, à commencer par l'année 1831 et l'expédition d'Ibrahim Pacha, fils de Mohammad Ali. Ce dernier, fort de son alliance avec l'émir libanais Bachir II, occupa la Palestine, le Liban et la Syrie et imposa des réformes égalitaires entre chrétiens et musulmans au Liban. C'est ainsi qu'on a vu apparaître les premiers conseils administratifs mixtes. Un grand exploit pour les chrétiens qui aspiraient à ne plus vivre sous le joug de la dhimmitude. Et avec le retrait des Égyptiens et la chute de Bachir II, c'est le patriarche maronite Youssef Hobeiche qui prit le relais de la sauvegarde de cet acquis politique majeur. Il envoya une supplique au sultan, constituée de 14 points et dont le 12^e point insistait sur la nécessité de la désignation d'un gouverneur chrétien directement par la Sublime Porte, sans passer par d'autres intermédiaires, comme celui des walis de Damas et d'Acre.

La carte de 1862

Ainsi, une souveraineté relative était-elle instaurée en consacrant une indépendance d'un Liban communiquant avec sa bande côtière et la plaine de la Békaa, par rapport aux pays voisins. L'année 1860 et ses événements sanglants virent se réduire cet espace comme peau de chagrin. La moutassarrifiya a réduit l'espace libanais relativement souverain à un Mont-Liban étriqué. Et c'était au tour du patriarche Boulos Massaad de revendiquer, sans relâche, l'extension des frontières libanaises réduites par le protocole de 1861. Ce vœu attendit le patriarche Howayek et la chute de l'Empire ottoman. Cependant, il n'est ni projet infondé ni artifice géographique.

Les archives françaises du XIX^e siècle tranchent la question de la réalité géographique historique du Liban. En effet, la brigade topographique du corps expéditionnaire de Napoléon III établit

une carte du Liban, en 1862, y faisant figurer les frontières actuelles. Ce document servit de base à la revendication du patriarche Howayek en 1919. Ce personnage historique était révolutionnaire pour son époque. Rassemblant dans son comité présent à la conférence de la paix à Versailles des Libanais de toutes confessions, il pressentit déjà la menace de l'emprise syrienne et les rêves de certains musulmans libanais de fusionner avec une Syrie arabe. Nonobstant cette réalité qui aurait pu, légitimement, faire accroître chez l'artisan du Grand Liban une tentation du repli communautaire, le patriarche choisit le Grand Liban pluraliste et multiconfessionnel, à condition qu'il soit indépendant de tout État arabe qui se constituerait en Syrie. Il s'opposa aux accords Clemenceau-Fayçal et obtint, avec ténacité, la déclaration du Grand Liban. Les chrétiens libanais échappent ainsi à la logique minoritaire qui tente les « chrétiens d'Orient ». Et le confessionnalisme fut la continuité des deux caïmacamats et de la moutassarrifiya, et non un système parachuté ex nihilo. Il était même la pierre angulaire du vivre-ensemble et une garantie, au siècle dernier, pour les musulmans libanais, comme l'affirme l'éminent historien du Collège de France Henry Laurens. Le Liban n'est donc pas accident historique et concours de contingences, mais bien une résultante légitime d'un long combat séculaire contre toute forme d'injustice et un creuset pour l'épanouissement des libertés et de la diversité dans un Proche-Orient monochrome. La nation est donc ancienne, mais l'État était nouveau en 1920. Il ne tarda pas à être tiré à hue et à dia par les allégeances aux puissances régionales.

Les rendez-vous manqués avec l'histoire : causes et solutions

Le rêve du Grand Liban vécut un siècle d'or avant qu'il ne sombre dans une période de divisions internes dues aux multiples atteintes à sa souveraineté à partir de 1975, et nous dirions même avant cette année fatidique, avec la signature de l'accord du Caire, en 1969. Inutile de philosopher sur la question libanaise et de l'analyser d'une manière sophistiquée, souvent frôlant une préciosité loin de la réalité. Il suffit d'identifier les maux pour trouver les remèdes ; sinon tout autre

discours sur les causes de l'échec du modèle libanais ne serait que cautère sur jambe de bois.

Concrètement, où réside le mal au Liban ? Il suffit d'en faire l'inventaire. Les armes illégales qui ont commencé à poindre dans les années 50 et le prix cher que le Liban a payé en ne prenant jamais ses distances vis-à-vis du conflit israélo-palestinien ; l'accroissement du soutien des communautés musulmanes à la cause palestinienne qui a fracturé le vivre-ensemble libanais et dressé les communautés les unes contre les autres ; la porosité des frontières libanaises – une faille dans notre souveraineté – face aux assaillants étrangers et l'interventionnisme syrien meurtrier qui a saigné le pays à blanc sur les plans politique, économique et humain ; les arrestations politiques, surveillance orwellienne de la pratique des libertés et enserrement dans un étai sécuritaire de toute vie politique, touchant surtout les chrétiens opposés à l'occupation dans les années 90 et jusqu'à la révolution du Cèdre.

Tout cela n'aurait pas été possible sans la collaboration d'une classe politique véreuse qui a préféré la soumission à l'application de l'ordre de la loi, pilier de la souveraineté, au pays du Cèdre. Se joute à ce fléau la montée en puissance du Hezbollah, bras armé du projet khomeyniste duodécimain au Liban. Cette milice, désignée comme terroriste par nombre de pays, d'instances internationales et même par la Ligue arabe, ne cesse de s'implanter d'une manière tentaculaire au Liban en asseyant son règne à maints niveaux : communautaire, militaire, politique, sécuritaire et économique. Sournoisement, il s'est infiltré dans la vie politique à pas feutrés, d'abord par le biais de blocs parlementaires modestes, ensuite en nouant l'alliance faustienne avec le CPL du général Michel Aoun dans le cadre du fameux accord de Mar Mikhaël, bénéficiant ainsi d'une ombrelle de légitimité chrétienne.

Le véritable complot

Depuis, le Hezbollah s'est arrogé le droit de mener la guerre dévastatrice de 2006 contre Israël pour s'offrir une victoire illusoire, mettant sous opium sa communauté. Ensuite, par la terreur, il a envahi Beyrouth en mai 2008 dans un message poli-

tique clair : la majorité populaire du 14 Mars, alors uni, n'aura pas raison de nos armes. Le bloc souverainiste du 14 Mars a commencé peu à peu à perdre du lest, à cause de la rétraction des uns et de la tentation du pouvoir pour se préserver politiquement des autres.

Aujourd'hui, dans ce gouffre dans lequel le Liban est englué, la révolution du 17 octobre n'a pas encore réussi à ébranler l'alliance maléfique entre classe politique éhontée, léthargique et corrompue, et armes illégales. Jamais le Liban ne s'était engouffré dans une crise pareille où son classement économique frôle les niveaux abyssaux du Venezuela, où tout audit juricomptable de la Banque du Liban (BDL) est refusé, où le blé et les médicaments risquent de ne plus être subventionnés par l'État dans un contexte de précarité accrue qui menace un Libanais sur deux.

Le pays est sans exagération aucune sacrifié. Et d'aucuns, au discours se voulant progressiste, moderne et ne tombant pas dans l'oreille sourde des révolutionnaires, discutent du changement du système et de nouvelles lois électorales « libérées du joug confessionnel ». Les esprits avertis n'en sont pas dupes. Un véritable complot monterait la vague de la révolution pour faire passer les projets ambitieux du tandem chiite ; une loi électorale insidieuse reposant sur la proportionnalité intégrale. Un tel sabotage de l'équilibre du système libanais fustigeant le confessionnalisme ferait oublier que le commu-

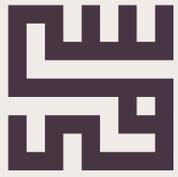
nautarisme est le problème et non le confessionnalisme politique. Et si ce dernier est à revoir, ce n'est pas par le chantage à l'argument numéraire d'une démographie qui change au profit de la communauté chiite.

Le vivre-ensemble dont se réclament nombre de responsables libanais hypocritement se fiche de l'argument démographique. Soit nous vivons ensemble en n'ayant pas la hantise de la démographie, soit de nouveaux scénarios sont à proposer en garantissant des droits égaux à toutes les communautés, dans un système non discriminant et répondant aux changements survenus au cours de ce centenaire du Grand Liban. Un radeau de sauvetage existe encore avant de passer aux solutions radicales dont l'enfantement se ferait au forceps. Un respect de la neutralité du Liban tel qu'il est exposé dans le mémorandum de Bkerké est plus que jamais de mise. En adoptant la neutralité comme antidote aux conflits régionaux, aux fractures internes et un neutralisateur des ambitions des pays voisins sur le sol libanais, le Liban pourrait retrouver une paix tant rêvée, et surtout durable. Sinon, l'État libanais dans sa forme actuelle, reposant sur une centralisation des pouvoirs nécessitant un perpétuel consensus, ne pourrait survivre un second centenaire.

*Responsable du département Culture générale et Humanités à l'IPAG Business School Paris



La révolution du 17 octobre n'a pas encore réussi à ébranler l'alliance maléfique entre une classe politique corrompue et léthargique et les armes illégales. Photo AFP



SALMA

All Natural Beauty Products

We've spent years seeking out the best ingredients for our products. We were tired of second-rate, unhealthy products so we made our own solution. We like to think of ourselves as partners with you.

We seek an alternative to harmful chemical products of the cosmetic industry. Our essential oils are all sourced from natural farms in Lebanon.

We believe in natural beauty rituals passed down, in the power of olive oil and in celebrating mother earth and its generosity.

We bring you products that are safe, non-toxic, and highly effective. We believe in tangible results you can see and feel, and we believe in the power of nature to bring these results.



Our Products

Journeys

Freedom, Renewal, Soothing & Sensual

Shampoo, Shower Gel, Conditioner, Lotion

Available in: Hotel Kit (50ml) & Shower Kit (500ml)
Pure Jasmine & Sweet Almond

Laurel Liquid Soap

100% Natural & Organic

Laurel & Traditional Olive Oil Soap

100% Natural & Organic



+961 78 929 000

@salmalovesbeauty

www.salmalovesbeauty.com



Pourquoi le prononcer ce nom du Liban ?

Retour sur septembre 1920 et sur certaines allégations et distorsions

*Iza tatala'a sawba as-safhi 'udwanu**

La proclamation du Grand Liban a, certes, suscité l'enthousiasme des libanistes, mais a été dénoncée par les partisans de la Grande Syrie. Certains historiens, pour délégitimer le Grand Liban, ont eu recours à des contre-vérités et aux interprétations superficielles et abusives pour fonder leur argumentation.

Youssef MOAWAD

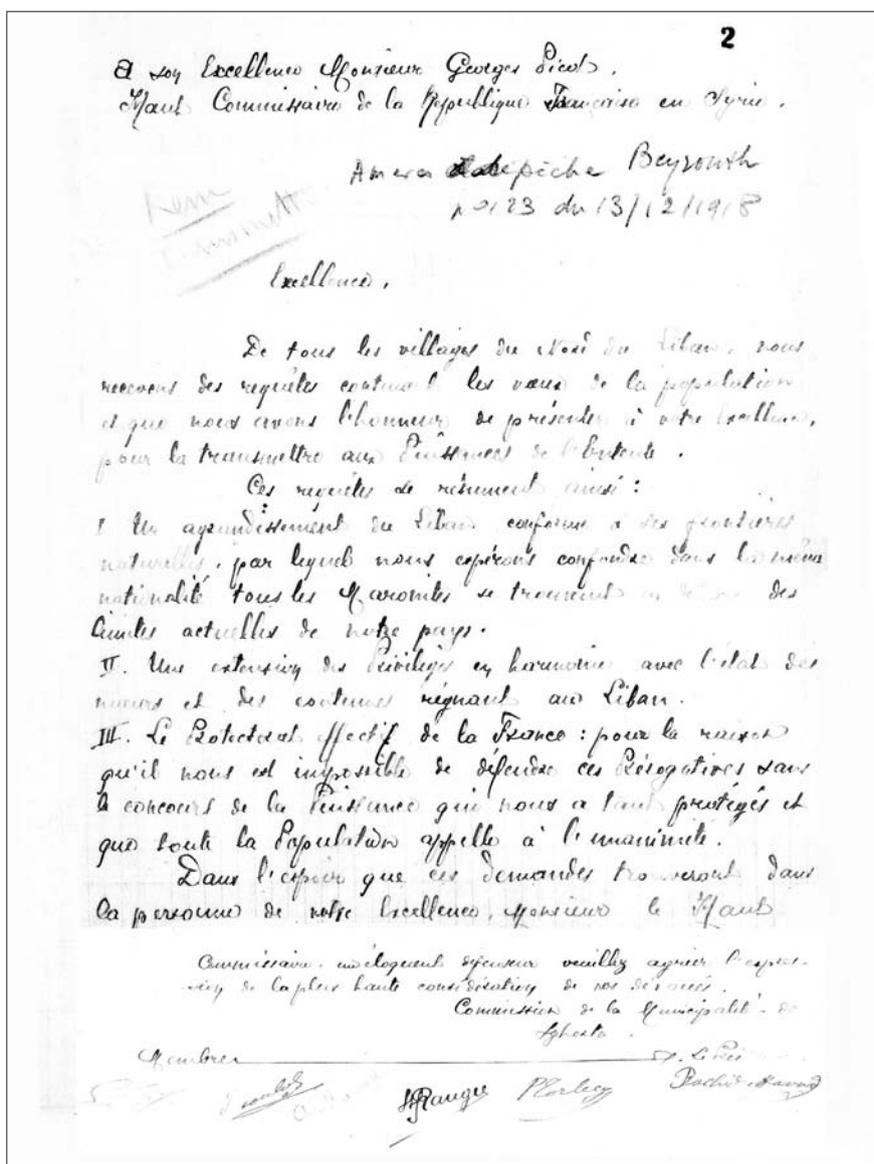
Avocat et historien

Toute commémoration est l'occasion de rouvrir les plaies et de raviver les vieilles querelles !

Revenons-en aux faits : le Grand Liban a été proclamé par le haut-commissaire français, et dans les frontières internationales qu'on lui connaît aujourd'hui, contre le gré de la majorité de ses populations musulmanes. Ce fut il y a cent ans, un premier septembre 1920, un coup de force qu'avait rendu possible l'écrasement des troupes chérifiennes du roi Fayçal à Maysaloun, le 24 juillet précédent. Le ralliement progressif de l'islam politique, toutes confessions confondues, à l'État libanais à partir de l'indépendance acquise en 1943, et peut-être bien avant, ne justifie pas le fait accompli du rattachement au territoire de l'ex-moutassarriya de certaines zones limitrophes qui auraient souhaité un destin syrien. Ni ce ralliement tardif ni les prescriptions décennales ou trentenaires ne peuvent effacer les stigmates de ce qui fut un viol infligé par la victoire si aisée des armes françaises sur la volonté d'indépendance du premier royaume constitutionnel arabe ! Cependant ladite « annexion », fait indéniabla, condamnable assurément, n'accorde nullement à l'historien qui la dénonce la licence de semer des contre-vérités ni celle d'avoir recours aux clichés ou aux « interprétations bâclées, superficielles et abusives » pour fonder son argumentation.

Une thèse manichéenne

La guerre civile libanaise a paradoxalement donné libre cours aux thèses



Les signataires de la pétition des notables de Zghorta, en décembre 1918, réclamant notamment le protectorat de la France et un agrandissement du Liban : Saïd Khoury, Jawad Boulos, Anis Moawad, Kabalan Frangié, Philippe Torbey et Rachid Moawad, qui était président de la municipalité (Source : ministère français des Affaires étrangères, archives diplomatiques, E. Levant, Syrie-Liban-Cilicie ; numéro 42, Pétition, 1918-1919 ; fol. 2).

manichéennes portant sur la création du Liban. Et comme il y a toujours eu une grille de lecture pour départager les bons des méchants, la nouvelle donne allait opposer le discours des chrétiens conservateurs à celui des palestino-progressistes. Et qu'on ne vienne pas, pour autant, négliger les énonciations des intellectuels étrangers qui, comme les brigades internationales lors de la guerre d'Espagne, se sont invités au jeu de massacre intellectuel et ont fait le coup de feu dans des conditions, nullement périlleuses certes, mais qui feront encore longtemps douter de leur rigueur d'historiens et de leur impartialité académique.

L'ouvrage de Nadine Picaudou étant fondateur (*seminal* en anglais), nous nous attacherons à démonter quatre de ses propositions, ou motifs pour utiliser une terminologie juridique, puisqu'il s'agit en l'espèce d'une *advocacy* à laquelle s'est livrée notre historienne, pratique à laquelle répugnait Henry Laurens et contre laquelle il prévenait les chercheurs, amateurs fussent-ils ou professionnels !

Mme Picaudou n'a pas caché son intention de « délégitimer » le Grand Liban et de tenir sa création pour une injustice commise par l'autorité mandataire. Et qui irait le lui reprocher ? Elle est dans son droit, sauf que dans sa charge effrénée, elle a avancé des arguments contestables sur lesquels il serait gratifiant de s'attarder.

1 – Le présumé foyer « national » chrétien

L'historienne émérite nous dit : « Dans le journal *La Correspondance d'Orient* qu'il publie à Paris, George Samné parle de la "quadrature du cercle" à propos d'un pays qui se voulait le foyer national chrétien du Proche-Orient alors même qu'il agrège à son noyau montagnard des populations majoritairement musulmanes, généralement hostiles à cette intégration. Rappelons que le Grand Liban ne compte plus que 55 pour cent de chrétiens en 1921 contre 80 pour cent dans le petit Liban d'avant 1914. »

S'appuyant sur les réflexions de George Samné, intellectuel qui avait plaidé pour une Grande Syrie sous tutelle française, elle laisse entendre que les maronites cherchaient à instaurer un « foyer national chrétien »,

formulation assassine qui insinue une similitude entre le projet du Grand Liban et le projet sioniste. L'assertion d'un George Samné, déçu de voir sa Syrie amputée, n'est pas à prendre pour argent comptant, d'autant qu'il avait parlé d'un « foyer chrétien, un refuge exempt de charges et de soucis », et non d'un « foyer national chrétien » comme le rapporte Nadine Picaudou. Or rien n'est plus dissemblable du projet sioniste que le projet « maronite », aussi bien au niveau de la conception que de la réalisation. D'autant que nuls écrits ou correspondances de l'époque ne laissent soupçonner un « nationalisme à base religieuse » dans la maturation du projet libanais.

Certes, les maronites, ces survivants de la Grande Famine, avaient voulu rassembler le plus grand nombre de leurs coreligionnaires, rescapés de la disette, dans la nouvelle entité, mais jamais ils n'avaient prétendu en exclure les autres communautés ou leur dénier leurs droits basiques. Loin de là, ils avaient voulu en faire des partenaires, et le partage du pouvoir, s'il était bancal au départ, allait au bout du compte s'instaurer dans une équité relative.

2 – Beyrouth, la ville-monde usurpée

Mme Picaudou poursuit sa diatribe en ces termes : « Écoutons enfin Louis Massignon s'insurger contre le rattachement de Beyrouth à la nouvelle entité, au nom de l'idéal désormais condamné de la Cité-État : "Le grand emporium intellectuel, le centre de la résurrection littéraire arabe doit rester lui-même ; il ne peut plus être rattaché aux communes montagnardes du Liban que Genève à la Savoie ou Lyon au Dauphiné de jadis." Beyrouth, la ville-monde, ouverte sur les courants d'échange méditerranéens, vient d'être assujettie à la symbolique de la montagne maronite et l'ordre urbain traditionnel, fondé sur les interactions économiques et culturelles, se trouve désormais soumis au nouvel ordre étatique libanais. »

Se drapant dans la pourpre massignonnaise, Nadine Picaudou insinue que Beyrouth la « ville-lumière » refusait son rattachement au Mont-Liban, comme si l'unanimité de l'opinion citadine était avérée ! Or nous

pouvons valablement affirmer qu'à la fin de la Grande Guerre, notre capitale était mixte au niveau confessionnel, et que les musulmans, qui théoriquement étaient opposés au rattachement de leur ville au Mont-Liban, ne représentaient pas la majorité de ses habitants. Et ce port actif sur la Méditerranée comportait des quartiers chrétiens où grecs-orthodoxes, grecs-catholiques et maronites exprimaient diverses allégeances, et leurs avis ne s'alignaient pas nécessairement sur ceux de leurs voisins de Basta et de Bachoura. Une large majorité d'entre eux manifestaient leur volonté de ralliement à une entité indépendante de l'hinterland syrien, récusant ainsi l'unanimité insinuée plus haut et contredisant Massignon dans sa véhémence et Picaudou dans son réductionnisme.

Car le « grand emporium intellectuel » n'a jamais été la chasse gardée d'une seule communauté à l'exclusion de toutes les autres. En fait, dès la première moitié du XIXe siècle, quand ce « centre de la résurrection littéraire arabe » n'était qu'une bourgade, druzes et chrétiens, des hauteurs surplombant la ville et d'ailleurs, s'y étaient installés et y avaient prospéré.

Si l'on veut faire la part des choses, on peut légitimement affirmer qu'en 1920 les quartiers musulmans de ce centre urbain, que s'arrachent démographes et idéologues, ont amèrement ressenti son rattachement au Liban, alors que le gros des quartiers chrétiens manifestaient leur jubilation.

3 – La Nahda subtilisée

Quel professeur de lettres arabes ou d'histoire du Moyen-Orient irait dénier au Mont-Liban sa contribution à la Renaissance arabe ou occulter l'apport de ses intellectuels, pionniers et catalyseurs de ce mouvement « moderniste » ? Or voici que Mme Picaudou nous dit : « La Renaissance culturelle connue sous le nom de Nahda émane, quant à elle, de l'intelligentsia urbaine du Croissant fertile, de ces villes du Levant traditionnellement ouvertes à toutes les influences extérieures. S'il fallait lui assigner une origine précise dans le temps, ce pourrait être 1834. Cette année-là, la première imprimerie s'installe à Beyrouth. »

L'entreprise de dénigrement procède de manière systématique et le Mont-Liban a bon dos ! Après les insinuations relatives au « foyer national chrétien », voici le temps des omissions, parce que notre historienne poursuit son récit en ces termes : « Boutros al-Boustani et Nasif al-Yazigi travaillent à une traduction de la Bible en arabe... Le premier fonde en 1860 un journal, puis une école en 1863, et tous deux animent, depuis 1847, une Société savante des arts et des sciences. » Pourquoi taire que Boustani et Yazigi sont libanais, de naissance et de formation, alors que l'on ne se prive pas de préciser deux pages plus bas que les Azm sont de Damas, les Jabiri d'Alep, les Khalidi de Jérusalem et les Gaylani de Bagdad ? Rien n'est plus lamentable que de lever l'étendard du patriotisme littéraire ou du jingoïsme culturel, mais tant d'illusionnisme et de *special effects* s'avère révoltant ! Mais qu'on nous dise qui, dans les « villes du Levant » citées plus haut, était du calibre de Boutros al-Boustani, de son fils Salim ou de son cousin Suleyman, à cette époque de la première vague de la Nahda ? Et qui pouvait prétendre au gabarit d'Ahmad Faris al-Chidiac dans « l'intelligentsia urbaine du Croissant fertile » mentionnée ci-dessus ?

En outre, c'est une méconnaissance grave de la réalité que de vouloir assigner à un phénomène aussi ondoyant et diffus que la Nahda « une origine précise, dans le temps... 1834. Cette année-là, la première imprimerie s'installe à Beyrouth ». Rappelons que l'imprimerie avait été introduite depuis plus d'un siècle déjà au Mont-Liban, une province au relief escarpé certes mais où l'on avait investi dans l'éducation bien avant que ne s'y mettent les centres urbains dont se prévaut Nadine Picaudou. Et puis ce n'est pas l'importation d'une presse à papier qui fait un *rinascimento*, mais plutôt l'accumulation du savoir sur des générations, entreprise de longue haleine dans laquelle s'étaient lancées, depuis un long moment, les « communes montagnardes » décrites par Massignon.

Il est désormais acquis que l'attrait de la modernité occidentale et le mimétisme qui en découlait allaient modifier, ne serait-ce que dans une

certaine mesure, les structures mentales des chrétiens, alors qu'à Beyrouth certains milieux poursuivaient, comme dans d'autres villes du Croissant fertile, des combats d'arrière-garde, saisis qu'ils étaient par la fièvre misonéiste.

4 – Les échanges commerciaux détournés

Lorsque Nadine Picaudou rapporte les propos de Massignon selon lesquels Beyrouth « la ville-monde, ouverte sur les courants d'échange méditerranéens, vient d'être assujettie à la symbolique de la montagne maronite, et l'ordre urbain traditionnel, fondé sur les interactions économiques et culturelles, se trouve désormais soumis au nouvel ordre étatique libanais », n'est-ce pas qu'elle est en train de proposer à notre entendement un schéma khaldounien, et ne laisse-t-elle pas entendre l'opposition drastique entre la ville ouverte aux échanges fructueux et une montagne où « tout y a un caractère d'archaïsme et d'insuffisance » ? Or rien n'est plus fallacieux que cette dichotomie quand elle est appliquée au modèle libanais, car elle consiste à « présenter deux propositions comme mutuellement exclusives » ! L'historien averti ne peut se laisser enfermer en ce faux dilemme, qui fait de la ville l'emblème de la modernité et de la montagne le modèle de l'arriération ! À ce stade, il n'y a qu'à rappeler que le Mont-Liban n'est pas le Caucase insurmontable : de par son positionnement en parallèle avec le littoral, il est ouvert sur la Méditerranée et à ses influences, comme il avait depuis plus d'un siècle développé une cottage industry, la sériciculture l'ayant rattaché à l'économie-monde.

On ne peut non plus ignorer que Beyrouth s'était laissé investir par ces Libanais bilingues, issus des collèges missionnaires ou locaux qui avaient éclo dans les agglomérations du pays raviné. Grâce à leur formation à l'occidentale, formation plus ou moins réussie, ils allaient prendre, et à partir de Beyrouth même, les initiatives dans le domaine du négoce avec l'Europe, ayant assimilé, bien avant ceux qui venaient des milieux traditionalistes, les vertus du libéralisme conquérant et du capitalisme triomphant !

Mais point trop n'en faut !

Il y aura toujours un courant historiographique qui viendra récuser l'arrachement du Liban, ce « noyau montagnard », à la mère Syrie, sous prétexte que les frontières arbitraires tracées par les autorités mandataires ont bouleversé le paysage politique ; elles auraient coupé les liens de proximité géographique et séparé familles, clans et tribus se trouvant d'un côté ou de l'autre de la nouvelle ligne de démarcation. Mais paradoxalement, ce sont les tenants de ce même courant qui plaident pour une ville de Beyrouth libre de toute attache avec le territoire du Mont-Liban, ce « caillo historiquement autonome » qui l'encerclait de trois côtés. Ainsi l'argument de la proximité et celui de la consanguinité qui plaident pour que Tripoli et Tall-Kalakh relèvent d'une même entité juridique ne valent plus quand il s'agit de faire accéder Beyrouth au Mont-Liban. Avec un tel raisonnement, Beyrouth serait plus proche « géographiquement et humainement » de Damas que de Baabda ! L'idéologie du ressentiment n'a jamais reculé devant l'aberration !

Avouons que le Liban, dans ses succès tout relatifs qu'ils soient jusqu'en 1975, et dans sa prospérité exponentielle due à ses émigrés, en a agacé plus d'un ! Il a suscité envies et frustrations. Les chrétiens, qui y disposaient d'une prééminence relative, se révélèrent corrompus, arrogants et infatués de leur personne. Mais le Liban n'a pas été que ça, et la science historique ne peut avoir recours aux clichés, aux mensonges par omission ni aux « indignations sélectives » pour accabler ab ovo le projet libanais et ses réalisations ultérieures. Quand on a la possibilité de détruire un mythe, il ne faut pas hésiter, mais, pour ce, on ne peut recourir à des procédés contestables.

Tout historien est quelque part un faussaire ; il est sans cesse tenté de distordre la réalité pour l'adapter à son modèle « élu » et, ce faisant, pour soutenir sa thèse. Mais point trop n'en faut. En milieu académique, on ne peut se laisser égarer par la passion, fût-elle tiers-mondiste !

* « *Si jamais une menace venait à peser sur la Montagne !* », hémistiche d'un poème de Saïd Akl, chanté par Fayrouz.

Eau pure, de la plus haute des sources,
et dans un bidon en verre.

Talaya. Votre santé en premier.



L'agonie du Grand Liban



« Le confessionnalisme a encouragé les acteurs étrangers à se livrer à une chasse aux alliés (au Liban) en vue de créer des arènes de confrontation alternatives. » Sur notre photo, un groupe de miliciens nassériens à Beyrouth en 1958. Au fond, Ibrahim Koleilat brandissant le portrait du président égyptien Gamal Abdel Nasser. Il deviendra durant la guerre libanaise chef du mouvement nassérien des « Mourabitoun ». Photo DR

Ziad MAJED

Politiste et professeur
à l'université américaine de Paris

Des crises politiques cycliques allant jusqu'à paralyser les institutions de l'État et reporter régulièrement toute échéance électorale et formation gouvernementale ; une insécurité et une impuissance face aux ingérences des acteurs régionaux et internationaux ; un clientélisme répandu à tous les niveaux de l'administration ; une dette publique estimée à plus de 150 % du PIB ; des banques (où 1 % des dépositaires détiennent 50 % des dépôts) aux abois ; une hyperinflation et un pouvoir d'achat en chute libre ; une moitié de la population appauvrie et des réfugiés palestiniens et syriens dans la misère... Le « Grand Liban », 100 ans après sa naissance, sombre aujourd'hui dans les abîmes et n'a plus les moyens de s'en remettre.

Car si les clivages politico-confessionnels, la médiocrité et la corruption de la classe politique dirigeante ainsi que le dilemme des armes du Hezbollah et de son alliance organique avec l'Iran sont en grande partie responsables de la situation actuelle, il est néanmoins clair que le système libanais lui-même, basé sur le « consociativisme », agonise. Cet essai tente d'apporter un éclairage sur ce déclin de la formule libanaise en tant que philosophie de partage du pouvoir qui a régulé la vie publique depuis la ratification de la Constitution et de la première loi électorale en 1926. Une philosophie inspirant également le pacte national lors de l'indépendance en 1943, et cherchant à garantir la représentation politique de toutes les communautés religieuses et à concilier leurs choix « stratégiques ». Mais depuis les bouleversements politiques, économiques et démographiques des cinq dernières décennies, le consociativisme ne permet plus un

équilibre et des garanties dans la vie politique, malgré la répartition officielle des tâches consolidée (et modifiée) dans les accords de Taëf en 1989. Les raisons sont multiples.

Caractéristiques des élites politiques

La première raison concerne le rôle que les élites politiques doivent jouer dans les expériences consociatives et leur disposition à trouver des compromis de manière à guider leurs bases de soutien respectives dans le sens de l'évitement des conflits ou de leur résolution. Les élites politiques libanaises traditionnelles, les *zouamas* (issus des milieux des notables, commerçants, banquiers et juristes), ont assumé ce rôle jusqu'en 1958. La miniguerre civile cette année-là (pour des raisons internes et pour des choix d'alliances externes) a montré les limites de leurs capacités. La solution à court terme qui a suivi, menant à l'élection du général Fouad Chéhab à la présidence,

a instauré une phase de stabilité, de développement économique et de modernisation de l'administration. Cependant, elle n'a pas réussi à introduire les réformes politiques capables de contenir d'éventuelles divergences et d'ajuster la formule consociative afin d'accommoder les changements et les évolutions économiques et sociales.

Ainsi, les tensions puis les divisions par rapport à la participation politique et ses quotas, et surtout par rapport à la montée du militantisme palestinien à la fin des années 1960, ont précipité le pays vers la guerre civile. Les bouleversements causés par cette dernière à partir de 1975, les invasions syrienne et israélienne qui l'ont attisée, la culture politique et les mutations des milices lors de ses différents épisodes, l'émergence du Hezbollah et enfin l'hégémonie de Damas de 1990 et jusqu'en 2005 ont tourné la page des « élites traditionnelles » et ouvert la voie à des élites partisans militantes. Ces dernières, avec leurs ambitions hégémoniques et leurs alliances et financements externes, sont prêtes à lutter pour imposer leurs choix (et ceux de leurs sponsors), ou tout au moins à entraver le fonctionnement des institutions de l'État si ces choix ne sont pas respectés.

Les conséquences ont été dramatiques : crises récurrentes et incapacité à prendre des décisions.

Monopolisation des représentations des communautés

La deuxième raison concerne la monopolisation de la représentation confessionnelle. Depuis 1975, les communautés maronite, druze puis chiite se considérant menacées ont cherché, l'une après l'autre, une solidarité interne fondée sur la loyauté à une force politique/paramilitaire. Cela a conduit à la construction d'institutions et de discours dominants au sein de ces communautés. Les grands chantiers de la reconstruction à partir de 1992 et l'appui saoudien ont permis à Rafic Hariri de rallier la communauté sunnite, qui s'est vu elle aussi soudée autour de son leadership et ce qu'il incarnait (et ce jusqu'à son assassinat en 2005 et sa succession par son fils Saad).

La division selon des lignes communautaires dans plusieurs régions en raison des déplacements forcés causés par la guerre, des occupations israélienne et syrienne, les souvenirs qui y

sont inhérents et les lignes de démarcation réelles et imaginaires ont renforcé à leur tour l'hégémonie politique et culturelle au sein des différentes communautés.

Et tout cela a effacé la diversité, réduisant les choix à un ou deux par communauté et transformant les alliances entre forces politiques en blocs confessionnels monolithiques, capables chacun de bloquer – au nom du consociativisme et des droits des communautés – les institutions et de paralyser la vie politique.

Ingérences et facteurs étrangers

La troisième raison s'inscrit dans les relations entre forces confessionnelles et acteurs externes. Ces derniers ont souvent été un élément influent dans les équations politiques libanaises, car depuis l'indépendance, le consensus national a été fragile s'agissant du positionnement officiel vis-à-vis des axes régionaux et internationaux s'affrontant dans le Moyen-Orient. En même temps, le confessionnalisme a encouragé les acteurs étrangers à se livrer à une chasse aux alliés en vue de créer des arènes de confrontation « alternatives », compte tenu de l'emplacement stratégique du Liban.

Ces dynamiques se sont amplifiées depuis une vingtaine d'années, et leurs derniers épisodes sont les affrontements par proximité entre Iraniens et Saoudiens, ou encore entre Iraniens et Américains (sans oublier les menaces entre Israéliens et Iraniens qui évoquent des règlements de comptes sur le sol libanais et ses frontières), mettant ainsi en péril la stabilité et la sécurité du pays.

Un système rigide et une société en mouvement

La quatrième raison réside dans le fait que le consociativisme dans le système politique libanais est une formule inerte qui s'est avérée incapable de faire face aux transformations qui se produisent dans la société. Cette dernière bouge, évolue et change de traits à la fois démographiquement, culturellement et économiquement. Pourtant, aucune force politique n'a été capable de changer le système ou d'introduire des amendements au-delà de la simple redistribution des parts de pouvoir et de leurs prérogatives.

Cela nous amène à l'idée que la formule

consociative statique est devenue incapable d'éviter les troubles et de gérer le partage du pouvoir d'une manière efficace. Toutefois, elle rend également difficile l'idée de s'en éloigner en temps de crise. De fait, il est impossible d'exclure un groupe de la participation à l'exercice du pouvoir, tant le confessionnalisme est devenu la seule forme de représentation, enracinée dans le système étatique et à travers les institutions religieuses.

La surpuissance du Hezbollah

Depuis 2005, la scène libanaise subit les conséquences de l'excès de force du Hezbollah, qui joue à Beyrouth le rôle qu'a jadis joué le régime assadien. Se basant sur sa popularité au sein de la large communauté chiite, sur l'armement iranien et l'efficacité de sa branche armée et sur ses alliances et réseaux d'allégeance, sa surpuissance a plusieurs effets : elle lui permet d'imposer des choix dans la politique étrangère, de déployer ses miliciens contre ses opposants, d'envoyer des milliers de combattants en Syrie pour défendre son régime et de s'illustrer comme l'allié iranien le plus fiable sur tous les fronts guerriers de Téhéran dans la région. Et cela a bien sûr des répercussions sur les équilibres au Liban et sur la philosophie de sa formule politique...

En raison de ces cinq développements et facteurs, le modèle consociatif, né quelques années après la naissance du « Grand Liban », est aujourd'hui en déclin, et la vie politique l'est également.

La révolution d'octobre 2019, sa répression et l'incapacité de gouverner et de réformer les institutions défaillantes, malgré l'explosion dévastatrice du port de Beyrouth et les pressions de la France et de la communauté internationale prêtes à soutenir un sauvetage financier, montrent à quel point le pays est en détresse.

Sans repenser les fondements mêmes de son État, de sa capacité à « monopoliser la violence », de ses lois électorales, de son confessionnalisme, du sens de sa citoyenneté, de sa décentralisation administrative, de son système judiciaire, de son économie et des pratiques clientélistes, voire mafieuses, de ses politiques, sa survie après son centenaire semble de plus en plus compromise...

Le Grand Liban et la petite Syrie



En 1936, manifestation à Tripoli pour le « rattachement » à la Syrie. (« Liban, le siècle en images », éditions Dar an-Nahar)

Farouk MARDAM-BEY

Éditeur, directeur de la collection Sindpad chez Actes Sud

Le 12 mai 2006, plusieurs centaines d'intellectuels syriens et libanais ont publié une déclaration en dix points, dite « Beyrouth-Damas / Damas-Beyrouth », dans laquelle, constatant la détérioration des relations entre leurs deux pays, ils appellent pour l'essentiel à ce qu'elles soient refondées sur deux principes : la reconnaissance sans ambiguïté par la Syrie de l'indépendance et de la souveraineté du Liban, et la non-ingérence réciproque dans leurs affaires intérieures. Plusieurs signataires syriens ont aussitôt été poursuivis par les services de renseignements, et certains condamnés à de lourdes peines de prison, d'autres privés de leur emploi.

Au-delà du contexte particulièrement tendu après l'assassinat de Rafic Hariri, cette déclaration cherchait à dissiper les malentendus qui avaient entaché les rapports syro-libanais depuis la proclamation du Grand Liban le 1er septembre 1920. Malentendus qui avaient survécu au mandat français : des nationalistes syriens panarabes continuaient en effet à considérer la création de cet État comme une ampu-

tation, alors que beaucoup de Libanais se réfugiaient pour la justifier dans une vision mythique de leur histoire.

Or la « Grande Syrie », ou la « Syrie géographique », ou la « Syrie intégrale », à laquelle se réfèrent les premiers n'a jamais existé en tant qu'entité politique indépendante. Le territoire ainsi nommé et qui s'étend du Taurus au Sinaï a été conquis par les Ottomans en 1516 et, jusqu'à 1918, ses différentes provinces, aux frontières mouvantes, étaient administrées par des gouverneurs qui dépendaient directement d'Istanbul. En 1914, au début de la Grande Guerre, il existait bien un wilayet de Syrie, mais elle ne comprenait que les sandjaks de Damas, Hama, Hauran et Karak (l'actuelle Jordanie). Le reste se partageait entre deux wilayets, Beyrouth et Alep, et trois mou-tassarifiya, Deir ez-Zor, Jérusalem et le Mont-Liban.

Soutien de députés syriens à l'indépendance du Liban

Depuis la fin du XIXe siècle, à la faveur de la montée des mouvements nationaux au sein de l'empire, l'idée d'une « patrie syrienne » regroupant toutes ces provinces faisait cependant son chemin parmi les élites politiques et intellectuelles, tant musulmanes que

chrétiennes. Dans la foulée, après la défaite ottomane, un royaume arabe de Syrie a été proclamé à Damas, le 8 mars 1920, par un congrès national où étaient représentés tous les districts de la « Syrie intégrale ». Sa création répondait sans doute au désir d'une majorité de la population, mais il ne contrôlait en fait que la zone est des « territoires ennemis occupés », les deux autres étant passées sous la coupe de la Grande-Bretagne et de la France. Celle-ci ne tardera pas à le détruire, quatre mois seulement après sa naissance, et la frustration de ses nombreux partisans sera à la mesure de leur rêve fracassé.

Cela d'autant plus que la puissance mandataire, en créant le Grand Liban, ne s'est pas contentée d'y intégrer des localités historiquement tournées vers l'intérieur, comme Tripoli ou la plaine de la Békaa, mais s'est plu aussi à diviser la petite Syrie qui lui avait été dévolue en trois, puis quatre États, dont deux selon un critère confessionnel. L'opposition à ce charcutage n'était pas moins forte au Liban qu'en Syrie, et il a fallu attendre au moins quinze ans, chargés de crises politiques, d'aménagements constitutionnels et d'âpres débats, pour que l'existence du Grand Liban commence à être entérinée par ses

habitants musulmans. Leur changement d'attitude, d'abord tacite puis de plus en plus affirmé, n'a pas peu contribué à convaincre le mouvement national en Syrie d'accepter le fait accompli. Le traité franco-syrien, signé en 1936, a constitué un premier pas dans ce sens, et cela dans la mesure où il supposait la pérennité, séparément du Liban, d'une république syrienne unifiée et promise bientôt à l'indépendance. Les efforts déployés par la suite au Liban en vue d'un compromis islamo-chrétien, et qui se sont conclus par le pacte national, étaient suivis en Syrie avec attention et généralement avec sympathie. Plus encore, en novembre 1943, lors de l'ultime combat pour l'indépendance du Liban, des députés syriens ont fortement marqué leur solidarité tout en reprochant à leur gouvernement d'être très complaisant avec les Français comparativement à son homologue libanais. L'un d'eux est même allé jusqu'à proposer que la Syrie cède au Liban d'autres cazas s'il en avait besoin pour tenir bon contre vents et marées.

Des politiques divergentes

Libérées de la tutelle française, les deux jeunes républiques étaient cen-

sées nouer entre elles des relations étroites sur tous les plans, comme le leur dictaient l'histoire et la géographie, ainsi que leur patrimoine culturel commun et l'interpénétration de leurs populations. Elles ont toutefois suivi des politiques divergentes, à l'intérieur et à l'extérieur, qui ont suscité des crises de confiance successives tout au long des années 1950. L'absence de relations diplomatiques entre les deux pays entretenait l'illusion de leurs liens fraternels, qui ne sauraient s'encombrer des protocoles en usage entre États, mais aussi le soupçon, chez les chrétiens libanais, notamment maronites, du refus de la Syrie de reconnaître la souveraineté du Liban. De telles relations allaient s'établir par la force des choses pendant l'union syro-égyptienne (1958-1961), la République arabe unie ayant une ambassade à Beyrouth, mais lorsqu'un Premier ministre syrien, en 1962, après la rupture de l'union, a proposé au gouvernement libanais de les poursuivre, il n'a pas reçu de réponse. Et les juntes militaires baassistes au pouvoir en Syrie depuis 1963 n'étaient certainement

pas les plus disposées, avec leur verbiage panarabe, à clarifier la situation.

Une lourde tutelle

Nul besoin de s'étendre sur ce qui s'est passé durant les cinquante dernières années, et plus précisément depuis 1975. Les interventions sanglantes de l'armée syrienne, avec l'aval de telle ou telle communauté libanaise, la gestion machiavélique par Hafez et Bachar el-Assad des dissensions entre elles et au sein de chacune d'elles, leur lourde tutelle pendant quinze ans, la subordination du Liban et le blocage de ses institutions par l'intermédiaire du Hezbollah, de même que l'engagement militaire de ce dernier en Syrie, sont gravés dans toutes les mémoires.

Le fallacieux slogan « Un seul peuple dans deux pays », loin de rapprocher les peuples syrien et libanais, les niait dans les faits tous les deux. Aujourd'hui, dans leur désastre commun, il est plus que jamais évident, ainsi que l'affirmait le très regretté Samir Kassir, que la souveraineté du Liban dépend de la démocratie en Syrie. Et inversement.



En 1950, fermeture de la frontière libano-syrienne à la suite de l'abolition de l'union douanière entre les deux pays.
(« Liban, le siècle en images », éditions Dar an-Nahar)

Les communautés et la nation : un mariage impossible ?



En 1968, l'alliance entre les trois partis chrétiens, le Parti national libéral, les Kataëb et le Bloc national (qui ont formé le « Helf »), a remporté une victoire éclatante lors des élections législatives face aux listes chéhabistes. Sur notre photo, de gauche à droite, le président Camille Chamoun, Pierre Gemayel et Raymond Eddé au cours d'une des réunions de préparation de la campagne électorale. (« Liban, le siècle en images », éditions Dar an-Nahar)

Sandra KHAWAM
Psychologue

Terre-littoral ouverte sur la Méditerranée pour des échanges commerciaux ; terre-montagne, refuge des communautés menacées ou persécutées ; terre-passage ; terre-grenier agricole ; terre-expansion des religions monothéistes... Autant de terres que de communautés vivant parfois côte à côte et souvent face à face.

La proclamation du Grand Liban en 1920 ne parviendra pas, 100 ans plus tard, à atténuer les revendications identitaires, ni à les occulter. Car ce qui bloque n'est pas, comme on pourrait le penser, une mauvaise volonté des chefs politiques, ni un désamour des Libanais pour leur terre, ni un rejet de l'autre, mais d'abord la menace d'un

anéantissement individuel et collectif. Cent ans après la proclamation du Grand Liban, plus d'un an après le soulèvement populaire du 17 octobre 2019, la tentation pour certains de laisser derrière soi sa famille politique, de se délester des liens traditionnels sociaux pour ne former désormais qu'une seule et unique famille-nation était grande.

Les intentions de s'unir étaient sincères. Plein d'espoir, sûr de ses revendications, le peuple était pris d'un sentiment de toute-puissance. Renverser le régime n'est plus qu'une question de jours, voire d'heures. Seulement, voilà, après ce bref intermède chimérique, la lune de miel s'achève, l'illusion se heurte à la réalité et les divisions, les sous-groupes, refont surface.

Ces tentatives de vivre ensemble ou d'enterrer la hache de guerre ne sont pas nouvelles, elles existent depuis toujours et partout. Le processus de formation et de fonctionnement psychologique des groupes pourrait apporter un certain éclairage sur l'impasse dans laquelle se trouve le pays depuis plus d'un siècle, si ce n'est depuis que cette région est habitée.

Qu'est-ce qu'un groupe, quelle est sa structure et comment fonctionne-t-il ? Et surtout quelle est sa relation avec la nation ? Faut-il éliminer les groupes communautaires pour que naisse et vive une nation ?

Des signes d'appartenance

L'être humain est, de par sa nature, un être social, groupal, et ne peut

survivre seul, isolé. De nombreuses études l'attestent. Petits ou grands, bandes ou regroupements, groupes primaires restreints ou grands secondaires... les individus trouvent leur place dans différentes structures en fonction des désirs et des buts. Nous nous intéressons ici aux grands groupes, dits groupes secondaires, que sont les groupes communautaires, les partis politiques...

Le processus de naissance groupal ainsi que le mode opératoire sont les mêmes pour tous les groupes : membres ou leaders, chacun a sa place et son rôle au sein du groupe, mais tous partagent un but commun, des valeurs communes, etc. Les membres du groupe s'identifient les uns aux autres et au chef. Et pour renforcer davantage les liens entre les individus et son identité, le groupe cultive des signes de reconnaissance et d'appartenance : vêtements, couleurs, emblème, usage de la langue, lexique verbal, codes, etc. Ces éléments articulent l'espace social et culturel du groupe et sont des signes de distinction par rapport aux autres groupes.

Chaque groupe produit une pensée qui lui est propre ; il produit son mythe, son idéologie, ses rêves, ses fantasmes qui sont irrédûctiblement différents de la psyché individuelle.

D. Anzieu nous donne une jolie description du groupe quand il dit que le groupe « est, comme le rêve, le moyen et le lieu de la réalisation imaginaire des désirs inconscients infantiles ». L'individu se réalise aussi à travers un groupe.

Le repli sur soi

Viennent les inévitables périodes de crise qui jalonnent la vie humaine et la vie sociale. Que se passe-t-il alors ? Comment le groupe réagit-il ? Par un repli des membres sur le groupe ou par la création d'un nouveau groupe qui répondrait mieux aux besoins des individus. La crise pourrait être une crise économique, politique, sanitaire. Si durant la crise l'État est faible ou est perçu comme affaibli, le sentiment d'insécurité augmente.

Menace réelle ou imaginaire, les rangs se resserrent immédiatement. Un exemple récent, dont nous subissons les conséquences, est le soulèvement populaire du 17 octobre 2019. Le peuple, dans un mouvement de liesse, semble uni les premiers

jours : tous brandissent le même drapeau et scandent les mêmes slogans. Mais l'abolition des signes de distinction au début du mouvement de contestation ne dure pas longtemps. Au premier heurt avec des groupes opposés à la contestation qui, eux, en revanche, se présentent avec des signes distinctifs, le peuple sent la menace et bat en retraite. Chacun cherche un refuge et va le trouver soit dans son groupe d'origine soit dans un nouveau groupe. Ainsi, on assiste à la naissance de nouveaux groupes ou sous-groupes réels et/ou virtuels sur les réseaux sociaux. Certains seront mort-nés, d'autres se développeront. Mais les divisions sont plus que jamais présentes.

Le repli sur soi, défensif, accentue les lignes de clivage. Des murailles psychiques sont érigées pour se protéger des affects et attaques potentiellement « traumatogènes » venus de l'extérieur, venus des hordes, du pouvoir... La communication entre les groupes devient plus difficile et peut mener à des troubles civils si les tensions ne sont pas désamorçées par le dialogue, la parole. Ce mouvement de repli est un mouvement compréhensible et irrépissable.

Le problème de l'identité

La question reste de savoir si on pourrait, et surtout si on devrait, abolir les groupes communautaires pour favoriser l'émergence d'un grand groupe, le groupe-nation. La question mérite réflexion, mais elle pose une autre question, celle de savoir si on pourrait demander à des individus de rêver, de se réaliser, d'exister ou de se fédérer hors de leur groupe communautaire.

Difficile... C'est une demande qui pose au sujet un double effort, un double défi : accepter de quitter son groupe d'origine, affronter en tant qu'individu la pression sociale, renoncer au confort et à la sécurité ; et, d'autre part, se retrouver dans un nouveau groupe qui produirait une nouvelle pensée, de nouvelles valeurs...

Il s'agit de relever, seul, le défi d'une crise identitaire post-adolescence pour aboutir peut-être à une nouvelle identité débarrassée de ses liens passés. Une identité uniquement libanaise. Mais encore faut-il savoir ce que signifie être libanais. Qu'est-ce qu'être libanais au XXI^e siècle ? L'identité libanaise serait-elle incompatible avec une identité communautaire ? Est-ce l'une ou l'autre ? Doit-on importer des modèles occidentaux de vivre-ensemble et les appliquer ? Cela n'est pas sûr et n'est peut-être pas nécessaire. D'autant qu'il n'est pas certain qu'un modèle importé nous conviendrait puisqu'il ne serait pas le produit de notre cheminement social et historique, l'aboutissement d'un travail psychologique. Ces solutions seraient fragiles et vouées à l'échec. Notre histoire le prouve.

Aussi, peut-être serait-il préférable, vu la structure de notre société multiculturelle, de « faire avec » le principe de réalité, sans essayer d'effectuer un forcing psychologique sur des groupes qui ne sont pas prêts à ranger au placard leur identité communautaire et qui, de plus, ne le désirent pas et n'en sont pas convaincus.

Les naissances au forceps laissent parfois des séquelles au niveau psychologique et physique. Ainsi va-t-il aussi des nations...



L'assemblée des évêques maronites, réunie à Bkerké. Le patriarcat maronite a constamment joué, à travers les siècles, un rôle-pivot à l'échelle nationale lors des grandes échéances et des graves crises qui ont ponctué l'histoire du Liban. Photo Émile Eid

Le regard bleu d'Aram

Le Dr Carlo Akatcherian, ancien chef du service pédiatrique de l'Hôtel-Dieu de France, retrace, à partir de son parcours et de la tragique expérience de ses parents, l'exode des Arméniens à la suite du génocide du début du siècle dernier et leur intégration au Liban au prix d'un dur et long labeur.



Le père de Dr Carlo Akatcherian, à gauche, jeune savetier à Damas au début du siècle dernier.

Carlo AKATCHERIAN

« *Le présent sans le passé est aveugle
Le présent sans l'avenir est stérile.* »
Jean d'Ormesson

En 1946, j'avais sept ans. L'âge où on vit dans un monde aussi réel qu'imaginaire, celui des fées et des nuages qui voyagent... Celui de l'insouciance, quand la mémoire enregistre tout, alors qu'on ne se pose pas trop de questions. Nous habitons Tripoli, une des plus

belles villes méditerranéennes... à l'époque. Assis sur le perron de notre maison, j'entends ma mère héler un vieux cordonnier qui passait dans la rue, plié sous le poids de son attirail. C'était afin de lui confier une de mes chaussures pour une réparation. Le travail terminé, elle ne manque pas de lui faire remarquer le mauvais résultat obtenu. « Madame, lui explique le vieux, avec un tremblement dans sa voix, encore heureux que je puisse en faire autant ; j'ai été obligé de faire ce métier qui n'a jamais été le mien. Dans

mon pays, à Marach, j'étais propriétaire d'une manufacture de chaussures où j'employais une trentaine des meilleurs artisans de la région. Hélas, il n'en est rien resté. Je ne pouvais ni ne devais mendier, voilà pourquoi aujourd'hui je sillonne les rues, cet attirail sur mon dos. Toutefois madame, si vous êtes déçue par mon travail, vous pouvez ne pas me payer. »
« Rentrez Baron Aram, répond ma mère, c'est l'heure du déjeuner, venez le partager avec nous. »
À table, le vieux reprend son histoire

en racontant comment les Turcs avaient pillé puis incendié son atelier, après avoir poignardé à mort son fils unique qu'il essayait de protéger. Lui-même, laissé pour mort, n'avait survécu que par miracle, pour apprendre que sa femme et ses deux filles avaient été déportées.

Grandir en Libanais

Alors que mes parents l'écoutaient les yeux baissés, son regard bleu et embué creusait ses sillons dans ma mémoire, pour me revenir encore aujourd'hui comme l'expression d'une douleur aussi muette que profonde, chaque fois qu'une page de notre histoire est évoquée, une histoire que j'ai découverte d'ailleurs bien plus tard.

Pour mes parents, considérant que le passé leur appartenait, nous autres, les enfants, ne devions pas en pâtir, même si plus tard nous allions l'apprendre. Mais pour le moment, nous étions libanais, nous devions grandir en Libanais, et tout devait être fait pour atténuer les différences. Voilà pourquoi c'est bien plus tard que j'ai appris l'histoire de mon père, qui n'était pas très différente de celle d'Aram.

Sur les routes de l'exode à l'âge de treize ans, il se retrouve sans savoir comment à Alep, après avoir parcouru à pied les déserts de Syrie, affamé, assoiffé, sa maison incendiée, son frère massacré et son aîné décédé en exil par manque de soins. Échappé de justesse au convoi qui le destinait à la mort sur les sables de Deir ez-Zor, il se retrouve à Damas, travaillant comme savetier pour gagner sa vie. Pris en charge par des associations de bienfaisance arméniennes, il poursuit ses études tout en exerçant différents métiers, et finit à Beyrouth afin de réaliser son rêve, celui de devenir médecin.

Diplômé mais démuni, cependant fier d'avoir remplacé par son stéthoscope son alêne de savetier, il ne peut s'installer que dans un petit village, et le hasard le mène à Bécharré, au pied des Cèdres au nord du Liban. Pour s'y faire plus facilement adopter, il se voit obligé de se faire appeler Élie, la traduction littérale de Yeghia, son prénom arménien, difficilement assimilé par les gens du village, même que parfois, ce changement paraissant insuffisant, il n'est que « el-hakim el-armani ».

Riche de ces histoires, je réalise un jour que je viens d'un ailleurs, un ailleurs que je n'ai pas connu. Car pour me mettre au monde, ma mère avait rejoint ses parents à Alexandrette, restée jusqu'alors sous protection française. Cependant, je ne devais jamais voir la ville qui m'a vu naître. Les Français partis, Alexandrette devenant Iskenderun, nous devions fuir la fureur des Turcs trois semaines à peine après ma naissance, pour revenir au Liban avec ma mère et mes grands-parents.

C'est ainsi que trois générations se retrouvent réunies sous un même toit, au haut d'une montagne libanaise : la génération qui s'accroche à son passé et qui ne veut pas le quitter ; celle qui cherche à l'oublier pour envisager l'avenir ; et la dernière qui est encore à l'âge de l'insouciance. Même aujourd'hui, je retrouve dans ma mémoire des regards qui bien souvent me rappellent celui d'Aram.

« C'est par ton travail que tu t'affirmeras »

Mes premières années passées dans l'isolement de cette montagne, mes parents s'installent donc à Tripoli, afin de m'assurer une scolarisation correcte. L'école arménienne étant rudimentaire, je suis inscrit dans un collège, celui des pères carmélites. Le jour de mon inscription, conscient des difficultés que j'allais affronter avec la langue arabe, mon père s'adresse au directeur des études en insistant sur le fait que je ne devais bénéficier d'aucune indulgence pour l'apprendre, puisque nous avons choisi, poursuit-il, de vivre dans ce pays qui est maintenant le nôtre. Dès ce premier jour d'école, mon père m'anrait dans un présent qui n'était pas censé être le mien, tout en me mettant sur les rails de l'avenir.

Quant à l'arménien, il fallait se contenter de le parler à la maison. De ce fait, je n'ai jamais appris à le lire et à l'écrire... un de mes plus grands regrets.

Outre les difficultés inhérentes à la langue elle-même, je devais subir l'affront des railleries de mes camarades, qui pouffaient de leurs moqueries en imitant mes erreurs et ma façon de la prononcer, écornant à chaque fois un peu de ma fierté. Les frontières entre l'ironie et la blessure étant ténues, je m'en plains un soir à mon père.

« Fils, me dit-il, c'est par ton travail

que tu t'affirmeras devant tes camarades, c'est ton travail qui te prouvera que tu n'as rien à leur envier, c'est par ton travail que tu deviendras un jour "quelqu'un" ; ce jour-là tout le monde oubliera que tu es arménien, et ce jour-là ce sera à toi de ne pas l'oublier. »

« Une terre de liberté et d'accueil devenue notre patrie »

C'est ainsi qu'au fil des années, je devenais de plus en plus libanais, sans pour autant devenir de moins en moins arménien. C'est dans cet état d'esprit que je me retrouve à Beyrouth pour entamer mes études de médecine, à la faculté où mon père m'avait précédé.

Quelques jours après mon installation, je vois disparaître toutes les appréhensions que ma situation de réfugié avait ancrées en moi du temps de mon adolescence. Et rien qu'en regardant autour de moi, je découvre un Liban qui m'appartient et auquel j'appartiens. Un Liban où les coupoles octogonales de nos églises voisinent les minarets et les clochers de plus d'une douzaine de ses communautés, où nos écoles, nos universités et nos institutions n'ont rien à envier aux meilleures, une terre de liberté et de tolérance, une terre d'accueil devenue notre patrie. Et si parfois on y raille Garabet, le vieux photographe debout derrière son trépied au pied du monument aux Martyrs, d'autres s'enorgueillissent de voir leur portrait signé Manoug, et ceux qui ironisent l'Arménien qui en parlant confond les genres n'ont certes pas entendu l'éloquence de maître Babikian, lors de ses interventions à l'Assemblée nationale. Guiragossian, Assadour, Hraïr, Gelalian et bien d'autres artistes, peintres, musiciens, sont tous libanais comme moi, comme ces vieux artisans de Bourj Hammoud qui ont forgé leur avenir sur une mémoire douloureuse que leur rappellent leurs rues, March, Hadjin, Zeitoun...

« La reconnaissance a la mémoire courte », écrit Benjamin Constant, mais pour nous autres Arméniens libanais, la reconnaissance est plus qu'un devoir, elle est « religion », et si nous sommes fiers d'être arméniens, nous sommes aussi fiers d'être libanais... et soucieux de le rester, même si dans nos yeux on retrouve parfois le regard d'Aram.

Une longue lutte pour s'entendre sur l'identité du Liban



Au lendemain de la défaite arabe face à Israël en juin 1967, manifestation devant l'ambassade d'Égypte à Beyrouth pour rejeter la démission du président égyptien Gamal Abdel Nasser. (« Liban, le siècle en images », éditions Dar an-Nahar)

Khaled KABBANI

Ancien ministre

La célébration du centenaire de la proclamation de l'État du Grand Liban, le 1er septembre 1920, a fourni l'occasion d'opérer un retour sur l'histoire, plus spécifiquement sur les phases de l'histoire contemporaine du pays du Cèdre. Celle-ci est en effet riche en événements et développements majeurs qui fournissent autant de leçons à tirer et qui, surtout, sont étroitement liés au processus d'édification de l'État. Ce retour sur l'histoire est dans notre cas d'autant plus précieux que les Libanais sont réputés pour avoir la mémoire courte et, de surcroît, nous avons tous failli à la tâche primordiale consistant à élaborer une mémoire collective sur les plans national, politique et social. Ce survol de notre passé contemporain paraît, en outre, nécessaire car il pourrait nous aider à comprendre les

épreuves endurées par le Liban ainsi que les conflits et les dangers auxquels il est confronté.

Les requêtes portant sur l'élargissement du Liban jusqu'à ses frontières historiques et naturelles ont commencé à émerger dès la fin de la première décennie du siècle dernier. L'objectif recherché était alors de rattacher au Mont-Liban les quatre cazas, donc un espace vital économique, ainsi que le littoral formé de la ville de Beyrouth et d'autres ports et localités offrant l'indispensable ouverture sur la mer, avec tout ce que cela implique comme perspectives pour le commerce maritime.

Mais parallèlement à ce volet économique, l'élargissement de l'entité libanaise jusqu'à ses frontières naturelles a eu un impact démographique important au niveau du tissu social libanais, sans compter les retombées politiques et nationales. Un changement de poids s'est ainsi opéré au niveau des anciens conflits entre les commu-

nautés du Mont-Liban, lesquels ont cédé la place à un nouveau clivage et à des luttes d'influence opposant deux camps : la faction qui réclamait l'union avec la Syrie, et la partie des Libanais qui étaient attachés à l'indépendance et à l'édification d'un État souverain sous protection française.

Après l'élaboration de la Constitution libanaise, en mai 1926, la vie politique dans le pays a été marquée par un bras de fer entre deux factions : le Bloc national présidé par Émile Eddé et le Destour conduit par Béchara el-Khoury. Cette ligne de fracture correspondait à un clivage entre deux courants de pensée, l'un libaniste et l'autre arabisant. Le premier percevait le Liban comme une patrie chrétienne élargie et considérait que le nationalisme arabe constituait un danger pour le Liban et son indépendance.

Le second courant de pensée, plus réaliste, estimait que la coopération islamo-chrétienne était non seulement possible, mais aussi nécessaire pour

édifier un État stable. Ce courant soulignait par ailleurs que la lutte contre le mandat français et la revendication de l'indépendance constituaient un point de convergence entre chrétiens et musulmans.

La base du pacte national

Les tiraillements entre ces deux courants de pensée se sont poursuivis pendant une longue période, plus particulièrement après l'élection d'Émile Eddé à la présidence de la République et la conclusion d'un traité avec la France. C'est à cette époque que sont nés plusieurs partis politiques, dont le Parti populaire syrien, en 1932, les Kataëb, en 1936, et le parti Najjadé en 1937. Le débat sur le positionnement et l'identité du Liban a marqué cette phase de l'histoire jusqu'au moment où le Destour a proposé une issue politique qui a été élaborée par Kazem Solh et Takieddine Solh, percevant le Liban comme un État indépendant, ayant sa propre personnalité spécifique qui le distingue des autres pays arabes. Cette vision définie par les deux Solh a constitué le fondement pratique de l'entente entre les différentes composantes du pays, plus particulièrement entre les chrétiens et les musulmans. Appuyée par le patriarcat maronite et le patriarche Arida, la vision ainsi définie par le Destour a constitué le pacte national qui sera par la suite explicité dans le discours du président Béchara el-Khoury et la déclaration ministérielle du premier gouvernement de l'indépendance présidé par Riad Solh, le 7 octobre 1943.

Le pacte national représente dans son essence un double engagement pris par les musulmans et les chrétiens. D'un côté, les chrétiens abandonnaient la protection étrangère, et d'un autre côté, les musulmans renonçaient à leur requête portant sur l'union avec la Syrie. Les deux composantes s'engageaient en outre à édifier un État indépendant et souverain, appelé à collaborer sur un pied d'égalité avec tous les pays, sur base de la préservation du visage arabe du Liban et de son ouverture sur le monde occidental. Cette approche a été présentée dans la déclaration ministérielle du premier gouvernement de l'indépendance qui soulignait explicitement : « Le Liban a un visage

arabe et il puise tout ce qui est utile et bon de la civilisation occidentale. »

Un problème d'identité

Le pacte national a ainsi représenté l'expression vivante de la volonté des Libanais de vivre ensemble dans le cadre d'un État unitaire, souverain et indépendant. Mais ce pacte n'a pas réglé pour autant le problème de l'identité nationale et politique du Liban, dans la mesure où sa teneur est restée nébuleuse. Celle-ci a voulu en effet satisfaire les musulmans, mais ces derniers n'ont pas été totalement satisfaits car le problème de l'identité du Liban n'avait pas été tranché.

De manière concomitante, le pacte a essayé aussi de satisfaire les chrétiens, mais il a échoué à le faire car il n'a pas surmonté leurs craintes et leurs appréhensions concernant le risque que les musulmans réclament à nouveau l'union avec la Syrie, de même qu'il ne les a pas rassurés au sujet de l'ouverture du Liban sur l'Occident et la culture occidentale.

Ce problème resté en suspens a été évoqué par la fameuse phrase de Georges Naccache dans l'un de ses éditoriaux dans *L'Orient* : « Deux négociations ne font pas une nation. » Ce différend autour de l'identité du Liban s'est poursuivi et s'est exacerbé en différentes périodes, plus particulièrement sous le mandat du président Camille Chamoun avec la doctrine Eisenhower et le pacte de Bagdad, parallèlement à l'union entre l'Égypte et la Syrie.

L'accord de Taëf

Le conflit autour de l'identité du Liban a débouché sur les événements de 1958 et il s'est aggravé encore plus avec le problème palestinien à la suite de la guerre de juin 1967. L'Organisation de libération de la Palestine s'était alors transformée dans le pays en une force politique et militaire et elle avait implanté au Liban-Sud des bases pour lancer ses opérations contre Israël. L'OLP s'était transformée dans ce cadre en un para-État au côté de l'État libanais, ce qui a débouché sur la guerre libanaise de 1975 qui n'a pris fin qu'avec la conférence de Taëf qui s'était tenue en Arabie saoudite en 1989.

C'est au cours de cette conférence de 1989, à laquelle a participé la quasi-totalité des députés libanais sous l'égide arabe et internationale, qu'a été approuvé l'accord de Taëf (le document d'entente nationale), dont le volet politique deviendra une partie de la

Constitution, sur base de la loi constitutionnelle numéro 18 du 21 septembre 1990. Le document d'entente nationale a jeté les bases des solutions aux conflits historiques et aux différends politiques qui avaient ébranlé la scène libanaise depuis la proclamation du Grand Liban en septembre 1920 jusqu'au vote de la nouvelle Constitution en 1990.

L'accord de Taëf a notamment tranché de façon claire le conflit autour de l'identité du Liban. Le préambule de la Constitution stipule ainsi explicitement que « le Liban a une identité et une appartenance arabes ». Le document constitutionnel évite cependant de relancer les appréhensions et les craintes des chrétiens. La première clause souligne de fait que le Liban est une patrie définitive pour tous ses fils, et il ne saurait en aucun cas être rattaché à n'importe quel pays, quelle que soit la formule envisagée, de même que le Liban ne saurait être démembré ou partagé et l'implantation ne saurait lui être imposée.

En consacrant de la sorte l'identité et l'appartenance arabes du Liban, l'accord de Taëf – et donc la Constitution – souligne que cette identité arabe n'est nullement imposée ou étrangère au pays, mais elle reflète la réalité et l'histoire du Liban. Les chrétiens ont d'ailleurs été à l'avant-garde du nationalisme arabe, de même qu'ils ont été les porte-étendards de la Renaissance arabe et de la révolution culturelle arabe au cours de la seconde moitié du XIXe siècle.

Dans cette perspective historique, l'accord de Taëf a défini les fondements du système politique capable de consolider le vivre-ensemble entre les Libanais. Ces fondements reposent sur des principes appelés à renforcer ce vivre-ensemble, à savoir la participation de toutes les communautés au pouvoir sur une base égalitaire entre chrétiens et musulmans, indépendamment du nombre et du poids démographique, la décentralisation administrative élargie et le développement équilibré, la liberté de culte et la sauvegarde des libertés publiques et individuelles, le droit à la différence, l'attachement au leitmotiv « le Liban d'abord », sans que cela signifie une distanciation du Liban vis-à-vis des causes arabes. Autant de principes qui devraient concrétiser la petite phrase symbolique du pape Jean-Paul II : « Le Liban est plus qu'un pays, c'est un message. »

Modifications de la Constitution libanaise : panorama des motifs



En 1926, réunion des députés membres de la commission chargée de rédiger la Constitution. (« Liban, le siècle en images », éditions Dar an-Nahar)

Hassân-Tabet RIFAAT*

Avocat au barreau de Beyrouth
Professeur à la faculté de droit
et des sciences politiques
de l'Université Saint-Joseph

La Constitution du 23 mai 1926 a été plus d'une fois modifiée pour accompagner des changements sur le plan politique. C'est en effet en 1943 qu'avec la fin du mandat, le constituant a décidé de corriger les dispositions constitutionnelles devenues incompatibles avec l'indépendance. Les années qui ont suivi n'ont pas dicté de modifications fondamentales. Les dernières en date ont été dictées par la loi constitutionnelle du 21 septembre 1990, après Taëf. Quel message peut-on lire à travers ces deux interventions du constituant en 1943 et 1990 ?

I. Premier jet de modifications : du mandat à l'indépendance

Le premier jet couvre la période qui va de 1926 jusqu'à l'indépendance en 1943. Ces modifications n'ont pas toutes les mêmes motifs. Il y a d'une

part la suppression du sénat en 1927 et, d'autre part, le chapelet de modifications qui traduisent la fin du mandat et la mise en conformité avec l'ère nouvelle de textes qui ne s'accordent plus avec le changement. Elles ne comportent pas de bouleversement majeur dans la configuration des pouvoirs constitutionnels. Seul le pouvoir législatif a été restructuré avec la suppression du sénat. C'est donc très tôt que le monocalaméralisme a remplacé dès 1927 le bicaméralisme mis en place en 1926.

Nous évoquons, en outre, une disposition que le constituant a cru utile d'amender : il s'agit de l'usage du français. Si le texte de 1926 considérait que l'arabe est « la langue nationale officielle dans toutes les administrations de l'État », il donnait au français « également » la qualification de langue officielle. C'est cette qualification de langue officielle qui fut supprimée en 1943. Il est vrai que l'usage d'une langue n'a pas besoin de sa consécration comme langue officielle ; il suffit qu'elle soit adoptée et pratiquée au niveau de l'opinion. De

là la nécessité d'interpeller les établissements d'enseignement sur le sérieux de leur engagement dans la sauvegarde du pluralisme linguistique dans le pays.

Au-delà de ces aménagements de forme, on peut retenir trois acquis auxquels les modifications de 1943 n'ont pas touché. Ce qui implique un message clair au niveau le plus élevé : C'est d'abord la sauvegarde de la démocratie parlementaire. Bien avant sa confirmation dans les textes en 1990, la séparation des pouvoirs a été vécue comme principe fondamental ; nul besoin de préciser dans un texte que tout en étant séparés, les pouvoirs constitutionnels doivent collaborer entre eux, puisque cette collaboration est dictée par la mission des pouvoirs constitutionnels, pourvoyeurs de développement et instruments de vie, non de blocage. C'est ensuite le respect des libertés qui a été implicitement consacré. Libertés publiques (avant la proclamation des droits fondamentaux avec la création d'un Conseil constitutionnel), les droits individuels demeurent

protégés par la Constitution et ont la qualité de droits constitutionnels. La place de la loi pour les encadrer est toujours reconnue. Seule fait exception la liberté de conscience ; depuis le texte de 1926, cette liberté est reconnue par la Constitution comme étant une *liberté absolue*.

C'est enfin le droit de propriété qui mérite une mention spéciale. L'article 15 place ce droit sous la protection de la loi. Ainsi, c'est la Constitution qui fixe impérativement la cause qui pourrait légitimer une éventuelle atteinte à ce droit, puisque seule une cause d'utilité publique pourrait priver de sa propriété un titulaire de droit.

Ce qui retient l'attention à la lecture de l'article 15 auquel le constituant n'a pas touché et qui est toujours en vigueur, c'est sa clarté et sa grande souplesse. À l'instar de textes célèbres dont une lecture innovante par des générations d'analystes et de juristes a permis l'extension à des hypothèses nouvelles (comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789), la rédaction de l'article 15 impose de considérer que la protection du droit de propriété ne se limite pas à la privation du droit de propriété immobilière. Elle ne se limite pas non plus aux hypothèses où la privation de la propriété se ferait au bénéfice de l'État, comme en matière d'expropriation.

Une dernière condition est exigée : avant d'être privé de son droit, le titulaire du droit doit percevoir une indemnité « juste et préalable ». Pour une application à une question à l'ordre du jour, la privation de droits mobiliers, comme les droits des déposants, tombe sous le couperet de la protection de leurs droits par la Constitution. Ce qui rend encore plus illégale la mainmise sur le droit de propriété des déposants, c'est qu'on leur fait payer le prix du droit dont on les prive.

Droits et libertés

En troisième lieu, la sauvegarde du pluralisme s'est imposée au constituant qui a employé des mots qu'on ne saurait confondre : confessions, communautés, religions et rites.

La revue de ces termes voudrait donner aux « communautés » ou الطوائف une dimension plus large que le cadre exclusivement religieux, d'autant qu'elle concorde avec le caractère « absolu »

de la liberté de conscience. La Constitution n'a jamais exclu du champ de protection les communautés non religieuses, ni la communauté des Libanais n'appartenant à aucune religion. Le droit positif libanais, depuis de longues décades et bien avant l'indépendance, reconnaît l'existence et les droits de communautés non religieuses, qu'elles soient appelées « de droit commun » ou qu'elles puissent être définies comme étant l'ensemble des Libanais qui n'appartiennent à aucune communauté, religieuse ou de droit commun. Ainsi devra être lu l'article 9 de la Constitution, lequel comporte, au bénéfice des « populations », une garantie (donc bien plus qu'une simple reconnaissance) comportant le respect de leur statut personnel.

En conclusion, il est possible d'affirmer que le pluralisme au Liban ne se limite pas à la dimension religieuse ; il englobe aussi bien les confessions (ou communautés religieuses) que les communautés de *droit commun* ainsi que les Libanais qui n'appartiennent à aucune communauté, religieuse ou de droit commun.

Pluralisme et statut personnel

On aura sans doute noté que la qualification de communauté de droit commun, adoptée par le droit positif, marque la volonté de distinguer le droit commun qui est le principe, et le confessionnel ou religieux qui est l'exception. Il en appert qu'attendre une intervention du législateur pour le vote d'une loi spéciale pour déconfessionnaliser le statut personnel et consacrer le mariage devant les instances civiles est un prétexte. La Constitution implique, en effet, que les droits et libertés appartiennent à tous, en toute égalité, sans privilégier le religieux ni le non-religieux.

En outre, en matière politique, le pluralisme ne se limite pas à la représentation des confessions ; se borner au pluralisme religieux est réducteur. Si après Taëf il y a eu partage entre chrétiens et musulmans à parts égales de 50 pour cent, le constituant dispose que ce partage est provisoire et prévoit la suppression du confessionnalisme. C'est donc au plus haut niveau qu'est consignée une option fondamentale, celle de renoncer au fondement exclusivement religieux du pluralisme politique et de le maintenir

à titre transitoire. Ainsi prévaut, dans l'exercice des droits fondamentaux et politiques, notamment en matière de statut personnel, un pluralisme dominé par le principe d'égalité entre tous, confessions religieuses, communautés de droit commun et Libanais n'appartenant à aucune confession ni communauté.

C'est aujourd'hui aux jeunes générations qu'il appartient de sortir du carcan du passé et de mettre en œuvre le fonds constitutionnel, déjà en place, de laïcité, de liberté et d'égalité.

II. Second jet : après Taëf, la loi constitutionnelle du 21 septembre 1990

Sur les trois axes précédemment envisagés, on peut distinguer quelques signaux que le constituant de 1990 semble avoir transmis.

Concernant d'abord le régime parlementaire, de type monocaméral en attendant la création d'un sénat, il émerge des amendements un message qui s'est confirmé dans la pratique. Il s'agit de l'importance prise par la Chambre des députés.

Concernant ensuite l'analyse des attributions au sein du pouvoir exécutif, elle est le plus souvent faussée par des préjugés, à caractère politique et confessionnel. Les dimensions de notre article imposent de s'en tenir à l'essentiel.

Ainsi, les allégations prétendant faire croire que le chef de l'État n'aurait que des attributions réduites ne sont conformes ni à la Constitution ni à la réalité vécue de la vie politique.

La Constitution situe le président de la République à la tête du pouvoir exécutif et lui consacre 15 articles (art. 49 à 63) ; ainsi par exemple à l'ancien article 49 a été ajouté un alinéa 1er plein de possibilités, puisque le président est notamment investi de la qualité de chef de l'État et de commandant en chef des forces armées.

Une lecture globale

Qu'en est-il des deux autres composantes du pouvoir exécutif qui, dans la structuration du chapitre 4, viennent après le président ? Sur le plan de l'orthodoxie juridique, il est certain que les amendements de 1990 délivrent un message clair : la collaboration et l'équilibre des pouvoirs sont des principes fondamentaux. L'interprétation des textes impose que l'on en fasse une lecture globale, qui donne

aux dispositions constitutionnelles, éventuellement combinées, une indication qui mène à une dynamique de vie dans l'exercice du pouvoir, non au blocage, lequel est contraire au but de l'action politique.

Ainsi, le pouvoir réglementaire garde toute son importance ; dans l'exercice du pouvoir réglementaire, le décret pris sur décision du Conseil des ministres est toujours l'acte juridique qui traduit la collaboration des acteurs du pouvoir exécutif. La participation du ministre aux réunions du Conseil des ministres est une constante dans la vie politique, le Conseil des ministres n'étant pas une création nouvelle.

Il en résulte qu'une analyse apolitique impose de conclure que, sur l'essentiel, les règles du régime parlementaire tiennent toujours, malgré le renforcement de l'Assemblée. Tel est le premier message qu'il est possible de retenir, à la lumière de la loi constitutionnelle de 1990.

L'attachement aux libertés

Le deuxième message est également clair. Il témoigne de la consécration de la primauté des libertés et des droits fondamentaux ; c'est donc

la sauvegarde d'un pilier structurel de la démocratie à laquelle les Libanais, à leur manière, ont prouvé leur attachement.

Un dernier message qu'impliquent les modifications de 1990 : il s'agit de la sauvegarde du pluralisme, sans rupture avec le passé et sans bouleverser la pratique du vivre-ensemble.

Il est toutefois une disposition qui autorise un espoir de changement, à l'adresse de notre jeunesse. Sur le plan constitutionnel, le principe de la suppression du confessionnalisme politique est, en effet, retenu. Cette annonce bienvenue est inscrite dans la nouvelle mouture de l'article 95. Ainsi le constituant en 1990 a emboîté le pas au constituant de 1926 qui, en consacrant la liberté de conscience, avait adopté le principe d'un État sans religion.

Au terme de cette contribution, a-t-on besoin de conclure ? Ceux qui l'auront parcourue pourront prendre eux-mêmes position.

Des messages qu'elle porte, celui de l'espoir peut être celui qui incite le plus à ne pas baisser les bras.

Traversant un siècle marqué par des turbulences dont l'histoire indiquera

les causes et les sources, le Liban persiste dans son attachement à la liberté. Au sortir d'une longue crise armée qui n'a pas fini de développer ses conséquences, notre pays a pu mettre en place la graine constitutionnelle dont on tarde à assurer la germination. De tous ceux qui occupent la scène et disent avoir le souci de la chose publique, ce sont les jeunes qui peuvent se projeter dans l'avenir ; les lignes qui sont ici pourraient contribuer à leur dire qu'il leur appartient de marquer de leur empreinte les structures constitutionnelles disponibles aujourd'hui. Ils ont la responsabilité d'en assurer la mise en œuvre par étapes, loin du confessionnalisme et des tares contre lesquelles se rebelle toute personne de bonne volonté, et dans une fidélité renouvelée envers les valeurs fondamentales que personne n'a pu arracher au Liban, malgré les crises sanitaire, économique et monétaire et malgré les séquelles humaines et socio-économiques de l'apocalypse du 4 août 2020.

*Ancien président de l'Inspection centrale, ancien directeur général du ministère de la Justice



En 1989, départ des députés pour Taëf, en Arabie Saoudite, où sera discutée et approuvée la nouvelle Constitution au terme de longues tractations qui s'étaleront sur près d'un mois. (« Liban, le siècle en images », éditions Dar an-Nahar)

Lecture économique

Le miracle économique libanais revisité



La maquette du centre-ville de Beyrouth telle que conçue initialement par la société Solidere. (« Liban, le siècle en images », éditions Dar an-Nahar)

Samir NASR
Économiste

L'histoire de l'économie libanaise est un cas d'espèce.

Cette économie fonctionne dans des conjonctures et contextes particuliers qui dépendent souvent d'opportunités ponctuelles avec des cadres contraignants. Elle carbure avec des entrepreneurs toujours créatifs et résilients. Elle a toujours eu besoin de flux financiers venus de l'extérieur que seul le surplus de comptes courants assure.

C'est le propre des petits pays dont le marché est restreint et qui doivent s'externaliser pour survivre.

L'économie libanaise a bénéficié dans les années 1950 et 1960 de l'attractivité du libéralisme, du libre-échange et d'un secteur bancaire dynamique lors de la fermeture « socialisante » des pays voisins.

Elle a recueilli des industriels et des hommes d'affaires, des compétences et des capitaux venus de la région. Elle a démontré sa capacité à absorber et à créer de la richesse, de la croissance et de la prospérité.

Terre d'accueil, le Liban est devenu un centre de production et de services, une plateforme régionale autour du

port et du transit avec un secteur bancaire canalisant les capitaux. Un siècle d'éducation a engendré des ressources humaines considérables. L'intermédiation a été la marque de fabrique de son économie.

Malgré et à cause de la crise de la banque Intra, dans les années 60, le secteur bancaire a survécu et a su trouver une niche de rayonnement local et régional. Il a été, à l'époque, restructuré et réorganisé.

Même le secteur industriel s'est développé et a pu exporter, ainsi que celui des services, le tourisme notamment, grâce à ses avantages naturels, son ouverture et surtout une diaspora assurant un flux régulier de visites.

Les années 60 ont été l'apogée de cette fulgurante évolution fondée sur trois piliers : la stabilité, la neutralité positive malgré les tensions environnantes et une administration relativement efficace qui a su créer un embryon d'État doté d'une politique économique et financière et d'une ébauche de protection sociale.

Les facteurs extérieurs

Le contexte change en 1967-1968 avec les ingérences externes et les troubles. Le système reste cependant solide. La période 1968-1975 est une période de

croissance et de bien-être relatifs, malgré les incertitudes, le cumul de problèmes sociaux, le tumulte régional dû à la crise palestinienne et son impact sur les différentes confessions.

La guerre de 1975 qui s'étale jusqu'en 1990 comprend trois séquences économiques :

- De 1975 à 1982, l'argent politique palestinien et arabe contribue, malgré la guerre, à financer le circuit économique et l'activité des différents secteurs, protégée par la stabilité de l'administration chéhabiste.

- En 1982, l'invasion israélienne, couplée avec les guerres internes, l'instabilité politique et les conflits confessionnels, mène à la désagrégation du pays. L'économie vacille, l'émigration s'enflamme. Les entreprises sont dévastées et la monnaie perd de sa valeur.

- En 1990, la fin de la guerre n'est pas la fin du calvaire. En effet, l'arrêt des hostilités est une condition nécessaire, mais pas suffisante.

Le système redémarre

Comment reconstruire sans fonds de soutien ? Comment redémarrer sans réformes ?

Jusqu'en 1992-1993, la déception est grande. L'économie agonise. Les

batailles s'arrêtent, mais l'aide massive promise n'est jamais venue.

En 1993, Rafic Hariri déclenche l'opération « reconstruction ». L'économie reprend sur un financement essentiellement par endettement, la monnaie se stabilise (avec comme corollaire un coût très élevé), ce qui a pour avantage d'instiller un certain climat de confiance, basé sur des flux financiers qui irriguent le marché avec une illusion de pérennité. Des capitaux affluent, provenant des pays du Golfe et surtout de la diaspora, attirés par les taux d'intérêt élevés et par des perspectives de stabilité et de croissance.

Mais la reconstruction porte essentiellement sur les infrastructures. Elle n'entreprit ni réformes profondes, ni renouvellement significatif des cadres, ni arrêt du clientélisme. Cependant le système redémarre.

Les caractéristiques de ce nouvel élan sont identifiées comme suit :

- Balance de paiement en surplus.
- Stabilité monétaire.
- Secteur bancaire qui canalise et recycle.
- Investissements immobiliers et financiers dans les services et parfois dans les secteurs productifs.
- Consommation en augmentation.
- Affairisme qui engendre des transactions dont profite l'économie par le jeu de circulation des capitaux.
- Administration dopée par des experts externes.
- Aides et prêts internationaux qui financent des projets (Paris I, Paris II...) et surtout les défaillances publiques.
- Économie souterraine active « hors taxes » et « hors contrôle » dont profite une catégorie de la population. Le « cash-flow » assure la perfusion.

Ainsi le pays évite le pire avec un financement cher. L'équipe d'avant-guerre, à quelques exceptions, est toujours aux commandes. Aucune transformation de l'appareil productif ni vision incluant les réformes nécessaires ne voient le jour. L'économie reste essentiellement de rente, même si elle déclenche la création d'entreprises et l'épanouissement de talents dans divers secteurs. Les marges de bénéfice sont variables selon les activités, mais tout le monde y trouve son compte.

Tant que les taux d'intérêt sont limités, l'investissement se développe.

Mais la tension régionale est aux aguets. Jusqu'à 2005, l'économie fonctionne avec les mêmes critères. Elle traîne un

modèle qui cumule le déficit budgétaire (encore gérable) et l'endettement public (qui augmente régulièrement), créant des bombes à retardement telles que l'augmentation des dépenses publiques et des subventions, les gaspillages, la multiplication d'organismes « autonomes » déficitaires, l'absence de vérification des comptes, la croissance de l'emploi public avec des augmentations non étudiées de salaires, les embauches politiques, l'absence de planification et, surtout après 2009, la création de centres de pouvoir dans les ministères avec des répartitions partisans qui font évaporer la notion même d'une réforme globale des services publics. La réforme ne peut être ni partielle ni partielle.

Les statistiques reflètent une croissance qu'on croyait solide, mais qui s'avère volatile, conjoncturelle et éphémère.

La défaillance de l'État

Après 2009, les capitaux affluent suite à la crise des subprimes générant un « boom » immobilier et une prospérité fictive et limitée à certaines activités. Le secteur bancaire connaît son âge d'or. Parallèlement, l'ère de la « générosité » publique s'amplifie sans plan ni système d'amortissement. Les dérapages ne sont plus « contrôlés ».

Pour faire tourner la machine, la BDL œuvre à financer le taux de change fixe, à soutenir l'économie et les banques, à assurer la liquidité au secteur public et privé, à subventionner les prêts au logement et un nombre d'activités, prenant le relais d'un État sans programme réel, hormis une distribution de cette manne aléatoire.

Les pertes et les déficits dans le secteur de l'électricité deviennent de plus en plus importants. Aucune réforme ne tient la route.

La BDL pallie implicitement la déficience des politiques de soutien et de stimulation.

Cette situation donne une illusion de normalité alors que les effets des déficits gangrènent lentement mais sûrement les montages de circonstance.

Mais là aussi, le surplus des comptes extérieurs et les liquidités abondantes réussissent à camoufler les déficits et à couvrir les problèmes. Une autre fuite en avant est ainsi de nouveau engagée, reportant de ce fait les réformes structurelles nécessaires et escamotant les véritables déséquilibres.

Puisque cela marche, pourquoi changer ? La dette en LL ou en USD augmente

constamment, la machine fonctionne à plein tube, avec des taux de rendement intéressants et qualifiés de « sûrs » parce que souverains. Cela fait l'affaire à la fois des banques, des épargnants, des consommateurs, des finances publiques, mais certainement pas des investisseurs, découragés par un environnement de rente, par des services publics devenus défaillants et une administration sclérosée.

Déni et irresponsabilité

Le déficit de la balance des paiements en 2011, dû au conflit syrien, constitue un tournant. La pompe extérieure arrête progressivement de financer ce cercle vicieux.

De 2011 à 2020, le pays tient de façon fragile mais avec des apparences de normalité – malgré l'énormité du déficit extérieur – par des artifices et une couverture des comptes et par l'utilisation des réserves cumulées. La tension politique et les attitudes populistes contribuent à aggraver la situation et à amplifier les déficits.

Le report de la solution est le consensus politique par excellence.

On savait, on expliquait, on trouvait des justifications pour acheter du temps. On élaborait des projets (toujours sous études), des solutions (toujours virtuelles), on votait des lois (beaucoup attendant toujours les décrets d'application). On parlait de réformes sans jamais les mettre en œuvre.

La conférence tenue à Paris en 2018 (CEDRE) devait être un tournant, elle restera sans résultat. Ni réformes ni financement – un gâchis.

Aucun plan d'ensemble n'est élaboré. Les gouvernements de coalition sont un compromis de rapport de force véhiculant des intérêts contradictoires, mais certainement pas l'intérêt public. Sans réforme aucune, la bulle ne pouvait qu'éclater, et avec elle ce qui restait de l'économie.

Le financement sans équilibre, ni investissement productif, ni réformes structurelles, ni plan global, sans stabilité, ni crédibilité, ni garantie, a vécu. Pour un agent économique, aucune visibilité n'était possible dans ce contexte.

Cette situation a trop perduré, car les acteurs publics sont talentueux, les épargnants souvent crédules, les détenteurs de capitaux parfois cupides, le commun des mortels pensait que

l'économie libanaise relevait du miracle. C'est trop beau et cela semble vrai.

Les personnes compétentes signalaient les déficits chroniques et la profonde crise potentielle qui couvait. Ils alertaient sans succès sur les conséquences dramatiques de la situation. C'était, pour certains, des théoriciens sans connaissances réelles des pratiques.

Les organismes internationaux étaient inaudibles, puisque la réalité perçue montrait des signes de richesse.

Déni, irresponsabilité et incompétence caractérisent ces politiques. À cela s'ajoute une corruption endémique qui mine les comptes et la confiance.

La crise, conséquence d'un cumul

Avec l'évaporation du surplus et les déficits qui se confirment, les vrais dollars s'évaporent et les « lollars » émergent. Ils sont une émanation d'une création de dollars en période de déficit de la balance des paiements (2011-2020). Une aberration qui augmente le passif sans contrepartie.

La montée des risques identifiés déclenche une ruée vers des transferts et des retraits en devises, ce qui aboutit à ébranler l'édifice. C'est le sauve-qui-peut.

Les liquidités existantes ne peuvent pas servir tous les déposants. Aucun système au monde ne peut résister à une telle demande, surtout pour des devises étrangères. Les premiers avertis s'en sortent, les retardataires sont bloqués.

Avec le contrôle des capitaux, les banques arrêtent les transferts à l'étranger. Mécaniquement, les flux régressent dans l'autre sens. L'essence du système est démantelée. La monnaie se déprécie, le circuit économique se grippe avec une baisse tragique du pouvoir d'achat, un appauvrissement général et un chômage endémique.

Bien entendu, la crise est la conséquence d'un cumul : les sanctions, la situation régionale, la fermeture des frontières, la contrebande, les gaspillages, les subventions et le financement sans limite ni filet contribuent à accentuer la crise en creusant les déficits et contribuent à accélérer la faillite du système. Tout concourt désormais vers l'effondrement. Le circuit de la crise comprend l'intégralité de ces éléments. On ne peut limiter l'explication à un seul facteur.

Le modèle bâti sur la confiance était fonction de la crédibilité. Il s'évanouit en octobre 2019. La BDL ne peut plus opérer d'ajustement, les digues ont été ébranlées. Aucune marge de manœuvre n'est désormais possible.

La tentative – infructueuse – de suggérer un plan en 2020 s'est heurtée à l'absence d'une vision complète – « compréhensive » – de relance et de reprise de la confiance. L'attitude a été « punitive » consistant essentiellement à déterminer des pertes. Puis le jeu de ping-pong a commencé pour lancer la balle et rejeter sur les autres les responsabilités, alors que le système a généré la crise avec la participation – inégale peut-être – de tous. Certains auteurs du plan ont été choqués par l'ampleur de la crise, mais souvent, hélas, il y a eu un penchant à être plus procureur que facilitateur de solution – l'urgence était d'arrêter l'hémorragie. Les agents économiques étaient perdus, sans perspectives ni soutien, les épargnants ne comprenaient plus rien concernant leurs dépôts, les prix augmentaient, la livre perdait de sa valeur, les discussions avec le FMI s'enlisaient. Aucune communication précise, laissant libre cours aux spéculateurs et aux analyses fantaisistes.

La solution devenait de plus en plus objet de controverse et tentatives de compromis, le plan était sans pilote et les résultats se faisaient attendre. Un autre gâchis.

Dans l'impossibilité de faire le deuil pour certains, on continue à faire comme si on pouvait retourner au « statu quo ante » sans opérer une mutation du modèle. Une autre façon de contourner l'impasse.

Entre les tenants du système ancien et ceux qui veulent tout changer, aucun dialogue n'est possible. Un dialogue de sourds – alors que les réserves s'évanouissent –, on discute encore sur comment gagner du temps. Le jeu consiste à se rejeter les responsabilités et non pas à suggérer des sorties de crise.

Pour éviter de sombrer, la solution serait le retour à une politique rigoureuse avec, en parallèle, un soutien massif aux catégories défavorisées, les réformes structurelles complètes – en même temps et sans délai –, un programme du FMI crédible et applicable, un appel à un soutien international et à la stimulation des investis-

sements. Avec la participation active de tous les acteurs économiques et des visages qui inspirent confiance. En parallèle, les contrôles et la justice devraient jouer leur rôle – sans surenchère.

Pour cela, la consolidation des comptes est essentielle. Les citadelles autonomes doivent être démantelées. La remise à plat du système s'impose.

Il s'agit d'assumer les problèmes qui ont eu lieu et de faire comprendre que les sacrifices seront nécessaires et que les responsabilités doivent être déterminées.

Mais il faut surtout chercher des solutions immédiates, et non pas passer une autre décennie à ressasser le passé sans éclairer l'avenir. Les deux approches doivent se conjuguer.

Chacun son rôle : à la justice de fixer les responsabilités et aux décideurs le « primum vivere », les réformes, les initiatives de relance, la reconstruction – surtout de la confiance.

Il faudra aussi affronter les défis de la transformation et expliquer les résultats attendus. Le « miracle » gratuit n'existe plus.

Tous les pays ayant eu des problèmes similaires ont dû traverser une période d'assainissement. C'est le prix à payer pour une période d'inconscience.

Une énorme tâche pour la relève. Cette relève, si elle existe, doit imposer de nouveaux équilibres, agir professionnellement, pratiquer la transparence et l'éthique et élaborer un plan crédible. Elle doit mettre en œuvre un dispositif d'exécution des transformations nécessaires sur les plans économique, financier, bancaire, juridique, social et aussi institutionnel, permettant de restaurer la dynamique de croissance et de ramener le potentiel extraordinaire des Libanais.

En créant les conditions d'une reprise économique, cette relève doit générer une stabilité à long terme qui, seule, peut attirer de nouveau les talents et les capitaux. Cette relève aura comme unique objectif l'intérêt public et travaillera pour le seul Liban.

À cette condition, l'espoir sera permis, la « pompe » redeviendra active et le « miracle » renaîtra – cette fois sur des bases solides.

Et le plus vite, avant que les dernières compétences émigrent.

Cent ans d'industrie : un potentiel certain et des opportunités manquées



Durant les années 1960 du siècle dernier et jusqu'au milieu des années 1970, le Liban a consolidé sa présence industrielle. Photo DR

Fady GEMAYEL

Président de l'Association des industriels

À aucun moment les liens entre l'industrie libanaise et les conditions économiques, voire socio-politiques, du pays n'ont été aussi liés que durant cette période de cent ans qui ont connu, à l'image du pays, des hauts et aussi beaucoup de bas. Durant la Première Guerre mondiale, l'industrie était formée principalement de petits ateliers au niveau artisanal qui ont évolué dans plusieurs secteurs. La politique du mandat a encouragé l'importation des produits fabriqués en France, ce qui n'a certainement pas aidé à promouvoir la production locale. Il n'en demeure pas moins que les perturbations qui ont été provoquées par la guerre mondiale ont eu aussi des répercussions sur la disponibilité de beaucoup de produits, encourageant ainsi la production locale. Bien que l'industrie fût principalement axée sur l'activité artisanale, un essor industriel s'est produit entre les an-

nées 1926 et 1940 avec des investissements importants dans le secteur textile, dans la cimenterie, la production de savon, les tanneries et la production des meubles et du mobilier, ainsi que l'industrie papetière. Mais toujours est-il que la prépondérance était à l'activité artisanale.

L'essor économique industriel a eu lieu avec la Seconde Guerre mondiale, à la suite de la perturbation des voies maritimes, et aussi du fait de la demande accrue occasionnée par la présence des forces étrangères établies dans la région. Cela a poussé nombre d'industries à travailler à plein régime, et aussi à développer leurs capacités de production et à introduire de nouvelles activités commerciales, comme ce fut le cas de certaines industries métallurgiques, le verre, et aussi les imprimeries et le carton.

De nouvelles activités industrielles

À partir de la Seconde Guerre mondiale, l'industrie a connu un essor assez rapide qui a atteint 13,5 % du PIB en 1950, avec la présence de 1 861

usines en 1955, parallèlement à l'essor d'une industrie agroalimentaire assez importante. En 1959, le secteur industriel représentait déjà la troisième position en tant que contribution au PIB, employant au total pas moins de 40 000 personnes. Toutefois, l'essor économique a connu plusieurs obstacles et plusieurs contraintes, comme par moments le manque de certaines matières premières locales, les prix élevés de l'énergie, ainsi que certaines difficultés à l'exportation à cause d'une féroce compétition étrangère.

Durant la période des années 1960 jusqu'au milieu des années 1970, le Liban a commencé à consolider sa présence industrielle avec une poussée de nouvelles activités industrielles, comme la transformation des produits métallurgiques, les produits chimiques, les produits pharmaceutiques, ainsi que le développement des industries existantes.

Cette époque a connu aussi une prise de conscience, tant au niveau du grand public que des responsables politiques, de l'importance des activités productives.

À cet effet, plusieurs institutions ont été créées comme l'Institut de recherches industrielles (IRI) ainsi que la Libnor en 1962. Cela a été aussi accompagné par des institutions dédiées au financement de l'industrie, comme la Banque du Crédit agricole, industriel et foncier, dédiée entre autres, principalement, à l'activité industrielle.

Le Liban comptait déjà à cette époque 9 840 usines en 1974 avec 140 000 personnes travaillant dans le secteur. Des mesures concrètes prises dans les années 1980 ont permis un essor sans pareil, un essor de l'industrie textile et de confection qui, à un moment donné, comptaient non moins de 400 entreprises et représentaient 12 % de nos exportations. Il en a été de même pour le secteur de la maroquinerie et la fabrication de chaussures. À cette époque-là, les exportations industrielles représentaient plus de 70 % de nos importations, alors que ce ratio ne dépasse pas dernièrement les 15 % !

La force de résilience

Il ne faut pas oublier que l'industrie libanaise a payé le prix de la guerre, et on s'interroge sur le fait de savoir si la destruction des zones industrielles était voulue et programmée, comme à Mkallès, Naamé et Choueifate, où des dizaines d'usines ont été bombardées, saccagées, occasionnant des pertes d'emplois substantielles ainsi que la perte de marchés étrangers et la perte de la main-d'œuvre qualifiée. Cette dernière, à un moment donné, était la force du Liban, et elle a permis de contribuer largement au développement de la classe moyenne libanaise, laquelle était en fait l'une des forces de la démographie libanaise. Il reste que beaucoup d'industriels n'ont pas baissé les bras. Ils se sont agrippés à leurs institutions, ils ont continué à persévérer et à défier tous ces aléas.

Aujourd'hui, on voit toujours des institutions, comme dans l'industrie de l'ameublement (Elcir), l'industrie de la confiserie (Gandour), l'industrie du papier et du carton (les établissements Gemayel), qui ont été dévastées et saccagées, mais qui existent toujours et qui rayonnent même à l'étranger à partir du Liban. L'usine Elcir est, à titre d'exemple, le fournisseur de grandes chaînes internationales d'hôtellerie. Elle a fourni la Deutsche Bank à Paris, et des hôtels dans les îles Cayman. Gandour rayonne en Arabie saoudite, en

Égypte et en Inde !

C'est donc dû à cette force de résilience que certains industriels ont pu pérenniser leurs entreprises malgré toutes les difficultés. Il faut reconnaître aussi que plus tard, beaucoup de dégâts ont perturbé et même dévasté l'industrie, après la guerre de 2006 et d'autres incidents destructeurs...

Toutefois, il ne faut pas oublier que les exportations industrielles ont atteint à peu près 4,5 milliards de dollars en 2011, et l'industrie libanaise a pu accéder aux marchés les plus exigeants, exportant en Europe, aux États-Unis, au Japon, des produits de grande qualité selon des standards internationaux... Tout cela malgré des désavantages concrets, que ce soit en termes de coûts d'énergie ou bien de contrebande, ainsi que du dumping que subissaient ces industriels sur le marché local.

Malheureusement aussi, l'industrie a perdu un certain nombre d'entités qui étaient aussi des fleurons à un moment donné, comme Procter & Gamble, Bata, Red Shoe, Hashim, Gerard, Warner Lambert, Uniceramic, LEFA, ou aussi Soliver et Maliban, qui a été bombardé et n'a plus repris. Plusieurs fleurons dans l'industrie du textile et de la confection ont dû fermer boutique. Cela a certainement occasionné des pertes énormes d'emplois, donc des répercussions sur l'activité économique.

L'exemple des Phéniciens

Il ressort ainsi que l'industrie a été une conséquence de cette politique économique, mais aussi une cause majeure des problèmes socio-économiques, dans le sens que le manque patent de vision et d'une stratégie industrielle qui consolide l'industrie n'a pas favorisé l'activité industrielle établie qui reposait sur l'engagement individuel de l'industriel, lequel à son tour était assujéti à des contrebandes, à des importations en dumping, sans mentionner une panoplie de surcoûts !

Les industriels libanais n'ont pas été soutenus. Nombre d'industries se sont effondrées et seuls quelques téméraires ont continué et ont assuré quand même 12 % de notre PIB. En définitive, l'industrie n'a pas pu contribuer, comme elle aurait pu le faire, à la création d'emplois ou au maintien des emplois. Le pays tout entier paie aujourd'hui le prix de cette politique puisque nous regorgeons de jeunes qui cherchent des em-

plois et qui malheureusement se rabattent sur l'émigration.

Il ne faut pas oublier aussi que les industriels libanais rayonnent par leurs produits de par le monde, mais aussi par leur présence directe en acquérant et en dirigeant des usines (que ce soit dans les pays arabes, en Afrique, et même en Europe ou aux États-Unis) à partir du Liban. Ils offrent ainsi des milliers d'emplois aux citoyens des pays qui les accueillent, alors qu'ils se démentent au Liban.

C'est une leçon pour l'avenir puisque nous célébrons les 100 ans du Grand Liban et nous nous préparons pour les cent ans à venir. Il faut comprendre et bien analyser l'expérience du passé pour mieux construire l'avenir. L'économie libanaise ne peut être qu'une économie libérale, mais elle doit faire rayonner tous ses secteurs et toutes ses composantes, et surtout les secteurs productifs industriels et agricoles.

Les industriels, à part l'activité qu'ils créent eux-mêmes, sont des moteurs qui entraînent avec eux les autres activités commerciales, bancaires, financières, et engagent les services des professionnels de tout genre. Espérons que nos autorités tiendront compte de cette expérience qui a été aussi confirmée par McKinsey et par plusieurs autres études qui insistent sur l'importance de l'activité productive.

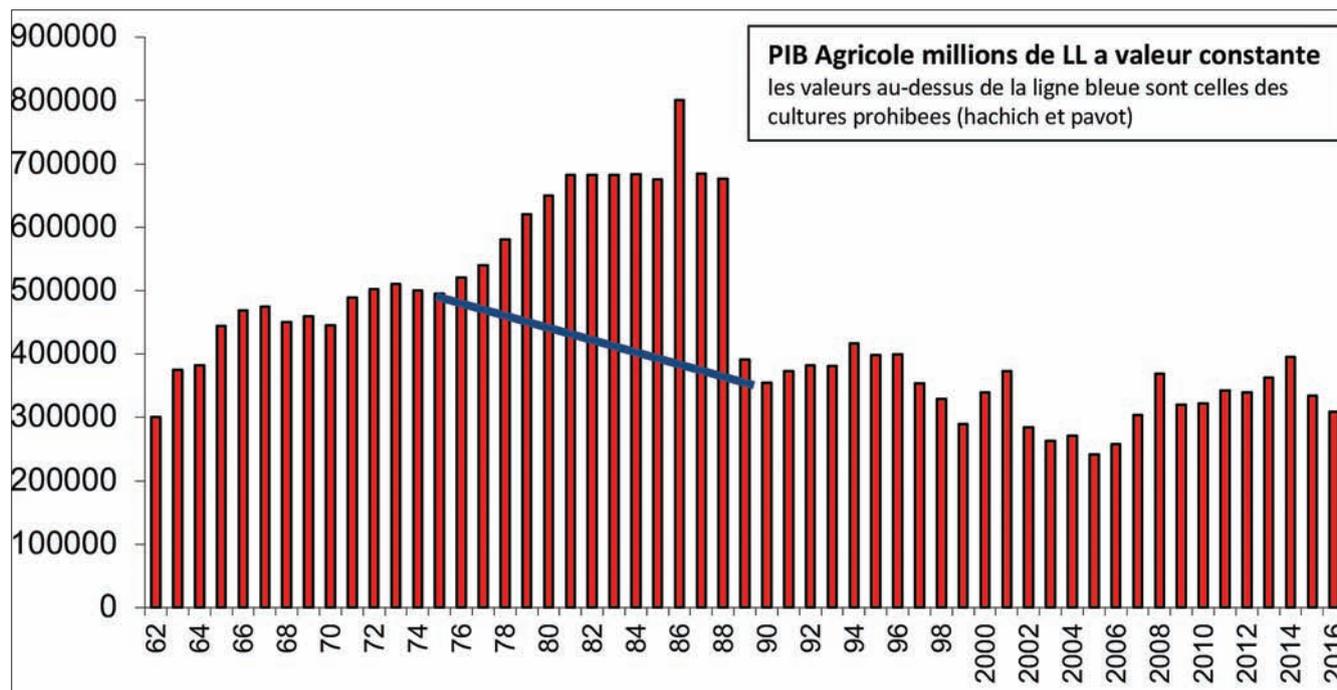
Le Liban a perdu beaucoup d'opportunités et n'a pas utilisé les forces réelles de l'industrie qui sont à disposition ; espérons qu'il le fera à l'avenir !

Il est temps aussi de remettre en question certains mythes. On ne parle des Phéniciens que comme des commerçants... Ils l'étaient et réussissaient brillamment, mais il ne faudrait pas pour autant occulter le fait qu'ils étaient avant tout des fabricants de produits innovants, comme le murex, le bronze et le verre, parallèlement à la fabrication de bateaux ; et c'est précisément cette activité industrielle qui leur a permis de lancer un commerce extérieur et de développer bien après des activités commerciales plus étendues.

Soyons les Phéniciens du troisième millénaire et conjuguons tous ensemble nos efforts autour des valeurs d'excellence et d'innovation ! Le Liban est en effet un pays, mais c'est aussi un pays de grandes opportunités.

** Les statistiques citées ont été relevées de l'ouvrage de M. Michel Morcos.*

L'évolution du secteur agricole depuis le début du xxe siècle



Riad Fouad SAADE

Development Economist
dans le domaine agricole et rural

À l'aube de sa constitution au début du XXe siècle, l'économie du Grand Liban était rurale par excellence. Certaines années, la moitié des filets de soie tissés à Lyon et une grande partie des fromages de brebis affinés dans les caves de Roquefort étaient exportés depuis Beyrouth. Cependant, ni la monoculture du mûrier combinée à l'élevage du ver à soie ni la transhumance pastorale des moutons qui quittaient au printemps la Bادية syrienne vers le plateau de la Békaa et la côte libanaise n'ont abouti à une agriculture libanaise assurant le développement harmonieux de la société rurale, à peine émancipée dans certaines régions du Mont-Liban du joug de la féodalité terrienne. C'est à cette époque que s'intensifia l'émigration libanaise, essentiellement issue du milieu rural. La famine qui terrassa en 1917 près de la moitié de la population illustre l'incapacité de la production agricole d'assurer les besoins alimentaires minimum des Libanais. C'est dans le cadre des institutions

créées par le mandat français à partir de 1920 que l'agriculture a fleuri au Liban. L'introduction et la diffusion des techniques modernes furent accompagnées d'un encadrement économique efficace. Faut-il rappeler que l'une des premières réalisations de la République libanaise naissante, en 1926, fut la création d'un Établissement de crédit agricole, maillon essentiel du développement de ce secteur ?... Les premiers étudiants libanais en agronomie, futurs pionniers d'une agriculture moderne, furent formés à partir de 1920 à Montpellier.

L'Union économique du Liban et de la Syrie, qui dura 30 ans entre 1920 et 1951, fut un élément marquant du développement de l'économie agricole des deux pays, le Liban bénéficiant des économies d'échelle induites par la dimension bien plus importante des superficies agricoles de la Syrie. Elle a également permis au Conseil supérieur du ravitaillement d'éviter en 1942 une réédition de la famine de 1917. Le blé syrien, qui était vendu en contrebande à des prix exorbitants aux forces allemandes à travers la Turquie, fut alors convoyé en quantités suffisantes au Liban. L'entre-deux-guerres fut marqué par le décollage de l'agriculture libanaise.

La bonification et l'assainissement des terres, les projets d'infrastructure agricole (routes, canaux), l'introduction de nouvelles variétés, l'enseignement technique, la vulgarisation étaient autant de facteurs qui améliorèrent les rendements et augmentèrent les revenus des agriculteurs. L'exploitation demeurerait cependant l'apanage des grands propriétaires terriens, les paysans se contentant en majorité d'autosuffisance et de vente locale de leurs produits frais ou de leur artisanat agro-alimentaire.

Les années de la Seconde Guerre

Une timide croissance de l'agro-industrie (vins, laitages, fromages, huiles végétales) était sans comparaison avec celle, florissante, du partenaire syrien. Entre-temps, le mûrier et le ver à soie qui avaient subi la crise du début du XXe siècle maintenaient une présence symbolique. Bénéficiant des préférences coloniales, le Liban exporta à partir des années 30 ses agrumes en France. Cette activité se poursuivit jusqu'en 1962 environ, lorsque les marchés bien plus lucratifs du Golfe s'ouvrirent aux produits agricoles libanais. La participation de l'agriculture et des activités

complémentaires au PIB atteignait cependant les 30 %, régressant progressivement pour atteindre les 25 % à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Les années de la Seconde Guerre furent austères pour l'agriculture libanaise. Celle-ci souffrit du rationnement des intrants agricoles et peina avec ses moyens propres très limités à pourvoir aux besoins du pays. La faiblesse de l'autorité d'un État récemment indépendant et la cupidité de certains entrepreneurs libanais devaient aboutir à un carnage écologique dans les forêts du Kammouha où des arbres centenaires furent sacrifiés pour fabriquer les traverses du chemin de fer NBT, commandées par les armées britanniques pour relier Tripoli à la frontière palestinienne. En 1945 et surtout en 1948, qui marqua l'isolement de la Palestine occupée par les sionistes du reste du monde arabe, le Liban entra dans ses années grasses. Porte de l'Orient, centre financier, centre éducatif et hospitalier, place incontournable des affaires, seul pays à assurer un cadre idéal pour les entreprises s'investissant au Moyen-Orient, le Liban et son économie se lancèrent dans une aventure de croissance effrénée qui ne s'arrêtera qu'avec la guerre de 1975.

L'agriculture libanaise en fut l'un des bénéficiaires, développant sa grande diversité de cultures. Les grandes cultures (céréales, pomme de terre, betterave sucrière, oignon), les cultures maraîchères, mais surtout l'arboriculture fruitière, marquèrent un essor encouragé par la consommation locale et par l'accélération de l'exportation vers les monarchies pétrolières du Golfe et vers l'Irak. L'élevage bovin laitier prenait de l'ampleur alors que l'aviiculture industrielle était lancée pour devenir plus tard l'un des piliers du secteur.

Diversification des institutions vouées au développement

L'administration libanaise agricole fut efficace durant les mandats des présidents Béchara el-Khoury et Camille Chamoun. Elle était encouragée et soutenue par les grands propriétaires terriens qui continuaient à trouver leur intérêt à exploiter leurs terres, attitude qui changera plus tard à cause de l'attraction des investissements de services bien plus lucratifs. L'Institut de recherches agronomiques, créé avec l'appui de l'assistance technique française en 1949, devint jusqu'en 1975 l'un des plus importants centres scien-

tifiques méditerranéens.

C'est cependant avec le général Fouad Chéhab, seul président ayant eu une vision d'un État au service des citoyens et de leur bien-être et ayant gouverné à travers des institutions vouées au développement, dirigées par une équipe d'experts libanais dévoués à leur tâche, que l'agriculture libanaise accusa une croissance enviable de 48 % en 4 ans entre 1962 et 1966. En fait, des institutions diverses, complémentaires et intégrées sous le contrôle direct du ministre de l'Agriculture, étaient mises en place. Le Plan vert en était le fleuron avec pour mission la planification et l'exécution de projets de bonification des terres, d'exploitation optimale des eaux et de reforestation.

L'Office fruitier était chargé du développement des exportations. L'Office de la soie devait relancer cette culture/élevage aux débouchés assurés. L'Office des ressources animales veillait à l'expansion de ce domaine vital. L'Office des céréales et de la betterave sucrière gérait ces deux cultures stratégiques et dépendait du ministère de l'Économie. Enfin, l'Institut de la recherche agronomique était destiné à la recherche appliquée. La Régie des tabacs continuait à développer ce domaine très lucratif et la banque de Crédit agricole, industriel et foncier soutenait la création d'exploitations agricoles et agro-industrielles modernes, ces deux dernières structures relevant du ministère des Finances.

Le déclin

La rigueur et le professionnalisme des responsables qui ont assuré le succès de l'agriculture sous le mandat Chéhab régressèrent par la suite jusqu'à institutionnaliser la corruption et l'amateurisme au sein de l'administration agricole à partir de 1970. Du coup, le PIB agricole ne progressa plus, induisant une crise endémique dont le secteur ne se remettra plus.

À noter, à partir de 1973, la prise de contrôle des cultures prohibées par l'Organisation de libération de la Palestine qui les développa et en tira de très substantiels profits. L'OLP fut dégoommée à partir de 1976 par les services de renseignements syriens qui contrôlèrent la production, l'élaboration en laboratoires et le trafic vers l'étranger, tant et si bien que le PIB du haschisch et du pavot atteignit en 1986 près de 50 % de la valeur de la production agricole totale.

La guerre de 1975-1990 détruisit toutes les institutions agricoles de l'État, le ministère de l'Agriculture devenant une coquille vide. Les cultures fruitières, surtout en montagne, en souffrirent énormément alors que les canaux d'exportation opérèrent de manière erratique et que les halles locales étaient squattées par les diverses milices qui, par des fraudes grossières, exploitèrent honteusement tant les agriculteurs que les consommateurs. Le PIB agricole ne cessa de baisser alors qu'il augmentait à la même période de 544 % dans l'Union européenne, de 384 % aux USA et de 686 % au Japon.

Les gouvernements de la reconstruction avaient, à partir de 1992, une occasion unique de reconstruire le secteur agricole libanais. Ce fut le contraire qui arriva par les soins de dirigeants qui souhaitaient un Liban à l'image de Hong Kong, Singapour ou même Monaco. Ils ont été jusqu'à affirmer que si l'agriculture ne se relevait pas de ses propres moyens, « elle n'aurait qu'à fermer boutique ». C'était ignorer les quatre missions sociale, économique, environnementale et de sécurité alimentaire. Le budget alloué à l'agriculture frisait le ridicule 0,1 % du budget national, empêchant les responsables du secteur d'envisager des projets de développement. Entre-temps, les aides et prêts octroyés à l'agriculture libanaise, estimés à plus d'un milliard de dollars entre 1992 et 2020, n'ont eu aucun impact sur la croissance du secteur agricole. Mauvaise conception, gabegie et corruption ont eu pour résultat de détourner ces aides ailleurs. Dans ces conditions, le PIB agricole libanais a stagné, reflétant l'agonie continue de l'agriculture libanaise.

Nous doutons que des pères fondateurs du Liban, tel Michel Chiha qui avait prôné, à juste titre, la vocation de service pour notre pays, aient souhaité un jour la destruction d'un secteur vital pour l'équilibre socio-économique du Liban. Les dirigeants de la reconstruction semblent avoir pris cette doctrine au pied de la lettre. Elle convenait à leur entreprise de destruction qui a mené l'État et le pays entier à la faillite totale. À l'aube du second centenaire du Liban, se trouvera-t-il un jour prochain des hommes d'État capables de concevoir une économie équilibrée où l'agriculture occuperait pleinement sa place sur les plans social, économique, environnemental et de la sécurité alimentaire ?

Lecture sociétale

Cent ans de création littéraire



Nadia Tuéni, l'un des grands noms de poésie libanaise francophone.

Alexandre NAJJAR

Avocat et écrivain, responsable de « L'Orient Littéraire »

Cent ans depuis la proclamation du Grand Liban par le général Gouraud... Un siècle pour rien, peut-être, sur le plan politique quand on voit l'état de délabrement avancé du pays du Cèdre, mais un siècle étonnamment fécond sur le plan littéraire.

Renouveau

L'année 1920 constitue en effet un tournant dans la vie culturelle du Liban, en ce qu'elle a permis une relance artistique et littéraire après la tragédie de la Grande Guerre, marquée par une famine impitoyable au Mont-Liban, et après quatre siècles d'une occupation ottomane qui a bridé la liberté d'expression et conduit à la potence plusieurs journalistes et intellectuels nationalistes, sans compter l'interdiction décrétée par les sultans ottomans d'imprimer des textes en caractères arabes dans l'empire.

Certes, la Nahda qui a vu le jour à la fin du XIXe siècle a contribué à dépoussiérer la littérature arabe et provoqué

une véritable renaissance des lettres, notamment en Égypte, en Syrie et au Liban, mais cette renaissance a connu un dynamisme grandissant à partir de la naissance du Grand Liban qui a mis en valeur l'identité libanaise et défini un cadre national susceptible de fédérer les talents et de mieux canaliser les énergies – en dépit d'un courant contraire prônant la création d'une Grande Syrie unifiée.

Sous le mandat

Le mandat français, sous l'empire duquel l'État du Grand Liban a été proclamé, a développé le secteur éducatif, encouragé le théâtre en invitant de nombreuses troupes parisiennes, dont celle de la Comédie-Française, à venir se produire à Beyrouth, notamment au Grand Théâtre achevé en 1927, et autorisé la création de plusieurs périodiques d'expression arabe ou française comme *al-Maarad* (1921) de Michel Zaccour, *ad-Dabbour*, journal satirique fondé en 1922 par Youssef Moukarzel, *L'Orient* (1924) de Georges Naccache, *Le Jour* (1934) de Michel Chiha, *an-Nahar* (1933) de Gebran Tuéni, *La Revue du Liban* (1928) ou *Le Commerce du Levant* (1929) pour ne

citer qu'eux, tout en maintenant une censure implacable.

La francophonie, déjà présente bien avant le mandat grâce aux journalistes et écrivains Chucri Ganem, Khalil Ganem, Nadra Moutran ou Khairallah Khairallah qui publiaient des articles politiques dans la presse française, et aux missions religieuses qui ont propagé la langue de Molière dans les écoles du Mont-Liban, a alors connu un essor considérable, illustré par l'éclosion du roman d'expression française grâce à trois femmes : Eveline Bustros, Amy Kheir et Jeanne Arcache, et par l'action culturelle entreprise par l'homme d'affaires et poète Charles Corm qui a créé *La Revue Phénicienne* et une maison d'édition qui a publié les œuvres de son fondateur, dont *La Montagne inspirée* (1934), et celles d'un grand nombre d'écrivains francophones comme Hector Klat, Michel Chiha ou Élie Tyane.

Promoteur du « libanisme phénicien » qui postule le retour à l'histoire pour mettre en valeur les racines phéniciennes du Liban, Charles Corm a cherché à se démarquer de l'héritage arabe revendiqué par le panarabisme. Cette mouvance a d'ailleurs inspiré

un autre grand poète, Saïd Akl, dont l'œuvre est également nourrie de références au passé phénicien et qui, en prose comme en vers, a toujours insisté sur le rôle civilisateur du Liban. Certes, la production littéraire francophone sous le mandat français a été riche, mais elle est demeurée assez classique sur le plan formel. Seuls Georges Schéhadé et Fouad Abi Zeid ont osé s'affranchir des contraintes métriques et adopter une écriture résolument moderne.

En parallèle, la littérature libanaise d'expression arabe a évolué grâce à des valeurs sûres comme Amin Nakhlé, Chibli Mallat, Omar Fakhoury, Abdallah Ghanem, Fouad Sleiman, Youssef Ghossoub, al-Akhtal al-Saghir, Khalil Moutran ou Fouad Ephrem Boustani, mais aussi grâce aux journaux qui, comme al-Maarad, accueillent les meilleures plumes locales, ou sous l'impulsion d'une pléiade d'écrivains émigrés (al-Mahjar) comme Amin Rihani, Gibran Khalil Gibran, Mikhaïl Naïmeh ou Élia Abou Madi, fondateurs à New York de la Ligue de la Plume (al-Rabita al-Kalamiya) qui appelait à l'émancipation des lettres arabes. Aussi l'influence de la littérature française a-t-elle été patente, comme en témoignent les écrits d'Élias Abou Chabaké, dont le recueil *Les Vipères du Paradis* est inspiré des *Fleurs du mal* de Baudelaire, les vers d'Adib Mazhar et de Saïd Akl, influencés par le symbolisme, ou encore les poèmes de Salah Labaki, marqués par le romantisme...

« La Belle Époque »

L'époque allant de l'indépendance (1943) à 1975 aura été pour le Liban une ère de prospérité, d'insouciance et de créativité, stimulée par le cosmopolitisme de la capitale, les clivages idéologiques et le bouillonnement d'une gauche militante.

C'est à cette période que le théâtre libanais a connu ses plus belles heures, que des périodiques culturelles comme *L'Orient Littéraire* dirigé par Salah Stétié, al-Makchouf de Fouad Hobeiche, *al-Jarida* de Rouchdi Maalouf et *al-Adab* de Souheil Idriss ont vu le jour, et que le Cénacle libanais, animé par Michel Asmar, a donné la parole à d'éminents conférenciers locaux et internationaux.

C'est à cette période aussi qu'on a assisté au renouveau du roman liba-

nais arabophone, jusque-là supplanté par la poésie et par les nouvelles saisissantes de Maroun Abboud ou Mikhaïl Naïmeh. Grâce à Toufic Youssef Awad, auteur de *Tawahin Beyrouth* (Dans les meules de Beyrouth), Khalil Takiéddine, Fouad Kanaan ou Leila Baalbaki, le roman s'est enfin imposé dans le paysage littéraire libanais comme un genre à part entière, capable de véhiculer les idées les plus hardies, sans s'aventurer pour autant sur les terrains du polar et de la science-fiction, encore inexplorés.

La poésie libanaise d'expression arabe n'a pas été en reste et s'est également modernisée durant cette époque, notamment à travers la revue *Chi'r*, fondée en 1957, qui a réuni des auteurs aux écrits novateurs comme Adonis, Chawki Abi-Chacra, Fouad Rafqa, Khalil Haoui ou Ounsi el-Hajj – dont le recueil *Lann* fait l'éloge du poème en prose.

En français, le roman libanais s'est requinqué grâce à Farjallah Haik, auteur d'une trilogie sur la vie rurale et d'écrits audacieux comme *Joumana*. Dans un style imagé et foisonnant, cet auteur remarquable aura su explorer toutes les contradictions de la société libanaise. En poésie, Vénus Khoury-Ghata, Andrée Chéhid, Salah Stétié, Fouad Gabriel Naffah ou Etel Adnan ont poursuivi leur parcours littéraire où liberté formelle et recherche du sens cohabitent harmonieusement...

Guerre et paix

Pendant la guerre dite « civile » (1975-1990), la littérature libanaise est demeurée bien vivante grâce à des romanciers francophones, comme Amin Maalouf et Dominique Eddé, ou arabophones comme Élias Khoury, Hanane el-Cheikh, Hassan Daoud, Rachid al-Daïf, Hoda Barakat, Najwa Barakat ou Youssef Bazzi. Selon Élias Khoury, « la guerre a permis paradoxalement la naissance du roman arabe libanais parce qu'elle a cassé tous les tabous et ouvert le champ à la narration »...

La paix revenue, ces auteurs ont été rejoints par une cohorte de nouveaux romanciers comme Charif Majdalani, Rabee Jaber ou Jabbour Douaihy, et par un contingent anglo-saxon composé de Rawi Hage, Nassim Taleb, Rabih Alameddine ou Raymond Khoury. En 1993, Amin Maalouf a décroché le prix Goncourt pour son roman

Le Rocher de Tanios ; en 2011, il a été élu à l'Académie française, démontrant ainsi l'apport du Liban à la francophonie dont le président Charles Hélu aura été, jusqu'à sa mort, l'un des plus ardents promoteurs.

Quant à la poésie, elle s'est définitivement inscrite dans la modernité avec les œuvres de Abdo Wazen, Issa Makhlouf, Hassan Abdallah, Joseph Sayegh, Robert Ghanem, Abbas Baydoun, Akl Awit, Joumana Haddad, Joseph Harb, Henri Zogheib et Mohamed Ali Chamseddine, en arabe, ou celles de Nadia Tuéni, Marwan Hoss, Michel Cassir, Antoine Boulad, Nohad Salamé ou Jad Hatem en français.

L'exception libanaise

Aujourd'hui, la littérature libanaise se trouve à l'avant-garde de la littérature arabe et aborde volontiers des sujets actuels ou sulfureux comme le fanatisme religieux, la guerre, la condition de la femme ou l'exil. En un siècle, elle s'est bâtie une vraie identité. Elle est désormais singulière et variée à la fois – on parle à cet égard d'« exception libanaise » –, trilingue, moderne et engagée. En arabe, elle se caractérise par la fluidité du style, libéré du carcan du classicisme ; par une rigueur dans l'écriture, hélas introuvable chez nombre d'auteurs de la région ; et par une ouverture certaine sur le monde extérieur, avec une influence du roman français, russe, américain ou sud-américain. Elle n'a pas hésité à adopter, tant dans le roman que dans la poésie et le théâtre, le parler libanais (ou arabe dialectal) dans un souci de réalisme ou comme affirmation de l'identité libanaise. Elle s'est enfin enrichie de l'apport d'auteurs vivant à l'étranger, y compris ceux de la diaspora, comme Milton Hatoum ou Wajdi Mouawad dont les pièces exigeantes ont conquis un vaste public au Canada, en France et ailleurs...

À l'heure où la culture libanaise est malmenée, où l'État est aux abonnés absents et où l'édition et la presse agonisent, quel avenir pour notre littérature au cours du prochain siècle ? Le numérique forcera certainement écrivains, éditeurs et journalistes à s'adapter à de nouveaux modes d'écriture et de diffusion. Mais quoi qu'il arrive, il nous faudra garder toujours allumée la flamme de la liberté sans laquelle le Liban perdrait sa raison d'être.

Cent ans de musique au Liban

Zeina SALEH KAYALI*

Cofondatrice du Centre du patrimoine musical libanais

Si la musique est le reflet des civilisations, elles sont nombreuses à s'être succédé sur la terre du Liban. Certains historiens pensent même que la première notation musicale serait due au mathématicien Pythagore ayant vécu à Sidon au VI^e siècle avant J.-C. Il ne nous reste toutefois pas grand-chose de ce qui pourrait avoir constitué les musiques phéniciennes, bien que la Bible y fasse allusion en racontant qu'Ahiram, roi de Tyr, fournit à Salomon du bois pour fabriquer des harpes et que le prophète Ézéchiel menace la ville de Tyr de destruction : « Je ferai cesser l'harmonie de tes chants, on n'entendra plus le son de tes cithares. »

À partir des premiers siècles du christianisme puis de l'islam va se développer une musique sacrée qui forme, avec les musiques égyptienne et bédouine, un creuset qui pourrait avoir constitué les sources de la musique libanaise.

Pendant les quatre cents ans que va durer la période de l'Empire ottoman, la musique est traditionnelle et de transmission orale. En parallèle, la région du Mont-Liban bénéficiant d'une autonomie politique et culturelle voit se développer une musique propre à elle, qui restera populaire et folklorique. Elle ne commencera à être théorisée qu'au XIX^e siècle avec Mikha'il Michâqa (1800-1888), médecin de Deir el-Qamar. Le document qu'il écrit en 1848, *Lettre sur l'art musical* dédiée à l'émir Bachîr, constitue le premier essai de théorie musicale. Il va être le point de départ d'un grand nombre de polémiques musicologiques et servira de base aux fondements de la musique arabe tels que définis en 1932 dans le cadre du congrès du Caire.

1910-1940 : le Liban s'éveille

Wadia Sabra (1876-1952) voit le jour à Bhamdoun. Celui que le public connaît surtout comme compositeur de l'hymne national libanais peut être considéré comme le père fondateur de la musique savante libanaise. Dès son plus jeune âge, il montre de grandes dispositions pour la musique. En 1893,

il obtient une bourse du gouvernement français pour compléter sa formation musicale à Paris. Il y restera jusqu'en 1908, suivra l'enseignement des plus grands musiciens de l'époque et sera l'organiste titulaire de la paroisse du Saint-Esprit dans le 8^e arrondissement pendant 10 ans.

En 1910, Sabra regagne définitivement Beyrouth et pose deux actes essentiels pour l'évolution de la musique : il ouvre une école de musique, qui deviendra le Conservatoire national en 1929, et fonde une revue musicale, première du genre, *Mousica*.

Wadia Sabra décède le 11 avril 1952 à Beyrouth. Il laisse au Liban, outre son catalogue musical (dont les premiers opéras en langue arabe), une œuvre théorique foisonnante, un piano oriental à quart de ton et le Conservatoire qu'il aura dirigé jusqu'à sa mort.

On ne peut évoquer la musique du début du XX^e siècle sans parler des frères Flayfel, précurseurs des musiques militaires et patriotiques. Muhammad (1899-1985) et Ahmad (1902-1998) sont les petits-enfants d'un muezzin, le cheikh Dib, célèbre pour la beauté de sa voix. Il emmène régulièrement ses petits-fils dans les différentes célébrations religieuses où il officie. Mais les deux enfants sont également fascinés par les fanfares ottomanes qui passent devant leur domicile à Beyrouth, et ils se précipitent dans la rue pour les suivre.

En 1922, ils fondent une fanfare, « al-Afrâh al-wataniyya », sur le modèle de celles qu'ils ont entendues dans leur enfance. Cette formation, qui existe toujours aujourd'hui, devient l'organe officiel de la gendarmerie de Beyrouth en 1942. On doit aux frères Flayfel, outre les centaines d'hymnes patriotiques libanais, de nombreux hymnes nationaux régionaux dont le syrien, l'égyptien, le yéménite et l'irakien. Avec eux, c'est un genre musical nouveau qui voit le jour. Parti du Liban, ce style s'est développé dans les pays arabes, à une époque où les peuples essayent de se défaire du joug ottoman puis de celui des puissances mandataires.

1940-1975 : le Liban se construit

Après la disparition de Wadia Sabra, le Conservatoire sera dirigé par le compo-

siteur Anis Fuleihan. L'émir Raïf Abillama en devient dès 1957 et jusqu'en 1975 le chef d'orchestre attitré.

Depuis sa fondation, le Conservatoire avait axé son enseignement surtout sur la musique occidentale, l'orientale restant accessoire. Cela évolue avec l'arrivée de Georges Farah, compositeur et chef d'orchestre, recruté comme professeur de oud. Il constate qu'il n'existe pas de méthodes d'apprentissage pour les instruments orientaux, ceux-ci étant de tradition orale, et décide donc d'écrire lui-même les premiers manuels. En 1953, la section orientale du Conservatoire voit officiellement le jour, sous sa direction.

Après Anis Fuleihan, c'est Nicolas Dale qui dirigera le Conservatoire. Violoncelliste, issu du groupe des Russes blancs qui s'étaient réfugiés au Liban après la révolution bolchevique, il est le fils de Nicolas Dale, le neuropsychiatre de Serge Rachmaninov. Puis viendra Toufic Succar suivi du Père Youssef el-Khoury dont le mandat sera bouleversé par la guerre du Liban. Parallèlement au Conservatoire, une vie musicale intense se déroule grâce à différentes institutions :

À l'Académie libanaise des beaux-arts (ALBA) dont le fondateur Alexis Boutros (1911-1979) met en place un orchestre et un chœur qui interpréteront régulièrement, au Liban mais aussi lors de tournées régionales, les grandes œuvres du répertoire occidental.

Dans les universités, qu'il s'agisse de l'Université américaine ou de l'Université Saint-Joseph, des chœurs et des orchestres proposent des saisons musicales de très grande qualité avec des noms peut-être aujourd'hui oubliés comme Arkadie Kouguell, Salvator Arnita ou Bertrand Robilliard. Quant à l'Université Saint-Esprit de Kaslik, grâce au Père Louis Hajj, elle devient un lieu incontournable de création musicale libanaise et un vivier de compositeurs.

Grâce au Festival international de Baalbeck qui constitue depuis 1956 une plaque tournante de la musique, drainant des artistes occidentaux de grande renommée. Depuis 1957, il est également le principal commanditaire d'œuvres musicales libanaises avec notamment les frères Rahbani et Feyrouz, Zaki Nassif, Philemon Wehbé, Toufic el-Bacha, Sabri Charif, Roméo

Lahoud, Sabah et bien d'autres. Enfin, de nombreuses associations musicales se mettent en place, notamment, en 1956, les Jeunesses musicales du Liban (JML). Fondées par un groupe de musiciens et de mélomanes (dont le compositeur et critique musical Georges Baz), leur but est de promouvoir la musique surtout auprès des jeunes. À partir du début des années 1960, sous l'impulsion de leur président Antoine Medawar, les JML mettent en place des saisons musicales extrêmement riches et variées.

Avant de clore cette période, revenons sur la famille Rahbani qui occupe la scène libanaise depuis la fin des années 1940, et qui a créé de toutes pièces un genre qui n'existait pas avant elle, l'opérette libanaise. Au départ étaient les deux frères, Assi (1923-1986) et Mansour (1925-2009). Originaires d'Antélias, leur père Hanna Rahbani est propriétaire d'un café où il joue du buzuk pour ses clients et leur passe sur son phonographe les chansons d'Oum Kalsoum. Assi et Mansour grandissent dans une atmosphère musicale et artistique.

En 1938, les deux frères intègrent la chorale de l'église d'Antélias. C'est leur premier contact avec l'apprentissage de la musique. Par la suite, ils s'inscrivent au Conservatoire.

C'est dans le cadre du Club culturel d'Antélias créé avec quelques amis que les frères Rahbani composent leurs premières chansons. Leur sœur Salwa Rahbani (1929-2013), connue sous le nom de scène de Najwa, est alors leur interprète.

Contrairement à ce qui est encore l'usage à l'époque, les chansons des frères Rahbani sont courtes et débarrassées de toute improvisation, ce qui représente une forme d'affranchissement par rapport à la chanson égyptienne. Leur écho arrive aux oreilles de Sabri Charif, directeur de la radio al-Charq al-Adna qui émet sur tout l'Orient à partir de Chypre. La radio dispose alors d'un orchestre et d'un chœur, et c'est justement au sein du chœur qu'ils feront la rencontre la plus importante de leur vie. Nouhad Haddad, jeune choriste d'à peine 15 ans, se distingue par la beauté de sa voix. Les frères, subjugués, composent de plus en plus de pièces pour elle. Halim al-Roumi, directeur des programmes musicaux, propose à la jeune fille d'adopter le nom de Feyrouz. Commence alors une collaboration de plus d'un demi-siècle entre Feyrouz et les frères Rahbani,

qui va bouleverser le paysage musical libanais.

La fratrie Rahbani compte un plus jeune frère, Élias. Né en 1938 (et décédé en 2021), il a passé son enfance à accompagner ses frères aînés dans les studios d'enregistrement et les tournées. Il se mettra tout naturellement à la composition et se rendra célèbre par les comptines enfantines.

Les frères Rahbani ont une nombreuse descendance, tous (ou presque !) sont musiciens et compositeurs.

1975-1990 : le Liban se déchire

Les ravages du conflit libanais n'épargnent pas le Conservatoire. Son siège principal du quartier de Zoqaq al-Blat se trouve dès le début des combats, en avril 1975, au cœur d'une zone où se déroulent des batailles féroces. Les lieux sont sauvagement saccagés, les instruments de musique détruits, la bibliothèque musicale, la documentation et les archives brûlées et les pianos précipités par les fenêtres.

Au-delà des considérables pertes matérielles, c'est aussi et surtout sa mémoire que le Conservatoire a perdue pendant les deux premières années de la guerre. Certaines archives sonores comprenant parfois des enregistrements historiques sont effacées au profit de discours politiques...

La guerre sera également la cause de l'exode d'un grand nombre de musiciens libanais.

De 1990 à nos jours : l'après-guerre

À partir de 1991 et pendant les vingt ans à venir, la destinée du Conservatoire est aux mains de Walid Gholmieh (1938-2011). Il fonde les deux orchestres (philharmonique et oriental) qui constituent jusqu'à aujourd'hui les fondements de la vie musicale au Liban.

De 2014 à 2018, le Conservatoire est dirigé par Walid Mousallem. Pianiste, chef d'orchestre et professeur de philosophie, il incarne bien l'humanisme du musicien complet qui se doit de connaître l'environnement culturel et littéraire des compositeurs qu'il interprète.

De 2018 à 2020, le Conservatoire est dirigé par Bassam Saba, musicien alliant harmonieusement les cultures orientales et occidentales, et qui nous a quitté à la fin de 2020.

Avec le retour à la vie dite « normale », le début des années 1990 voit éclore un grand nombre de festivals de musique.

S'étant arrêté par la force des choses depuis 1975, le Festival international

de Baalbeck renaît de ses cendres le 29 juillet 1997. C'est à la star du violoncelle Mstislav Rostropovich, accompagné par l'orchestre philharmonique de Radio France, dirigé par Marek Janowski, qu'il revient d'inaugurer cette nouvelle ère.

Entre-temps, plusieurs festivals ont vu le jour au Liban : Beiteddine, Byblos, Beirut Chants et bien d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer.

Arrêtons-nous quand même sur le Festival al-Bustan qui se spécialise dans la musique classique et qui, lors de sa fondation en 1994, est le tout premier à se dérouler en hiver sur un mois. Il emmène le spectateur de l'opéra à l'oratorio ou au symphonique, avec une prédominance pour la musique de chambre.

Plusieurs autres institutions musicales voient le jour en ces années de l'après-guerre. Écoles, facultés, instituts, centres, chaque établissement a sa spécificité, qu'elle soit orientale ou occidentale, souvent mélange des deux. Citons de façon non exhaustive les universités Notre Dame de Louayzé et antonine, l'Institut de musique sacrée Sainte-Rafqa et différentes écoles de musique.

À partir des années 1980, les musiciens qui avaient quitté le Liban commencent à se faire connaître dans leurs pays d'adoption, et même parfois au-delà, portant haut les couleurs de leur pays à travers le monde et constituant une véritable « diaspora musicale ». On peut citer parmi les compositeurs Béchara el-Khoury, Gabriel Yared, Naji Hakim, Zad Moutaka, Bushra el-Turk, Violaine Prince, Rita Ghosn, Marcel Khalifé, pour les interprètes Walid Akl, Abdel Rahman el-Bacha, Billy Eidi, Wissam Boustany et bien d'autres. On ne peut conclure sans évoquer l'apport essentiel de la communauté arménienne au paysage musical libanais, représentée par des personnalités telles que Boghos Galian (1927-2011), Stéphane Emiyan (1930-1994) et, plus près de nous, Harout Fazlian ou Garo Avesian.

Cent ans après et malgré les vicissitudes endurées par le pays, on ne peut que se réjouir de constater que la créativité musicale est toujours vivante, qu'elle n'a jamais cessé d'évoluer et qu'elle pourrait constituer un élément fédérateur entre des Libanais qui parfois peinent à se retrouver.

*Fondatrice et directrice de la collection « figures musicales du Liban » (Geuthner) ; cofondatrice du festival « Musicales du Liban à Paris ».

La longue lutte pour les droits de la femme libanaise

Claudine AOUN

Présidente de la Commission nationale de la femme libanaise

Cent ans après la proclamation de l'État du Grand Liban, nous nous devons de saluer les sacrifices consentis et les actions accomplies par les pionnières en vue d'instaurer l'égalité des genres. À chacune d'entre elles, qui ont surmonté les défis, qui sont arrivées aux positions les plus élevées partout dans le monde et qui ont jeté les bases des changements positifs actuels et à venir, nous rendons hommage. En souvenir de leurs parcours, nous rappellerons en quelques lignes les principales avancées qui ont marqué l'évolution du statut de la femme au Liban depuis 1920 au niveau du droit comme sur les plans culturel et social, politique et économique. Ces avancées avaient bénéficié du climat culturel favorable aux réformes sociales et à l'instruction des filles qu'avait induit la Nahda, le mouvement de renaissance culturelle arabe au début du siècle dernier.

En 1953, la femme libanaise a obtenu après plusieurs années de lutte le droit de voter et de se présenter aux élections. Auparavant, aux yeux de la société, la femme n'était pas qualifiée pour exprimer une opinion politique.

En 1959, l'égalité entre les femmes et les hommes était reconnue pour le droit à l'héritage pour les non-mahométans, et en 1963, un tabou était rompu : pour la première fois, une femme entrait au Parlement libanais.

En 1969, la magistrature accueillait la première femme juge. La femme se posait ainsi comme gardienne des droits et des libertés. Son image dans l'imaginaire populaire évoluait.

En 1974, la femme libanaise acquérait le droit de voyager sans l'autorisation de son mari, et son droit de se déplacer librement hors des frontières était ainsi consacré.

En 1993, le témoignage de la femme dans les affaires foncières était reconnu, et en 1994, la femme mariée était autorisée à pratiquer des activités commerciales sans l'autorisation de son mari.



De jeunes ouvrières travaillant dans un atelier de couture.

(Source : collection privée de photos anciennes de Georges Boustany)

Le législateur et à sa suite la société reconnaissaient la capacité des femmes à gérer et à disposer de leurs biens.

En 1994, les femmes membres du corps diplomatique ayant épousé des étrangers ont obtenu le droit de conserver leurs postes, alors qu'elles étaient auparavant transférées à l'administration centrale.

L'année 1996 a été marquée par la ratification par le Liban de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (la Cedaw) en vertu de la loi 572/96. La convention définissait les principes internationaux relatifs aux droits des femmes, reconnaissait aux femmes des droits égaux à ceux des hommes et indiquait les mesures à prendre pour garantir que les femmes jouissent de leurs droits. Cependant, le Liban a émis des réserves sur certains articles de la convention, dont la clause relative à l'octroi aux femmes des mêmes droits que les hommes en ce qui concerne la nationalité de leurs enfants et des mêmes droits au niveau du mariage et de la famille. Ces réserves entravent jusqu'à aujourd'hui la lutte contre la discrimination à l'encontre des femmes.

La Commission nationale

En 1995, le Liban s'est associé à la déclaration de Beijing et à l'adoption du programme d'action établi par la quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue en Chine.

En 1998, la Commission nationale de la femme libanaise fut créée à la suite

des recommandations de la conférence de Beijing pour mettre en place des mécanismes nationaux pour les affaires de la femme et l'amélioration de son statut. La commission remplit aujourd'hui un rôle consultatif auprès de la présidence du Conseil des ministres et des administrations publiques, et un rôle de coordination auprès des départements administratifs, des organisations de la société civile et des organisations internationales. Elle est également habilitée à mettre en œuvre des projets et des programmes et à établir des stratégies d'action.

En 2002, la Caisse nationale de Sécurité sociale a reconnu à la femme assurée ayant des enfants à charge le droit de faire bénéficier ses enfants des allocations familiales.

En 2011, les circonstances atténuantes n'ont plus été prises en compte dans les jugements rendus dans les cas de crimes dits « d'honneur ». La même année, les hommes et les femmes ont été reconnus égaux pour ce qui a trait aux exonérations fiscales relatives aux impôts sur la succession et sur le revenu.

En 2014, le Parlement a prolongé le congé de maternité jusqu'à dix semaines. De plus, après une longue lutte qui a duré des années, la loi 293 a été adoptée pour protéger les femmes et les membres de la famille de la violence domestique. Un grand pas était ainsi accompli.

dans le combat contre les violences perpétrées contre les femmes.

Une ligne verte

En 2017, l'article 522 du Code pénal accordant au violeur une exemption de peine s'il venait à épouser sa victime a été aboli. Cet article de loi sanctionnait à vie la victime du viol en l'obligeant à épouser son violeur. Cependant, cette disposition n'a pas disparu définitivement de la loi. Elle reste applicable si le viol n'est pas établi, dans les cas où la fille mineure a dépassé les 15 ans. Cette même année, les conditions de candidature de la femme aux élections municipales ont été modifiées, lui permettant désormais de se présenter aux élections dans sa ville natale même après son mariage et le changement du lieu de son registre d'état civil.

En 2018, la ligne verte (hotline) 1745 des Forces de sécurité intérieure a été inaugurée pour recevoir les plaintes portées par la victime elle-même ou par tout autre témoin attestant d'un cas de violence domestique.

En 2019, les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes en cas de faillite du mari étaient abolies.

En 2020, les femmes ont pour la première fois constitué 30 % du gouvernement libanais. Pour la première fois aussi dans un pays arabe, une femme était nommée ministre de la Défense. Le gouvernement précédent comptait, quant à lui, parmi ses membres la première femme arabe ministre de l'Intérieur.

Le quota féminin

Aujourd'hui, la Commission nationale de la femme libanaise œuvre en coopération étroite avec divers ministères, administrations publiques, organisations de la société civile ainsi qu'avec les agences des Nations unies, en vue d'éliminer les discriminations contre les femmes au niveau des lois et des politiques gouvernementales comme au niveau des pratiques sociales.

La commission cherche également, malgré une opposition déclarée d'un nombre de parlementaires, à interdire le mariage des mineures. Cette position se heurte aux dispositions des lois communautaires qui régissent le statut personnel des Libanais.

En vue d'assurer une représentation plus équitable des femmes au Parlement, elle souhaite faire adopter un quota féminin dans les lois électorales parlementaires

et municipales afin de faciliter l'accès des femmes aux positions leur permettant de participer à la prise de décision politique, condition nécessaire à tout changement réel. La Commission nationale cherche aussi à amender la loi sur la Sécurité sociale afin d'assurer la parité entre les hommes et les femmes.

Compte tenu de l'injustice dont les femmes libanaises mariées à des étrangers et leurs enfants sont victimes, la Commission nationale de la femme libanaise appelle à l'amendement de la loi sur la nationalité, afin de reconnaître le droit des femmes à transmettre leur nationalité à leurs enfants, et afin de reconnaître ainsi leur pleine citoyenneté. Elle a élaboré à cet effet un texte de loi qu'elle a transmis au gouvernement.

Parmi les groupes les plus vulnérables

L'intégration de la notion du genre dans les programmes d'enseignement scolaire et universitaire ainsi que dans les institutions publiques reste l'une des priorités de l'action de la Commission nationale de la femme libanaise, car l'éducation et la culture ont un impact direct sur la modification de l'image stéréotypée des femmes et sur la réalisation de l'égalité des genres.

Du fait des crises, défis et difficultés locaux et régionaux auxquels le Liban fait face, les femmes restent parmi les groupes les plus vulnérables à ces crises et à leurs répercussions.

Force est de relever dans ce cadre qu'au cours des périodes de confinement décrites pour lutter contre la pandémie de Covid-19, les plaintes reçues par les Forces de sécurité intérieure pour des cas de violences domestiques ont augmenté de près de 51 %. Pour faciliter les démarches judiciaires des victimes, la commission est parvenue à faire adopter des mesures procédurales exceptionnelles.

Enfin, il convient de souligner qu'un progrès a été accompli au cours des deux dernières années avec l'adoption par le Conseil des ministres, en septembre 2019, du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la femme, la paix et la sécurité. Ce plan a été élaboré par la Commission nationale de la femme libanaise en collaboration avec les ministères et les administrations concernés avec le soutien des agences des Nations unies.

La résolution 1325 de l'ONU adoptée en 2000 vise à garantir la participation des

femmes dans divers domaines et à les protéger. Elle définit leurs droits dans le contexte de la prévention des conflits, et la période de reconstruction et de développement post-conflit. La Commission nationale a déjà entamé la mise en œuvre du plan d'action pour l'application de cette résolution.

Aux premières lignes

Malgré les difficultés auxquelles elles font face, et grâce à leur détermination, les femmes libanaises ont réalisé des succès remarquables dans les domaines de la justice, du droit et de l'enseignement universitaire, où leur participation a atteint le taux de 50 %. Elles constituent aussi environ 70 % des pharmaciens, 25 % des médecins et 30 % des ambassadeurs du Liban à l'étranger. Durant les dernières années, le nombre de femmes dans les rangs de l'armée et des forces de sécurité a considérablement augmenté dans les divers domaines administratifs et opérationnels.

D'autre part, les femmes n'épargnent aucun effort pour se placer aux premières lignes lorsqu'il s'agit de défendre notre société. Tel a été le cas lors de leur participation massive aux équipes de secours à la suite de l'explosion du port de Beyrouth, le 4 août 2020, sans compter leur omniprésence au sein du corps infirmier des hôpitaux soignant les malades victimes de la pandémie.

Cependant, le statut des femmes libanaises reste précaire en comparaison avec celui des femmes dans d'autres pays. Cela doit nous inciter, et inciter nos législateurs et nos forces politiques, à un changement rapide.

En conclusion, il est certain que toute avancée législative et sociétale accomplie par les femmes libanaises depuis la fondation du Grand Liban jusqu'à aujourd'hui a été difficile à réaliser, mais a été accomplie grâce à une détermination et à une persévérance sans faille. Viendra un jour où les aspirations des femmes libanaises se réaliseront ! Toutefois, nous regrettons les années gaspillées en vue de la lutte pour l'obtention de droits humains fondamentaux. Si seulement nous pouvions mettre à profit les prochaines années pour mobiliser nos capacités et œuvrer à faire progresser notre société sur les plans culturel, social, politique et économique, afin que notre pays redevienne un pays de prospérité et de culture, cent ans après la fondation de son État.

Fin de la complaisance, début de l'intransigeance... pour le Liban de demain

Comment les jeunes perçoivent-ils l'évolution des pratiques politiques qui ont marqué le premier centenaire du Grand Liban ? Quelles sont leurs attentes et leurs aspirations pour le futur ? Un étudiant de l'Université Saint-Joseph apporte sa lecture de la question.



Pour la génération montante, le futur du Liban ne saurait être envisagé que sur base de « la liberté par l'art, la musique, la culture ». Exemple hautement symbolique sur ce plan : dans un souci de marquer une volonté de résilience face aux épreuves, le comité du Festival international de Baalbeck a organisé en juillet 2020 (en l'absence d'un public) un grand concert sur le site historique des vestiges de Baalbeck, en dépit de la pandémie et des circonstances dramatiques que traversait le pays. (Source : comité du Festival de Baalbeck)

Samir MOUKHEIBER
Étudiant à la faculté de droit
de l'Université Saint-Joseph

Si le Liban est beaucoup critiqué sur sa diversité et l'incapacité de ses citoyens à avoir une même et unique identité, il est clair que le pays du Cèdre, par sa géographie, son histoire, sa beauté maudite, et tant par ses valeurs que par celles de son peuple, a su se démarquer des pays limitrophes en se taillant un cachet unique... suscitant la convoitise de ces derniers, qu'il s'agisse du régime baassiste ou de nos voisins du Sud. Ces valeurs que les régimes les plus divers envient et craignent tant sont, entre autres, un attachement à la liberté et

une formidable culture de la vie ; et elles se sont plus que jamais manifestées depuis le 17 octobre 2019 et la désastreuse tragédie du 4 août dernier. Beyrouth annihilée ressuscite. Beyrouth pourtant pillée s'enrichit des âmes libres de la révolution. Les vivants pleurent Beyrouth et, avec elle, pleurent leurs victimes en attendant désespérément de les venger. Et qu'y a-t-il de plus juste que de libérer Beyrouth des criminelles ordures qui ont causé ce désastre ?

La capitale culturelle et artistique du Moyen-Orient, l'incontournable destination de la nightlife mondiale, a toujours été une ode à la passion, de par ses habitants qui renouvellent à chaque drame leur allégeance incondi-

tionnelle à la vie – au risque de flirter avec la mort ; qui réitèrent à chaque fois qu'ils sont terrassés leur attachement indéfectible à cet interminable combat qui leur impose de ne pas succomber aux ténèbres.

Alors résister ? Sûrement, mais à la seule condition que l'unique maître mot de cette vie soit la liberté, à défaut de laquelle c'est toujours le départ, ou la mort. La liberté par l'art, la musique, la culture, mais aussi et surtout la liberté d'expression qui est constamment en péril sans pour autant pouvoir être contenue, malgré tous les efforts dictatoriaux et antagonistes à l'idée même du Liban, mis en œuvre par ceux qui théoriquement devraient être les gardiens de sa Constitution. C'est d'ailleurs

non sans raison qu'il a été jugé nécessaire de rajouter à celle-ci un préambule définissant le Liban expressément comme une patrie définitive pour tous ses fils (donc la complaisance avec tout autre projet expansionniste devrait y être proscrite) et où l'économie ne peut qu'être libre (donc où on ne peut du jour au lendemain décider de prendre en otage les dépôts de Libanais dont le seul crime est celui d'avoir placé leur confiance dans le système bancaire qui est le leur, surtout lorsqu'ils ont plus que jamais besoin de leur argent pour faire face à cette crise sans précédent).

Démasquer le camp adverse

Parce que – rendons hommage à Georges Naccache – deux négations ne font pas une nation, concentrons-nous sur la seule négation qui compte véritablement. Car être libanais en 2020, plus encore qu'en 1920, ça doit l'être contre une seule chose : contre tous ceux qui s'acharnent jour et nuit à détruire ce qui reste du Liban. Il s'agit là du plus vrai, du plus noble, du seul acte de résistance. Aucune concession ne doit être faite lorsque quelqu'un, quels que soient les arguments derrière lesquels il dissimulerait un agenda bien plus large, menace l'entité libanaise. À commencer par certains partis de l'intérieur.

Cent ans après la création de ce Liban qui a tant bien que mal résisté, contre vents et marées, à toutes les tentatives de son annihilation, il ne faut plus laisser de place à des charognards qui, sous couvert de défendre la nation libanaise, ne font que retirer les pierres de cet édifice officiellement construit depuis un siècle mais dont les origines remontent à bien plus loin.

La révolution du 17 octobre a montré que l'identité libanaise, qui est une identité plurielle et multiple, existe aussi par la présence et la poursuite commune d'un but partagé par l'écrasante majorité des Libanais : faire du Liban un État prospère et efficace au service de tous ses citoyens. Mais elle a aussi le mérite d'avoir démasqué le camp adverse. Car face aux milliers de protestataires qui ont rempli les rues, il y a, comme il y a toujours eu au Liban, deux catégories d'ennemis qui les ont combattus, et qui le gangrènent. Il y a ainsi, d'abord, les personnes qui n'ont jamais cru en la souveraineté de ce pays, qui ont prêté allégeance à des puissances expansionnistes nuisibles et dont les

considérations sont loin d'englober le bien-être des habitants de ce pays.

La défense de la souveraineté

Qu'elles aient été une nation voisine (où le régime baassiste, qui a occupé le pays durant 29 ans, a encore des sbires qui aimeraient la faire passer pour une nation sœur), qu'il s'agisse de ses satellites locaux, ou encore de la milice islamiste d'obédience iranienne opérant de l'intérieur : les exemples de cette première catégorie ne sont pas à chercher très loin de nos frontières. Ce sont d'ailleurs les mêmes qui, pour consolider l'emprise de la mafia-milice, instrumentalisent de pauvres gens en leur faisant répondre « Chi'aa, Chi'aa » (chiites, chiites) aux cris de « Yasqot hikm el-az'aaar » (« Que tombe le régime du voyou ») des contestataires, pour opposer et créer la division entre deux parties de la population dont les revendications devraient en théorie être similaires, considérant la ravageuse précarité qui, elle, ne fait pas la différence entre fanatiques et demandeurs de changement.

Et il y a toujours eu, d'autre part, une seconde catégorie de pourfendeurs du Liban : ceux dont les valeurs n'étaient pas les mêmes que celles de leur peuple et dont l'intelligence limitée ne permettait pas de comprendre l'importance de militer pour l'existence philosophique du Liban, préférant assimiler cet État à une tirelire qu'ils ont pillée comme si c'était la leur.

Les vautours de cette seconde catégorie n'ont cessé de se délecter des fruits de l'acharnement quotidien de nombre de travailleurs dont la sueur et les fronts émaciés sont l'éternel symbole que toute journée de plus au pays du Cèdre est un combat, que chacun de ses habitants libres est un guerrier.

Le plus extraordinaire est que c'est la détestation de ces mêmes vautours qui a permis aux Libanais de s'unir au moment de cette révolution fédératrice, dans un revers magistral à la volonté destructrice et avide de division qui a toujours été la stratégie des partis au pouvoir. Et les milieux de la révolution tentent heureusement de mener l'impérieux combat contre les brigands et le marasme économique.

Mais pour bien condamner ces vautours qui tentent d'emporter avec eux dans leur fin imminente les débris de ce qui reste de l'État libanais, la condamnation de ces pseudo-gouvernants ne

peut qu'aller de pair avec la défense fougueuse et non négociable de la souveraineté du pays du Cèdre. Et pour cause : tout terrain cédé à ce niveau est un clou de plus dans le cercueil d'un Liban où les habitants sont libres et à l'abri d'une démocratie à la hauteur des attentes de la nouvelle génération qui fait ses preuves depuis le 17 octobre et qui a encore plus démontré, depuis le 4 août dernier, à quel point ses ressources sont monumentales.

Transformer l'espoir en actes

La jeunesse de ce pays mérite un État où la justice est efficace et où les investissements, le tourisme et la prospérité économique dans un environnement moderne sont possibles et stimulés. Mais cet État-là ne pourrait logiquement jamais exister à l'ombre des armes illégales.

D'ailleurs, malgré la (pré)disposition des Libanais à la résilience, il faudrait être particulièrement absent pour ne pas réaliser qu'il faut désormais plus que cette sournoise qualité, qu'un nombre grandissant d'entre eux, le plus souvent des étudiants au potentiel indispensable pour la refonte du pays, est en train de baisser les armes (intellectuelles) et de choisir le départ. Ce départ qui, depuis avant même la création du Grand Liban, est devenu criminellement normal doit cesser de l'être.

Désormais, l'espoir, qui est presque le devoir national de tout Libanais, doit se transformer en actes et doit être redirigé vers l'édification d'une nouvelle ère pour le pays du Cèdre, une ère dans laquelle les Libanais peuvent enfin connaître et enseigner toute leur histoire, sans concessions, une ère dans laquelle la liberté et la souveraineté ne sont pas négociables et dans laquelle il fait tout simplement bon vivre, sur cet autel où le sang n'a que trop coulé et où le sacrifice est trop souvent de mise – même lorsqu'il n'est pas délibérément choisi.

Pour un nouveau système

Dans les coulisses, c'est un changement de système qui est sur la table, à l'heure où les Libanais n'ont plus grand-chose à manger sur la leur. À ce niveau, les Libanais peuvent se croiser les bras et attendre le pire, comme ils peuvent commencer à agir pour provoquer un changement de système qui soit positif. Les partisans de la

seconde option devraient profiter de ce tournant majeur pour commencer à anticiper et influencer toute éventualité de changement du système de manière à ce qu'il se produise à l'avantage des Libanais, dans le respect de leurs valeurs et du rôle philosophique du Liban-rempart face à la persécution de ses « minorités associées », pour reprendre l'expression de Michel Chiha. La clé et l'équilibre de ce nouveau système résideront dans la découverte de l'équation optimisant la réussite de toutes les composantes nationales à vivre dans le climat le plus apaisé possible. Il faut ainsi commencer à militer pour un État où ne serait-ce que les services les plus basiques, comme l'eau, l'électricité et la gestion des déchets, seraient au moins décentralisés de manière poussée, pour que leur organisation soit facilitée ; et si elle ne l'est pas, les élus censés s'en charger devraient être immédiatement et localement tenus pour responsables.

Terminés ainsi les « Ma khallouna » (« on ne nous a pas laissés faire ») lorsqu'il est question, par exemple, de tenir une promesse concernant l'électricité 24 heures sur 24 et qui finissent, en plus de causer des pannes de courant interminables, par attiser des conflits confessionnels – car l'autre ne pourra plus être blâmé de façon crédible.

Il est grand temps de réclamer un État où la transparence en matière de fiscalité est de mise, et où la majeure partie des impôts sont immédiatement réinvestis au niveau local, pour contrôler les dépenses publiques, apprécier leur impact sur les régions où la majorité des habitants cotisent et inciter ceux qui ne cotisent pas à s'y mettre une fois qu'ils auront enfin constaté le contraste entre le niveau de vie des habitants des territoires où l'on cotise et celui, désastreux, de ceux qui ne seront pas des contribuables.

Il est temps d'édifier un État où la préservation de la nature et de l'environnement est une priorité, surtout en ce qui concerne les carrières dans les montagnes libanaises, les cours d'eau pollués et la catastrophe marine alimentée depuis de nombreuses années par la non-gouvernance des dirigeants libanais, ce qui se répercute dans tous les coins du bassin méditerranéen. Priorité aussi à un État qui investit dans l'industrie et l'agriculture nationales, de manière à augmenter ses exportations et assurer une indépendance notamment alimentaire du pays, créant ainsi

des prix abordables pour les consommateurs libanais sur le marché.

La priorité devrait tout simplement aller à l'édification d'un État où on ne construit pas des murs devant des institutions publiques censées représenter le peuple ; elle devrait aller à la construction d'un État sûr, qui ne fait pas 700 blessés par balles réelles quand des manifestants dénoncent la responsabilité criminelle de leurs dirigeants dans la double explosion qui a fait près de 7 000 victimes et ravagé la capitale seulement quatre jours plus tôt. Surtout lorsque, comble de l'ironie, ces dirigeants vont jusqu'à poursuivre en justice des journalistes ayant dénoncé cette pratique dictatoriale (les tirs de la police du Parlement) visant un peuple déjà à bout. Pour empêcher ces abus de pouvoir, il faudrait aussi, par exemple, que dans le Liban de demain, un civil ne puisse en aucun cas être jugé par un tribunal militaire.

Au niveau de la politique étrangère, ce nouveau Liban ne peut être, en raison des affinités supranationales des différentes confessions, qu'un État neutre dont les choix (même les plus basiques) ne pourront plus être otages d'un pouvoir exécutif dont les décisions sont elles-mêmes captives de pays étrangers, aux intérêts divergents et contraires à ceux du Liban. Il s'agirait

d'une neutralité dite « positive » qui lui permettrait de conserver de bonnes relations avec ses alliés historiques, et en particulier les pays arabes et occidentaux, avec lesquels le Liban était étroitement lié sur le plan économique mais qui l'ont abandonné du fait de la présence d'un parti qui a offert le Liban aux mollahs iraniens sur un plateau d'argent, tâché de sang libanais.

En pratique, la neutralité serait donc salvatrice, au moins sur les plans économique, politique, touristique, et des aides internationales indispensables qui seront déversées plus abondamment par les rares pays amis qu'il reste au pays du Cèdre.

C'est ce combat titanesque qui doit être mené par la révolution et ses élites avec une intransigeance qui se fait trop rare lorsqu'il est question de ces sujets vitaux. Et la première ligne de cette bataille ne peut qu'être celle des campus universitaires où la possibilité d'avoir de vrais débats de fond n'est soumise qu'à la seule volonté des étudiants de rejeter le populisme des uns et des autres, si toutefois ils y parvenaient. Il s'agit finalement du combat d'une jeunesse qui ne demande qu'à vivre librement dans son pays, le plus beau du monde, et de l'épineuse mission de toute personne portant en son for intérieur une part de l'essence du Liban.



« Il est temps d'édifier un État où la préservation de la nature et de l'environnement est une priorité. » Sur notre photo, des jeunes rassemblés dans la vallée de Bisri pour exprimer leur opposition à la construction d'un barrage sur le site. Joseph Eid/AFP



Chères lectrices, chers lecteurs,

Cela fait des années que nous partageons avec vous notre vision éditoriale : vous informer des faits avec un regard éclairé, arrimer plus solidement la diaspora au pays, défendre les libertés, enquêter sur ce qui est sous le radar, mettre les dirigeants face à leurs responsabilités : voilà le cœur de notre mission.

Nous faisons de notre mieux pour assurer un journalisme de qualité tout en respectant les normes éthiques et professionnelles les plus élevées, nous continuons à améliorer, sans cesse, notre contenu ainsi que nos produits et services pour vous aider à comprendre les origines des multiples crises que nous traversons.

Nous chérissons notre liberté qui découle de notre autonomie financière comme de nos principes déontologiques et si nous sommes indépendants, c'est justement grâce à vous, chères lectrices, chers lecteurs.



Soutenez-nous en vous abonnant

Contactez-nous au 05956444 ou par mail abonnements@lorientlejour.com

Une histoire écrite par des anonymes



La rue Allenby au début du siècle dernier.

Georges BOUSTANY*

« Il est ridicule de se vanter de 6 000 ans de civilisation lorsque l'on s'évertue à en détruire toutes les traces. »

Lady Yvonne Sursock Cochrane*

En l'absence d'une historiographie officielle, en l'absence même d'un consensus entre les communautés sur un « roman national », bref en l'absence d'une nation tout court, l'histoire du Liban d'après 1920 est une terra incognita que l'explorateur téméraire peut aborder et parcourir de mille manières différentes.

Une de ces manières est un fonds gigantesque de millions de photographies, et dont une infime partie se trouve, avec un peu de chance, tout près de vous qui lisez ces mots,

dans votre bibliothèque ou votre grenier. Elles dorment là depuis des décennies, tapies dans des rouleaux de négatifs ou sous forme de tirages sur papier argentique. Ces tirages sont peut-être collés avec quelques légendes soigneusement calligraphiées dans de beaux albums. Ou bien dorment-ils dans une boîte vintage qui fleurit l'encens et le papier d'Arménie ? Ces photos de famille qui datent d'avant le siècle présent, puisque depuis les années 2000 le digital et les écrans ont remisé la technique au placard, sont un témoignage inestimable de la vie de nos parents et aïeux au siècle dernier. Au-delà de l'image formatée de la carte postale ou du dépliant touristique, la photographie prise par cette armée d'anonymes, de M. (ou Mme) Tout-le-Monde, représente une tranche de vie, une scène, un paysage, un point de re-

père spatio-temporel dans un pays en constante métamorphose.

On y découvre des paysages depuis longtemps disparus, transformés ou détruits, car au Liban on ne respecte rien, et surtout pas la pierre et encore moins l'environnement. On y découvre un peuple pétri de traditions et d'esprit religieux et qui a emmené avec lui ses coutumes rurales lorsqu'il a quitté son village de montagne pour s'installer en ville. On y découvre une foule de citoyens anonymes immortalisés dans leur vie quotidienne, surpris en pleine marche par d'autres inconnus, des dizaines de photographes sur lesquels les studios comptaient pour survivre à une concurrence acharnée. On y découvre surtout le regard de ces anonymes sur leur propre vie, leur ville, leur village, leurs loisirs, leur famille, leur intimité.

Toutes ces images sont autant de pièces d'un puzzle géant, qui permet de se faire une image d'abord grossièrement pixélisée, puis de moins en moins floue à mesure que s'accumule une collection. Avec plus de huit mille images rassemblées, et pour certaines partagées, documentées ou présentées dans des articles dans *L'Orient-Le Jour*^{**}, on finit par se faire une idée plus ou moins précise de ce qu'était ce Liban du XXe siècle, de « l'âge d'or », la période qui court de 1920 à 1975, aux illusions des années 1990 en passant par la terrible guerre de quinze ans.

Avènement de la photographie d'amateur

1920, c'est la libération du Liban après quatre siècles de joug ottoman, l'arrivée de contingents de fonctionnaires et de militaires français pour la mise en place du mandat. Cette année-là, la photographie vernaculaire prend son essor : avec l'amélioration du niveau de vie et la simplification du processus photographique, le peuple a enfin accès à une pratique réservée jusqu'ici aux artistes et aux professionnels. C'est l'avènement de la photographie d'amateur.

Durant les décennies précédentes, de rares studios tenaient le haut du pavé et étaient le passage obligé pour se faire tirer le portrait dans une pose rigide, comme pour une peinture. Désormais, les caméras deviennent portables, faciles d'utilisation, et l'accession des Libanais à la modernité à la faveur de leur installation en ville leur permet d'en acquérir pour s'affranchir des professionnels. Avec la multiplication des amateurs, les nombreux studios sont forcés de se recycler dans le développement et le tirage de photos prises par leurs clients : ils ne sont plus que le commerce où l'on va pour un rare portrait aux normes classiques présenté sur carton de luxe, l'immortalisation d'une cérémonie familiale (naissance, baptême, première communion, mariage...), ou pour récupérer ses propres tirages. Face à ce changement radical, les professionnels doivent désormais sortir du studio pour aller à la rencontre du public : fleurissent alors les travaux de photographes ambulants, chacun occupant avec sa volumineuse caméra en bois et son trépied un coin de la ville, de préfé-

rence les plus fréquentés (places des Martyrs et Assour, avenue des Français, Manara, Aïn Mreissé, Mina el-Hosn ; mais aussi les lieux de villégiature : Aley, Zahlé, Hammana, les Cèdres, les ruines de Baalbeck, etc.). Ces photographes sans studio inventent la photo-minute à travers une technique fascinante : la caméra est une mini-chambre noire où s'effectue la prise de vue en négatif sur un papier photo, et ce même carton est à son tour photographié pour obtenir le tirage positif. On s'émerveille aujourd'hui que tout ce processus ne prenne que quelques minutes et que le passant photographié sur place reparte avec son tirage ! De mauvaise qualité, il est vrai, mais à l'époque, qui s'en soucie ?

La riposte des studios délaissés ne se fera pas attendre, ils inventent la « photo-surprise » : désormais, les photographes employés par ces studios vont se répandre à travers le public avec des caméras portables et photographier les gens à leur insu, avant de leur remettre un carton permettant de récupérer son tirage le jour suivant. L'objectif est double : d'une part, vendre un tirage de meilleure qualité que la photo-minute, et de l'autre amener le client à entrer au magasin afin de maximiser la vente de produits et services périphériques (cadres et accessoires divers, reportages, portraits de luxe). Inaugurée dans les années 1940, la pratique va se poursuivre durant une bonne quinzaine d'années avant d'être définitivement supplantée par la démocratisation du prix du matériel et des fournitures photographiques, le phénomène culminant avec les caméras jetables de la fin du XXe siècle.

Les anonymes écrivent leur propre histoire

À mesure que l'on avance dans le temps et que se répand la technique parmi la population, l'on s'aperçoit que les anonymes vont écrire, sans le savoir, leur propre histoire, mais aussi celle de leur pays, de leur lieu d'habitation (la ville) et de leur lieu d'origine (en général, le village natal) mieux que quiconque. Voilà que nous pénétrons dans l'intimité de la maison et des événements familiaux, assistons à des fêtes où la joie de vivre s'affiche sur tous les visages, admirons le faste de cérémonies religieuses (baptême,

première communion, fêtes), participons à des mariages, des bals costumés, des repas de famille groupant des dizaines de convives, dansons dans des pique-niques et excursions au son de l'accordéon, soufflons des bougies aux anniversaires, assistons à une tranche de vie à l'école ou à l'université.

La famille, proche ou large, a encore la part du lion, elle n'est pas encore atomisée par la guerre et l'exode, la crise économique ou l'évolution technologique ainsi que les médias sociaux qui n'existent pas, et même si la radio et la télévision débarquent dans les foyers, devenant objet de fierté et centre de la photo au même titre que la voiture, ces deux sauts technologiques majeurs ne font encore que rassembler autour d'une voix ou d'une image.

Ces prises de vue intimes permettent aussi de se faire une idée de l'évolution de l'habitat : à mesure qu'avance le siècle, les belles maisons traditionnelles à toit rouge, arcades et marbre blanc encadré de noir, entourées de jardinets charmants où poussent jasmin, néfliers, frangipaniers et désespoir des singes, sont remplacées par des immeubles de rapport à trois ou quatre étages dotés de larges balcons pour compenser l'espace perdu en plein air. Les plafonds de quatre à cinq mètres et les bâtiments largement ouverts permettent encore de se passer de climatisation.

Le résultat sur les photographies est notable : on quitte les jardins, on monte en hauteur, on se fait photographier sur balcons et terrasses avec vue sensationnelle sur le port et la mer (car Beyrouth grandit rapidement autour de son accès maritime). Le processus ne va plus s'arrêter : les plafonds s'abaissent progressivement à trois mètres, le fer forgé sera remplacé par l'aluminium, les formes alambiquées par un style géométrique et la pierre de taille par le béton-roi. Cinq, six, sept étages constituent désormais la norme des années cinquante à soixante-dix et jusqu'à la guerre.

Cette ville qui évolue, s'intensifie, s'étend, qui pourrait en écrire l'histoire urbaine sans nos photographes anonymes ? Ils sont une source inépuisable d'informations et souvent de découvertes, et c'est ce qui fait tout le miel du collectionneur.

Retour aux sources

Et ces nouveaux citadins devenus reporters-photographes ne vont pas tarder à s'apercevoir que le village dans lequel ils sont nés et qu'ils ont quitté pour de meilleures opportunités d'éducation et d'emploi en ville mérite non seulement des visites régulières, surtout le dimanche et en été, mais aussi une documentation spécifique car ils se rendent compte que les us et coutumes villageois sont devenues des folklores surannés en voie de disparition. Pressés d'en garder un souvenir à vie, ils vont tout immortaliser, et c'est là un bel héritage qu'ils laissent aux générations suivantes : la vie de village et les retrouvailles avec la famille, l'habitat rustique ou traditionnel entouré d'une basse-cour qui émerveille les enfants, les vues de montagne qui montrent un environnement encore inviolé, les célébrations religieuses, les activités agricoles, récoltes et moissons, les costumes et les traditions.

Les témoignages sont infinis, il faudrait des livres pour les raconter ; citons encore l'évolution des transports des chevaux aux chameaux et

des tramways à l'invasion des bus et des voitures américaines ; un aperçu émouvant de petits métiers qui ont fini par disparaître tel celui des portefaix ; la mode, vêtements et coiffures, avec une élégance à tous les coins de rue contrastant avec la misère des quartiers périphériques, réceptacle d'un important exode rural.

Citons aussi l'avènement de l'économie de services et en particulier du tourisme et des loisirs, hôtels, restaurants et cafés. Car les Libanais ont toujours adoré jouir du plein air et de leur climat tempéré, mais aussi de leurs nuits avec l'explosion des cinémas, des grands hôtels, des cabarets et boîtes de nuit, où officiaient jusqu'en 1975 des photographes, accrédités par l'établissement, qui produisaient des photos-souvenirs en grand format proposées dans des cartons au nom de ces lieux de légende : le Paon rouge, les Caves du Roy, le Casino du Liban, etc.

Témoins de leur quotidien, nos anonymes le sont aussi des différents événements qui ont façonné l'histoire. La présence française, militaire, politique et économique ; la Seconde

Guerre mondiale, l'indépendance, les incroyables années de prospérité avec l'explosion du tourisme, le naufrage du Champollion, la conquête par Beyrouth de sa partie ouest jusqu'à Raouché et sud jusqu'à Jnah puis Khaldé où sera inauguré le plus grand aéroport du Moyen-Orient, le tremblement de 1956, la guerre civile de 1958 et le débarquement américain, le nationalisme arabe, la présence palestinienne, la montée des périls et la guerre de quinze ans en 1975, autant de sujets venus enrichir les albums de famille et que l'on découvre avec émerveillement car vus par des inconnus en fonction de leur positionnement politique ou socio-économique.

Les apports français et arménien

Cet aperçu rapide se doit de faire une mention spéciale aux apports français et arménien.

Les militaires français qui vont passer un ou deux ans au Liban vont tout photographier : leurs casernes, leur vie quotidienne, la ville, la campagne et les habitants vus par un Occidental, et vont tout rapporter en France.



La place des Martyrs à l'époque du tramway.



Dans l'ancien aéroport de Beyrouth, l'attente des voyageurs se faisait en plein air sur le grand balcon de l'AIB.

À mesure que s'ouvrent les greniers oubliés et que se vendent leurs contenus sur les sites d'enchères, l'on découvre la richesse d'un fonds qu'il faudra un jour exploiter à sa juste valeur et où les préjugés sont légion. Mais n'est-ce pas le cas de toute démarche photographique ?

Au même moment, protégés par la France qui va faciliter leur installation en banlieue de Beyrouth et à Anjar, les réfugiés arméniens débarquent en masse dans le Liban des années 1920 et vont porter un regard particulier à la photographie, en l'utilisant comme instrument de cohésion nationale, car eux avant quiconque vont comprendre l'importance du travail de mémoire nécessaire à la survie de toute nation dans un cadre étranger.

Les Arméniens nous laissent un fonds extraordinairement riche sur leur histoire, leurs us et coutumes, leur misère, leur ascension sociale et la formation de leur quartier de Bourj Hammoud, pour ne citer que ces quelques thèmes. Ce sont là des survivants pour qui l'image a valeur de témoignage et de pérennité ; certains de leurs représentants illustres étaient déjà du temps des Ottomans des photographes de renom, et après les massacres de 1915, c'est tout un peuple qui va se tourner vers la photographie comme bouée de sauvetage face à une histoire (tumultueuse). Reste l'essentiel : la découverte et le



Le naufrage du Champollion en 1956 sur la côte de Beyrouth.

sauvetage de toutes ces images dont la plupart étaient jetées ou abandonnées, et la lecture du message et des informations qu'elles véhiculent. Grâce aux médias sociaux, les historiens, les collectionneurs et les passionnés de tous bords se retrouvent dans une conversation géante à ciel ouvert, et c'est là le dernier épisode en date de cette immense production anonyme : à l'ère digitale où un bug informatique peut tout effacer d'un coup, ces morceaux de carton où se réfugie notre mémoire collective sont autant de petits trésors que je vous invite à chérir et à protéger, car du

fond de leur tiroir ou de leur grenier, ils ne demandent qu'à vous raconter une histoire, celle de notre pays et de notre peuple.

(*) In *L'Orient-Le Jour*, janvier 2006.

(**) Rubrique « La Carte du Tendre », un samedi sur deux dans *L'Orient-Le Jour*.

* Auteur de l'ouvrage mémorial photographique « Avant d'oublier », éditions L'Orient-Le Jour

Les photos de cet article sont puisées de la collection photographique privée de Georges Boustany.

Lecture historique

Une impulsion décisive pour l'entité libanaise



La deuxième délégation libanaise à la conférence de la Paix, (Archives du Quai d'Orsay.)

Le patriarche maronite, Monseigneur HOUAYEK, entouré de trois prélats de sa communauté et de l'évêque grec-catholique de Zahlé, Monseigneur MOGHABGHAB, (2ème à partir de la gauche).

Antoine HOKAYEM*

Un État à l'équilibre instable, conçu et né dans la tourmente, soumis à des tiraillements permanents ; un État multiconfessionnel qui s'est maintenu grâce à des compromis éphémères, sans cesse renouvelés ; un État dont la moitié de la population, mue par des idéologies unionistes, nationales ou religieuses, constitue une force centrifuge menaçante qui conteste son existence et qui le pousse vers l'extérieur, ébranlant ses fondements fragiles ; un État plongé, bon gré mal gré, dans les différents conflits qui secouent le Moyen-Orient et dont les habitants, en quête d'une identi-

té claire, se trouvent ballottés entre Charybde et Scylla... Tel est le sombre tableau qui se présente aux observateurs étrangers.

Il faut cependant pondérer cette description morose en rappelant que le Grand Liban, qui a fêté son centenaire, a connu des périodes de répit où prédominaient l'entente nationale et la sérénité, ce qui lui permit de rayonner, dans plus d'un domaine, sur le plan régional, et de jouer, sur la scène internationale, un rôle stabilisateur.

Le Grand Liban ne fut pas une création improvisée en 1920, découlant de l'effondrement de l'Empire ottoman et du partage de ses provinces arabes asiatiques entre la France et la

Grande-Bretagne, sous le couvert du régime des mandats internationaux. Il puise ses racines loin dans l'histoire. Déjà sous les émirs Maan et Chéhab, du XVIe au XIXe siècle, la Montagne libanaise jouissait d'une certaine autonomie, était considérée comme un lieu de refuge pour les minorités persécutées du Proche-Orient, et la spécificité de ses habitants commençait à s'affirmer. Ceux-ci, composés essentiellement de druzes et de maronites, étaient suspects aux yeux des Turcs.

Les deux communautés avaient intérêt à s'unir. La symbiose était encore due aux caractères complémentaires des deux peuples : le premier s'adonnait de préférence aux activités guerrières ;

le second, industriel et cultivé, s'imposait par ses connaissances et son travail. Les autres communautés ne tardèrent pas à s'associer à cette union. Ainsi, l'entité libanaise reçut une impulsion décisive et commença à se distinguer.

Conversions au maronitisme

En 1697, le pouvoir passa de la dynastie druze des Maan à la dynastie sunnite des Chéhab. Comme les sunnites étaient peu nombreux au Mont-Liban, pour consolider leur pouvoir, les Chéhab sentirent la nécessité de s'attacher à l'une ou l'autre des deux communautés influentes, la druze et la maronite. Diverses raisons firent pencher la balance en faveur de cette dernière. Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, les Chéhab se mirent à se convertir au maronitisme. Les émirs druzes Abillamaa ne tardèrent pas à suivre leur exemple. Cela entraîna une infinité de conversions individuelles et renforça l'élément chrétien de la Montagne.

À cette époque, la désintégration de l'Empire ottoman était déjà bien avancée et les rivalités des grandes puissances, à propos de la Question d'Orient, éclataient au grand jour. Celles-ci n'hésitaient pas à amputer cet empire de ses provinces périphériques, à l'assujettir économiquement et à encourager les mouvements autonomistes, surtout dans les Balkans.

Une requête en douze points

Au Liban, le désir d'autonomie, voire d'indépendance, qui s'était manifesté dès le XVI^e siècle ne faisait que resurgir par intermittence. Mais entre 1831 et 1840, sous le gouvernement égyptien, la symbiose druzo-maronite connut une rupture. Pour asseoir son autorité, Ibrahim Pacha, fils de Mohammad Ali, s'appuya sur Bachir II Chéhab et sur les maronites. Il imposa, en outre, une série de réformes en faveur des chrétiens et des juifs et créa dans chaque grande ville un Conseil, composé de représentants de toutes les communautés, qui faisait fonction de tribunal pour les affaires courantes, au détriment des tribunaux charia, ce qui exaspéra les communautés musulmanes.

L'année 1840 constitue une date charnière dans l'histoire du Mont-Liban. C'est l'année du retrait des Égyptiens

de la région et de l'irruption, à leur place, des troupes turco-européennes, de la chute de Bachir II et du retour en force des notables druzes, dépossédés et bannis par l'émir. La situation intérieure de la Montagne se trouva, en outre, fragilisée par les transformations socio-économiques qui avaient affecté l'Empire ottoman dans son ensemble.

L'avenir paraissait ouvert à toutes les éventualités. C'est pourquoi les maronites, conscients de leur poids, tenaient à prendre en main les destinées du pays. Leur patriarche, Youssef Hobeiche, et leurs évêques adressèrent alors, en octobre 1840, au sultan une requête en douze points où étaient énumérées les revendications de leur communauté. Le douzième de ces points était ainsi libellé :

« En conformité avec les anciennes traditions, le gouverneur des montagnes du Liban et de l'Anti-Liban ne peut être que maronite, de la noble famille des Chéhab (...). Il devra être nommé par la Sublime Porte directement, sans passer par des intermédiaires. Il y aura en outre au Liban un Conseil pour diriger les affaires de la Montagne. »

Un Conseil confessionnel

Ce douzième point renfermait déjà les trois principaux fondements du libanisme qui s'affirmera dans les années 1918-1920. Le 1^{er} est le fondement géographique : le Liban et l'Anti-Liban, avec la plaine de la Békaa logée entre les deux et la zone côtière, devraient former une seule entité politique ; le 2^e est la nomination du gouverneur par le pouvoir central sans intervention des walis de Damas et d'Acre, autrement dit indépendance complète du Liban vis-à-vis des pays voisins ; le 3^e est l'institution d'un Conseil communautaire dans la Montagne semblable à ceux créés par Ibrahim Pacha entre 1832 et 1840. C'est là l'origine du système confessionnel encore en vigueur au Liban.

C'est autour de ces trois fondements établis par le patriarche maronite en 1840 que se développa le projet du Grand Liban que défendra, en 1919-1920, un autre patriarche maronite, Élias Howayek.

Entre 1840 et 1860, le Mont-Liban vécut l'une des périodes les plus sombres de son histoire durant laquelle les deux communautés druze et maronite s'affrontèrent par les

armes. Cela amena les grandes puissances à intervenir et à diviser la Montagne, en 1842, en deux caïmacamats, l'un druze et l'autre maronite, puis à créer, par le protocole de 1861, modifié en 1864, la moutassarrifiyat. Ce protocole stipulait, à l'article 1^{er}, que le Liban serait administré par un gouverneur chrétien, nommé par la Sublime Porte et relevant d'elle directement, et à l'article 2, que ce gouverneur serait assisté par un conseil administratif de 12 membres, présidé par un maronite, représentant toutes les communautés de la Montagne. D'autres articles établissaient l'autonomie de la Montagne dans le domaine de la justice, de la sécurité et de la fiscalité, le tout sous le contrôle des puissances signataires du protocole.

Ces dispositions soustrayaient, en partie, le Mont-Liban à l'autorité de la Sublime Porte. Deux des trois revendications du patriarche Hobeiche étaient réalisées : la nomination d'un gouverneur chrétien par l'autorité centrale indépendamment des walis turcs de la région et la création d'un Conseil confessionnel. Par contre, la troisième, relative aux frontières, fut refusée par les Turcs. La moutassarrifiyat de 1861 eut des frontières étriquées, sans plaines ni ports. Mais le courant libaniste a remporté, par sa création, une demi-victoire puisqu'il a réussi à renforcer l'autonomie de la Montagne et à obtenir la garantie des puissances. Toutefois, sur le plan économique, la nouvelle entité n'était pas viable. C'est pourquoi les Libanais résidents et émigrés et les chefs de l'Église maronite, dont le patriarche Boulos Massaad, successeur de Hobeiche, n'ont cessé de réclamer l'élargissement des frontières.

La famine qui s'abattit sur le Liban durant la Première Guerre mondiale constitua une preuve irrécusable que ce pays, dans ses frontières de 1861, était incapable de nourrir ses habitants, et que l'agrandissement de sa superficie devenait une exigence vitale. C'est à la réalisation de cette exigence que s'attêlera le courant libaniste en 1919-1920, sous le leadership du patriarche maronite Élias Howayek.

*Professeur d'histoire contemporaine, Université libanaise et Université Saint-Joseph, Beyrouth.

Le Liban de 1920, une entité controversée

Antoine HOKAYEM

La Première Guerre mondiale ouvrit la perspective d'un démantèlement de l'Empire ottoman, ce qui offrit aux Libanais l'occasion d'intensifier leurs revendications en faveur de l'indépendance et de l'élargissement des frontières de l'entité libanaise telle qu'établie sur base du régime de la moutassarrifiyat de 1861. Dans les accords Sykes-Picot de 1916, la zone côtière, s'étendant entre la Palestine et l'Anatolie et englobant le Mont-Liban et la plaine de la Békaa, était placée sous l'administration directe de la France. Pour le courant libaniste, la situation se présentait sous bon augure, puisque la France a toujours été considérée comme une puissance amie et protectrice.

Après le retrait des Turcs de la région, ce courant décida d'envoyer à la conférence de la paix, ouverte à Paris en janvier 1919, des délégations pour y défendre ses revendications. Celles-ci se résumaient comme suit : indépendance complète vis-à-vis des pays voisins ; élargissement des frontières et aide de la France. Trois délégations successives furent chargées de cette mission : la 1^{re} fut présidée par Daoud Ammoun, la 2^e par le patriarche maronite Élias Howayek et la 3^e par l'évêque Abdallah Khoury. La 1^{re} délégation n'obtint pas de résultats palpables, et c'est la 2^e qui réussit à infléchir le cours des événements. En 1919, en effet, la politique de la France à propos du Proche-Orient était hésitante. Clemenceau voulait asseoir la présence de son pays dans cette région sur une base juridique solide. C'est pourquoi il tenait à conclure un accord, à propos du mandat syrien, avec l'émir Fayçal, fils du roi du Hedjaz, installé par les Anglais à Damas, qui dirigeait le mouvement unioniste syrien et représentait son père à la conférence de la paix. Les pourparlers engagés par Paris avec l'émir inquiétaient les partisans du Grand Liban qui craignaient que l'accord avec Fayçal ne se fit à leurs dépens. C'est la raison pour laquelle

le Conseil administratif du Mont-Liban décida d'envoyer la 2^e délégation à la conférence de la paix.

Le patriarche maronite partit donc pour Paris chargé d'une importante mission que lui avaient confiée les Libanais et leurs représentants au Conseil administratif. Sur ses épaules reposait un lourd fardeau : il devait défendre les aspirations pour lesquelles les habitants de la Montagne luttèrent depuis le milieu du XIX^e siècle, et couronner l'œuvre de ses deux prédécesseurs, les patriarches Hobeiche et Massaad. À la délégation qu'il présidait se joignit, à Paris, Mgr Moghabghab, l'évêque grec-catholique de Zahlé, le futur patriarche. Mgr Howayek présenta à la conférence, le 25 octobre 1919, un long mémorandum résumant les options défendues par les partisans du Grand Liban. Dans l'introduction de ce mémoire, il affirma qu'il parlait au nom du Conseil administratif dont il avait mandat « ainsi qu'au nom des populations des villes et campagnes libanaises ou demandant leur rattachement au Liban sans distinction de rite ou de confession ». Quant aux revendications, elles se résumaient comme suit :

- La reconnaissance de l'indépendance du Liban et sa restauration dans ses limites historiques et naturelles.
- Des sanctions contre les auteurs des atrocités commises dans ce pays par les Turco-Allemands.
- La remise du mandat sur le Liban à la France.

Les frontières

Le patriarche Howayek précisa que l'indépendance réclamée par les Libanais était « surtout une indépendance complète vis-à-vis de tout État arabe qui se constituerait en Syrie ». Cette indépendance, ajouta-t-il, se justifierait par d'autres considérations, et il en énuméra, en les développant, quatre : considérations historiques, considérations politiques, considérations culturelles et considérations de fait et de droit.

Le patriarche aborda ensuite la question des frontières. Celles qu'il réclamait dépassaient légèrement celles du Liban actuel. Elles s'étendaient, au sud, jusqu'au lac de Houley qu'elles englobaient avec sa plaine ; et au nord, elles contournaient la plaine d'al-Boukeia et atteignaient la rive est du lac de Homs ; à l'est, elles s'arrêtaient aux crêtes de l'Anti-Liban et de l'Hermon.

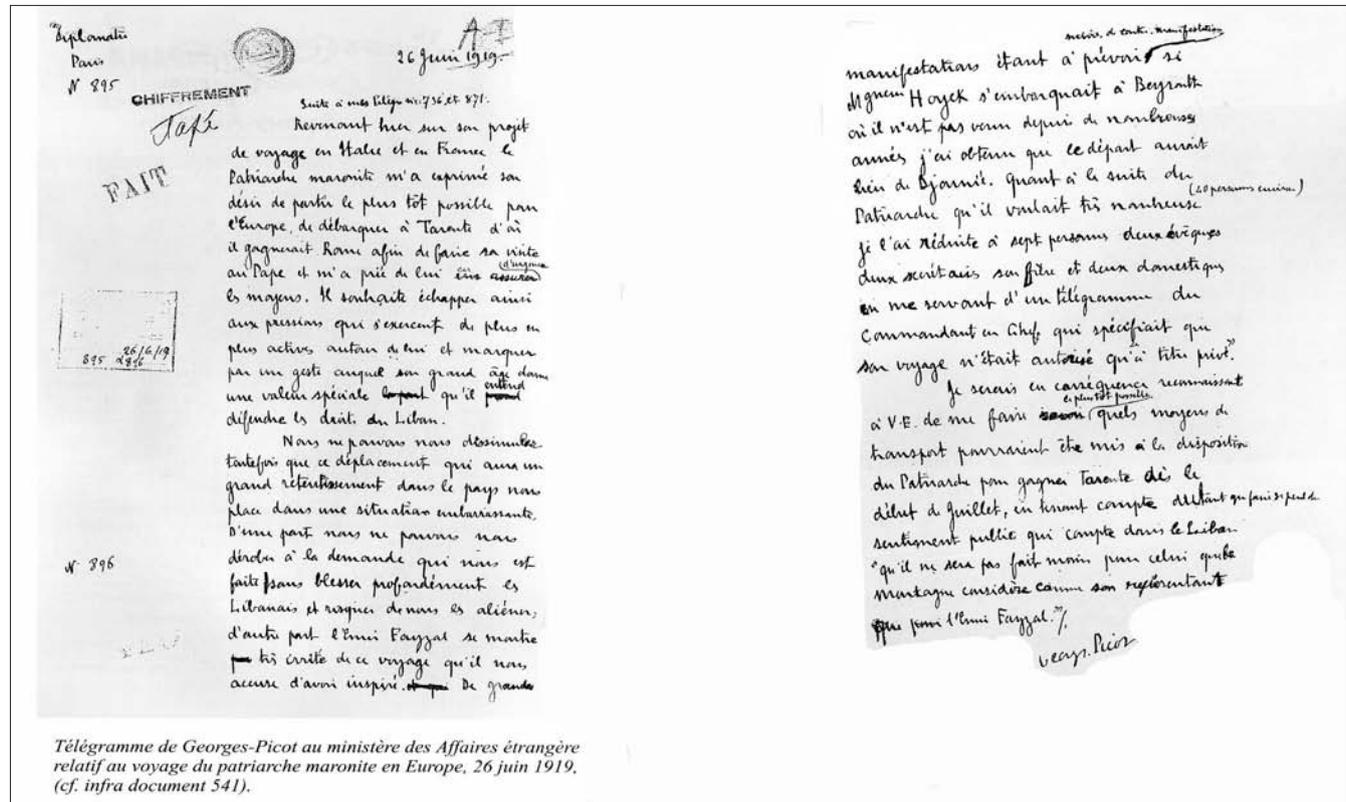
Le patriarche affirma que ces frontières répondaient « à une nécessité vitale pour un pays qui, privé des plaines (...) serait une chaîne de montagnes improductives et incapables d'assurer l'existence de leurs habitants ».

Mgr Moghabghab présenta, à son tour, un mémoire à la conférence dans lequel il développa des arguments analogues. Il insista également sur la nécessité d'annexer au Liban les villes côtières et la plaine de la Békaa.

Les efforts déployés par la 2^e délégation portèrent leurs fruits : Clemenceau adressa, le 10 novembre 1919, à Howayek une lettre dans laquelle il s'engageait, au nom de son gouvernement, à soutenir les aspirations des Libanais, tant à propos de l'indépendance vis-à-vis des pays voisins qu'à propos des frontières.

La contestation sunnite

Les promoteurs du Grand Liban semblaient remporter un round. Mais les partisans de l'unité syrienne ne désarmèrent pas pour autant. Dans les villes côtières, ce furent les dirigeants de la communauté sunnite qui brandirent l'étendard de l'opposition au projet du Grand Liban. Il faut rappeler que les sunnites de la région ont été les grands perdants de la guerre. La défaite de l'Empire ottoman qu'ils gouvernaient les avait abattus. Ils s'accrochaient alors aux promesses faites par les Anglais au chérif Hussein dans la correspondance McMahon-Hussein et œuvraient pour la création d'une Grande Syrie unifiée qui leur rendrait une partie de leur puissance et de leurs privilèges perdus. Ils craignaient, en cas de division de la Syrie en plusieurs États, de devenir, dans certains de ces États,



Télégramme de Georges Picot au ministère français des Affaires étrangères portant sur le voyage que le patriarche maronite Howayek voulait effectuer à Paris, via Rome, afin de plaider la cause du Grand Liban. Georges Picot souligne dans son message que le voyage du patriarche « nous place dans une situation embarrassante ; d'une part, nous ne pouvons nous dérober à la demande (de voyage) qui nous est faite, et d'autre part, l'émir Fayçal se montre très irrité de ce voyage (...) ».

minoritaires. Ils savaient déjà, par la déclaration Balfour de 1917, que la Palestine leur échapperait. Ils redoutaient, dans le projet du Grand Liban, le poids des chrétiens que soutenait la France. Les velléités séparatistes des alaouites et des druzes ne leur étaient pas inconnues.

Les sunnites libanais se rangèrent donc derrière l'émir Fayçal qui négociait avec la France et qui parvint à conclure avec Clemenceau, en janvier 1920, un accord dans lequel la France reconnaissait l'indépendance et l'unité de la Syrie, et Fayçal s'engageait à lui demander les conseillers et les techniciens dont son pays aurait besoin. Il y est dit, à propos du Liban, que Fayçal en reconnaissait l'indépendance sous le mandat de la France et que ses frontières seraient fixées ultérieurement par la conférence de la paix.

L'accord Fayçal-Clemenceau fut rejeté par une faction ultranationaliste du peuple syrien qui accusa l'émir « d'avoir vendu » le pays à la France. Fayçal dut s'incliner et accepter les décisions du Congrès syrien qui s'est réuni à Damas en mars 1920, a proclamé l'indépendance de la Grande Syrie, y compris la Palestine, choisit Fayçal comme roi, refusa le mandat, déclara respecter

les vœux des Libanais mais dans les limites de la moutassarifiyat. Il proclama également l'indépendance de l'Irak.

La position des Alliés

Les Alliés rejetèrent en bloc les décisions du Congrès de Damas, affirmant que les contrées concernées « ont été conquises sur les Turcs par les armées alliées et leur sort (...) ne peut être déterminé que par les puissances alliées agissant de concert » dans le cadre de la conférence de la paix.

Par ailleurs, les Alliés ripostèrent en tenant, en avril 1920, une conférence à San Remo durant laquelle leur Conseil suprême répartit les mandats sur les provinces détachées de l'Empire ottoman. La France reçut le mandat sur la Syrie, y compris le Liban, et la Grande-Bretagne le mandat sur la Palestine et l'Irak.

Fayçal et son gouvernement refusèrent de se plier aux décisions de San Remo. La tension monta entre Damas et Paris. Le haut-commissaire français, le général Gouraud, adressa à l'émir un ultimatum, exposant les conditions posées par son gouvernement pour éviter une action armée. Fayçal, conseillé par les Anglais, penchait vers l'acceptation de ces conditions, mais les ultras de son

gouvernement poussaient à l'affrontement. Finalement, le 24 juillet 1920 eut lieu la bataille de Maysaloun durant laquelle l'armée syrienne fut défaite, les Français entrèrent à Damas et obligeaient Fayçal à quitter le pays.

Seule maîtresse de la situation, la France pouvait régler, comme elle l'entendait, l'administration des territoires confiés à son mandat. Le 3 août 1920, Gouraud proposa à son gouvernement la création d'un Grand Liban avec des frontières élargies et la division des territoires restants en trois États : celui de Damas, celui d'Alep et celui des alaouites. Paris donna son accord. Le 31 août, Gouraud publia l'arrêté 318 créant et délimitant l'État du Grand Liban ; et le 1er septembre, ce fut la proclamation solennelle de la naissance de la nouvelle entité, du perron de la Résidence des Pins à Beyrouth.

Les promoteurs du Grand Liban se sentirent comblés, mais les partisans de l'unité syrienne étaient frustrés. Ces derniers, résidents et émigrés, soutenus par Damas et par le puissant parti de l'Union syrienne fondé en Égypte en 1918, allaient poursuivre, sous différentes formes, la lutte contre le Grand Liban. Ainsi, dès sa création, cet État fut contesté par une partie de ses habitants.

La Constitution de 1926 et le pacte de 1943

Antoine HOKAYEM

La principale difficulté à laquelle se heurta le jeune État du Grand Liban proclamé le 1er septembre 1920 fut le refus de la majorité des sunnites d'y être intégrés. Cette majorité s'évertuait à entraîner dans son sillage les décideurs des autres communautés musulmanes. Elle n'y réussit que partiellement.

Malgré le boycottage des premières années du Grand Liban, les sunnites finirent par accepter, avec beaucoup de réticence, leur incorporation à cette entité. En 1925-1926, leurs représentants participèrent activement aux travaux de la commission du statut organique issue du Conseil représentatif. Il est vrai que leurs associations et groupements refusèrent, en janvier 1926, de répondre collectivement au questionnaire qui leur fut adressé à propos de ce statut. Mais un grand nombre de leurs dirigeants s'était déjà exprimé, par écrit, sur le sujet en 1925, lorsque le général Sarrail lança les consultations individuelles.

En janvier 1926, la révolte druze qui se voulait indépendantiste, nationaliste et unioniste était encore active. Les notables sunnites craignaient de donner l'impression de trahir les idéaux de cette révolte en acquiesçant au projet du Grand Liban et en participant à l'élaboration de la Constitution de cet État. Cela n'empêcha pas leurs délégués de s'activer lors de la discussion des articles de la Constitution en mai 1926, et de voter à l'unanimité, avec leurs collègues des autres communautés, le texte de cette Constitution. Il est vrai qu'ils avaient, au préalable, contesté les articles relatifs à l'indépendance, au drapeau et à l'inviolabilité des frontières (art. 1 à 5).

Le vote à l'unanimité de la Constitution consolida l'entité libanaise. Le premier président de la République, Charles Debbas, se montra très ferme sur les questions de l'indépendance et des frontières.

Le 13 juin, il prononça un discours à l'Université Saint-Joseph ; pour désamorcer certaines rumeurs qui circulaient à propos des frontières du Liban, il affirma que ces rumeurs étaient injustifiées et il ajouta : « *La Constitution a consacré l'inaliénabilité de toute parcelle du territoire libanais, je déclare que les frontières de la République libanaise sont intangibles.* »

Quelques jours plus tard, il accorda une interview sur le même sujet au journal *La Syrie* de Beyrouth et il fit des déclarations semblables.

Le tournant sunnite

Les partisans du Grand Liban se considéraient donc solidement armés : la Constitution votée à l'unanimité par le Conseil représentatif, devenu Chambre des députés, a consacré dans les articles 1 et 2 leurs revendications relatives aux frontières. Y revenir paraissait quasi impossible. Pourtant, les unionistes syro-libanais poursuivirent leurs pressions et continuèrent à organiser des rencontres, à lancer des pétitions et à rédiger des articles à ce sujet.

En 1936, les nationalistes syriens optèrent pour la signature d'un traité avec la France qui devait conduire à l'indépendance. Mais pour ce faire, il fallait renoncer à l'idée de la Grande Syrie et reconnaître les frontières du Liban. Cela sema le trouble dans l'esprit des musulmans libanais. Leurs notables se réunirent en congrès, en mars 1936, à Beyrouth. Des divergences apparurent entre les partisans de l'unité inconditionnelle avec la Syrie et un nouveau courant qui donnait la priorité à la question de la souveraineté et de l'indépendance, quitte à laisser à plus tard celle de l'unité. Les défenseurs de ce courant, Kazim Solh, Adel Osseirane et Chafic Lutfi, furent empêchés de présenter leurs arguments. Ils eurent recours à la presse pour le faire. Solh fit alors paraître un long article intitulé « Le problème de l'union et de la séparation au Li-

ban ». Cet article fut réimprimé sous forme de brochure. Il y expliqua que si on exigeait le retour du Liban à ses frontières de 1918, il se jetterait dans le giron de la France, alors que la priorité était de mettre fin au mandat, puis il écrivit :

« ... *Nous ne voulons pas forcer une grande partie des habitants du littoral à se joindre malgré eux à l'unité syrienne (...).*

« *Je ne considère pas comme une grande catastrophe que le Liban conserve sa configuration actuelle aussi longtemps qu'il le désire (...)* à condition qu'il adopte dès aujourd'hui l'idéologie et le nationalisme arabes. *Sa séparation d'avec la Grande Syrie arabe est pour moi semblable à la séparation de la Syrie arabe de l'Irak arabe... »*

La position de Solh constituait un grand tournant dans l'attitude de la communauté sunnite à l'égard du Liban. La brèche ouverte allait s'élargir. Cette tendance était corroborée par la nouvelle orientation de la politique de Damas et par une prise de position claire affichée par les minorités chrétiennes de Syrie. Déjà en 1933, celles-ci se déclarèrent prêtes, en cas de retrait de la France, à collaborer avec les nationalistes. Elles exigeaient cependant que le gouvernement syrien élaborât une législation destinée à donner effet, en ce qui les concernait, « *aux garanties permanentes de droit public inscrites dans la Constitution (...)* ». « *Quel que soit l'édifice juridique qui doit être élaboré, soulignèrent-elles, la pierre angulaire de cet édifice ne peut être que l'existence du Liban en tant qu'État indépendant, destiné à constituer pour les minorités d'Orient un foyer, un centre de rayonnement et éventuellement un refuge.* »

Le pacte de 1943

Par ailleurs, dans le traité franco-syrien signé à Paris le 8 septembre 1936, Damas obtenait l'annexion des États des alaouites et du Djebel druze qui, lors de la création de l'État de Syrie le 1er janvier 1925, avaient refusé d'intégrer l'unité.

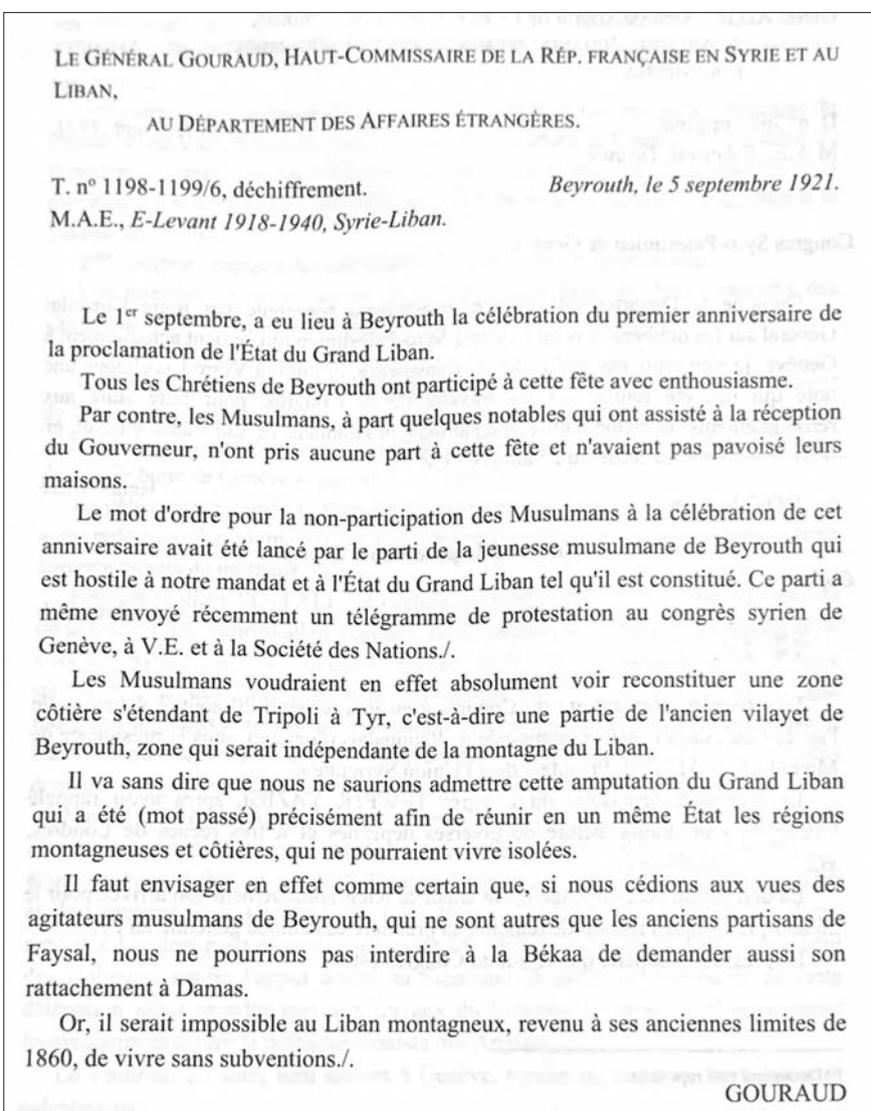
Mais le traité franco-syrien ne fit aucune allusion à la zone côtière, ni à la Békaa, ce qui fut interprété comme un renoncement définitif de Damas à ces territoires. De son côté, le Liban signa avec la France, le 13 novembre 1936, un traité qui préservait l'intégrité de son territoire.

La France ne ratifia pas ces deux traités. La cession à la Turquie, en juin 1939, du sandjak d'Alexandrette acheva de la discréditer aux yeux des Syriens. La défaite militaire qu'elle subit en 1940 ne contribua pas à hausser son prestige aux yeux des peuples qu'elle gouvernait. Malgré la promesse d'indépendance proclamée par Catroux, au nom du général de Gaulle en juin 1941, la majorité des populations du Liban et de la Syrie était convaincue que le rôle de la France au Proche-Orient était terminé et qu'il valait mieux organiser l'avenir sans elle.

Toutes ces données ont convaincu les décideurs sunnites libanais de modifier leur stratégie et d'accepter l'intégration de leur communauté dans l'État libanais. Mais ils imposèrent leurs conditions dont la principale était le rejet du mandat français. Anglais et Américains, ayant des rapports tendus avec le chef de la France libre, le général de Gaulle, les encouragèrent à suivre cette voie. C'est dans cette atmosphère régionale et internationale qu'est né le pacte islamo-chrétien de 1943, dit pacte national, parrainé par Béchara el-Khoury, du côté chrétien, et par Riad Solh, du côté musulman. Voici comment el-Khoury définit la formule dont il était l'un des promoteurs :

« *Le pacte, écrivit-il, n'est autre chose qu'une entente entre les deux éléments dont se compose la population de la patrie libanaise, en vue de fondre leurs différentes tendances dans une idéologie commune : indépendance complète et achevée du Liban sans recourir à la protection de l'Occident ni à l'union ou à la fédération avec les pays d'Orient.* »

Ce pacte consolida l'entité libanaise et lui conféra, grâce au ralliement de l'élément musulman, une légitimité interne totale et facilita le dénouement de la crise avec la France qui, devant la rencontre



Une correspondance du général Gouraud, datée du 5 septembre 1921, informant le département français des Affaires étrangères de la non-participation des musulmans à la première célébration de la proclamation du Grand Liban.

des deux volontés chrétienne et musulmane, a dû s'incliner et reconnaître l'indépendance du Liban. Les structures de l'État durent subir une mutation profonde pour pouvoir conférer à l'élément musulman la quote-part qui lui revenait dans la direction de la res publica.

Avec le pacte de 1943, les communautés musulmanes libanaises menaient, avec les communautés chrétiennes, une expérience unique en son genre, dans tous les pays du Proche-Orient. Cette expérience, au moment où elle fut tentée, jouissait d'un appui arabe et international incontestable.

Le pacte ne fut pas uniquement un accord intercommunautaire libanais, il avait d'autres

dimensions : il était également un pacte islamo-chrétien moyen-oriental, conclu sous le parrainage des puissances alliées. Les garanties qu'il offrait aux minorités chrétiennes de la région, en attribuant à leurs coreligionnaires libanais la majorité des sièges de la Chambre (5 députés musulmans pour 6 députés chrétiens), ainsi que la présidence de la République, avec ses larges attributions, relevaient d'un consensus arabe régional, d'un consensus international et d'un consensus de ces minorités elles-mêmes. C'est ainsi que l'entité libanaise fut consolidée, mais malheureusement, ce ne fut que pour un temps.

L'entité à l'épreuve : les crises libanaises de 1958, 1969 et 1975



Les événements de 1958 auront été marqués par le débarquement des marines américains à Beyrouth.

Antoine HOKAYEM

Le pacte national de 1943 a été un compromis fragile et comportait en lui-même les germes des conflits que le Liban a connus par la suite. L'équilibre subtil qu'il a voulu instituer, sur le plan intérieur entre les communautés, et sur le plan extérieur entre l'Occident et le monde arabe, constituait une arme à double tranchant. Chacune des grandes communautés du pays pouvait prétendre, si ses intérêts se trouvaient menacés, que cet équilibre n'était pas respecté et que, par conséquent, le pacte était rompu.

Quand, en 1956, éclata l'affaire de Suez, plusieurs responsables musulmans pressèrent le président Camille Chamoun, au nom de la solidarité arabe, de rompre les relations du Liban avec la France et l'Angle-

terre. Devant le refus du président, Abdallah Yafi, le Premier ministre, et Saëb Salam, ministre d'État, présentèrent leur démission. Sami Solh remplaça Yafi, et le portefeuille des Affaires étrangères fut confié à Charles Malek, connu pour ses sympathies pour l'Occident. Une épreuve de force entre le président et ses détracteurs se profilait déjà.

Pour se prémunir contre la vague de nassérisme qui envahissait les milieux musulmans du Liban, Chamoun adhéra, en mars 1957, à la doctrine Eisenhower. Aux élections de 1957, ses partisans remportèrent la victoire. L'opposition l'accusa d'avoir truqué les élections dans le but de renouveler son mandat.

Le 22 février 1958 fut proclamée la naissance de la République arabe unie formée de la fusion de l'Égypte et de la Syrie. La plupart des dirigeants musulmans considéraient

que le pacte de 1943 n'existait plus et que l'heure de l'unité avait sonné. Encouragés par la RAU, ils déclenchèrent un mouvement insurrectionnel qui ne tarda pas à prendre une tournure confessionnelle. La chute de la dynastie hachémite d'Irak, opposée à Nasser, et la menace d'une emprise de l'Union soviétique au Moyen-Orient décidèrent les États-Unis à répondre à une demande formulée par Chamoun et à faire débarquer leurs marines à Beyrouth.

La crise intérieure fut surmontée avec l'élection du général Fouad Chéhab à la présidence de la République. Celui-ci opta pour une politique de conciliation nationale selon la devise « ni vainqueur ni vaincu ».

La crise de 1958 a été le premier test auquel fut soumis le pacte national. Elle mit en évidence sa vulnérabilité et montra que l'adhésion des leaders musulmans au « libanisme » n'était

pas absolue et que leur préférence allait toujours à l'arabisme.

Grâce au soutien international et à celui de l'armée libanaise, Chéhab a pu atténuer les antagonismes. Mais la politique de réformes qu'il mit en œuvre et le dosage confessionnel scrupuleux qu'il appliqua dans la répartition du pouvoir ne constituèrent qu'un traitement palliatif. Durant les mandats de ses successeurs, les présidents Charles Hélou et Sleiman Frangié, les difficultés réapparurent. Elles provenaient cette fois de la présence armée palestinienne.

Le problème de la présence palestinienne

Après la guerre israélo-arabe de 1967, les réfugiés palestiniens provoquèrent des troubles dans la plupart des pays qui les accueillèrent. Mais les gouvernements de ces pays, à l'exception de celui du Liban, ont réussi à maîtriser la situation.

Les sunnites du Liban, soutenus par la quasi-totalité des gouvernements arabes, exigeaient que leur pays demeure le principal sanctuaire de la Résistance palestinienne et que celle-ci pût y jouir d'une liberté d'action. Tirant profit de la précarité de la situation, Israël mena en 1968 et en 1973 une opération de commando à Beyrouth contre des cibles palestiniennes, provoquant à chaque fois une crise interne.

En 1969, au cours de manifestations propalestiniennes à Saïda et à Beyrouth, des heurts sanglants avec les forces de l'ordre firent une vingtaine de morts. La crise gouvernementale que cela occasionna aboutit à l'accord du Caire du 3 novembre 1969. Celui-ci reconnaissait l'extraterritorialité des camps palestiniens et autorisait les organisations armées palestiniennes à opérer contre Israël à partir d'une zone frontalière du Sud-Liban.

Les événements de 1969 ont failli, encore une fois, saper les fondements de l'édifice libanais. L'accord du Caire constituait une grave atteinte à la souveraineté du pays et pavait la voie à toute sorte d'abus.

Sleiman Frangié succéda à Charles Hélou, en 1970, à la présidence de la République. Dans la nuit du 9 au 10 avril 1973, un commando israélien lança une attaque, en plein cœur de Beyrouth, faisant une vingtaine de morts dont trois dirigeants palesti-

niens. Le président du Conseil Saëb Salam exigea la destitution du commandant de l'armée, ce que Frangié refusa. Salam démissionna et le pays restera sans gouvernement jusqu'au 25 juillet. Par ailleurs, à la suite d'un incident survenu à l'aéroport de Beyrouth entre deux Palestiniens et les services de sécurité, les accrochages entre l'armée et les organisations palestiniennes se généralisèrent. Entre-temps, les dirigeants sunnites élargirent l'éventail de leurs revendications. Ils réclamaient, entre autres, le chômage le vendredi et la limitation des attributions du président de la République.

Le conflit de 1973 prit fin à la suite d'un nouvel accord, celui de Melkart, entre l'armée et les organisations palestiniennes. Cet accord confirma celui du Caire et fit de nouvelles concessions aux Palestiniens.

Une conception divergente de la souveraineté

Jusqu'au printemps 1975, date du déclenchement de la guerre du Liban, la tension dans les rapports intercommunautaires subsista. Elle était aggravée par des agitations sociales, mais les vraies difficultés provenaient de la présence armée palestinienne au Liban et de la couverture que leur assuraient certains dirigeants du pays et certains gouvernements arabes. Cette guerre avait trois dimensions, internationale, régionale et interne. La dernière est incontestablement la plus importante. Certains ont attribué les causes de cette grande explosion aux conflits sociaux, d'autres à un antagonisme entre chrétiens et musulmans dû à une conception divergente de l'identité et de la souveraineté nationale : d'un côté, une majorité de chrétiens, attachée à un Liban libanais se cramponnant à la Constitution de 1926 et au pacte de 1943, refusait de remettre en question les larges prérogatives du président de la République ; d'un autre côté, une majorité de musulmans, se considérant lésée par le régime, réclamait une participation effective à la gestion des affaires de l'État, voire même une prise pure et simple du pouvoir en écartant les chrétiens, tirant le Liban vers les pays voisins, donnant la priorité à la solidarité avec ses coreligionnaires de ces pays au détriment

de ses compatriotes de religion différente. Nous citons, à ce propos, des passages d'un article écrit en 1977 par l'ex-président Charles Hélou :

« La nation, la patrie, écrivit-il, nous sont également chères à tous. Mais nous savons hélas qu'elles ne peuvent pas avoir pour tous la même signification, la même étendue. Elles sont, pour la moitié d'entre nous, chargées d'un sens religieux qui les étend bien au-delà de nos frontières. »

« Nous contemplons le même territoire, les mêmes horizons, avec des regards différents, des cœurs différents... »

Ce regard porté par la moitié de la population au-delà des frontières a fortement lié la dimension intérieure du conflit libanais à sa dimension régionale. Celle-ci a même fini par l'emporter et a entraîné dans sa dynamique tous les acteurs libanais, à tel point que ces derniers ont vite perdu toute emprise sur les événements et ont dû se plier, de gré ou de force, à des volontés extérieures.

Les ingérences régionales

Le rôle capital joué par les réfugiés palestiniens dans le conflit libanais n'a pas besoin d'être démontré. Ces réfugiés ont utilisé l'énorme capital de sympathie dont ils disposaient dans le monde pour discréditer le Liban, le seul pays d'accueil où ils jouissaient d'une liberté absolue et où, depuis l'accord du Caire, leurs camps formaient de petits États dans l'État. Cherchaient-ils à renverser le régime et à s'implanter par la force dans le pays du Cèdre ? Certains indices et témoignages accréditeraient cette thèse. Le dirigeant palestinien Zuhair Mohsen l'a reconnu en 1977. Interrogé sur les motifs qui ont poussé les Palestiniens à s'engager, avec autant d'acharnement, dans le conflit libanais, il répondit : *« Certains milieux arabes et certains milieux internationaux ont vanté aux yeux de la Résistance palestinienne la prise du pouvoir au Liban. Ils ont dit aux dirigeants palestiniens qui ont poursuivi la guerre : si vous gouvernez le Liban, vous aurez la possibilité d'un troc contre la Cisjordanie. »* C'est probablement par un tel mirage qu'on pourrait expliquer la ruée des Palestiniens vers le Liban. Durant les premières années du conflit, ils ont quitté les pays voisins par dizaines de milliers pour se fixer illégalement au Liban.



Les conflits internes ont été très souvent le reflet de bras de fer entre puissances régionales. Photo d'archives L'OLJ

Parmi les puissances régionales impliquées dans la guerre du Liban, la Syrie venait en tête. Il est vrai que les deux pays étaient liés par de solides liens historiques, mais les deux entités ont évolué différemment. Les Syriens récusaient cette différence, et quand ils la reconnaissaient, ils la considéraient comme une déviation due à l'influence pernicieuse de l'Occident. Pour eux, Libanais et Syriens formaient un seul peuple. Le Liban, partie de la Syrie détachée en 1920, devrait par conséquent réintégrer l'unité.

S'appuyant sur cette logique et sur l'idéologie panarabe du Baas, l'action de Damas au Liban était présentée non comme une ingérence dans un pays voisin affaibli par des divisions intestines, mais comme une assistance offerte par « un frère sain à un frère malade », et comme un devoir national qui, à la suite de la « capitulation » de l'Égypte à Camp David, incomberait à la Syrie seule, principal défenseur de la cause arabe face à l'« impérialisme » et au « sionisme ». D'autres pays de la région se sont ingérés dans le conflit libanais, en particulier la Libye et l'Iran, et d'une manière plus discrète, la Jordanie et l'Arabie saoudite. L'intervention de Kadhafi, outre son volet nationaliste, présentait un volet religieux ; le président libyen considérait en effet la guerre du Liban comme une lutte entre chrétiens et musulmans. Quant aux Iraniens, ils se sont ap-

puyés sur leurs coreligionnaires du Liban, les chiites duodécimains, pour être présents à la frontière de la Palestine et avoir leur mot à dire à propos du conflit israélo-palestinien ; à cela s'ajoutait la volonté de leurs dirigeants d'exporter la révolution khomeyniste.

Le document de Taëf

La guerre du Liban prit fin avec l'accord de Taëf, dit « document d'entente nationale », signé le 22 octobre 1989 par la majorité des députés libanais. Il fut signé à un moment où la crise libanaise atteignait son paroxysme avec l'existence de deux gouvernements, l'un dirigé par le général Michel Aoun, l'autre par Salim Hoss. Cet accord a insisté sur l'arabité du Liban, en soulignant qu'il « est arabe d'appartenance et d'identité », sur la coexistence entre les communautés et sur la modification de la répartition des pouvoirs de l'État entre les trois présidences (de la République, du gouvernement et de la Chambre), attribuées toujours aux trois grandes communautés du pays, la maronite, la sunnite et la chiite. C'est pourquoi l'accord fut présenté comme un nouveau pacte national. Les réformes qu'il préconisait exigeaient des amendements constitutionnels qui furent adoptés par la Chambre en août 1990 et promulgués par le président de la République le 21 septembre.

L'accord de Taëf et les amendements constitutionnels bouleversent l'an-

cienne répartition du pouvoir au sein de l'exécutif. Ils dessaisissent le président de la République du pouvoir exécutif au profit du Conseil des ministres et de son président. Le président de la République, y lit-on, « est le chef de l'État et le symbole de l'État et de son unité ; il veille au respect de la Constitution... ». Il préside le Conseil des ministres quand il y assiste, mais ne vote pas. Il préside le Haut Conseil de défense, mais celui-ci est soumis à l'autorité du Conseil des ministres ; il négocie les traités d'ordre international, mais ceux-ci ne sont ratifiés qu'après l'accord du Conseil des ministres... Autrement dit, le président préside mais ne gouverne pas.

Quant au président du Conseil, il est le chef du gouvernement et responsable de l'exécution de la politique générale arrêtée par celui-ci. Sa nomination est le résultat de consultations parlementaires menées par le président de la République.

Mais le vrai organe de décision au sein de l'exécutif est le Conseil des ministres qui exerce ses compétences en tant qu'organe collégial.

L'accord de Taëf introduit également des changements au niveau du législatif : les sièges de la Chambre sont partagés par moitié entre chrétiens et musulmans ; le mandat du président de la Chambre est étendu à quatre ans au lieu de deux. L'accord stipule l'abolition du confessionnalisme politique par étapes, et une fois

cela réalisé, la création d'un sénat confessionnel qui préserverait les droits des communautés.

L'accord de Taëf légalise la présence syrienne au Liban et qualifie les relations libano-syriennes de « fraternelles » et de « privilégiées » ; il invite les deux gouvernements à les consolider par des accords dans tous les domaines. En réponse à cette recommandation, un « traité de fraternité, de coopération et de coordination » est signé à Damas le 22 mai 1991 entre le Liban et la Syrie.

Ce traité et l'accord de Taëf ont consacré l'emprise syrienne sur le Liban. Cela a duré jusqu'en 2005, année de l'assassinat du président Rafic Hariri, de la résolution 1559 et du retrait des troupes syriennes du Liban au mois d'avril. Mais avant de se retirer, les Syriens ont réussi à renforcer leurs alliés au Liban, les deux partis chiïtes Amal et Hezbollah.

Après cette date eut lieu, en 2006, la guerre israélienne contre le Liban, ce qui a généré des malheurs et des destructions ; et depuis, les crises politiques intérieures se succèdent au Liban ; elles sont aggravées par l'antagonisme entre sunnites et chiïtes qui affectent plusieurs pays de la région. Mais le Liban se trouve particu-

lièrement touché à cause des armes que possède le Hezbollah, allié de l'Iran, qui a réussi, il est vrai, à obliger Israël à se retirer du Sud-Liban. Il faut lui en savoir gré, mais il s'est engagé, sans consensus national, dans certains conflits interarabes, sans tenir compte des répercussions de cet engagement sur le Liban.

Ce rapide survol des cent années d'existence du Grand Liban nous laisse perplexes et inquiets pour l'avenir. Ce pays, que ses promoteurs ont voulu multiconfessionnel et égalitaire, lieu de refuge pour tous les persécutés du Moyen-Orient, lieu de rencontre des religions et des cultures, paraît, à l'heure actuelle, aller à la dérive, sans avoir assez d'énergie pour se reprendre. Il est vrai que dès sa création, en 1920, il était contesté par une partie de ses habitants qui œuvrait pour l'unité de la Grande Syrie. Cette force centrifuge a fini par être contenue par les forces centripètes dans le cadre du pacte de 1943. Mais elle resurgissait à chaque occasion propice, comme ce fut le cas en 1958, en 1969 et en 1975. Cependant, malgré la recrudescence de l'attitude de certains groupes qui ont viré à l'intégrisme, une partie des dirigeants sunnites libanais a adopté ces dernières années

la devise « priorité au Liban ».

Ce qui préoccupe davantage, ce sont les objectifs peu clairs poursuivis par le Hezbollah : cherche-t-il seulement à combattre Israël et à libérer la Palestine ? A-t-il renoncé à son projet d'origine qui consistait à transformer le Liban en un État islamique ? On entend depuis quelques mois des déclarations de responsables chiïtes, civils et religieux, qui affirment que le régime libanais est désuet, que le pacte de 1943 est mort, que l'accord de Taëf est tombé, qu'il faut abolir le confessionnalisme politique, établir un nouveau régime, modifier la loi électorale et faire du Liban une seule circonscription électorale ; ce qui signifie, en pratique, le passage à la démocratie du nombre.

Si cela a lieu, cette voie conduira inévitablement à la marginalisation de toutes les minorités dans la vie politique nationale, parce qu'elles ne pourront plus choisir librement leurs représentants au Parlement, ce qui va à l'encontre de l'objectif primordial pour lequel ont œuvré les pères fondateurs du Grand Liban en 1920, objectif dont la pierre angulaire consistait à assurer à ces minorités une liberté absolue et une égalité parfaite avec les autres communautés.



La route du Musée menant à Barbir a été durant les années de guerre la principale voie de passage entre les deux secteurs de Beyrouth. Photo d'archives L'OLJ

I - La configuration géographique, fondement de la « personnalité » spécifique libanaise

La célébration en 2020 du centenaire de la proclamation, ou de la reformation, du Grand Liban est passée inaperçue du fait de la crise existentielle que traverse le pays et de la pandémie due au coronavirus. « L'Orient-Le Jour » a tenu malgré tout à marquer l'événement en publiant une série de sept articles consacrés à ce centenaire, partant du constat que nombre de Libanais, surtout parmi la génération montante, sont peu ou mal informés des circonstances historiques et des multiples conditions objectives qui ont conduit, d'abord, à une lente émergence à travers les siècles d'une spécificité psychosociale ou d'une « personnalité » libanaise (indépendamment du cadre géographique) et, ensuite, à la naissance du Grand Liban dans sa forme actuelle.

Nous reproduisons ces sept articles qui adoptent une approche didactique pour effectuer un survol de cette longue histoire tumultueuse et retracer les événements et dates charnières ayant conduit à la proclamation de 1920, la phase qui a suivi, durant ces cent ans, étant exposée par l'historien Antoine Hokayem dans le cadre de ce Spécial. Chaque article aborde un angle précis, un thème ou une étape de l'histoire ancienne du pays du Cèdre avec, en clôture, un éclairage sur le communautarisme et le système confessionnel.

M.T.

**Les sept articles ont paru dans les éditions de L'Orient-Le Jour datées des 6 avril, 4 et 18 mai, 1^{er}, 15 et 29 juin, et 13 juillet 2020.*

Michel TOUMA

Les principaux ouvrages académiques de référence et la plupart des historiens de renommée qui ont planché sur l'évolution de ce qui constitue aujourd'hui le Proche-Orient s'accordent à relever que le Liban, en tant qu'entité politique et administrative dans ses limites géographiques actuelles, n'a commencé à émerger et à prendre forme qu'au XVI^e siècle, au début de l'époque ottomane. Cela n'a pas empêché cependant une lente émergence au fil des siècles d'une certaine « personnalité » libanaise qui s'appuyait, dans un cadre général, sur la spécificité géographique qui distingue le Liban des autres régions de cette partie du monde. Cette spécificité géographique est représentée principalement par la présence de cités parse-

mées le long du littoral et adossées à la chaîne de hautes montagnes du Mont-Liban, lequel s'étend sur toute la longueur du pays, sur près de 200 kilomètres environ.

Le lien de cause à effet entre le relief géographique du Liban et le profil sociologique des populations qui l'habitaient a été mis en évidence par le grand historien Arnold Toynbee qui a souligné, lors d'une conférence donnée à Beyrouth en mai 1957 au Cénacle libanais (forum lancé par Michel Asmar en 1946), que « les traits physiques (géographiques) du Liban sont à la base de ses fortunes humaines ». Toynbee avait relevé que ces attributs physiques (mer, montagnes, forêts) sont certes communs à d'autres côtes de la Méditerranée, comme en Grèce, en Italie ou en Catalogne, mais dans notre cas précis ils distinguent bel et bien le Liban,

dans sa forme actuelle, des autres pays de la région.

Géographie et histoire

C'est cette configuration géographique qui a contribué dans une large mesure à forger ce qu'Henry Laurens a appelé (dans un spécial de la revue *Historia* de décembre 2016) « la personnalité spécifique libanaise », laquelle s'est formée, précise-t-il, « à travers la longue durée historique » et qui est « évidemment liée à la géographie physique ». Concrètement, les hautes montagnes permettent l'attachement ancestral des Libanais à la liberté et le littoral assure l'ouverture sur le monde, notamment occidental. L'impact de la géographie sur l'histoire d'un peuple a été longuement exposé par l'historien libanais de renom Jawad Boulos dans ses œuvres, notamment l'ouvrage en cinq tomes



Les ports le long du littoral libanais ont symbolisé la volonté d'ouverture sur le monde, l'un des traits de la « personnalité » libanaise. Joseph Eid/AFP

Les peuples et les civilisations du Proche-Orient. Lors d'une conférence donnée au Cénacle en novembre 1955, Jawad Boulos devait noter que le Liban « constitue une individualité géographique réelle ». Il relevait à cet égard que « le rôle, la mission et le caractère particulier du Liban sont les effets de sa situation et de sa configuration géographique ».

De fait, les hautes montagnes qui longent parallèlement, à pic, le littoral ont constitué une sorte de barrière géographique qui a permis aux populations du territoire libanais de préserver, autant que faire se peut, une certaine liberté et une autonomie, ou tout au moins de résister farouchement aux armées d'occupation.

L'on retrouve même l'impact de ce facteur géographique à l'époque des Phéniciens, les cités phéniciennes présentes sur le littoral ayant réussi à préserver leur autonomie en profitant du fait que la montagne à laquelle elles étaient adossées constituait un rempart entre elles et les vagues d'occupants venant de ce qui constitue aujourd'hui l'hinterland arabe, comme

le souligne Edmond Rabbath qui qualifie sur ce plan la montagne libanaise de « digue puissante contre laquelle se brisèrent les invasions » diverses.

La Vallée sainte de la Qadicha et les crêtes de Bécharré sont, entre autres, un exemple significatif de ce rôle de refuge face aux invasions étrangères qu'ont joué les hautes montagnes.

Une constante historique

L'attachement à la liberté et à l'indépendance ainsi que l'ouverture sur le monde constituent l'une des constantes historiques qui ont de tout temps caractérisé la personnalité libanaise au fil des siècles et jusqu'à nos jours. Il s'agit là, certes, d'un penchant naturel que tout peuple dans le monde manifeste à travers son histoire, mais ce qui caractérise la spécificité libanaise sur ce plan, en comparaison avec cette partie du monde que constitue le Moyen-Orient, c'est qu'elle puise sa source dans ce relief particulier du pays : un littoral offrant une ouverture sur le monde et une double chaîne de montagnes (le Mont-Liban

et l'Anti-Liban) faisant barrière et permettant ainsi aux populations de résister aux déferlements de forces étrangères.

Jawad Boulos a parfaitement formulé en ces termes cette causalité entre géographie et histoire, dans le cas spécifique du Liban : « C'est à son individualité géographique bien caractérisée que le Liban doit ce qu'il est et ce qu'il a toujours été. La montagne, qui le protège, a développé chez ses habitants l'attachement à l'indépendance et le besoin de liberté. L'activité maritime a favorisé le développement d'un esprit libéral, ouvert et accueillant. La combinaison de ces facteurs a façonné le caractère original des Libanais et commandé le rôle historique du Liban. »

Mais ce rôle historique du Liban et l'émergence du pays du Cèdre en tant qu'entité politique et administrative plus ou moins autonome, dans sa forme actuelle, n'apparaîtront qu'avec l'émirat de la montagne, au XVI^e siècle, sous la forte impulsion de l'émir Fakhreddine II, puis, plus tard, de l'émir Bachir Chéhab...

II – Lorsque l’entité libanaise prend forme au XVIIe siècle avec Fakhreddine II...



Deir el-Qamar, capitale de Fakhreddine II. Photo tirée de la page Facebook de Deir el-Qamar

M.T.

C’est à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle, sous l’ère de l’Empire ottoman – qui durera quatre siècles, jusqu’à la fin de la Première Guerre mondiale –, que commence à émerger, grâce à la fougue de l’émir Fakhreddine II, une entité libanaise relativement autonome sur le double plan administratif et politique, qui correspond approximativement au Grand Liban dans sa forme actuelle. Avant cette étape charnière, le territoire du pays du Cèdre faisait partie de vastes ensembles politiques qui variaient, au fil des siècles, en fonction de l’apparition ou du déclin des empires du moment.

À l’époque de la Phénicie antique,

le territoire du Liban contemporain regroupait des cités-États plus ou moins autonomes. Cela n’a pas empêché toutefois une lente émergence d’une « personnalité libanaise », conséquence d’un relief géographique représentant une particularité propre au Liban dans cette partie du monde. Le littoral a permis l’ouverture sur le monde occidental tandis que les hautes montagnes, refuge et rempart face aux occupations étrangères, expliquent l’attachement viscéral à la liberté.

Au plan géopolitique, le point d’inflexion ayant enclenché le processus d’apparition d’une entité libanaise reconnue comme telle sera la victoire remportée par les Ottomans contre les Mamelouks d’Égypte lors de la ba-

taille de Marj Dabek (au nord d’Alep) en août 1516. Le Mont-Liban sera alors marqué par le long règne des émirats. Le pouvoir ottoman confiera à des féodaux locaux la gestion des affaires quotidiennes, mais c’est avec Fakhreddine II que le Liban dans sa forme actuelle, ou presque, apparaîtra en tant qu’entité sur la scène régionale.

Des qualités d’homme d’État

Fakhreddine est issu du clan druze des Maan qui étaient maîtres du Chouf. Lorsque son père Korkmaz Ier décède (en 1585), il n’a que 13 ans. Il est alors accueilli et pris en charge par les cheikhs maronites du Kesrouan, les Khazen. Lorsqu’il atteint la majorité, il prend la tête de l’émirat du Chouf, en

1590, tout en acceptant d'être sous l'autorité du pouvoir ottoman.

Peu à peu, l'émir Maan étend, à partir du Chouf, son pouvoir aux territoires qui constitueront le Liban actuel. Il consolide d'abord son autorité sur la côte (ce qui lui permet de tisser des relations avec l'Occident) ainsi que sur Beyrouth et Saïda, qui avaient été occupées par son père Korkmaz. Durant la première décennie du XVII^e siècle, il prend le contrôle de la Bêkaa, puis du Liban-Sud, de Tripoli (1606) et de la région du Kesrouan (1607).

Très vite, Fakhreddine II montrera qu'il est doté des qualités d'un véritable homme d'État du fait de sa gestion du territoire libanais et des relations qu'il réussira à entretenir avec le monde extérieur, notamment avec l'Occident. Ces deux volets – gestion de la chose publique dans une optique de développement et rapports étroits avec l'Occident – constitueront ainsi les premières esquisses historiques des fondements sur lesquels sera édifié plus de trois siècles plus tard le Liban contemporain.

Politique de développement

Fakhreddine II mettra sur pied une armée transcommunautaire bien équipée de près de 100 000 hommes. Il réussira à entretenir des relations cordiales avec les chefs des clans locaux et avec les leaders spirituels des principales communautés. Son règne sera marqué par une paix civile, à l'ombre notamment des clans « joumblatti » et « yazbaki » (dont font partie aujourd'hui, entre autres, les Arslane) qui divisent la Montagne. Il réalisera en outre des projets de développement d'intérêt commun, notamment au niveau de l'agriculture (développement de la viticulture et de la production de la soie), parallèlement aux efforts de reboisement et à l'amélioration du réseau routier.

Comme pour confirmer son ouverture d'esprit, il confiera la gestion des affaires financières de l'émirat à des experts juifs. Durant son règne, les capucins ouvriront en outre une école à Beyrouth (en 1628) ainsi qu'une imprimerie qui produira des ouvrages en arabe, en persan et en syriaque. La trame socio-culturelle de ce que sera le Liban du XX^e siècle se profile ainsi à l'horizon.

L'extension de l'autorité de Fakhreddine II aux territoires équivalents, en gros, au Grand Liban actuel, ne sus-

cite pas outre mesure l'inquiétude du pouvoir central ottoman qui la perçoit même d'un bon œil dans la mesure où elle permet de mettre au pas et de calmer les ardeurs des chefs de clan tribulions qui agacent par leurs frondes épisodiques la Porte, laquelle est suffisamment préoccupée par des problèmes régionaux bien plus stratégiques, notamment avec la Perse et la Hongrie. Sans compter que l'émir libanais reconnaît sur le plan du principe l'autorité du pouvoir central ottoman auquel il verse de surcroît – et c'est là le facteur le plus important – l'impôt qu'il doit assumer. Mais c'est lorsqu'il voudra étendre son influence en dehors du territoire du Grand Liban que le pouvoir ottoman se méfiera de lui.

L'expansionnisme et les liens avec la Toscane

Après avoir assis son autorité sur le territoire qui deviendra le Liban contemporain de 1920, Fakhreddine II se lance dans une politique expansionniste qui l'amènera à étendre son contrôle à certaines portions du territoire palestinien, notamment à Safad, Baniyas et l'est du Jourdain. Parallèlement, il établit des rapports étroits avec la Toscane, plus particulièrement avec la famille des Médicis. Il conclut en 1608 avec Ferdinand I^{er} de Médicis un accord commercial qui comporte des clauses militaires secrètes.

La politique expansionniste de l'émir, au-delà du territoire du Grand Liban, ainsi que son ouverture sur l'Occident et la conclusion d'accords avec la Toscane finiront par provoquer la suspicion du pouvoir ottoman et la colère des chefs de clan locaux qui voient dans cette politique une menace pour leurs privilèges et leur influence locale. Une puissante armée ottomane, soutenue par des chefs féodaux locaux lésés par la poigne de Fakhreddine, envahit alors la Montagne. Fakhreddine est contraint de s'exiler, en 1613, à Florence, chez les Médicis, après avoir confié le pouvoir à son fils aîné.

Au terme de cinq ans d'exil, Fakhreddine II retourne en 1618 au Liban après avoir obtenu l'aval de l'autorité ottomane, trop préoccupée par la guerre contre la Perse. L'émir libanais relance alors ses projets de développement socio-économique à grande échelle, il encourage les cultivateurs chrétiens à s'installer au Chouf et s'engage dans une politique de libéralisme en favorisant l'édification d'églises et de couvents dans

son fief du Chouf, et en prenant comme conseillers des ingénieurs, des experts et des missionnaires européens. Parallèlement, il développera les relations avec l'Europe et établira des relations avec les chevaliers de Malte.

Mais Fakhreddine ne tardera pas à reprendre sa politique expansionniste en consolidant sa domination sur la Galilée et une partie de la Syrie. Parallèlement, il autorise Florence, sans consulter la Porte, à ouvrir un consulat à Saïda, un acte qui sera considéré par le pouvoir ottoman comme une atteinte à sa souveraineté. Le sultan Murad IV décide alors d'en finir avec l'émir maanite et fait envahir la Montagne en 1635. Fakhreddine capitule. Il est déporté à Istanbul où il sera exécuté la même année.

Fakhreddine aura régné ainsi un peu moins d'un demi-siècle (1590-1635) au cours duquel il a œuvré à édifier un État libanais (relativement) indépendant, d'une part, et à unifier politiquement sous son autorité les territoires de la Grande Syrie, d'autre part. C'est cette dernière ambition qui causera sa perte. À Fakhreddine II succédera au pouvoir son petit-neveu, Ahmad, le dernier des émirs maanites. Commence alors une longue période de déclin politique et de luttes intestines entre les chefs féodaux. La mort de l'émir Ahmad, en 1697, marque pratiquement la fin du règne des Maan. L'année suivante, l'assemblée des notables élit l'émir Haïdar Chéhab à la tête de l'émirat, ce qui donne le coup d'envoi du règne des émirs Chéhab.



Un timbre émis en 1968 à l'effigie de l'émir Fakhreddine II.

III – Le règne des Chéhab et la fin de l'émirat de la Montagne

M.T.

Nombre d'historiens de renom s'accordent à relever que le relief géographique du Liban – ses hautes montagnes et son littoral ouvert sur le monde, notamment le monde occidental – a largement contribué à façonner, au fil des siècles, une « personnalité » ou une spécificité libanaise (voir *L'Orient-Le Jour du lundi 6 avril*). Mais ce n'est qu'à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle qu'une entité libanaise relativement autonome, correspondant au Liban actuel, a émergé sous l'impulsion de l'émir maanite Fakhreddine II. Le pouvoir ottoman tolérera le projet de Fakhreddine d'édifier une telle entité, mais lorsque l'émir entreprendra d'étendre son contrôle à certaines zones de la Palestine et de la Syrie, l'autorité ottomane lancera une opération contre lui. Fakhreddine II sera arrêté et emmené à Istanbul où il sera exécuté en 1635.

L'exécution de Fakhreddine II a laissé un grand vide au niveau de l'émirat de la Montagne, lequel représentait approximativement les deux tiers du Liban actuel. La disparition de celui qui est considéré comme le précurseur du Grand Liban a débouché sur une période de déclin politique, de flottement et d'instabilité. L'emprise du pouvoir central ottoman sur l'émirat s'est par conséquent accrue et les émirs maanites exerceront un pouvoir dans un émirat territorialement réduit. La mort en 1697 du dernier émir maanite qui gouverna l'émirat, l'émir Ahmad – neveu de Fakhreddine II –, a marqué pratiquement la fin de la dynastie des Maan, du fait que l'émir n'avait pas de descendant.

Après la mort d'Ahmad, les Chéhab succéderont aux Maan dans l'administration de la Montagne. Dans son ouvrage *Paysans et institutions féodales chez les druzes et les maronites du Liban du XVII^e siècle à 1914* (publications de l'Université libanaise), Toufic Touma (qui fut professeur de sociologie à l'UL) évoque la solide alliance entre les Maan et les Chéhab, due principalement à la proximité



L'émir Bachir II Chéhab, à l'origine né dans une famille musulmane, a été baptisé à Ghazir en 1767. Son père, l'émir Kassem, s'était converti au maronisme.

géographique (les Maan au Chouf et les Chéhab dans la région voisine de Wadi el-Taym) ainsi qu'à des liens de mariage et une participation commune à certaines batailles-clés. Sans compter que les Maan jouaient le rôle de médiateurs lorsque des conflits ou des luttes de pouvoir apparaissaient au sein du clan Chéhab. Il était donc naturel que la succession des Maan soit assurée par les Chéhab à partir de 1697, d'autant que les deux clans faisaient partie du camp des Qayssi (issu de l'Arabie).

Le règne des Chéhab durera un siècle et demi. La chute de l'émir Bachir II en 1840, suivie deux ans plus tard de celle de Bachir III, marquera pratiquement la fin de l'émirat de la Montagne. Durant cette phase de l'histoire du Liban, les Chéhab, plus particulièrement Bachir II – dénommé Bachir le Grand –, parviendront à reconstituer progressivement, grosso modo, le Grand Liban que Fakhreddine II avait réussi à unifier sous son autorité.

Terre d'accueil et de refuge

Malgré la soumission au pouvoir ottoman et les nombreuses luttes intestines, les émirs Chéhab réussirent, notamment sous Bachir II, à préserver l'unité politique et administrative

de l'entité libanaise et à assurer la plupart du temps un climat de stabilité et de prospérité, de sorte que le Mont-Liban sera à cette époque une terre d'accueil et de refuge pour de nombreuses familles chrétiennes de Syrie. Le règne des Chéhab sera également marqué par une ouverture sur l'Europe et sur les missions religieuses occidentales, ainsi que par un climat de concorde intercommunautaire druzo-maronite. Du moins jusqu'aux dernières années du règne de Bachir II... L'ère de la famille princière des Chéhab débutera donc peu de temps après la mort du dernier émir maanite, en 1697. Les notables et les cheikhs de la Montagne, réunis en assemblée générale dans le village de Soumqaniyé, près de Baakline, désignent alors à la tête de l'émirat de la Montagne l'émir Bachir Ier Chéhab, qui était le neveu par sa mère de l'émir Ahmad. Dans son ouvrage *La formation historique du Liban politique et constitutionnel* (publications de l'Université libanaise), Edmond Rabbath indique que dans le sillage de la désignation de l'émir Bachir Ier, l'émir Haïdar Chéhab – qui était lui aussi le neveu de l'émir Ahmad – a mis en jeu son influence auprès du pouvoir ottoman pour obtenir le soutien de la Sublime Porte à sa volonté de succéder à l'émir Ahmad à la tête de l'émirat. L'émir Haïdar étant toutefois trop jeune pour être aux commandes, c'est l'émir Bachir Ier qui prendra les rênes du pouvoir, mais en tant que régent de l'émir Haïdar.

La fin du clan des yéménites

Ce n'est qu'en 1707 que l'émir Haïdar accédera au pouvoir après la mort de Bachir Ier. Quatre ans plus tard, il fera subir lors de la bataille de Aïn Dara une cuisante défaite au clan adverse yéménite. Cette bataille marque la fin du camp yéménite qu'une rivalité ancestrale opposait au clan des qaïssites, lequel comptait dans ses rangs, notamment, les Maan, les Chéhab et la tribu des Tannoukh. Mais la disparition du clivage traditionnel dans la Montagne entre les deux partis rivaux des qaïssites et des yéménites

débouchera sur une nouvelle rivalité fiévreuse entre les clans druzes des joumblattis et des yazbakis. La famille Joumblatt portera, à l'évidence, l'étendard du clan joumblatti, alors que les yazbakis regroupaient les familles Talhouk et Abdel Malak, notamment, ainsi que, un peu plus tard, les Arslane. Ce clivage entre joumblattis et yazbakis dépassera le cadre druze et s'étendra même à certaines franges des chrétiens et des musulmans de la Montagne.

Un tel clivage, perceptible jusqu'à aujourd'hui, illustre à quel point certaines rivalités et allégeances partisans et claniques actuelles remontent à très loin dans l'histoire et puisent leurs sources dans des racines sociales profondément ancrées dans les réalités sociétales libanaises.

En 1732, l'émir Melhem, fils de l'émir Haïdar, succède à son père. Progressivement, il reprend le contrôle des principaux territoires qui avaient formé l'entité libanaise du temps de Fakhreddine II, notamment la Békaa, la région chiite de Jabal Amel, au Liban-Sud, ainsi que, plus tard en 1749, Beyrouth, qui deviendra le siège d'hiver de l'émirat, tandis que Deir el-Qamar restera la capitale officielle.

L'émir Melhem, secoué par une crise de mysticisme, abdique en 1754. Durant cette période, ses deux fils, Kassem et Youssef, se convertissent au christianisme et adhèrent à la communauté maronite. L'abdication de l'émir Melhem donnera lieu à des luttes intestines pour le pouvoir entre ses deux frères, Mansour et Ahmad. Le leadership de l'émirat reviendra toutefois, en 1770, à l'émir Youssef (fils de l'émir Melhem) qui sera « intronisé » émir de la Montagne au cours d'une assemblée générale des cheikhs et des notables tenue à Barouk.

Bachir II et l'État moderne

L'émir Youssef, premier émir chrétien à gouverner l'émirat, réussira à préserver l'intégrité du territoire libanais et à y faire régner un climat de prospérité. Il sera toutefois combattu et exécuté en 1788 par le pacha d'Acre, Ahmad el-Jazzar. Celui-ci imposera aussitôt la désignation de Bachir II à la tête de l'émirat. Bien qu'imposé par Ahmad el-Jazzar, ce dernier ne tardera pas, du fait de sa personnalité et de son envergure, à faire ses preuves sur la scène politique avec pour ambition



La chaîne des hautes montagnes a constitué en quelque sorte à travers les siècles un rempart contre les envahisseurs et les occupations étrangères.

de consolider le projet d'unification de l'entité libanaise mis en chantier par Fakhreddine II. Bachir II a réussi ainsi à imposer son autorité sur les territoires de ce qui deviendra le Grand Liban. Il s'emploiera à maintenir l'ordre et la sécurité, en dépit d'une fronde menée par les deux fils de l'émir Youssef qui revendiquaient la direction de l'émirat. Bachir II avait été baptisé en 1767 à Ghazir (son père, l'émir Kassem, s'étant lui-même converti au maronitisme). Symbolisant ainsi le pluralisme libanais, Bachir II suivra une politique libérale, notamment sur les plans culturel et religieux. Dans le palais de Beiteddine, qu'il fit construire entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle et qui deviendra la résidence de l'émir, il avait prévu l'édification d'une chapelle et d'une mosquée. Il mettra à profit ce palais de Beiteddine pour développer les arts et les lettres.

Parallèlement à ses efforts visant à mettre en place la structure et les fondements d'un État moderne, Bachir II pratiquera une politique d'ouverture envers l'Occident – dans le sillage de l'action de Fakhreddine II sur ce plan –, et c'est sous son règne que seront créées les conditions propices au développement et à l'extension des missions occidentales d'enseignement qui prendront leur essor au XIXe siècle.

La période de l'occupation égyptienne, de 1832 à 1840, marquera un point

d'inflexion dans le règne de Bachir II. Le Liban sera alors soumis au pouvoir de Mohammad Ali qui confiera l'administration du territoire de l'entité libanaise à son fils aîné Ibrahim Pacha. La politique suivie par ce dernier, visant notamment à combattre la féodalité, et l'attitude de Bachir II, qui soutiendra Ibrahim Pacha dans une attaque contre les druzes du Hauran, auront pour conséquence de semer les germes d'un climat de discorde entre maronites et druzes. À l'instigation d'agents anglais – qui soutenaient les druzes –, une insurrection éclate au Mont-Liban contre l'occupation égyptienne. Il en résultera un repli égyptien et un retour à l'influence ottomane.

Combattu par les Anglais et ne bénéficiant pas d'un appui suffisant de la France, Bachir II se trouve confronté à un rapport de force international qui joue en sa défaveur. Il abdique en 1840 et se livre aux Anglais qui le transporteront avec sa famille à Malte où il meurt en 1850.

Les Ottomans, de concert avec les Anglais, désigneront l'émir Bachir III à la tête de l'émirat. Mais le nouvel émir s'avère corrompu et incapable d'imposer son autorité. Son règne s'achèvera en 1842 dans un climat de conflit entre maronites et druzes. Ce sera la fin de l'émirat de la Montagne et le début d'une nouvelle phase de l'histoire du Liban.

IV – Le prélude au régime des deux caïmacamats au Mont-Liban



Après le retrait égyptien en 1840, l'armée ottomane reprendra le contrôle du Mont-Liban. Photo d'archives L'OLJ

M.T.

L'impact sociétal du relief géographique du Liban ainsi que certaines réalités historiques tendent à infirmer la thèse défendue par certaines factions, portant sur un Liban « créé (en 1920, par le mandat français) pour servir le colonialisme ». Ce qui paraît vrai, par contre, c'est qu'à plusieurs périodes de l'histoire, l'unité et la paix civile de cette entité libanaise ont été ébranlées par les ingérences de puissances étrangères. Ce fut par exemple le cas lors de l'occupation égyptienne au XIXe siècle (1832-1840), sous le règne de l'émir maronite Bachir II. Cela n'exclut pas que par leur égocentrisme ou leur maladresse face aux réalités sociocommunautaires du pays, certains personnages qui ont marqué l'histoire ancienne du Liban ont parfois amplifié l'effet déstabilisateur des interférences étrangères. Cette histoire ancienne de l'entité libanaise, plus précisément de la Montagne, s'est confondue pendant longtemps avec celle des relations entre maronites et druzes qui sont demeurées cordiales pendant des siècles. Au début du XIVe siècle, maronites et druzes combattront côte à

côte contre les Mamelouks, de même qu'ils mèneront une lutte commune contre les Ottomans sous le règne de Fakhreddine II.

Cette entente se maintiendra jusqu'à l'occupation égyptienne qui provoquera par ricochet une inflexion dans les rapports entre maronites et druzes.

La lutte contre la féodalité

C'est en novembre 1832 que débute l'invasion égyptienne sous le commandement d'Ibrahim Pacha, fils de Mohammad Ali, dont les troupes délogent l'armée ottomane et occupent, entre autres, la Montagne libanaise. Les forces égyptiennes seront soutenues à Acre (Akka) par Bachir II qui entretiendra des rapports étroits avec l'Égypte. Ibrahim Pacha introduit rapidement des réformes libérales au niveau de la gestion des affaires du pays. Il se montre pro-occidental et pratique une politique d'ouverture, notamment envers les chrétiens à qui il confie plusieurs postes-clés. Mais l'élément le plus marquant de sa politique sera sa lutte contre la féodalité, essentiellement druze, un objectif partagé par Bachir II.

Une période de prospérité et de stabilité règne alors au Liban. Une pros-

périté renforcée par les relations commerciales avec l'Europe. Sauf que des dérapages et des maladroites enveniment le climat général en raison de l'accroissement démesuré des impôts, du désarmement à grande échelle et de l'instauration d'un « service militaire » obligatoire. La politique suivie par le pouvoir égyptien sur ces plans fait monter la tension, non seulement au Liban, mais également dans certaines parties de la Palestine (en 1834) et de la Syrie (en 1839). Les druzes de Hauran lancent notamment un mouvement de révolte contre les forces égyptiennes et leur infligent de lourdes pertes.

Pour mater les druzes de Hauran, Ibrahim Pacha demande l'aide de Bachir II qui envoie un détachement de près de 7 000 combattants maronites pour soutenir les Égyptiens. C'est cette initiative prise par Bachir II contre les druzes de Hauran qui a contribué à semer les germes de la discorde maronite-druze qui éclatera au grand jour en 1840-1841.

Cette tension avait commencé à apparaître bien avant, en 1820-1821, lorsqu'un conflit éclata entre Bachir II et Bachir Joumblatt. Profitant d'un changement de rapport de forces au

sein des instances ottomanes dans la région, Bachir Joumblatt parvient à faire nommer l'émir Abbas Chéhab gouverneur du Liban, évinçant ainsi Bachir II qui se voit contraint de s'exiler en Égypte en 1821.

La vengeance de Bachir II

Grâce à une médiation du pacha d'Égypte avec le pouvoir ottoman, Bachir II regagne en 1822 le Liban et parvient à reprendre le pouvoir après s'être vengé de Bachir Joumblatt dont il commandite le meurtre, en 1825, en riposte à ce qu'il percevait comme une « trahison » de la part du chef druze à son égard. Cet assassinat constituera l'un des éléments de la tension croissante entre les deux communautés. Mais bien au-delà de cet épisode sanglant, c'est la ligne de conduite de Bachir II et celle d'Ibrahim Pacha qui contribueront aussi au « build-up » de la discorde entre maronites et druzes. Bachir II développe en effet dès la fin du XVIII^e siècle sa politique visant à combattre la féodalité, notamment druze. L'origine du conflit avec Bachir Joumblatt porte précisément sur ce point. Les chefs druzes reprocheront à Bachir II de mettre en danger les privilèges et les traditions de la féodalité. Dans ce cadre, l'émir de la Montagne exilera en Égypte nombre de seigneurs druzes dont les biens seront saisis.

Le système féodal combattu par Bachir II ne se limite certes pas aux druzes, mais englobe aussi les maronites, avec la différence toutefois que pour des raisons sociologiques, les druzes se montreront beaucoup plus attachés à leur organisation sociale féodale que les maronites, lesquels formaient dans certaines régions, notamment au Chouf, la paysannerie travaillant sur les terres des chefs féodaux druzes.

Changement des mentalités

La lutte de Bachir II contre le régime féodal sera encore plus stimulée sous l'occupation égyptienne du fait qu'elle rejoignait le combat d'Ibrahim Pacha contre la féodalité. Cette politique libérale égyptienne aura pour effet d'amorcer un changement dans les mentalités. Elle représentera une sorte de catalyseur à la révolte des paysans chrétiens, appuyés par le bas clergé

et les moines, contre les féodaux druzes. Ainsi, entre l'épisode de l'assassinat de Bachir Joumblatt en 1825, la révolte des paysans chrétiens et « l'offensive » contre la féodalité druze, tous les éléments d'un conflit entre les deux communautés étaient réunis.

C'est dans ce climat qu'une insurrection, suscitée par l'Angleterre (alliée des druzes) et le pouvoir ottoman, se répand dans la Montagne contre l'occupation égyptienne, l'Égypte étant soutenue par la France (alliée des maronites). Une tentative de donner à cette fronde une tournure nationale apparaît lorsque des représentants chrétiens, druzes et musulmans se réunissent en l'église Saint-Élie d'Antélias et prêtent solennellement serment de mener un combat commun contre l'occupant égyptien. Cette réunion intercommunautaire sera connue sous le nom de la « Ammiya » d'Antélias.

Face à l'insurrection et aux interférences anglaises et ottomanes, les Égyptiens sont contraints de se retirer en 1840. Les chefs druzes ne cachent pas alors leur désir de vengeance contre Bachir II à qui ils reprochent d'avoir voulu porter atteinte à leurs spécificités communautaires avec le soutien d'Ibrahim Pacha. L'émir de la Montagne est amené à abdiquer en 1840 et se livre aux Anglais qui le transportent à Malte, puis à Istanbul où il meurt en 1850.

Partition du Mont-Liban

L'abdication de Bachir II marquera pratiquement la fin du régime de l'émirat de la Montagne, son successeur, Bachir III, imposé par les Anglais et les Ottomans, ne parvenant pas à juguler la tension désormais chronique entre maronites et druzes. Avec le retrait égyptien, le pouvoir ottoman opère un retour en force sur la scène libanaise et se fixe comme objectif de mettre fin à l'autonomie de la Montagne. La tension intercommunautaire débouche rapidement sur un conflit sanglant à la suite d'un incident futile qui met le feu aux poudres : un chasseur maronite abat, le 13 octobre 1841, une perdrix volant au-dessus d'un champ appartenant à un druze ! En l'espace de quelques jours, des actions meurtrières s'étendent à plusieurs localités du Chouf et de Jezzine, puis à

Damour, Naamé, Baabda, Hadeth (où les demeures des Chéhab sont attaquées), atteignant même Zahlé. Les habitants chrétiens sont particulièrement visés par cette flambée de violence. La rapidité avec laquelle ces incidents sanglants se répandent et leur vaste étendue géographique reflètent, certes, le fort degré de crispation, mais elles montrent aussi que des forces étrangères, ottomanes et peut-être même anglaises, n'ont pas manqué d'attiser le feu.

Face à la gravité de la situation, les notables chrétiens du Chouf demandent aux puissances européennes d'entreprendre une initiative. Celles-ci demandent au pouvoir ottoman d'intervenir. Effectivement, le wali de Beyrouth, Sélim Pacha, reçoit l'ordre de déployer des troupes dans la Montagne pour arrêter les massacres. Une réunion élargie se tient à Beyrouth au cours de laquelle le régime ottoman annonce la nomination de Omar Pacha comme gouverneur du Mont-Liban. Le jour même, le 15 janvier 1842, Bachir III est exilé à Istanbul. La Sublime Porte atteint ainsi son objectif de prendre le contrôle direct du Mont-Liban, abolissant de ce fait définitivement l'émirat de la Montagne. Ces événements débouchent sur la partition du Mont-Liban en deux caïmacamats, l'un druze et l'autre maronite, soumis à l'autorité de l'Empire ottoman, conformément à un plan élaboré à Vienne par le prince de Metternich. Le plan autrichien sera avalisé au cours d'une réunion tenue le 27 mai 1842 à Istanbul en présence des ambassadeurs des cinq grandes puissances de l'époque, la France, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse. Le régime des deux caïmacamats sera officialisé par l'Empire ottoman le 7 décembre 1842. Les deux caïmacamats seront désignés le 1^{er} janvier 1843 : l'émir Haïdar Abillamaa pour le caïmacamat maronite et l'émir Ahmad Ars-lane pour le druze.

Cette partition, qui mettait fin ainsi à une autonomie de près de trois siècles sous l'Empire ottoman et à l'unité administrative et politique de l'entité libanaise façonnée par Fakhreddine II et les émirs Chéhab jusqu'à 1842, n'a pas pour autant mis un terme aux troubles communautaires qui reprendront en 1845 et, surtout, en 1860, pavant la voie à un nouveau système politique.

V – Après les massacres de 1860, une longue période de stabilité avec la « moutassarriya »

M.T.

La chute de Bachir II en 1840 et, avec lui, celle de l'émirat de la Montagne porteront un coup sévère à l'action menée depuis la fin du XVI^e siècle d'abord par Fakhreddine II, puis par les émirs Chéhab afin d'édifier une entité libanaise autonome (correspondant territorialement au Liban actuel), fondée sur un relief géographique particulier qui aura forgé au fil des siècles une « personnalité, ou spécificité, libanaise ».

Dans le sillage de l'effondrement du règne des émirs commenceront à apparaître au grand jour les prémices d'une tension maronito-druze sous l'effet de deux facteurs : l'annihilation (avec la fin de l'émirat) d'un pouvoir central plus ou moins fort qui cristallisait une unité nationale ; et, comme corollaire, l'accroissement des interventions étrangères qui attisaient le feu de la discorde.

Les autorités ottomanes et anglaises de l'époque n'auront pas beaucoup de mal à exploiter et exacerber les sensibilités et l'inconscient collectif des deux parties. Elles joueront en quelque sorte sur ce que Ibn Khaldoun appelait la *asabiya*, ou esprit de corps. Aussi bien au niveau des maronites que des druzes, cet esprit de corps est historiquement ancré dans leur réalité sociale respective, sans doute en raison de leur statut de minorité dans la région. Durant les événements sanglants de 1842, puis de 1845 et, surtout, de 1860, cet esprit de corps se montrera plus solide au niveau de la communauté druze que chez les maronites, ces derniers étant le plus souvent divisés entre au moins deux courants, comme cela se manifestera d'ailleurs tout au long de leur histoire ancienne et contemporaine.

Le règlement de Chakib effendi

La mise en place du système des deux caïmacamats en 1842, pour mettre un terme aux affrontements intercommunautaires, n'aboutit pas aux résultats escomptés. Les incidents se pour-



Des soldats en poste à Beyrouth pour veiller à la sécurité durant les événements de 1860.

Photo d'archives L'OLJ

suivent de manière intermittente et un nouveau « round » de violences éclate en avril et mai 1845, visant plusieurs villages chrétiens de la Montagne. Ces attaques sont facilitées par une évidente collusion ottomane, ce qui amène le consul de France de l'époque, Eugène Poujade, à souligner que « la partialité des Turcs en faveur des druzes devient évidente pour tout le monde ». Le consul anglais Moore sera amené à reconnaître pour sa part que la politique de l'Empire ottoman est d'entretenir « un état de désordre au Liban » afin de créer le prétexte d'abolir les institutions existantes et de nommer un gouvernement turc à Beyrouth pour rétablir l'ordre. Cela n'est pas sans rappeler le rôle de pompier pyromane joué bien plus tard par l'occupant syrien.

Le 14 septembre 1845, après s'être bien assurées que les affrontements intercommunautaires ont détruit l'unité politique de la Montagne et sapé l'œuvre de l'émirat, les autorités ottomanes dépêchent à Beyrouth leur ministre des Affaires étrangères Chakib effendi, pour trouver une issue, ottomane, à la crise. Sa mission débouche sur un amendement à l'accord instaurant les deux caïmacamats, sous la forme d'un règlement, qui sera connu sous le nom de « règlement de Chakib effendi ». Ce dernier met en place

un conseil communautaire mixte dans chaque caïmacamat, regroupant douze membres : deux maronites, deux grecs-orthodoxes, deux grecs-catholiques, trois sunnites, deux druzes et un chiite. Les membres de ces deux conseils ont pour tâche de régler les affaires de leurs coreligionnaires dans leurs caïmacamats respectifs.

Le règlement de Chakib effendi ne met pas fin pour autant au climat d'insécurité en raison de la volonté de l'Empire ottoman de briser définitivement toute influence des émirs et chefs féodaux pour gouverner directement le Liban.

Égalité entre chrétiens et musulmans

En 1856, une nouvelle donne surgit qui, par ricochet, pavera la voie aux massacres de 1860. Sous la pression de la France et de l'Angleterre, le sultan ottoman rend un édit instaurant une égalité entre les sujets musulmans et chrétiens de l'empire. Cette mesure est mal accueillie par les Ottomans musulmans qui manifestent un profond sentiment de colère, ce qui attise dangereusement un fanatisme musulman. Les chrétiens de l'empire feront les frais, paradoxalement, du firman réformateur du sultan. Cela se répercute tout naturellement sur le Liban où le représentant de la Grande Porte, Khorchid Pacha, entreprend de tisser des liens étroits avec les

chefs féodaux druzes en prenant bien soin dans le même temps de susciter et d'entretenir un climat haineux, tout en poussant les druzes à se préparer militairement au combat.

La révolte de Tanios Chahine

En janvier 1859, une autre donne apparaît avec le déclenchement dans le Kesrouan d'une révolte paysanne maronite conduite par un jeune de Rayfoun, Tanios Chahine, et dirigée contre les grandes familles féodales chrétiennes, dont les Khazen qui sont forcés à quitter la région. Ce mouvement de révolte est rapidement exploité et encouragé par les Ottomans et les Anglais. Les Ottomans, d'abord, pour favoriser une dislocation de la société maronite et une annihilation de tout pouvoir local dans la Montagne chrétienne. Afin de tenter d'atteindre cet objectif, Khorchid dépêche en juin 1859 un émissaire auprès de Tanios Chahine afin de l'encourager à aller jusqu'au bout dans sa révolte. Mais le chef rebelle refuse de jouer le jeu. Tanios Chahine est également sollicité par les Anglais qui lui proposent une alliance et une protection, l'objectif de l'Angleterre étant de remplacer la France comme alliée des maronites. Mais là aussi, Tanios Chahine refuse de s'engager sur cette voie. Ces avances ottomanes et anglaises ne freinent pas la révolte paysanne qui s'étend au Chouf parmi les paysans chrétiens. Quelques soulèvements de paysans druzes sont signalés dans certains villages, mais la fronde est rapidement jugulée par les dignitaires religieux qui mettent l'accent sur la nécessité de préserver l'unité des rangs druzes autour des seigneurs et chefs féodaux. L'esprit de corps, la *assabiya*, permet ainsi d'éviter une dislocation des rangs druzes.

Les préparatifs guerriers

C'est dans ce climat que les préparatifs militaires sont menés dans les deux camps. Des achats d'armes sont effectués à grande échelle. L'effort de guerre druze se fait avec la complicité de Khorchid et la bienveillance anglaise. Durant l'hiver 1859-1860, de nombreuses réunions ont lieu à Beyrouth entre les chefs druzes et les autorités ottomanes en place, Khorchid en tête. Au niveau maronite, les familles fortunées se cotisent pour financer l'achat d'armes. Sur le terrain, l'un des chefs de Zghorta, Youssef beik Karam,

met sur pied une milice organisée et bien armée pour défendre ses coreligionnaires dans différentes régions. L'affrontement généralisé aura lieu au printemps 1860, donnant lieu à des massacres répugnants et des représailles non moins ignobles. De nombreux villages sont pillés et incendiés de part et d'autre, les Ottomans ne ratant aucune occasion pour jeter de l'huile sur le feu, allant même jusqu'à participer à plusieurs occasions aux attaques contre les chrétiens. Dans le cadre de cette conflagration – au cours de laquelle les druzes ont recours plus d'une fois à la ruse –, les chrétiens pâtissent d'un handicap majeur, celui de l'impact qu'a sur leur combativité le climat général de fanatisme qui sévit dans l'Empire ottoman du fait de l'édit du sultan adopté en 1856.

Sous l'effet de ce climat de fanatisme, les massacres s'étendent le 9 juillet 1860 aux chrétiens de Damas, à la suite de réunions tenues dans la capitale syrienne en présence, notamment, du gouverneur ottoman de Damas Ahmad Pacha et de Khorchid. Face à l'ampleur du carnage, et devant la passivité d'Ahmad Pacha qui laisse faire, l'émir algérien Abdel Kader intervient et parvient à sauver non moins de 1 500 chrétiens.

Vague d'arrestations et d'exécutions

Les nouvelles des massacres de Damas parviennent le 16 juillet à Paris. Les autorités françaises ordonnent alors l'envoi d'une force de 7 000 soldats pour rétablir l'ordre. Cette démarche amène le pouvoir ottoman à dépêcher son ministre des Affaires étrangères Fouad Pacha au Liban et en Syrie afin de calmer le jeu, l'empire craignant une intervention française d'urgence en Syrie. Dans le but de calmer ainsi le courroux des Européens, Fouad Pacha se rend en Syrie et ordonne l'arrestation de tous les responsables des massacres de Damas. Plus d'une centaine d'officiers et de soldats ottomans sont fusillés pour leur participation au carnage. Même le gouverneur Ahmad Pacha et 56 autres responsables sont pendus, dont les anciens commandants des garnisons de Hasbaya et de Rachaya qui avaient facilité les massacres contre les chrétiens.

À Beyrouth, Fouad Pacha ordonne l'arrestation de Khorchid et ses officiers ainsi que des plus importants chefs druzes, dont le caïmacam Mohammad

Arslane. De lourdes peines de prison sont prononcées, mais en définitive, les détenus seront remis en liberté.

Le Règlement organique instaurant la moutassarifiya

Au plan politique, une commission internationale est formée pour discuter de l'avenir du Liban. Elle regroupe des représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse. Elle entame ses travaux à Beyrouth le 5 octobre 1861 sous la présidence de Fouad Pacha. Au terme de huit mois de discussions, un statut – le « Règlement organique » – est signé le 9 octobre 1861. Ce statut fait du Liban une province ottomane autonome sous la garantie de la Grande Porte et des cinq puissances de l'époque. L'Italie adhèrera à l'accord en 1867 en tant que garant également. Le Liban est amputé de Beyrouth, de la Békaa, des régions de Tripoli et de Saïda, mais c'est la première fois que l'autonomie du Liban dans le cadre de l'Empire ottoman est garantie par les puissances européennes. Auparavant, cette autonomie de l'entité libanaise était le fruit de l'action de Fakhreddine II et des émirs Chéhab, mais elle ne bénéficiait d'aucune garantie occidentale. Sur base de ce Règlement organique, le petit Liban est placé sous le régime qui prendra pour nom la « moutassarifiya ». Il est gouverné par un « moutassarref », nommé par la Grande Porte et qui doit être un sujet ottoman, non libanais, chrétien, obligatoirement catholique. Il est assisté d'un conseil d'administration formé de douze membres élus : quatre maronites, trois druzes, deux grecs-orthodoxes, un grec-catholique, un sunnite et un chiite.

Ce régime assurera une longue période de stabilité et de prospérité au Liban. Les différents moutassarrefs qui se succéderont au pouvoir, ou du moins la plupart d'entre eux, réussiront à mettre en place une administration efficace, de même qu'ils initieront des projets de développement axés sur l'agriculture et le réseau routier. La moutassarifiya restera en vigueur jusqu'à l'entrée de la Turquie dans la Première Guerre mondiale, en 1915. Le Règlement organique est alors abandonné par la Turquie qui désigne, pendant les trois dernières années, des moutassarrefs musulmans jusqu'à l'effondrement de l'Empire ottoman, en 1918.

VI - Lorsque le sort du pays du Cèdre se jouait dans les coulisses des chancelleries européennes

M.T.

L'accord instaurant le régime de la moutassarifiya, signé le 9 juin 1861 pour mettre fin aux affrontements intercommunautaires de 1860 dans la Montagne, précédés de troubles similaires en 1842 et 1845, a maintenu l'entité libanaise dans les limites territoriales instaurées lors de l'établissement, en 1842, du système des deux caïmacamats, donnant naissance au « petit Liban » (le Mont-Liban). Le Liban reste ainsi amputé de Beyrouth, de la Békaa, des régions de Tripoli et de Saïda, mais son autonomie dans le cadre de l'Empire ottoman est garantie par les puissances européennes. Il est gouverné jusqu'en 1915 par un moutassarref, un sujet ottoman, non libanais, chrétien, obligatoirement catholique.

Le fait que le moutassarref soit non libanais est un atout qui facilite la création d'un climat de prospérité et de calme dans la nouvelle entité. N'ayant pas en effet d'attaches directes ni d'intérêts quelconques dans le « petit Liban », les gouverneurs, de (véritables) technocrates désintéressés (mais dévoués), nommés par la Porte, réussissent à initier d'importants projets de développement et à fonder une administration efficace et bien organisée.

En termes de stabilité et de prospérité, l'expérience de la moutassarifiya paraît ainsi réussie. Pourtant, une contestation se manifeste dès les premières années, les chrétiens aspirant à une plus grande autonomie, sans compter qu'ils supportent mal le fait que le moutassarref ne soit pas libanais, fût-il chrétien et catholique. Cette fronde, menée par Youssef beik Karam, illustre d'une certaine manière l'esprit sans cesse contestataire des chrétiens libanais, et plus spécifiquement des maronites, dû à leur attachement viscéral à la liberté et à leur refus de se soumettre à toute autorité étrangère. Cette grogne chrétienne est entretenue à l'époque par des milieux politiques français qui soutiennent l'aspiration des maronites à une plus grande indépen-

dance politique, d'autant que dès le départ, la France n'était pas favorable à la formule de la moutassarifiya et ne l'avait acceptée que comme une « solution de compromis à la question libanaise »⁽¹⁾. En définitive, la rébellion est matée par les Ottomans, et en janvier 1867, Youssef beik Karam est exilé en Europe.

Vague d'émigration

Le climat de prospérité et de stabilité dans la moutassarifiya se consolide ainsi à partir de 1867 et se maintient jusqu'à la Première Guerre mondiale, à tel point que le Mont-Liban est « perçu partout comme le pays le mieux gouverné, le plus prospère, le plus paisible et le plus heureux du Moyen-Orient »⁽²⁾. Les projets de développement et d'infrastructure se multiplient. L'atmosphère de paix civile permet en outre un important essor culturel et social grâce au dynamisme du secteur privé, mais surtout grâce à l'action des missionnaires européens et américains sur le plan éducatif.

L'entité libanaise est toutefois handicapée par l'absence de débouchés sur la Méditerranée, du fait que le Règlement organique instituant la moutassarifiya l'a amputée des ports de Beyrouth, Tripoli et Saïda. Certains milieux chrétiens réclament de ce fait l'agrandissement du « petit Liban » et la réintégration à ce territoire des ports en question ainsi que de la Békaa, grenier du pays. La revendication d'un retour « aux frontières naturelles du Liban », c'est-à-dire au Grand Liban tel que façonné par Fakhreddine II et l'émir Bachir II, surgit donc dès l'époque de la moutassarifiya, bien avant la période de la Première Guerre mondiale.

C'est dans ce contexte que l'on assiste à l'amorce d'une vague d'émigration massive. Le « petit Liban » ayant été étouffé économiquement – en raison de l'absence de débouchés sur la mer, voulue par la Sublime Porte –, de nombreux habitants du Mont-Liban, notamment chrétiens, émigrent vers des pays lointains, sous la pression d'une forte croissance démographique. Cette vague prend une

telle ampleur que certains responsables politiques souligneront que le Liban est formé désormais de deux composantes : le Liban résident et le Liban de la diaspora, ce dernier devenant en termes démographiques plus important que le premier.

La famine

La stabilité et la prospérité (relative) se maintiennent jusqu'à la Première Guerre mondiale, lorsque la Turquie se range aux côtés de l'Allemagne. Ce conflit fournit au pouvoir ottoman l'occasion en or de concrétiser ses desseins, à savoir mettre un terme à l'autonomie du Mont-Liban et réduire l'entité libanaise au « rang d'une province ordinaire », ce plan – exécuté par étapes – étant confié à Djamal Pacha qui obtient de larges prérogatives pour gouverner d'une main de fer le Liban, la Syrie et la Palestine⁽³⁾. En 1915, le Règlement organique du 9 juin 1861 est aboli et un moutassarref musulman est nommé. Le 23 mars de la même année, le gouverneur turc nomme lui-même un nouveau Conseil administratif du Mont-Liban, tout en prenant soin de maintenir le même équilibre communautaire que les conseils précédents. Djamal Pacha installe le siège du commandement turc pour le Liban à Aley. C'est là qu'une cour martiale est instituée. Elle prononcera une série de condamnations à mort contre des hommes politiques libanais et syriens accusés d'avoir coopéré avec la France et l'Angleterre (avant la guerre mondiale). Les exécutions auront lieu, pour les Libanais, le 6 mai 1916 à la place des Canons, dénommée depuis place des Martyrs.

Dans le but évident de maintenir un climat de répression permanente, le gouverneur ottoman étend sa politique d'intimidation au clergé maronite, le patriarche Élias Howayek étant lui-même la cible de mesures vexatoires, notamment une tentative – avortée – de le pousser à l'exil⁽⁴⁾.

Mais c'est surtout le drame vécu par la population du Mont-Liban entre 1915 et la débâcle de 1918 qui marquent les trois dernières années de l'Empire ottoman. Un concours de circonstances provoque

une famine de grande ampleur qui décime près du tiers de la population du Mont-Liban, notamment chrétienne, le nombre de victimes variant entre 150 000 et 200 000, selon les sources.

Cette grande famine, décrite par des scènes poignantes et horribles dans plusieurs ouvrages, est due à une superposition de plusieurs facteurs. L'armée ottomane dressera d'abord des barrages aux entrées du Mont-Liban pour saisir les denrées alimentaires afin de nourrir ses soldats. À cela s'ajoute un blocus maritime imposé par les Anglais tout le long des côtes libanaises afin d'accroître la pression sur la Sublime Porte. Et comme un malheur ne vient jamais seul – « les emmerdes, ça vole toujours en escadrille », comme l'a souligné un jour Jacques Chirac –, une invasion de sauterelles complète le funeste tableau en annihilant une large partie de la production agricole libanaise. Sans compter, de surcroît, une grave épidémie de typhus qui contribue à augmenter le nombre de décès.

Dans les coulisses diplomatiques

Parallèlement au drame humain vécu par la population du Mont-Liban, le sort du pays du Cèdre se joue dans les coulisses des chancelleries européennes, notamment française et anglaise, dans le sillage des développements de la Première Guerre mondiale. Car ne doutant visiblement pas de l'issue du conflit, les puissances alliées du Vieux Continent s'emploient à plancher bien avant terme sur la phase post-ottomane pour se partager les territoires arabes de l'empire agonisant. Les grandes manœuvres diplomatiques et les accords secrets se multiplient pour dessiner la nouvelle étape dans laquelle le monde s'apprête à s'engager.

En 1915 et 1916, la Grande-Bretagne négocie avec l'émir de La Mecque, le chérif Hussein, une alliance visant à lancer une révolte arabe contre l'Empire ottoman, l'objectif étant d'effectuer une diversion pour soutenir indirectement une offensive des armées britanniques contre les forces turques et allemandes au Sinaï. En contrepartie de cette révolte arabe, les Anglais promettent au chérif Hussein de soutenir la mise en place, sous sa houlette, d'un empire arabe englobant l'Arabie et le Machrek arabe. Un échange de correspondance a lieu dans ce cadre en 1915 et 1916 entre le haut-commissaire de Grande-Bretagne en Égypte et au Soudan, sir Henry Mac-Mahon, et le chérif Hussein. Cette correspondance

débouche sur l'accord Mac-Mahon-Hussein. En application de cet accord, le chérif Hussein lance le 5 juin 1916 la révolte arabe convenue avec les Anglais contre les forces ottomanes.

Mais parallèlement à leurs contacts avec le chérif Hussein, les Anglais entament d'une manière concomitante des négociations secrètes avec leurs alliés européens, notamment la France, la Russie et l'Italie, afin d'aboutir à une entente sur la répartition des territoires arabes de l'Empire ottoman après la fin de la guerre. Ces pourparlers, qui se poursuivent loin des feux de la rampe, débouchent sur la conclusion de l'accord Sykes-Picot signé dans le plus grand secret le 16 mai 1916. Cet accord, qui fait fi de l'accord Mac-Mahon-Hussein, définit les zones d'influence française et anglaise qui seront mises en place après la chute de l'Empire ottoman. Ce document sera dévoilé plus tard par la Russie, ce qui provoque, à l'évidence, l'ire du chérif Hussein qui réalise que les promesses anglaises n'étaient que pure chimère.

Le fils du chérif Hussein, l'émir Fayçal, refuse cependant de baisser les bras. Il tente, au nom de son père, de prendre la tête du projet d'État arabe unifié. Il profite notamment de l'ouverture à Paris, le 18 janvier 1919, de la conférence de paix pour faire la promotion de son projet de nation arabe. Il transmet à ce sujet deux mémorandums, à quelques jours d'intervalle, aux puissances occidentales pour rappeler les promesses anglaises et l'apport de son père dans le combat contre l'Empire ottoman⁵⁾.

Le « lobbying » libanais

Les efforts de l'émir Fayçal n'aboutissant à aucun résultat, un climat insurrectionnel se répand durant les premiers mois de 1920 en Syrie, mais aussi dans la Békaa et à Marjeyoun où des attaques contre les troupes françaises se multiplient du fait que le projet de nation arabe prôné par l'émir Fayçal trouve un large écho favorable dans certains milieux musulmans libanais. Face à cette insurrection, les forces françaises engagent le 24 juillet 1920 une bataille décisive – la bataille de Meissaloun – contre l'émir Fayçal qui est rapidement vaincu et forcé à quitter le 28 juillet Damas, où il avait installé sa « capitale ».

Le forcing mené par l'émir Fayçal pour obtenir la formation d'une nation arabe – englobant une partie du Liban – sera contré avec véhémence par les nationalistes libanais, conduits par le patriarche

maronite Élias Howayek, qui déploient de leur côté d'intenses efforts à la conférence de paix de Paris pour obtenir le rattachement au Mont-Liban des régions qui avaient été détachées de l'entité libanaise lors de la mise en place des deux caïmacamats.

Trois délégations se rendent à Paris pour faire la promotion d'un Grand Liban : la première est présidée par Daoud Ammoun et comprend, entre autres, Émile Eddé (février 1919) ; la deuxième est conduite par le patriarche Howayek qui est reçu fin octobre 1919 par Clemenceau ; et la troisième est présidée par Mgr Abdallah Khoury.

C'est incontestablement le patriarche Howayek qui sera l'élément moteur de ces démarches. Fortement secoué par les épreuves subies par la population du Mont-Liban du fait de la famine de 1915, il insiste pour que la Békaa soit rattachée à nouveau à l'entité libanaise, en même temps que les cazas de Hasbaya, Rachaya et Baalbeck. Pour le patriarche Howayek, et les nationalistes libanais en général, il s'agit de rétablir le Liban dans « ses limites historiques et naturelles », en l'occurrence, grosso modo, dans les limites géographiques établies par Fakhreddine II et l'émir Bachir II et tracées par l'état-major français dans une carte remontant à 1862.

Grâce à cet intense travail de lobbying à la conférence de Paris et à l'action non moins intensifiée menée dès 1918 par un large éventail d'associations et de clubs dans les différents pays de la diaspora, le général Gouraud rend public, à Zahlé, le 3 août 1920, un arrêté rattachant les quatre cazas de la Békaa, de Baalbeck, de Rachaya et de Hasbaya au territoire autonome du Mont-Liban. Il proclame solennellement la formation du Grand Liban le 1er septembre 1920 sur les marches de la Résidence des Pins, en présence de plusieurs leaders politiques et spirituels. Mais la crise identitaire du Liban n'est pas résolue pour autant.

1) Kamal Salibi, « Histoire du Liban », édition Naufal, p. 186.

2) Kamal Salibi, *op. cit.* p. 189.

3) Edmond Rabbath, « La formation historique du Liban politique et constitutionnel », *Publications de l'Université libanaise*, p. 221.

4) Père Boutros Daou, « Histoire des maronites », pp. 959-960.

5) Les passages sur les grandes manœuvres diplomatiques de 1919-1920 sont basées sur l'ouvrage « L'Orient-Le Jour, 100 ans, ou presque ».

VII – Aux origines du système communautaire libanais

M.T.

L'ancien ministre feu Michel Eddé n'a jamais caché son attachement ferme au confessionnalisme politique, soulignant que le problème de base au Liban ne réside pas dans le système communautaire en tant que tel – seule formule valable, soulignait-il, dans une société pluraliste –, mais plutôt dans la mentalité sectaire qui marque son application. Un point de vue largement partagé par l'ancien leader de la communauté chiite feu Mohammad Mahdi Chamseddine dans son dernier ouvrage constituant son « testament politique ».

Pour comprendre le fondement du système communautaire libanais, un bref retour à la conquête arabo-islamique du VII^e siècle s'impose.

L'État musulman né de la domination arabe, englobant l'actuel Moyen-Orient et le nord de l'Afrique, a classifié au fil des siècles les populations soumises à son contrôle en deux catégories : les croyants (en l'occurrence les musulmans) et les dhimmis, essentiellement les chrétiens et les juifs. L'État musulman accordait aux dhimmis un statut juridique spécial qui leur permettait de préserver leur liberté de culte, leurs coutumes et leurs biens, de gérer leurs propres affaires, notamment le statut personnel, à la condition de payer la *jizya* (un impôt) et de faire acte de soumission. L'islam a donné à ce régime de dhimmitude une dimension divine, comme le souligne Antoine Courban dans un article publié dans la revue sénatoriale de l'Institut Lecanuet, *France-Forum* (n° 76).

Ce statut particulier réservé aux non-musulmans en pays d'islam a eu pour effet d'engendrer des identités communautaires propres aux chrétiens et aux juifs. C'est ce qui fait dire aux historiens que les fondements du système communautaire ont été posés par l'État musulman né après la conquête arabe du VII^e siècle⁽¹⁾.

Le cas libanais

Cette réalité communautaire a pris une tournure particulière au Liban, en ce sens qu'elle a constitué « l'infrastructure même de la société libanaise », et elle a fini, « au bout d'une longue évolution historique propre au Liban, par réaliser dans l'État libanais son expression politique »⁽²⁾. Le relief géographique de l'entité libanaise a sans doute joué un rôle fondamental sur ce plan. La chaîne de hautes

montagnes longeant à pic un littoral de 200 km de longueur a constitué une sorte de rempart permettant de s'opposer aux envahisseurs.

De ce fait, le pays du Cèdre a constitué à différentes phases de son histoire une terre d'accueil permettant aux minorités religieuses de la région d'y trouver refuge et de préserver ainsi leur liberté et leurs traditions. C'est ce qui fera dire bien plus tard à Michel Chiha que le Liban est un pays de « minorités confessionnelles associées ».

La consolidation de cet état de fait communautaire prend une nouvelle dimension, essentiellement politique et quasi « souveraine », avec la conquête ottomane en 1516. D'emblée, le nouveau pouvoir ottoman maintient les privilèges dont bénéficiait la Montagne (le Mont-Liban) sous le règne des Mamelouks. Les Libanais, principalement les maronites et les druzes, parviennent à sauvegarder leur liberté et leurs traditions socio-culturelles.

Répartition confessionnelle du pouvoir

Ce communautarisme de facto prend pour la première fois une forme institutionnelle après les affrontements intercommunautaires opposant maronites et druzes au Mont-Liban en 1842 et 1845. Dans le but de mettre un terme aux troubles, un régime de deux caïmacamats est mis en place, l'un maronite et l'autre druze. Un conseil communautaire mixte est formé dans chaque caïmacamat regroupant douze membres : deux maronites, deux grecs-orthodoxes, deux grecs-catholiques, trois sunnites, deux druzes et un chiite.

Le régime des caïmacamats ne met pas fin pour autant aux troubles confessionnels. Pour stopper net les massacres, les cinq puissances de l'époque ainsi que la Sublime Porte adoptent le 9 juin 1861 un nouveau régime politique, bénéficiant pour la première fois d'une garantie internationale, la moutassarifiya qui institutionnalise encore une fois le système communautaire. Le Liban est alors gouverné par un « moutassarref » nommé par Istanbul et qui doit être un sujet ottoman, non libanais, chrétien, obligatoirement catholique. Il est assisté d'un conseil d'administration communautaire formé de douze membres élus.

Le mandat français

Après la proclamation du Grand Liban, la France envisage une réorganisation politique et administrative sur base du régime

communautaire déjà en place. De fait, la Charte du mandat, approuvé le 24 juillet 1922 par le Conseil de la Société des Nations, stipule dans son article 6 que « le respect du statut personnel des diverses populations et de leurs intérêts religieux sera entièrement garanti ». Cette Charte du mandat constitue ainsi une reconnaissance internationale du système communautaire. Dans le cadre de l'action de réorganisation politique initiée par la France, l'année 1926 verra la naissance de la première Constitution libanaise, qui sera élaborée grâce à l'apport fondamental de Michel Chiha. Le document consacre explicitement le système confessionnel.

Dans un tel contexte, le haut-commissaire français Maurice Sarrail fera preuve en 1926 d'une méconnaissance totale des réalités locales et sur base de ses positions anticléricales, il décide d'abolir la représentation confessionnelle au sein du Conseil représentatif chargé d'élaborer le statut organique du Liban, ce qui suscite un tollé général, si bien que le gouvernement français est contraint de mettre à l'écart Sarrail qui est remplacé par Henry de Jouvenel. Celui-ci rétablit le Conseil représentatif conformément aux usages confessionnels.

Le testament politique de Chamseddine

Cette réalité communautaire se maintiendra au fil des ans et sera consacrée une nouvelle fois lors de l'indépendance de 1943 avec la « formule libanaise ». Ce système confessionnel sera fragilisé au fil des ans par de multiples interférences étrangères si bien que l'imam Mohammad Mahdi Chamseddine, qui était au début de la guerre libanaise le porte-étendard de la « démocratie du nombre », écrira dans ce qui constitue son testament politique : « Dans le contexte présent, je rejette le projet d'abolition du confessionnalisme politique (...) et j'appelle à axer les efforts sur l'examen des lacunes qui entachent notre système confessionnel afin d'y remédier (...). J'exhorte les chiites libanais, en particulier, et tous les Libanais à abolir de l'action politique le projet d'abolition du confessionnalisme »⁽³⁾.

1) Edmond Rabbath, « La formation historique du Liban politique et constitutionnel » (*Publications de l'Université libanaise*, pp. 56-57).

2) Edmond Rabbath, *op.cit.*

3) Mohammad Mahdi Chamseddine (2001), « *El-Wassaya* » (*éditions an-Nahar*, pp. 52-53 et p. 60).

HOLD ON TO YOUR ROOTS
تعلق ببلدك



INDEVCO

INDEVCO HQ Tellet Al-Assafir, Ajaltoun, Lebanon, P.O. Box 11-2354 Beirut, Lebanon
Tel: +961-9-209-112 | Fax: +961-9-235-736 Ext. 3256 | info@indevcogroup.com
www.indevcogroup.com



INDEVCO Group

CMA CGM

MORE THAN EVER
COMMITTED TO **LEBANON**



CMA CGM